TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 703 — 40 PAGES — VENDREDI 29 JUIN 1979

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 1,60 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 500 L ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Bangkok envisage de refouler cent vingt mille Laotiens réfugiés en Thaïlande

LIRE PAGE 8

L'Occident devant la forte hausse du pétrole décidée à Genève

- Le prix du « brut » variera de 18 à 23,5 dollars le baril
- Les Européens cherchent à convaincre le Japon et les États-Unis de « geler » leurs importations au niveau atteint en 1978 ou 1977
- La « facture » pour la France va augmenter de 10 milliards de francs pour le seul second semestre

Les chefs d'Etat des sept principaux pays de l'Occident, réunis à Tokyo, examinent les conséquences de la forte hausse des prix du pétrole décidée à Genève. Les pays de l'OPEP ont décidé, à l'aube du jeudi 28 juin, de porter le prix de l'« or noir » saoudien de 14,546 à *18 dollars* (+ 23,8 %) et de laisser les autres pays producteurs libres de monter leurs tarifs jusqu'à 23,50 dollars, plafond qu'appliqueront l'Algérie, le Nigéria et la Libye. L'Iran adoptera vraisemblablement un tarif de 22 dollars, la moyenne de l'OPEP se situant à quelque 21 *dollars, en hausse d'environ 20 % sur les barèmes* actuels.

On peut estimer à plus de 10 milliards de francs le complément à payer pour la France durant le seul second semestre. M. Barre a indiqué que la facture de *1979 dépasserait au total* (avec les hausses du *premier* semestre) de 18 milliards le chiffre initial et que la hausse des prix à la *consommation excéderait cette année 10 %*.

Les quatre chefs d'Etat européens cherchent à convaincre les Etats-Unis et le Japon de la nécessité d'un « *gel* » de leurs importations d' « or *noir* ». Le président Carter s'est déclaré favorable à des décisions « *hardies, précises et positives* », *mais sur les modalités d'une* limitation des achats de « brut », les Européens s'opposent encore au bloc nippo-américain.

Dans le *Herald Tribune* du 28 juin, M. James Reston cite un propos de M. Giscard d'Estaing, qui lui a dit que, *si les Etats-Unis n'acceptaient pas de réduire* leurs importations de pétrole à un niveau inférieur à celui qu'elles atteignent actuellement, le sommet de Tokyo se limiterait à une « *simple conversation* ».

Afin de parvenir à un compromis, les membres de la .E.E. *pourraient, en dépit de l'attachement proclamé* à leur déclaration de Strasbourg, faire preuve de souplesse. *Ils* accepteraient ainsi que l'année de référence pour la réduction des importations fixée par pays (1977 ou 1978) et que des engagements chiffrés ne soient adoptés *que pour 1979-1980*.

Les Sept ont d'autre part rendu public jeudi, un appel au Vietnam et « *aux autres pays de l'Indochine* » pour *que soient prises des mesures « effectives et urgentes »* pour mettre un terme au drame des réfugiés. Les Sept s'engagent à augmenter de façon « *significative* » leur contribution à l'aide et à la réinstallation des réfugiés.

Sur les marchés des changes, le dollar a subi les effets des décisions de Genève, aggravées par l'annonce d'un déficit commercial important en mai aux Etats-Unis (2,48 milliards de dollars). La devise américaine est *revenue à 4,25 F (contre 4,285 la veille) en dépit* d'une intervention importante des Banques centrales.

Un désaccord payant

Etonnant « cartel » que celui de l'OPEP ! L'Organisation a été créée pour fixer les prix du pétrole « à l'unanimité ». Elle ne parvient pratiquement plus jamais à le faire. Pourtant elle *réussit à maintenir* son *pouvoir* inchangé. L'accord intervenu est bien à son image : malgré des divergences de tous ordres, les membres ont eu pour *volonté essentielle de sauvegarder* la raison d'être de leur communauté. La conférence de Genève, si elle apparaît comme l'échec de la conciliation, n'en a pas moins permis de *remplir* son objectif : la fixation d'un plafond de prix met fin aux hausses spéculatives qui empoisonnaient la vie économique occidentale depuis plusieurs mois. *Les* pays consommateurs savent désormais ce qu'ils auront à payer. Les producteurs, en laissant *jouer* les lois du marché si chères aux Etats industrialisés, avaient la certitude de pouvoir vendre leur pétrole à 30 dollars le baril avant la fin de l'année. *Ils ne l'ont pas voulu.*

Le *relèvement* sensible du *prix* moyen met d'autre part en lumière la tendance structurelle à la hausse, que l'OPEP croit inéluctable. Mais l'accroissement subs*tantiel de* l'aide au *tiers-monde* (800 millions de dollars) décidée simultanément permettra peut-être à l'Organisation de recoller au groupe dit des « 77 », dont elle *se veut toujours le fer* de lance, face à l'égoïsme des plus riches.

Enfin, en répétant, comme le ministre algérien M. *Nabi*, qu'il est temps de relancer le dialogue Nord-Sud sur des bases plus réa*listes*, en *insistant* sur le rôle dans la crise actuelle des excès de consommation, en préconisant une contribution importante des pays industrialisés au développe*ment énergétique des* Etats les plus pauvres, les exportateurs de pétrole montrent aux chefs d'Etat et de gouvernement réunis depuis jeudi matin à Tokyo la voie qu'il *faut suivre... et* son étroitesse.

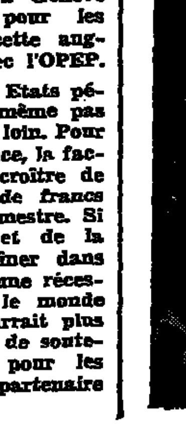
Le salut occidental passe, à les croire, par une réduction des consommations et par un change*ment important* d'attitude vis-à-vis du tiers-monde.

Un délai est même imparti pour commencer de mettre en œuvre une telle politique : l'OPEP se *réunira de nouveau au mois* de septembre.

Si les producteurs n'arrivent plus à se mettre d'accord sur un prix unique, les décisions de Genève ne leur en profiteront pas moins généreusement.

L'augmentation du prix moyen d'un baril de près de 3,50 dollars rapportera quotidiennement aux pays membres quelque 100 mil*lions de dollars supplémentaires* ! Les pays industrialisés ne peuvent guère compter sur ce désaccord pour obtenir prochainement — comme après l'instauration d'un double prix à Doha, en 1976 — une baisse relative des prix. Sur un *marché tendu*, la multiplicité des cours pousse les vendeurs à s'aligner sur les prix les plus hauts. « Vous verrez que dans les années 80, avec ou sans l'OPEP, les prix du pétrole augmenteront », ironisait Cheikh Yamani après la *conférence tenue* par l'Organisation en juillet 1977 à Stockholm. Les pays producteurs ont voulu démontrer à Genève qu'il valait mieux, pour les consommateurs, que cette augmentation se fasse avec l'OPEP.

Reste à savoir si les Etats pétroliers n'ont tout de même pas jeté le bouchon un peu loin. Pour un pays *comme* la France, la facture pétrolière va s'accroître de plus de 10 milliards de francs pour le seul second semestre. Si l'équilibre de l'offre et de la demande devait entraîner dans les mois qui viennent une récession généralisée dans le monde occidental, l'OPEP pourrait plus *difficilement* continuer de soutenir qu'elle constitue pour les pays industrialisés un partenaire responsable.



100 millions de dollars de plus chaque jour pour l'OPEP

De notre envoyé spécial

Genève. — Le prix du pétrole va *fortement augmenter. Les pays* industrialisés s'y attendaient. Du moins ont-ils la consolation de connaître pour les trois mois à venir le prix maximum auquel ils paieront leur « *brut* ». *Mais l'accord réalisé par* les treize pays membres de l'OPEP a été long à se dessiner et il masque mal le maintien, par chacun des pays membres, des positions avancées avant la conférence.

Sans doute, M. Aït Laoussine, l'un des experts les plus écoutés de l'OPEP, pouvait-il souligner que « *le système est plus ordonné qu'auparavant* ». Il *n'en reste pas moins que* l'accord du 28 juin à Genève ressemble fort à celui entériné à Doha, au Qatar, en décembre 1976, et qu'il instaure, comme lui, un double prix sur le marché. Incapables d'unifier la structure des prix, les treize ministres ont préféré un accord *a minima plutôt qu'un constat d'échec pur et* simple.

L'Arabie Saoudite a évidemment joué, une fois encore, un rôle fondamental. Elle a certes relevé ses prix *d'une manière que l'on jugera* immodérée dans les pays industrialisés. *Il est vrai que la fixation du prix* du « brut » de référence saoudien à 18 dollars le baril représente une hausse de 41,70 % par rapport au 31 décembre 1978 et de 23,80 % par *rapport au 26 mars dernier. Mais* dans la conjoncture actuelle, cela semblait inévitable. En contrepartie, le cheikh Yamani a obtenu une concession majeure de ses partenaires, puisque l'apparition d'un prix plafond met un terme à ces augmentations en « saut de puce » qui, de 3 % en 3 %, ont coûté plus de 4 dollars aux pays consommateurs en un trimestre.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 3.)

Nouvelles tensions au Proche-Orient

- *Quinze « Frères musulmans » exécutés en Syrie*
- Les raids israéliens se poursuivront au Liban

LIRE PAGE 5

Négociation difficile à Tokyo

De nos envoyés spéciaux

Tokyo. — Les Sept devaient aborder, au début de l'après-midi de jeudi 28 juin, sous la présidence débonnaire, mais attentive, de M. Masayoshi Ohira, premier ministre japonais, ce qu'ils considèrent tous comme la partie la plus importante de leur ordre du jour : le pétrole. Au point que M. Ohira doit faire des efforts pour qu'au moins un autre sujet, qui s'y trouve inscrit, à savoir les relations Nord-Sud, paraisse aussi traité avec attention.

Contrairement à ce qui s'était passé pour des précédents sommets, il ne semble pas cette fois que les termes d'un accord aient pu être dégagés dans leurs détails lors des diverses réunions préparatoires. L'échelon le plus élevé, lors du petit déjeuner, jeudi matin, à la résidence du *premier ministre nippon*. C'est avec des positions sensiblement *différentes que le président des* Etats-Unis, le chef du cabinet japonais, les quatre Européens — décidés, semble-t-il, à jouer ensemble la carte communautaire — et enfin le premier ministre canadien, ont commencé leurs entretiens officiels, avec chacun la ferme intention d'aboutir à un consensus.

Au cours de leur dîner de mercredi 27 juin, à l'ambassade de France, les quatre Européens ont confirmé leur attachement aux décisions prises la semaine dernière au Conseil européen de Strasbourg. Officiellement, ils proposent donc que les Etats-Unis et le Japon se joignent à eux pour convenir d'un plafonnement des importations « d'or noir » jusqu'en 1985 sur la base d'une année de référence.

PAUL FABRA et PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Harmonies naturelles

Je ne sais pas ce qu'en eût pensé Bernardin de Saint-Pierre, mais les deux réunions parallèles de Genève et de Tokyo ont quelque chose qui fait songer aux harmonies naturelles.

Il est en effet édifiant de voir que ce sont les pays les plus riches du monde qui sont les plus dépourvus des sources de la richesse, et que les trésors de la nature sont entre les mains de certains des plus démunis.

L'argent, dit-on, ne fait pas le bonheur, et cela semble assez vrai aujourd'hui. Toute la question est de savoir ce qu'il en est du pétrole.

ROBERT ESCARPIT.

L'ESSOUFFLEMENT DU PROGRÈS TECHNIQUE

Prométhée au creux de la vague

par PIERRE DROUIN

Le pétrole noie tout. A Tokyo, les 28 et 29 juin, les chefs d'Etat et de gouvernement des grands pays occidentaux *font* des rêves *de derricks, et* essaient de répondre au nouveau défi énergétique lancé par la *fièvre des prix du* « brut ». En concentrant ainsi leur attention sur les limites *externes* de la croissance, tâche indispensable, ils seront sans doute moins sensibles à un phénomène qui devient, lui aussi, de plus en plus préoccupant. *La* croissance connaît également des limites *internes* du fait d'un ralentissement des progrès de la productivité. Dans tous les pays industriels, l'O.C.D.E. (1), a *noté récemment* une baisse au cours des cinq dernières années. *Aux Etats-Unis*, où elle était déjà descendue à un très faible niveau, on a même constaté (en rythme annuel) une diminution de 4,5 % au premier trimestre de 1979 selon l'Agence économique et financière (Agefi).

Les conseillers économiques de *M. Carter* — qui a institué un Conseil national de la productivité — ont *fourni* cinq explications au phénomène : ralentissement des investissements ; multiplication des dispositions législatives ou réglementaires pour la *sécurité et la protection de l'environnement* ; extension d'une main-d'œuvre nouvelle : migrants, femmes ou jeunes peu qualifiés ; choix d'un matériel *moins consommateur d'énergie* ; poids du secteur des services dans *le produit national brut où* les gains de productivité sont beaucoup plus lents que dans l'industrie.

Sans doute, tous ces facteurs jouent et pour une part non négligeable dans le phénomène nouveau enregistré dans les économies occidentales. Mais des experts en sont venus à se demander *s'il n'y a pas* une *cause plus* profonde, si l'on n'enregistre pas, après la flambée des années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, des « rendements *décroissants de la technologie* ». C'est le sous-titre d'un livre court, mais à nos yeux très important d'Orio Giarini et Henari Loubergé : *la Civilisation technicienne à la dérive*, qui vient d'être traduit en français (2). Pour eux, Promé*thée est au creux de la vague et* la baisse d'efficacité du progrès scientifique et technique est avérée.

(Lire la suite page 37.)

(1) *Le Monde* du 18 mai 1979.
(2) Dunod, 1979, 152 p., 49 F.



SÉLECTION POUR LES VACANCES

Qu'apportent les romans d'été ?

« Le *Monde* des livres » consacre comme d'habitude son dernier numéro de juin aux lectures de *vacances, pour répondre à la* question cent fois posée : « Que me *conseilles-tu d'emporter ?* ». *Il y a* au fond trois attitudes à adopter.

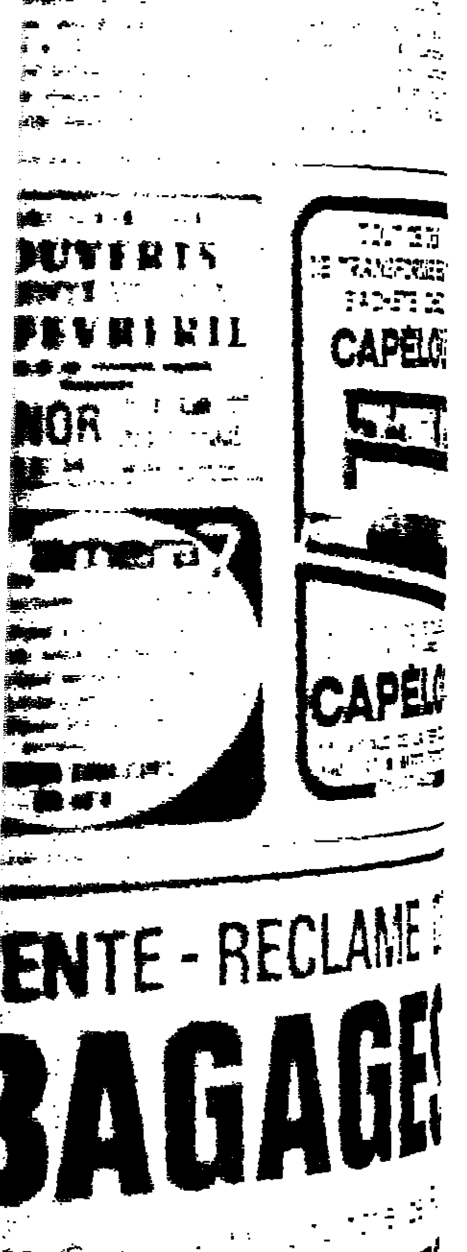
Ou bien se plonger dans les classiques qu'on ignore encore. C'est l'avis que donne Bertrand Poirot-Delpech, en préconisant les chefs d'œuvre au mépris des fameux *romans d'été. Mais dans ce cas,* on *n'a* rien de précis à présenter : *c'est* à chacun de combler ses trous comme il les connaît.

Si l'on a le souci de suivre la littérature de son temps, on peut aussi profiter de sa liberté pour *rattraper* les *lectures qu'on n'a pas* pu faire pendant le cours de l'année. *C'est à quoi répond la* sélection de nos pages 24 et 25. Etablie par nos collaborateurs habituels, elle repère les ouvrages qui, dans tous les domaines, nous ont paru les plus marquants depuis janvier dernier. Ceux-ci ne sont pas tous *difficiles à lire. S'ils le sont, c'est* en fonction d'une nouveauté, d'une originalité bonnes à découvrir. Plusieurs d'entre eux ont rencontré une grande audience, ce qui *n'était pas une raison pour les écarter.*

Fallait-il pour autant ignorer complètement les « romans d'été », *dont la floraison, de plus en plus abondante,* devient un des traits *saisonniers de nos mœurs* éditoriales ? Nous en présentons une *bonne dizaine en pages* 21, 22 et 23 . Ils ne méritent pas tous d'être vendus au poids comme le pensent leurs détracteurs.

Après tout, une action bien *ficelée procure* un plaisir dont il n'y a pas à rougir, surtout si l'on *apprend en même temps les rouages* du monde où l'on vit, ou un passé qu'on ignore. Et parfois, on a la chance de découvrir dans cette absence de prétention des réussites littéraires qui vont de pair avec la joie de l'évasion.

JACQUELINE PIATIER.







Le Monde

idées

EMPLOI

LE CHOMAGE COMME INSTRUMENT D'ANALYSE

par RENÉ LOURAU (*)

LA stratégie de l'Etat français n'est pas de dépasser la crise de l'emploi, mais de la gérer en refusant d'en percevoir toutes les implications.

La crise en question (supposons-lui des guillemets) peut produire des troubles politiques réels. Mais, au fond, elle est un élément d'un jeu planétaire auquel participent les multinationales, sous le contrôle de la Trilatérale et aussi — ne l'oublions pas — du trio d'impérialismes américain, russe et chinois.

Nul besoin d'un retour à l'Etat-providence pour imaginer ce que devraient être, logiquement, les leçons à tirer de la crise. Il suffirait pour cela d'un Etat rationnel, c'est-à-dire fonctionnant effectivement comme il prétend fonctionner. Car enfin, à qui fera-t-on croire que le capital réservé pour payer le chômage ne pourrait pas être un capital productif ? Ou bien, s'il s'agit d'un capital productif et non d'une perte sèche, il faut alors reconnaître que le chômage est une marchandise comme une autre, et que l'inflation sur le marché de l'emploi est tout aussi normale et rationnelle (intégrée au système) que l'inflation tout court.

D'une part, notre société révèle la possibilité de débloquer l'équivalent d'une masse salariale énorme pour payer une force de travail inemployée. D'autre part cette même société institutionnalise le caractère non productif de centaines de milliers de salariés sans travail, les rangeant ainsi dans la catégorie symbolique des enfants, handicapés, malades et retraités.

Est-ce que tout l'argent consacré à gérer la crise ne pourrait pas être consacré à la résoudre? Le « bon sens populaire » des non-chômeurs suggère souvent que les chômeurs sont en fait des gens qui n'ont pas envie de travailler. Cette appréciation sommaire repose sur l'idée naïve que l'Etat et les autres responsables de l'économie ne peuvent pas ne pas offrir à chacun un emploi selon ses capacités et ses mérites. Elle manifeste, de manière inverse, le mal dont souffrent les institutions politiques et économiques, capables d'organiser la crise, incapables d'entendre les questions fondamentales posées par la crise.

Cette incapacité est en partie délibérée, dans la mesure où la crise est un élément du jeu planétaire évoqué plus haut. Elle est en partie subie et mal perçue par la classe dirigeante, car les contradictions accumulées à l'échelle mondiale, la désorganisation des relations internationales, ont atteint un degré tel que nos Machiavel manœuvrent maintenant sur du verglas.

Dans l'art de se boucher les oreilles devant les questions les plus tonitruantes, des spécialistes proposent des solutions apparemment variées. En réalité, la plupart sacrifient au credo économiste officialisé par notre gouvernement.

Une des conséquences de la crise, dont le chômage grandissant est l'analyseur, est bien dans ce phénomène qui fait tenir des propos aussi psychanalytiques au nouveau directeur général de l'A.N.P.E. : le *travail* n'est plus une valeur universellement sacrée. La faute, si faute il y a, en est moins à Jerry Rubin, Georges Bataille, Jean Baudrillard ou autres critiques de la valeur-travail, qu'à l'évolution du capitalisme, lequel produit du non-travail reconnu, institutionnalisé.

Une autre valeur dont le chômage est l'analyseur impitoyable, c'est la notion de *qualification*. Oubliant que Fourier en avait effectué la critique radicale (sur le papier) et que Taylor l'avait dissoute dans la pratique, la science économique et la sociologie industrielle persistent encore, parfois, à manier ce concept mou. La crise de l'emploi montre cruellement que ce qui permet d'obtenir un emploi, ce n'est pas d'abord une éventuelle qualification, mais l'intérêt du capital à un moment donné. Le processus de déqualification / surqualification, à jour depuis Fiedmann et Naville jusqu'à M. Freyssenet ou Mireille Dadoy (pour ne citer que ces sociologues), est maintenant reconnu à mots couverts par les planificateurs. Un spécialiste comme Jean Vincens avoue qu'il vaudrait mieux abandonner la notion de qualification.

Un C.A.P. d'ouvreuse d'huîtres

Une des illusions sacro-saintes qui conservent en état de survie le concept de qualification, c'est le fameux couple *formation-emploi*. Si l'on inventoriait la littérature centrée sur l'apologie du lien entre formation et débouchés professionnels, on obtiendrait sans doute une masse de discours comparable à la production théologique chrétienne depuis deux mille ans. L'énormité du bruit en dit long sur l'absurdité du thème. Le sociologue américain Harry Braverman dénonce avec vigueur ce bluff, dès 1974 (*Travail et capitalisme monopoliste*, Maspero, 1976). Il signale que le mythe de la formation, de la prolongation de la scolarité en vue d'un meilleur emploi, appartient au passé. Surgi aux Etats-Unis dans les années 50, il est *désormais défunt*.

Comme d'habitude, nous avons dix ou vingt ans de retard sur notre métropole impérialiste préférée. Récemment, dans un ouvrage collectif (*Que va devenir le travail ?* E.M.E., 1978), Alain Touraine ne craint pas de déclarer qu'il est « complètement archaïque de vouloir adapter la formation à l'emploi ». Toujours en France, un économiste de l'éducation comme Michel Debeauvais ne cesse de répéter, preuves en main, que les études universitaires (en dehors des filières professionnelles, comme la médecine) n'ont pas pour finalité principale la recherche d'un meilleur débouché. Mais ces avertissements lucides n'empêchent pas que prospère la stagification la plus intensive. Au nom des bienfaits de la formation, on fait de la thérapie occupationnelle. N'a-t-on pas vu, dans la région de l'Ouest, lancer l'idée d'un C.A.P. d'ouvreuse d'huîtres — cela sur des bases épistémologiques solides, puisqu'il s'agissait, en fait, d'utiliser un surplus de crédits pour la formation !

Si, comme le montre le sociologue Jacques Guigou (*les Analyseurs de la formation permanente*, Anthropos, 1978), la stagification est le seul vrai et nouveau produit vendable inventé par la crise, bien d'autres notions sacralisées par l'idéologie dominante sont en train d'être dépréciées sur le marché idéologique : notions de *sécurité de l'emploi*, de *carrière*, de *métier* et même de *salaire*. Sans oublier l'idée que l'on se fait de la *division du travail*. Le potlatch que la société s'autorise pour indemniser et « former » la masse des chômeurs a sans doute une signification rituelle, mais certainement pas rationnelle. La division du travail, en intégrant la réalité et la notion du non-travail comme catégorie de plus en plus institutionnalisée, voit ses bases chanceler. Complémentairement, les efforts pour promouvoir de nouvelles religions du travail — non plus dans des entreprises archaïques mais dans des multinationales — révèlent la montée d'un nouveau totalitarisme. Quand le P.-D. G. de la Mitsubishi compose à l'intention de ses employés des incantations à sa propre gloire, il y a quelque chose de pourri au royaume du travail.

Les réalités sociales — pas toujours nouvelles — révélées et simultanément agitées par l'analyseur chômage sont plus fortes que les incantations chiffrées ou non. Les donneurs de leçons, les moralistes louis-philippards, se disqualifient eux-mêmes, surtout quand ils appartiennent à l'appareil étatique ou à celui du patronat privé. Car ces appareils sont directement responsables de la crise de la valeur-travail comme de la crise de l'emploi.

Par-delà les tempéraments

De même que Trotski et Staline ont cru que le socialisme passait par le taylorisme et l'extermination de la paysannerie (conditions de réalisation du dogme économiste du « développement des forces productives »), de même M. Barre croit que la clé de la crise du chômage est dans le développement du commerce extérieur, en tant qu'amorceur universel de la pompe à Phynance. Pataugeant dans les eaux glacées du calcul égoïste, M. Barre prend son thermomètre pour une bouée de sauvetage ou pour une chaude combinaison de scaphandrier. Comme tous les économistes appelés à gouverner la cité, il autonomise son indicateur chéri, lui confère une réalité quasi magique, s'identifie à lui, en fait une institution — l'institution majeure du bonheur. Aussi ne voit-il pas que les indicateurs, y compris les meilleurs, sont à peu près aussi fiables que les verdicts de Mme Irma. Jacques Delors l'avait prouvé, presque malgré lui, dans son étude anticipatrice sur ce sujet (transposant, à la suite des Américains, la théorie des indicateurs économiques dans la théorie des indicateurs sociaux). Ce que ne voit pas M. Barre, c'est que la théorie des indicateurs a fait son temps, et qu'il serait temps de passer à la théorie des *analyseurs* — le terme d'analyseur recouvrant tout élément de crise, de rupture, produisant une analyse concrète et active de la réalité, par exemple : le chômage, analyseur des profondes transformations subies par les principales notions qui tournent autour du problème du travail, donc de la vie sociale en général.

M. Farge a produit un rapport sur l'A.N.P.E. Sa trouvaille essentielle est la « déconnexion ». Il faut déconnecter, c'est-à-dire supprimer les tâches de « gestion du chômage » (l'expression est dans le rapport), afin que l'A.N.P.E. puisse se consacrer efficacement à « mission originelle de placement ». Corollaire de la déconnexion et du retour aux origines : meilleur lien avec les employeurs et avec la formation.

Pour qui a vu fonctionner une agence pour l'emploi, et plus encore pour les P.P. (prospecteurs placiers), C.I. (chargés d'information) et les C.P. (conseillers professionnels), qui y supportent quotidiennement l'angoisse des demandeurs d'emploi, il est douteux que la déconnexion, même assortie de la mécanisation des fichiers (elle aussi réclamée par M. Farge), soit un moyen de résoudre la crise.

Du côté des employeurs, les informations les plus sensationnelles sont moins volontiers l'annonce d'une embauche massive que celle d'un licenciement collectif (auquel un employé de l'A.N.P.E. assiste rituellement, comme l'aumônier militaire descendait dans la tranchée). Du côté des stages de formation à une nouvelle qualification, c'est une avalanche de promesses de la part des marchands de soupe, ou bien l'attitude rétractée (due en partie à la diminution des crédits) de la formation professionnelle des adultes. Le climat général, chez les P.P., les C.I. et les P.C., est, par-delà les tempéraments et les options idéologiques, à la *morosité*, voire à la dépression.

Le nouveau directeur de l'A.N.P.E. au niveau national, M. Baudouin, se fonde sur la théorie de la « déconnexion » (sur laquelle il émet par ailleurs des *réserves*) pour désigner du doigt les paresseux jadis pourfendus par Taylor — les « allergiques au travail » qui viennent à l'Agence pour « pointer » et assurer leurs droits sociaux. « *Dans le cas où l'inscription à l'Agence ne constituerait plus la condition préalable à l'ouverture des droits à indemnité*, dit-il, *seules les personnes réellement désireuses de travailler devraient normalement figurer dans les fichiers de l'Agence.* » (*Le Monde*, 14-4-79.) A quand la découverte du petit chromosome prédisposant au non-travail ?

(*) Maître de conférences de sociologie, université de Paris-VIII.

NE TROMPONS PAS LES JEUNES

par JEAN SUR (*)

ALORS que venait de s'achever le premier pacte national pour l'emploi, je tentais de crier, dans les colonnes du *Monde*, l'importance de l'enjeu (1). Mon point de vue n'était pas celui d'un observateur comme il s'en trouve tant — et trop, — mais celui d'un praticien, d'un animateur affronté à une expérience passionnante, essentielle, hurlante et foisonnante de vie, d'un homme qui sentait monter une telle demande qu'il en restait abasourdi, presque terrifié. Nous voici au moment du « troisième pacte », dont les dispositions ont été arrêtées. Je veux à nouveau, et avec une certaine gravité, dire ce que je vois et ce que je crois.

Des centaines de milliers de jeunes vont être concernés par des « stages Barre », qui sont évidemment un sous-produit de la crise et du chômage. Durant six mois, dans une situation qui ne sera ni celle de l'école ni celle de la profession, ils vont dialoguer avec les adultes chargés de les former.

Il ne s'agit pas de les tromper. Nous ne devons pas leur faire croire qu'ils trouveront tous, et il s'en faudra de beaucoup, un emploi à la fin du stage. Il s'agit de les persuader, pourtant, que ces six mois peuvent être utiles. D'une part, parce qu'ils leur permettront d'acquérir les techniques, les connaissances précises qui les aideront à progresser et éventuellement à trouver un emploi. D'autre part, parce que, dans un climat général de déprime et de morosité, ces stages auront pu être pour eux l'expérience de communication désintéressée que notre société ne leur permet guère de faire, à quoi pourtant ils aspirent et à quoi ils ont droit.

Et ici, il faut s'interroger. Du point de vue de l'Etat, ils sont des demandeurs d'emploi, des numéros pour les statistiques. Du point de vue des instituts de formation, ils sont trop souvent des clients et des occasions de profit. Il y a d'admirables stages, il y a des stages honteux.

Je dis qu'un stage est honteux quand sa structure est tournée vers l'organisation et non vers les stagiaires, vers l'intérêt d'un groupe avant celui des stagiaires. Il faut faire cesser par tous les moyens les situations dans lesquelles le profit se fait sur le dos des stagiaires. L'Etat, certes, contrôle et doit contrôler, mais les intéressés doivent, eux aussi, contrôler et dire ce qu'ils voient. Il est démontré que le financement de ces stages, sans être glorieux, est possible. A l'opinion, aux jeunes, notamment, de faire savoir qu'ils n'entendent pas que des marchands de soupe se moquent d'eux.

Mais il y a plus. Il ne s'agit pas seulement de gestion correcte, il s'agit d'élaboration d'une vraie pédagogie. Et là aussi il faut être clair.

Deux axes s'imposent

Que les jeunes stagiaires qui se préparent à certains postes de l'entreprise doivent absorber à haute dose de l'économie, rien de plus normal. Mais, en revanche, qu'on épargne à ceux qui n'en feront pas métier ces disciplines fumeuses telles que l'« initiation à la vie de l'entreprise », très apte à faire fleurir sur leurs lèvres le bof-sourire. Qu'on évite de leur faire croire qu'ils sont comme de futurs initiés au temple du management. C'est idiot, absurde et inadmissible.

Deux axes s'imposent. D'abord une formation technique spécialisée, aussi précise qu'on le peut. Qu'une stagiaire en dactylo sache bien taper à la machine, ce n'est pas rien. L'expérience montre d'ailleurs que les stagiaires ne rechignent pas à l'effort, surtout si les animateurs qui les entourent sont des professionnels.

Ensuite, une formation générale digne de ce nom. J'entends par là une écoute attentive des stagiaires, une volonté de les aider à communiquer entre eux, une qualité d'échange entre les animateurs et eux, qui les pousse à sortir des conformismes de la bande, de l'école, des copains. Il convient par exemple que, sous forme de trois sessions de trois jours intervenant au début, au milieu et à la fin des stages, des pauses soient ménagées pour souffler, chercher le sens, poser les mille et une questions que tout le monde a envie de poser.

Qui sont les animateurs ? Parfois des formateurs spécialisés, le plus souvent des professionnels. J'aimerais bien que les artistes fussent un peu invités, les peintres, les musiciens, ceux surtout qui ont bien senti la jeunesse. Quel stage, par exemple, prendra le risque de faire venir Bernard Lubat ? Entre tous ces animateurs, qui ne doivent revendiquer d'autre pouvoir que celui de leur conviction, peut s'installer un climat salubre, plus tonique que celui de l'école, plus désintéressé que celui de l'entreprise et qui serait comme le climat de ce que Nicole Van der Elst appelle le style français de formation, héritier tout à la fois de l'esprit laïque et des engagements chrétiens, de l'éducation populaire et des animateurs culturels.

Qu'on me comprenne bien. Il ne s'agit nullement de faire de ces stages des occasions d'évasion qui écartent les jeunes de leurs futures tâches. Il s'agit au contraire de leur faire prendre la respiration qui leur permettra de faire face. De leur faire respirer l'air nocif aux marchands de trucs.

Bientôt, les stages du troisième pacte vont, un peu partout, ouvrir leurs portes. Qu'on les aide, ces portes, à ne pas se refermer. C'est là une chance unique de contacts multiples et multiformes entre les générations, les individus, les cultures. Qu'on ne la laisse pas passer. Ou alors qu'on s'interroge : pourquoi enseigner, pourquoi parler, pourquoi écrire, pourquoi espérer ?

(*) Animateur de formation, écrivain.

(1) Voir *le Monde* du 6 juillet 1978.

Plaidoyer pour le travail noir

par CLAUDE LEGOUX (*)

LES discours officiels, avec l'appui lancinant de la publicité télévisée et radiophonique, se déchaînent contre le *travail noir*. La connotation péjorative, voire repoussante et quelque peu satanique du terme, est indéniable, et tend à provoquer un sentiment de culpabilité chez ceux qui se livrent aux activités qu'il désigne, et chez ceux qui en tirent parti. Elle habitue en même temps les citoyens contribuables à l'idée que la délation, dans ce cas précis, n'aurait plus tout à fait le caractère infamant qu'on affecte généralement de lui attribuer.

L'inspecteur des finances fait ses comptes, et calcule le pourcentage récupérable sur ces transactions privées, si elles rentraient, de gré ou de force, dans le circuit officiel. L'agent des organismes qui gèrent le chômage déduit le nombre supposé de ces ouvriers qui ne sont inscrits nulle part du total des demandeurs d'emploi qui se pressent à ses guichets, et en conclut que le simple transfert d'une catégorie à l'autre améliorerait notablement ses statistiques. Le chef d'entreprise suppute de combien il pourrait augmenter ses prix et améliorer ses marges, si cette concurrence ne venait pas, tout à la fois, diminuer la demande et peser sur les tarifs.

Tous ces gens ont tort de croire qu'il suffirait d'inverser l'ordre des facteurs pour aboutir à une équivalence. Les *travailleurs au noir* ne versent aucune contribution, directe ou indirecte, sur les sommes qu'ils encaissent. Mais si, par extraordinaire, on parvenait à les empêcher de travailler dans ces conditions, ils n'en verseraient pas davantage. Par contre, ils dépenseraient moins.

En cessant de *travailler au noir*, ils libéreraient moins d'emplois qu'on ne le dit, car une bonne partie de leurs clients n'auraient pas les moyens de payer les prix officiels. Les entreprises enregistreraient quelques commandes supplémentaires, de la part de ceux qui, en restreignant leurs objectifs, feraient quand même appel à elles. Mais il y aurait une baisse générale du niveau de vie, causée à la fois par la diminution des ressources des *travailleurs au noir* eux-mêmes et par l'augmentation des dépenses, pour la même production, de leurs anciens clients. D'ailleurs, seul le travail est payé de la main à la main. Les marchandises sont achetées dans les magasins.

Autre chose

Ceux qui proclament en toute occasion leur souci de voir *revaloriser le travail manuel* devraient reconnaître que le *travailleur au noir* effectue tout seul, tranquillement, sans l'aide de quiconque, et aux moindres frais pour la collectivité, sa petite revalorisation personnelle. En dehors de ses heures abrutissantes d'usine ou de bureau, il se livre à une activité créatrice, dont il détermine lui-même le rythme, après en avoir discuté de gré à gré la valeur, et qui fait de lui pour un temps, sinon un patron, du moins un indépendant.

Il n'est pas donné à tout le monde de pouvoir fonder son entreprise, de savoir prélever sa part sur le travail des autres, ou de prendre le risque de se faire artisan à temps plein. Mais quelques heures par jour, quelques jours par mois, cela permet souvent de s'offrir ces petites fantaisies, ce petit luxe, qui font de l'ouvrier autre chose qu'un producteur et un consommateur.

Enfin, le *travail noir* est la voie ordinaire qui permet au jeune ouvrier ambitieux de se constituer la clientèle et le capital, avec lesquels il pourra, au bout d'un certain temps, s'installer à son compte officiellement. Le *travail noir* est la pépinière de l'artisanat.

Au lieu de fulminer, et d'insister sur les cas limite du chômeur systématique ou de l'entrepreneur occulte — contre lesquels d'ailleurs l'arsenal des lois existantes suffirait amplement si l'on avait la moindre envie de les appliquer, — les politiciens devraient savoir que *le travail noir*, avant même d'être une source de profit pour ses adeptes, est avant tout une libération et un dérivatif. Et qu'il est souvent inopportun de priver de dérivatif les éléments les plus dynamiques de la population.

(*) Conseil en informatique.

Le Monde

SERVICE DES ABONNEMENTS
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09 - C.C.P. PARIS 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG - PAYS-BAS			
155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
203 F	385 F	563 F	750 F

Par voie aérienne, tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

étranger

LA RÉUNION DE L'OPEP A GENÈVE

100 millions de dollars de plus chaque jour

(Suite de la première page.)

Désormais — et pour trois mois, — la *prime de marché* que les Anglo-saxons qualifient de « surcharge » ne pourra pas dépasser 2 dollars. Mais la remise en ordre *d'une structure cohérente des prix pétroliers* aurait voulu que les « bruts » de même origine géographique et de même qualité coûtent un prix *proche* (aux 2 dollars de « surcharge » près). Or, il n'en est rien.

Jusqu'à la crise actuelle, l'écart entre les pétroles légers d'Iran et d'Arabie Saoudite n'avait jamais été supérieur à 10 cents (43 centimes) par baril. Il serait désormais de près de 2 dollars, les Iraniens ayant refusé de se plier au vœu de la *majorité d'un retour aux « différentiels historiques »*. Il y a donc fort à parier que c'est sur le prix de référence théorique de près de 22 dollars choisi par les représentants de l'ayatollah Khomeiny que s'aligneront prochainement les pays du Golfe *autres que l'Arabie Saoudite*. Si tel devait être le cas, on *peut penser*, selon *une estimation* grossière, que le prix moyen de l'OPEP, qui était de l'ordre de 17,50 dollars le baril avant la conférence de Genève, sera, à compter du 1er juillet, de près de 21 dollars.

Les bruts légers d'Afrique enfin ne pourront pas dépasser 23,50 dollars le baril. *L'Algérie* a déjà laissé entendre qu'elle porterait ses prix à ce niveau dès le 1er juillet (ce qui représente une hausse de 67,4 % par rapport au prix appliqué le 31 décembre 1978). Le Nigeria et la Libye devraient, comme toujours, *s'aligner sur l'Algérie, les trois pays* disposant d'un pétrole de même qualité.

Le rôle modérateur de l'Algérie

Pour restreint qu'il soit, cet accord n'en a pas moins été fort difficile à obtenir. En demandant un relèvement important de ces « *différentiels* » — ce qui consistait à accroître *en fait la prime de marché*, — l'Iran a bloqué plus de vingt-quatre heures *la négociation*, obligeant les experts à de longues heures supplémentaires deux nuits de suite. L'absence totale de contacts entre les délégations saoudienne et iranienne — contrai*rement au passé récent où il existait une certaine complicité entre les deux grands producteurs*, même lorsqu'ils ne se retrouvaient pas *dans le même camp* — a pesé sur les négociations, le cheikh Yamani se plaignant à plusieurs reprises de *« l'extrémisme »* et de *« l'irréalisme »* de son grand voisin du Golfe. Une conciliation du Venezuela, de l'Algérie et du Koweït a même été nécessaire à deux reprises.

L'Algérie a d'ailleurs joué un rôle modérateur sur cette conférence. Ce pays qui prônait en 1975 et 1976 de ne pas se fier uniquement aux lois du marché *est resté fidèle à ses positions. De plus une unification* des prix aurait permis, estimaient *certains délégués algériens, d'aborder* en meilleur ordre la période où une *détente* interviendra sur le marché soit, vraisemblablement, dans le courant de l'année 1980.

L'Irak n'a pas non plus manifesté son *extrémisme* habituel. *« Depuis le sommet de Bagdad*, soulignait un délégué, *l'Irak s'est beaucoup rapproché de l'Arabie Saoudite. »* Certains y verront un signe supplémentaire d'un mouvement de Bagdad vers l'Ouest, qui pourrait être fondamental sur le plan pétrolier dans les années à venir.

Les récentes découvertes dans le sud du pays ont en effet porté les réserves prouvées irakiennes à 60 *milliards de barils*, selon l'hebdomadaire *An Nahar Arab Report*, niveau *équivalent à celui des réserves du* Koweït et de l'Iran. Mais alors que Téhéran s'est imposé des limites de production, qu'il semble d'ailleurs avoir du mal à approcher depuis quelques semaines, et que le Koweït a fixé à 2 millions de barils par jour son plafond de production, l'Irak est l'un des rares pays du Golfe à prévoir un accroissement important de sa capacité de production d'ici à 1985. Avant la crise iranienne, les gisements irakiens produisaient 2 millions de barils par jour ; ils dépassent maintenant quotidiennement 3 millions de barils et pourraient atteindre *5 millions de* barils en 1985.

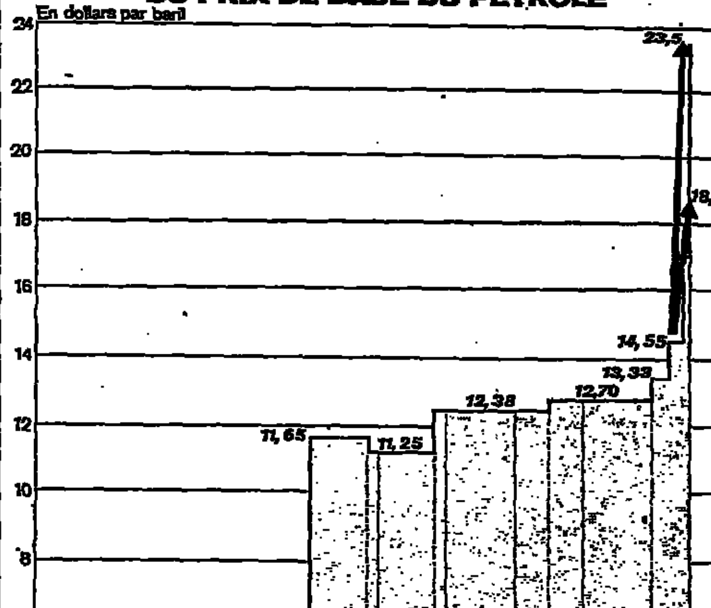
A court terme, la question se pose de savoir si l'Arabie Saoudite va, quant à elle, dans les prochaines semaines, relever sa production. Dans les milieux informés de la conférence, on laissait entendre que tel serait vraisemblablement le cas. Pour donner une *idée* de l'ampleur de la hausse, il faut souligner que Ryad, s'il augmente sa production de 1 million de barils par jour, aura désormais comme revenus pétroliers 1,20 milliard de dollars par semaine, contre 865 millions au second trimestre, soit un progrès de quelque 39 % !

Simple contact avec les Neuf

Outre les questions d'aide au tiers-monde *(le Monde* du 28 juin), dont le communiqué final devrait largement rendre compte, les ministres de l'OPEP ont encore parlé de l'embargo pétrolier à l'encontre de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, *ainsi, dit-on, que du procès que leur* a intenté aux Etats-Unis l'Association *Internationale* des *transporteurs*, pour fixation abusive des prix du pétrole.

Enfin, il a été entendu que les membres du comité de stratégie à *long terme de l'Organisation* (l'Algérie, l'Arabie Saoudite, l'Irak, l'Iran, le Koweït et le Venezuela) rencontreront bien à Londres, le 30 juin, le ministre français de l'industrie, M. Giraud, accompagné de M. Brunner, le commissaire européen chargé *de l'énergie*, et M. O'Malley, le ministre irlandais qui prend, le 1er *juillet*, la présidence du conseil de l'énergie des Neuf. Mais l'OPEP tient à insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un dialogue, mais d'une *« simple prise de contact »* pour étudier l'évolution de l'offre et de la demande à long terme. Cela vaut *cependant mieux que* l'absence totale de relations de l'OPEP avec les pays consommateurs, *qui prévalait* jusqu'à présent.

BRUNO DETHOMAS.



Le baril de pétrole léger arabe (arabian light), qui valait 1,80 dollar en 1970 et encore 2,59 dollars avant la guerre du Kippour, était passé en deux étapes à 11,65 dollars en 1973-1974. Son prix avait peu varié jusqu'à la récente crise iranienne, le ralentissement de la croissance mondiale le faisant simplement un peu fléchir en 1975. La révolution en Iran, en déséquilibrant le marché, l'a brutalement fait monter à partir de janvier : 13,33 puis 14,55 dollars, tarif de « référence » très vite dépassé par la plupart des producteurs, dont les prix ont varié de 17 à 18,5 dollars (seule l'Arabie Saoudite pratiquant le tarif de référence). Les décisions de Genève fixent la nouvelle « fourchette » de base à 18/23,5 dollars ; s'y ajouteront les diverses primes de marché, de qualité et de proximité.

Compte tenu de la dépréciation du dollar, on peut estimer, selon la banque Morgan, que le prix de 11,65 dollars de 1974 correspondrait aujourd'hui à un cours, en valeur réelle, de l'ordre de 17 dollars. Ce niveau va donc être dépassé désormais par tous les producteurs.

● *M. Raymond Barre* recevra, vendredi 29 juin, à 15 h. 30, une délégation du C.N.P.F. conduite par M. François Ceyrac, avec laquelle il s'entretiendra *« des conséquences sur l'industrie française de la crise de l'énergie »*, indique-t-on à l'hôtel Matignon.

L'augmentation du coût de l'énergie commence à perturber sérieusement la vie de nombreux Américains

De notre correspondante

New-York. — Tandis que les files d'attente s'allongent aux pompes à essence et que l'approvisionnement des marchés de produits alimentaires commence à se ressentir de la prolongation de la grève des camionneurs indépendants, les Américains viennent d'apprendre que le rythme annuel d'inflation avait atteint 13,4 %. Dans un pays où un pareil phénomène est relativement récent, la nouvelle touche profondément l'opinion.

C'est la troisième fois depuis la fin de la guerre que les prix à la consommation flambent ainsi. En 1946, la fin du contrôle des prix avait été à l'origine d'une forte inflation. En 1974, la crise pétrolière avait provoqué le même résultat, mais à un degré moindre qu'aujourd'hui. D'autre part, selon le département du commerce, les Etats-Unis sont au bord de la récession. On s'attend que le taux de chômage, qui est actuellement de 5,8 % de la population active, atteigne 7 % cet automne, et peut-être 8 % l'hiver prochain, c'est-à-dire au moment de l'ouverture de la campagne présidentielle.

Les dirigeants de l'économie américaine avaient espéré un ralentissement des prix des produits alimentaires ; mais la grève des camionneurs indépendants risque de provoquer certaines hausses. Entrepris il y a près de trois semaines, contre l'augmentation du prix du gazole et sa raréfaction, le mouvement de protestation de quelque cent mille chauffeurs commence à avoir de sérieuses répercussions : en Californie, les fruits et les légumes pourrissent dans les champs ou s'entassent sur les marchés sans toujours trouver d'acquéreurs. Dans le Middle-West, plusieurs firmes de viande congelée ont ralenti leur production et licencié une partie de leur personnel.

Les incidents continuent entre grévistes et non-grévistes : des coups de feu ont été tirés, et plusieurs camions incendiés. Mardi matin 26 juin, à l'heure de pointe, une manifestation plus pacifique d'une centaine de camionneurs a bloqué 50 kilomètres de l'autoroute de Long-Island, provoquant un formidable embouteillage. En certains endroits, la garde nationale a dû aller protéger des dépôts de carburants.

La principale cause de l'inflation est évidemment l'augmentation du coût de l'énergie. Depuis le début de l'année l'essence a augmenté de 55 %, le fuel domestique de 5, 3 %. En mai le consommateur a vu sa note d'énergie augmenter au total de 4,2 %. En un mois le prix du gallon d'essence (3,8 litres) est passé à New-York de 85 cents en moyenne à 1,5 dollar, soit une hausse de 77 %

Malgré les mesures de discipline appliqués *maintenant* sur une bonne partie du territoire — les *voitures à numéro d'immatriculation* pair sont servies les jours *pairs*, les *numéros impairs* les autres jours — les automobilistes new-yorkais sont en train de battre quelques-uns des records peu enviables détenus il y a trois semaines par les Californiens : mercredi matin 27 juin, il fallait faire en moyenne une heure et demie de queue pour remplir son réservoir. Les automobilistes accusent les compagnies pétrolières d'entretenir la pénurie pour faire monter les prix. Les compagnies et les autorités locales assurent que cete pénurie cesserait si les automobilistes ne passaient pas leur temps à remplir leurs réservoirs.

Dans la région de New-York, qui n'est pas la plus touchée par la hausse, le coût des transports individuels a augmenté de 2,3 %. De nombreux banlieusards ont renoncé à utiliser leur voiture pour aller travailler et s'entassent dans les autobus et les trains en nombre de plus en plus insuffisant et souvent vétustes.

Cependant, à Washington, la Chambre des représentants a *adopté*, à une très large majorité, un ambitieux plan de développement des carburants de synthèse. Il s'agit d'un amendement à la loi de 1950 sur la défense nationale qui prévoyait une production de 500 000 barils par jour de carburants de synthèse en 1984, soit la consommation totale des activités de défense et 3 % de la consommation nationale. Les représentants proposent de produire deux millions de barils en 1990, grâce à de larges possibilités de prêts pour les sociétés privées.

Tandis que le mécontentement de l'homme de la rue s'accroît devant la pénurie de carburants, la polémique fait rage sur les mesures d'économie de chauffage et de climatisation annoncées par le président Carter : 65 degrés l'hiver (17 degrés centigrades) dans les locaux où l'on travaille. Ces dispositions inapplicables à nombre *d'Américains*.

Déjà des exceptions sont prévues pour les hôpitaux, les écoles, les musées, les supermarchés, certains magasins, etc. La mesure risque de toucher essentiellement les immeubles d'habitation et surtout ceux des quartiers déshérités qui *n'auront* pas les moyens financiers de s'équiper *en systèmes* de rechange souvent onéreux. — N. B.

A TRAVERS LE MONDE

Libéria

● LES QUARANTE-SIX PERSONNES détenues depuis les émeutes du 14 avril (*le Monde* du 17 avril), qui firent à Monrovia quelque soixante-dix morts et plusieurs centaines de blessés, ont été amnistiées, a annoncé, mardi 26 juin, M. William Tolbert, chef de l'État libérian. — *(A.F.P., U.P.I.)*

R. F. A.

● IRMGARD MOELLER ET SIEGFRIED HAAG, deux des *principales figures* de l'extrémisme ouest-allemand, détenus dans la prison de Stammheim, ont cessé, mardi 26 juin, leur grève de la faim, commencée le 4 mai dernier (*le Monde* du 14 juin 1979). Cette décision devrait mettre un terme au mouvement qui s'était étendu à la plupart des grandes prisons de la R.F.A. Plusieurs autres grévistes de la faim, dont Me Klaus Croissant et quatre extrémistes *détenues* à Berlin-Ouest, ont *recommencé* à s'alimenter mercredi. *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● SIX CONDAMNÉS A MORT ont été pendus, mardi 26 juin, à Pretoria, a-t-on annoncé officiellement. *Les six jeunes* gens exécutés avaient été condamnés *pour meurtre*. Ces six pendaisons portent le chiffre des *exécutions* à Pretoria à cinquante-trois depuis le début de l'année. — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LA HAUTE COUR DE JUSTICE RHODESIENNE a décidé mercredi 27 juin de suspendre provisoirement de leurs droits de députés les sept démissionnaires du Conseil national africain unifié (UANC), le parti du premier *ministre*, l'évêque Muzorewa. Les députés suspendus compa*raîtront le 11 juillet devant* un tribunal, qui décidera de leur éventuelle exclusion définitive du Parlement. Les *« sept », qui ont fondé* le parti démocratique du Zimbabwe (Z.D.P.), ont à leur *tête* l'ancien vice-président James Chikerema. — *(A.F.P.)*

Tchad

LE FROLINAT (Front de libération nationale du Tchad) a indiqué mercredi 27 juin à N'Djamena que l'offensive militaire que la Libye a lancée dans le Nord du Tchad semble être de grande envergure et avoir pour objectif la prise de Faya, préfecture du BET Borkou-Ennedi-Tibesti) et fief du FROLINAT. Plus de deux mille cinq cents soldats libyens et tchadiens *« enrôlés »* dans l'armée de Tripoli ont attaqué mardi les postes de Zouar et Sherda, dans l'extrême Nord-Ouest du Tchad, au pied du massif du Tibesti, a révélé *M. Goukouni Oueddei*, président du conseil de la révolution du FROLINAT et ministre d'Etat chargé de l'intérieur.

Uruguay

● LE PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS a publié, le mercredi 27 juin, un communiqué dénonçant *« un accord de fourniture d'armes que vient de conclure le gouvernement français avec la dictature uruguayenne »*. Le P.S. affirme que cet accord *« marque le renforcement du soutien de la France aux régimes répressifs d'Amérique latine »*. D'autre part, Amnesty International a publié, le même jour, un rapport selon lequel *« la torture des prisonniers politiques a atteint un niveau sans précédent »* en Uruguay, et *« fait désormais partie intégrante de la vie politique »* du pays.

DIPLOMATIE

LE SOMMET DE TOKYO

MM. Carter et Ohira se sont entretenus des problèmes de sécurité en Asie

De notre correspondant

Tokyo. — Si une bonne partie de la visite officielle de M. Carter au Japon, qui s'est terminée mercredi 27 juin, a été consacrée à rapprocher les positions américaines et japonaises pour aborder le sommet des pays industrialistés, les problèmes politiques entre les deux pays n'en ont pas moins tenu une place importante dans les entretiens qu'ont eus le président des Etats-Unis et M. Ohira.

Les Japonais sont d'autant plus satisfaits de cette visite qu'elle a concrétisé des idées chères au premier ministre nippon : les entretiens au sommet nippo-américains doivent dépasser les aigreurs dues aux différends commerciaux et être, en priorité, consacrés à la définition d'orientations communes.

Après avoir fait un tour d'horizon de la situation internationale, surtout consacré aux problèmes posés par l'U.R.S.S., les deux hommes d'Etat ont abordé la question du Proche-Orient. Les Japonais se montrant préoccupés par ce qu'ils estiment être un déclin de la présence américaine dans cette partie du monde, qui serait en partie responsable, à leurs yeux, de l'instabilité politique de la région et de la situation en Iran. Ils auraient d'ailleurs voulu que le problème du Proche-Orient fasse l'objet d'une déclaration des « sept », ce à quoi se sont opposés notamment ls Français faisant valoir que le sommet avait à traiter avant tout des questions économiques.

L'un ds thèmes majeurs des entretiens Carter-Ohira a été les problèmes de sécurité en Asie. Le président des Etats-Unis a, notamment confirmé qu'il envisageait de suspendre, pour une durée illimitée, le retrait progressif des forces américaines stationnées en Corée du Sud, invoquant le déséquilibre des potentiels militaires dans la péninsule. M. Carter a précisé, cependant, qu'il ne prendrait sa décision définitive qu'à son retour à Washington, après sa visite en Corée du Sud, à la fin de cette semaine.

Toujours sur le plan régional, M. Carter a insisté auprès de son hôte pour que le Japon joue un rôle plus actif dans l'aide à apporter aux réfugiés indochinois. Trois domaines d'action ont été évoqués : l'asile, l'aide financière et les pressions diplomatiques sur le Vietnam pour limiter cet exode.

M. Ohira se serait engagé sur les deux derniers points (le Japon devant, en particulier, contribuer pour moitié au fonds nécessaire à la création d'un centre d'accueil pour les réfugiés en Asie du Sud-Est), mais se serait montré toujours réservé pour accueillir ceux-ci sur l'archipel nippon. — Ph. P.

● *Un attentat*, qui n'a fait que de légers dégâts, a eu lieu, jeudi matin 28 juin, dans l'hôtel New Otani, où logent les chefs des délégations. Après un début d'incendie dans une chambre inoccupée du dix-huitième étage, la police japonaise a déclaré qu'elle avait trouvé un engin explosif relié à une minuterie. On estime de même source que des mouvements radicaux opposés au sommet ont pu placer l'engin. — *(A.F.P.)*

L'INTERVIEW CONTESTÉE DE M. GISCARD D'ESTAING

L'irritation de M. Carter à l'égard de M. Giscard d'Estaing vise, outre une *« présentation tendancieuse »* de la politique énergétique américaine, un autre passage de l'interview consacré aux relations américano-soviétiques.

Selon *Newsweek*, le chef de l'Etat français a déclaré : *« Je pense que les Etats-Unis et l'Union soviétique doivent traiter l'un avec l'autre avec franchise toute une série de problèmes mondiaux. Dans la période récente, nous n'avons pas eu le sentiment qu'il y ait eu entre eux l'ouverture d'un tel dialogue. »*

Question : *« Du côté soviétique ? »*

Réponse : *« Non, du côté américain. »*

A l'Elysée, on affirme que M. Sullivan, le correspondant à Paris de *Newsweek*, qui a recueilli l'interview, a sans doute mal compris la dernière réplique. On ajoute que les services présidentiels, qui ont revu le texte de l'interview, avaient demandé la suppression de cette phrase mais que cela n'a pas été fait par la rédaction new-yorkaise de l'hebdomadaire.

C'est la seconde fois qu'une interview de M. Giscard d'Estaing à *Newsweek* provoque des *« malentendus »* entre Paris et Washington. Il y a deux ans, le président de la République avait très vivement critiqué la politique de M. Carter en faveur du respect des droits de l'homme.

LES COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SERONT INFORMÉES

Le premier ministre a déclaré, mercredi 27 juin, à l'Assemblée nationale qu'il aurait souhaité donner lui-même aux députés toutes les informations sur le déroulement et les conséquences des réunions internationales de Strasbourg et de Tokyo. « *La fin de la session du Parlement, fixée à samedi prochain,* a ajouté M. Barre, *ne me le permettra pas.*

» J'envisage cependant de demander aux ministres compétents de donner, au plus tôt, c'est-à-dire si possible dès le début de la semaine prochaine, un compte rendu détaillé aux membres des commissions concernées de l'Assemblée nationale. »

Négociations difficiles

(Suite de la première page.)

A Strasbourg, c'est 1978 qui a été retenue mais, comme les Américains ont fait savoir qu'ils préféreraient en tout état de cause prendre pour référence 1977 (année d'importations « record » pour les Etats-Unis), d'entrée de jeu, les Européens ont fait, sur ce point, preuve de souplesse. Ils se sont déclarés prêts à voir les différents pays ou groupes de pays fixer des années de référence « spécifiques ».

A Strasbourg, Allemands et Britanniques s'étaient opposés à la fixation d'engagements pays par pays, le plafonnement valant pour la Communauté toute entière. En revanche, Américains et Japonais ont exprimé leur préférence pour une telle approche, tout en étant partisans de l'annonce d'une limitation des importations pour les deux seuls années 1979 et 1980. Pour prévoir au-delà il manque selon eux au moins la connaissance d'une variable importante, à savoir le taux de croissance probable (ou souhaitable) de chaque nation.

Le compromis final consistera-t-il, comme o nle dit déjà, à s'en tenir effectivement à des engagements chiffrés pour les deux années, étant entendu que pour la période ultérieure, on déciderait, d'un commun accord, chaque année pour la suivante, le « plafond » relatif à chaque pays ou groupe de pays. Dans une telle hypothèse, il est clair que l'ensemble des membres de la C.E.E. devraient préalablement fixer leurs propres chiffres.

Dans un entretien accordée, mercredi après-midi, à la télévision japonaise, M. Giscard d'Estaing avait déclaré : « *Il est nécessaire que nous prenions des décisions concrètes* », compte tenu du fait « *que les importations de pétrole, notamment celles des Etats-Unis, ont parfois beaucoup augmenté au cours des précédentes années* ». Il avait précisé qu'un délai de deux années lui paraissait « trop court ».

Par ailleurs, en ce qui concerne la « transparence » du marcé de Rotterdam, les Japonais, assure-t-on du côté français, accueilleraient désormais favorablement les recommandations faites par la C.E.E., à savoir l'obligation d'enregistrer les transactions.

En demandant à la fois aux Etats-Unis et au Japon de faire un « effort comparable au sien », la C.E.E. n'a pas tenu compte du fait que ces deux pays représentent des cas très différents sinon opposés. Pour le premier, la consommation d'énergie (et de pétrole) par tête d'habitant est de loin la plus élévée du monde ; pour le second, elle est de loin la plus faible.

Le secrétaire américain à l'énergie, M. James Schlesinger, qui accompagne, à Tokyo, M. Carter, n'a pas manqué de déclarer que les efforts accomplis par les Japonais pour économiser l'énergie, sont un *« exemple à suivre par tous »*, tout en remarquant que *« les Etats-Unis avaient fait dans ce domaine des progrès plus importants qu'on ne le reconnait généralement »*.

Dans leurs relations publiques, les Européens, notamment les Français ne font au contraire aucun effort pour se concilier les Japonais. Fort de ses certitudes de technocrate, le ministre français de l'industrie, M. André Giraud, est parfois avec ses interlocuteurs étrangers aussi abrupt qu'il l'est en France avec ceux qu'il ne considère pas comme ses pairs.

Un autre élément a pu jouer pour renforcer l'impression qu'il existe une connivence américano-nippone : l'irritation de l'entourage de M. Carter et du président des Etats-Unis lui-même du fait de l'entretien de M. Giscard d'Estaing publié par *Newsweek*, surtout en raison du passage où celui-ci semble critiquer les accords SALT et reprocher au chef de l'Etat américain de ne pas avoir su s'engager avec les dirigeants soviétiques un dialogue véritablement constructif. Dans l'entourage du président de la République, on se borne à dire officieusement que les propos de M. Giscard d'Estaing n'ont pas été exactement reportés, mais qu'on ne ferait pas de rectification.

Le sommet de Tokyo et les entretiens bilatéraux auxquels il donne lieu fournissent aussi une occasion de clarifier les relations entre les participants dans le domaine du nucléaire.

C'est ainsi que Tokyo et Paris se sont mis d'accord sur la question, qui restait en suspens, du paiement anticipé du retraitement par la France de déchets atomiques en provenance des centrales nippones. Le Japon versera, en avance, 520 millions de dollars, chiffre que la France avait d'abord considéré un peu juste. Il devrait en résulter cette année une balance des paiements entre les deux pays « favorable » à la France.

Enfin, la résolution sur les réfugiés vietnamiens devait être publiée jeudi 28 juin. M. Giscard d'Estaing pourrait bien présenter, au nom de la France, de nouvelles propositions. Les Sept semblant envisager une conférence à Genève pour le mois de juillet. En revanche, le président de la République française s'est opposé à la suggestion faite par M. Ohira de publier une déclaration commune favorable aux actuels efforts de paix au Proche-Orient.

PAUL FABRA et PHILIPPE PONS.

NOUS SOMMES TOMBÉS D'ACCORD SUR CE POINT : IL FAUT A TOUT PRIX ECONOMISER L'ENERGIE

(Dessin de KONK.)

LA SOIXANTE-CINQUIÈME CONFÉRENCE DE L'O.I.T.

Les délégués estiment que le caractère équilibré de leur session permet d'envisager le retour des États-Unis

De notre envoyée spéciale

Genève. — La soixante-cinquième conférence de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail) s'est achevée le 27 juin à Genève.

Avec ses dix-huit cents déltgués et conseillers représentant les gouvernements, les patrons et les salariés de cent trente-neuf pays (dont deux Etats nouveaux, le Cap-Vert et les Comores), l'assemblée qui eut pour invités d'honneur le roi d'Espagne Juan Carlos et le président de la Colombie, M. Julio Cesar Turbay Ayala, fut particulièrement nombreuse. Elle fut surtout sérieuse, et elle a encore accentué, cette année, l'effort déjà entrepris durant la session de 1978 pour écarter la politisation des débats. Chacun a pris conscience du danger des guérillas qui, dans un passé récent, opposèrent souvent en escalade les pays socialistes et le tiers-monde aux Etats-Unis, les pays arabes à Israël, jusqu'à ce que, en novembre 1977, le président Carter décide de quitter l'institution genevoise.

Est-ce à dire que le gouvernement de Washington pourrait bientôt réviser son attitude ? Rien ne permet de l'affirmer. Les observateurs américains que l'on pouvait rencontrer dans les couloirs faisaient preuve d'une circonspection teintée d'optimisme, qu'il s'agisse de M. Irving-Brown, représentant la centrale syndicale A.F.L.-C.I.O., ou de trois hauts fonctionnaires, MM. James Quackenbush (département du travail), John Reinertson (département d'Etat) et John Stephens (mission permanente des Etats-Unis auprès de l'ONU à Genève).

Cependant, on sait que la Maison Blanche procédera d'ici à la fin de l'été à un bilan de la situation avec un soin particulier et à un niveau très élevé : cette opération réunira MM. Ray Marshall, ministre du travail ; Brzezinski, conseiller en politique extérieure ; Cyrus Vance, secrétaire d'Etat ; George Meany, président de l'A.F.L.-C.I.O., et sans doute M. Charles Smith (chambre de commerce).

Le caractère équilibré de la conférence de l'O.I.T. ne pourra échapper à leur analyse. Il y a là un élément qui permet d'envisager le retour des Etats-Unis. C'est, du moins, la conviction profondément partagée par les délégués venus des différents horizons politiques et géographiques... y compris par ceux qui combattirent le plus les Américains lorsqu'ils étaient présents.

C'est aussi l'espoir de M. Francis Blanchard, directeur général du BIT (Bureau international du travail), qui voit, dans le redressement opéré, la meilleure preuve de vitalité et de démocratie. M. Gabriel Ventejol, chef de la délégation gouvernementale française auprès de l'O.I.T. exprime le même sentiment. Après s'être rendu aux Etats-Unis au printemps dernier, il compte y retourner à l'automne.

Il faut aussi le souligner : ceux qui, délégués, ministres, syndicalistes ou patrons, souhaitent voir revenir les Américains, veulent aussi que prenne fin l'absence de la Chine. En effet, pour eux, c'est l'université de l'O.I.T. associée au tripartisme de sa composition, qui fait la *force* de l'institution.

Budget et coopération technique

On se plaît d'autre part à affirmer, au Palais des nations, que la participation des Etats-Unis compte beaucoup plus en raison de la place qu'ils occupent dans le monde qu'en regard de ses répercussions financières. Certes, le budget a été amputé de 25 %. *« Mais cette proportion a été ramenée à 21 %, grâce aux contributions volontaires de divers pays, soit 7 millions de dollars. Et cela nous a évité la strangulation »,* dit M. Blanchard.

D'autre part, en ce qui concerne les crédits destinés à la coopération technique, les ressources budgétaires ne manquent pas. M. Blanchard estime qu'elles atteindront 100 millions de dollars, en 1980, grâce aux apports des pays résolument attachés au développement du tiers-monde, tels que l'Allemagne fédérale, la Hollande, les pays scandinaves, etc.

Grâce à ces ressources, les actions de coopération technique et de recherche menées par le BIT vont pouvoir se développer conformément au désir exprimé par la conférence de l'O.I.T. Elle a préconisé une série d'actions précises au terme du débat consacré à l'actualisation des conclusions de la conférence mondiale sur l'emploi de 1976. Cette question était la plus importante parmi les travaux techniques de la session qui se termine. La discussion a fait ressortir le rôle que peut jouer l'O.I.T. dans la lutte contre le chômage et dans le respect de la dimension sociale qu'il faut donner à la construction d'un nouvel ordre économique international.

La persévérance que les délégués ont mis à éloigner la tentation de transformer la conférence en tribune politique n'a évidemment pas banni toutes les manœuvres et les ambiguïtés. Aucune motion n'a été déposée contre Israël, les pays arabes ayant *toutefois* trouvé des satisfactions dans le rapport de M. Valticos, dont plusieurs passages étaient sévères à l'égard des autorités israéliennes et ne formulaient pas moins de douze recommandations visant les droits syndicaux et la non-discrimination.

La plainte déposée par la C.I.S.L. et la C.M.T. contre la Tchécoslovaquie, qu'elles accusent d'imposer des interdits professionnels, ne sera examinée qu'en 1980, conformément aux usages en vigueur sur les bords du lac Léman. Beaucoup d'équivoques planent sur d'autres sujets, qu'il s'agisse du respect des normes, ou du travail forcé, ou de l'apartheid.

Une semblable observation vaut pour les travaux de la commission de réforme des structures, qui a toutefois enregistré des formules de compromis intéressantes, et dont le mandat a été prorogé d'un an. D'autre part, le vote sera désormais secret dans certains scrutins, décision qui montre le souci d'efficacité et de démocratie.

Ce n'est qu'au dernier moment que les employeurs ont lâché du lest au sujet des deux conventions finalement adoptées, l'une sur les salariés des transports routiers (durée du travail et périodes de repos) et l'autre sur les dockers (accidents du travail).

Mais, en marge de la conférence, la déclaration demandant au gouvernement français de renoncer aux projets de loi dits Barre-Bonnet et Boulin-Stoléru sur les travailleurs immigrés en France a bien été transmise à Paris. Elle est signée par les cinq confédérations françaises et par les syndicats des pays dont sont originaires la plupart de ceux qui viennent dans notre Hexagone : Algérie, Espagne, Grèce, Haute-Volta, Italie, Mali, Maroc, Mauritanie, Portugal, Sénégal, Turquie, Yougoslavie et Côte-d'Ivoire, ainsi que par la CISA (syndicats arabes) et par l'OUSA (unité syndicale africaine).

JOANINE ROY.

PROCHE-ORIENT

LE COMBAT AÉRIEN SYRO-ISRAÉLIEN AU LIBAN

Le combat aérien, qui a opposé le mercredi 27 juin l'aviation israélienne, d'une part, la chasse syrienne et la défense au sol palestinienne au Liban, de l'autre, a fait monter la tension au Proche-Orient. Le chef de l'état-major israélien ayant annoncé que *les raids contre les « terroristes »* de l'O.L.P. se poursuivraient, les forces armées syriennes auraient été mises en état d'alerte. *Selon l'agence Reuter, quelque quatre cents avions de* combat se trouveraient ainsi mobilisés. La résistance palestinienne au Liban est également sur le qui-vive. Cependant, les observateurs sont persuadés que le gouvernement de Damas fera tout pour éviter une nouvelle confrontation, en raison des tensions intérieures qui persistent en Syrie.

Dans une interview que publie ce jeudi 28 juin le *mensuel* londonien « Middle East », M. Yasser Arafat, le président de l'O.L.P. avait en quelque sorte prédit le combat aérien de mercredi. Il déclarait qu'Israël lancerait une attaque contre le Liban *pour entraîner la Syrie et d'autres pays arabes dans la guerre.* Le leader palestinien estime que le monde arabe, uni, devrait *appliquer un boycottage général des Etats-Unis*, notamment dans les domaines pétrolier, financier et économique.

Le gouvernement américain a exprimé ses « graves préoccupations » dans une note urgente remise mercredi au premier ministre israélien, M. Menahem Begin. Le porte-parole du département d'Etat a déclaré que l'incident de mercredi « compromet les *négociations en cours* pour ramener la paix au Proche-Orient ».

Le gouvernement égyptien, pour sa part, a dénoncé « les agressions israéliennes contre les peuples libanais et palestinien ». Il insiste pour que soient accélérées les négociations en cours *pour trouver une solution au problème palestinien et* « établir une paix juste, globale et durable entre Israël et ses voisins arabes ».

Les tensions au Proche-Orient ont fait l'objet d'entretiens entre les dirigeants irakiens et le président libyen Kadhafi, qui est arrivé mercredi à Bagdad.

Une tentative de Damas pour refaire l'union sacrée ?

De notre correspondant

Beyrouth. — L'incident que l'on redoutait depuis longtemps s'est produit mercredi 27 juin en fin de matinée. Israël a annoncé avoir abattu cinq avions syriens au Liban ; Damas annonce, de son côté, avoir abattu deux avions israéliens et en avoir perdu quatre, alors que la résistance palestinienne s'attribue deux avions israéliens abattus. Tel-Aviv assure n'avoir perdu aucun appareil.

La bataille s'est déroulée au-dessus de la région comprise entre Saïda, Jezzine et Tyr, soit à mi-distance entre Beyrouth et la frontière sud. Elle a été brève, comportant deux aspects : un engagement entre avions israéliens et syriens, des tirs de fusées des combattants palestiniens contre les avions de l'Etat hébreu. Malgré les versions divergentes des belligérants, quelques précisions peuvent être apportées :

● *En ce qui concerne les avions syriens abattus* : le chiffre de quatre, admis par Damas, serait exact, un cinquième appareil touché ayant réussi à se poser en catastrophe à la base aérienne libanaise de Rayack. Les quatre pilotes ont sauté en parachute et ont fait le récit de cette mésaventure à la télévision de Damas, le soir même.

● *En ce qui concerne les avions israéliens abattus* : les deux appareils, dont chacune des parties, la Syrie et la résistance palestinienne, revendique la destruction, alors que Tel-Aviv la dément, pourraient être les mêmes. En tout état de cause, on ne signale pas de débris d'avions israéliens en territoire libanais. De plus, une grande confusion semble avoir régné dans le ciel au moment de la bataille. Un des pilotes syriens dont l'avion a été touché a indiqué, lors de son interview télévisée, qu'après avoir échappé à son poursuivant israélien, il avait été touché par la défense au sol syro-palestinienne : « *Il faut assurer une meilleure coordination avec celle-ci* », a-t-il fait valoir.

Israël a engagé ses nouveaux chasseurs F 15 dans la bataille, tandis que des Phantom et des Kfir procédaient à d'intenses bombardements, notamment sur le littoral sud. La Syrie a engagé ses Mig-21, après avoir utilisé au commencement de la bataille une formation de Mig-19.

La question essentielle, cependant, et que tout le monde se pose, est de savoir pourquoi les Syriens ont accepté une confrontation à laquelle les Israéliens cherchaient à les entraîner par des provocations multiples depuis des mois, et qu'ils avaient constamment refusée.

Jusqu'au 27 juin, en effet, l'armée syrienne, bien que largement déployée au Liban, avait laissé les avions israéliens évoluer seuls dans le ciel libanais. Depuis deux mois, la chasse syrienne avait commencé à faire de timides apparitions, mais seulement après le départ des appareils israéliens. *Mercredi, les avions syriens se* sont carrément portés au-devant des avions israéliens.

De plus, la défense antiaérienne syrienne et palestinienne avait jusqu'à mercredi des ordres *stricts de n'utiliser que la D.C.A.* classique, alors que seules des *fusées pourraient atteindre des* avions du type de ceux utilisés par *Israël. Au cours du dernier incident*, les Palestiniens ont employé *des Sam-7, confirme-t-on dans* les milieux palestiniens du Front *démocratique, dont les combattants affirment avoir abattu un avion israélien. Quoi qu'il en soit*, l'utilisation des Sam-7 est en soi *un développement important qui* suppose, soit une décision prise *unilatéralement par les Palestiniens*, soit, plus probablement, *une autorisation du gouvernement* de Damas.

Les *motivations* des autorités syriennes seraient de deux ordres : d'une part, une épreuve de force contre Israël permettrait *de refaire l'union sacrée contre* l'ennemi, nécessaire compte tenu des troubles intérieurs, et, d'autre part, de mettre un terme aux *surenchères dont* Damas est l'objet par suite de sa passivité *face* à Israël au Liban. Il est significatif de relever à ce sujet que le journal de Beyrouth, *As Safir* (palestino-progressiste et pro-syrien) titre mercredi : « *Les avions syriens, pour protéger le Liban-Sud, crèvent le mur du silence arabe.* »

Les Syriens escomptent que les engagements demeureront, malgré tout, localisés. Cependant, Israël pourrait accentuer ses pressions pour, soit entraîner la Syrie dans une engrenage, soit pour lui faire perdre les bénéfices du sursaut de mercredi.

LUCIEN GEORGE.

Israël poursuivra ses raids contre les Palestiniens

De notre correspondant

Jérusalem. — « *La tentative d'intervention syrienne ne changera pas la politique israélienne, qui consiste à prendre l'initiative contre les terroristes au Liban. Les Syriens devront y penser à l'avenir.* » Tel est le principal commentaire officiel fait à Jérusalem, après le raid aérien israélien sur des positions palestiniennes au Liban, par le chef d'état-major, le général Raphael Eitan. Celui-ci avait déclaré auparavant que, à son avis et à celui du chef des services de renseignement de l'armée, l'incident *ne devait pas se traduire* par un surcroît de tension à la frontière entre Israël et la Syrie, sur les hauteurs du Golan. Il n'a cependant pas écarté l'éventualité de nouveaux incidents en territoire *libanais*.

Ainsi Israël ne semble pas croire à un conflit majeur avec la Syrie. Lors d'une conférence *de presse, mercredi après-midi*, le général Eitan et le commandant en chef de l'aviation, le *général* David Ivri, avaient reconnu que *des avions F-15 avaient été engagés* au cours du combat, et ils ont *ajouté que c'était la première fois* dans le monde que ces appareils ultra-*modernes, de fabrication* américaine, étaient entrés en action : c'est également ce qui a été souligné dans la première réaction officielle en provenance de Washington, où le département d'Etat a exprimé son inquiétude à propos de l'utilisation de tels appareils, mais sans préciser si celle-ci était contraire aux accords israélo-américains à ce sujet.

Un porte-parole de l'ambassade des Etats-Unis à Tel-Aviv a cependant fait savoir que, selon les contrats conclus au moment de la livraison des F-15, ceux-ci ne devaient être employés qu'en cas de légitime défense. Or le général Eitan a admis que les avions syriens n'avaient pas ouvert *le feu* les premiers.

Sans accuser expressément Israël *de provocation, le communiqué américain*, auquel les *observateurs à Jérusalem* accordent une grande importance, laisse entendre que les Israéliens portent une grave responsabilité dans le combat de mercredi. Le texte lu par le porte-parole du département d'Etat précise en effet que, lors des raids effectués ces dernières semaines par l'aviation israélienne au Liban, les objectifs visés « *étaient extrêmement proches des positions militaires syriennes* ». Dans les milieux gouvernementaux américains, rapporte la presse israélienne, on indique que les Etats-Unis avaient déjà mis en garde Israël en indiquant que des bombardements à 2 kilomètres des lignes aériennes amèneraient un jour l'état-major de Damas à riposter.

La première fois depuis juin 1975

Le département d'Etat reconnaît d'autre part que Washington était en rapport depuis longtemps avec les gouvernements de Jérusalem, Damas et Beyrouth pour inviter *ceux-ci à faire* preuve de la plus grande modération, afin d'éviter un incident grave comme celui qui vient de se produire.

Le commandant en chef de l'aviation, le *général Ivri*, en relatant les faits, a déclaré que les avions *israéliens* étaient *en train* de bombarder des positions palestiniennes *dans le secteur de* Damour, de Saïda et de Tyr *quand plusieurs formations* d'appareils syriens sont entrées en *action. Il y a eu alors deux combats séparés*, a déclaré le général Ivri, entre Saïda et Beyrouth, chacun ne durant pas plus de trois *minutes*. Il a indiqué que cinq Mig-21 avaient été abattus et que deux ou trois autres semblaient avoir été touchés. Il a précisé que durant l'engagement douze appareils syriens avaient tenté de venir en renfort, mais étaient arrivés trop tard. Il a souligné que pendant et après les deux combats, les bombardements sur les positions palestiniennes avaient continué et que tous les avions israéliens avaient regagné leur base à la fin de l'ensemble de l'opération, qui n'a pas duré plus d'une heure. C'est la première fois depuis l'accord de désengagement entre Israël et la Syrie sur le Golan en juin 1975 qu'un tel affrontement se produit.

Comme l'a affirmé le général Eitan, Israël entend poursuivre sa « *nouvelle politique* » contre les Palestiniens au Liban. Cette « *nouvelle politique* », qui consiste en une sorte de guerre totale contre la résistance palestinienne, a été inaugurée en avril dernier après le raid effectué par un commando palestinien sur la station balnéaire de Natanya (*le Monde* du 26 avril). Lundi dernier, au cours d'une tournée près de la frontière libanaise, le premier ministre, M. Begin, avait déclaré : « *Il n'y aura plus seulement des représailles (...). Nous continuerons à combattre nos ennemis jusqu'à leur défaite totale.* »

FRANCIS CORNU.

● *La police mexicaine* a démenti, mercredi 27 juin, les *déclarations du président* des tribunaux révolutionnaires *islamiques*, l'ayatollah Sadegh Khalkhali, selon lesquelles le chah *d'Iran, actuellement* en exil au Mexique, aurait été légèrement blessé *lors d'un attentat commis* mardi soir à Cuernavaca par un *commando de feddayin islamiques (le Monde* du 28 juin).

« *Il n'y a pas eu d'attentats contre la vie du chah, ni de fusillade, ni quoi que ce soit depuis que le chah est arrivé à Cuernavaca* », a déclaré le chef de la police de cette luxueuse *station balnéaire. — (Reuter.)*

Quinze Frères musulmans ont été exécutés

Quinze Frères musulmans ont été exécutés en Syrie à l'aube de ce jeudi 28 juin. Ils avaient été condamnés à mort par la Haute Cour de sécurité de l'Etat pour* « meurtres commis dans différentes régions du pays ». *Trois autres membres de la confrérie, également condamnés à la peine capitale, ont été graciés en raison de leur* « coopération avec les services de sécurité ». *Ils avaient tous été jugés pour des crimes commis avant le massacre d'une soixantaine de cadets de l'école d'artillerie d'Alep* (le Monde *daté 24-25 juin).

De notre correspondant

Beyrouth. — Les activités militaires et terroristes des intégristes musulmans de la secte sunnite contre le régime syrien paraissent beaucoup plus étendues que l'on avait cru initialement. *Des informations* parvenues à Beyrouth *font état de divers attentats* qui n'ont pas été annoncés officielle*ment mais qui expliquent* la sévérité de la répression déclenchée contre les Frères musulmans.

Le massacre des cadets à Alep a été organisé, semble-t-il, en guise de représailles contre la participation de ces militaires à un engagement qui s'est produit à l'occasion d'une attaque contre un poste de la police, dans la métropole du Nord. L'assassinat, il y a une dizaine de jours, du directeur adjoint de la prison de Mezzé, à Damas, faisait suite à la mort dans cette même prison d'un dirigeant musulman, *Marwan* Hadid. Trois policiers ont été *abattus à bout portant par le* Dr Attar, frère du leader des *Frères musulmans*, alors que les forces de sécurité s'étaient présentées *chez* lui pour l'arrêter.

Selon la radio phalangiste, des activistes musulmans auraient intercepté et brûlé à Lattaquieh deux autocars transportant des troupes. Des troubles, dont on ignore la nature exacte, auraient également éclaté à Tartous, où des membres de la famille du ministre des affaires étrangères, M. Khaddam, lui-même de confession sunnite, auraient été *arrêtés*.

Des spécialistes à Beyrouth estiment qu'environ 25 000 armes diverses ont été véhiculées, en *contrebande, du Liban en* Syrie depuis 1976. Elles auraient été achetées par divers mouvements islamiques.

On n'exclut pas à Beyrouh une certaine coordination entre les membres de l'opposition en Syrie et en Irak. En effet, le jour de *l'arrivée à Bagdad du président* Assad, il y a une quinzaine de *jours, quatre postes de police dans* la capitale irakienne ont été pris *d'assaut par des groupes armés*. Des affrontements avec des militants baasistes et les forces de l'ordre auraient fait de nombreuses victimes comme l'attestent les faire-part nécrologiques qui ont été publiés peu après dans la presse irakienne. — L. G.

AFRIQUE

LE POLISARIO AURAIT ATTAQUÉ LA VILLE MAROCAINE DE TAN-TAN POUR LA TROISIÈME FOIS

Alger. *(Reuter)*. — Le Front Polisario a annoncé le jeudi 28 juin que ses forces armées ont attaqué pour la troisième fois mercredi la ville de Tan-Tan, dans le sud marocain, « causant un grand nombre de morts dans les rangs ennemis ».

Le Polisario revendique la destruction de plusieurs *véhicules* et la saisie d'armes lourdes et légères, *ainsi que* la capture de *plusieurs éléments* des forces marocaines.

Les deux attaques précédentes contre Tan-Tan en janvier et en juin avaient provoqué de vives réactions de la part du roi Hassan II du Maroc qui avait récemment donné l'ordre à ses troupes d'exercer le « droit de suite » contre les maquisards sahraouis.

PROCHE-ORIENT

OUVRANT A TUNIS LE CONSEIL DE LA LIGUE

M. Nouira a appelé les États arabes à plus de réalisme

De notre correspondant

Tunis. — Le premier ministre, M. Nouira, a ouvert, le mercredi 27 juin, à Tunis, le conseil des ministres des affaires étrangères de la Ligue arabe. Dans son discours d'ouverture, M. Nouira, qui a clairement évoqué l'intention des Tunisiens de révision radicale de l'esprit de l'organisation, a notamment déclaré : *« l'unité arabe s'est disloquée »* et la Ligue *« a été frappée de sclérose »*, parce que la démarche employée n'était pas la bonne. *« Nous devons, dans tous nos propos, dans toutes nos actions, tenir compte de la réalité arabe et mondiale afin de leur assurer un minimum de crédibilité qui les fasse prendre au sérieux*, a-t-il dit. *Nous devons éviter de nous laisser bercer par les rêves et de fermer les yeux sur tout ce qui ne s'accommode pas de nos visions imaginaires. »*

Ce langage sans indulgence et peu habituel dans cette enceinte n'a certainement pas reçu l'agrément de toutes les délégations, encore moins lorsque M. Nouira s'est refusé à rejeter la « politique des étapes » dont se réclame aujourd'hui le président Sadate. Le premier ministre a cependant tenu à rappeler que cette politique *« qui n'est pas une fin en soi »* ne peut être praticable qu'à la condition de fixer à l'avance *« les points qui ne doivent en aucune façon faire l'objet de concessions »*.

M. Nouira a aussi insisté sur la nécessité de maintenir le principe de l'égalité entre tous les membres de la communauté arabe, d'éviter de faire de la Ligue *« une arène où se vident les querelles entre Etats »* ou *« un théâtre de confrontations idéologiques »*. Il a aussi préconisé de débarrasser la Ligue de sa *« lourde et stagnante bureaucratie »* en vue de lui donner plus d'efficacité.

MICHEL DEURÉ.

OCÉAN INDIEN

Seychelles

M. FRANCE ALBERT RENÉ EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Victoria *(A.F.P.)*. — M. France Albert René a été proclamé président de la République des Seychelles à l'issue des élections générales qui se sont déroulées du 23 au 26 juin.

M. René, qui est âgé de quarante-trois ans, devient ainsi le premier président élu du pays avec 97.99 % des voix. Le nouveau président était le seul candidat à ces élections, présenté par le parti unique dont il est le chef, le Front progressiste du peuple seychellois (S.P.P.F.).

Avocat de formation, le président René dirige en fait le pays depuis le renversement de l'ancien président James Mancham, le 5 juin 1977.

D'autre part, quinze hommes et huit femmes, tous membres du S.P.P.F., ont été élus à l'Assemblée populaire. Deux autres députés, chargés de représenter les îles de l'archipel sans population fixe, seront prochainement nommés pour siéger à la nouvelle Assemblée.

● *Le dixième sommet* de l'Organisation commune africaine et mauricienne (OCAM) *« a été vivement ému »* par les exécutions de mardi 26 juin au Ghana, indique le communiqué final publié, mercredi, à Cotonou, à l'issue de cette conférence. Les participants à la réunion de Cotonou ont appelé les nouveaux dirigeants ghanéens à *« faire preuve de clémence »*. L'OCAM a, par ailleurs, décidé d'émanciper totalement deux des seize entreprises communes de l'Organisation : la compagnie Air Afrique et l'Union africaine des postes et télécommunications (U.A.P.T.), créées en 1961. La onzième ren- 1981. — *(A.F.P.)*

EUROPE

Espagne

Le gouvernement multiplie les réserves à l'égard des projets d'autonomie du Pays basque et de la Catalogne

Une bombe a explosé le mercredi 27 juin dans un hôtel de Fuengirola, et une seconde a été désamorcée à Torremolinos, sur la Côte du soleil, près de Malaga. L'ETA a annoncé, d'autre part, dans un communiqué, qu'elle avait placé des bombes dans « les principaux centres touristiques espagnols ». Cet « avertissement » fait suite à la mise en garde adressée par l'organisation révolutionnaire basque aux touristes français en Espagne.

A Madrid, les Cortès ont commencé d'étudier les projets de statut d'autonomie pour le Pays basque et la Catalogne. Le gouvernement a multiplié les réserves et les objections à l'égard de ces projets.

De notre correspondant

Madrid. — Les Cortès ont commencé à examiner les projets de statut d'autonomie intéressant le Pays basque et la Catalogne. Elles devront se prononcer dans un délai de deux mois. Chacun s'attend à des débats difficiles, surtout en raison de la situation particulière en Euskadi : les nationalistes basques affirment que, si leur projet n'est pas accepté tel quel, le gouvernement perdra sa dernière chance de pacifier la région. En haut lieu, on semble convaincu que l'ETA ne relâchera pas sa pression armée, quel que soit le texte adopté.

De nombreux leaders politiques dramatisent — non sans raison — le débat qui vient de s'engager : *« Avec l'échec ou la réussite des autonomies régionales*, disent-ils, *nous jouons le sort de la démocratie. »* Si les Basques et les Catalans parviennent à un accord avec la commission parlementaire chargée d'étudier leurs projets, ceux-ci seront soumis à un référendum dans les régions respectives, puis ils devront être ratifiés en séance plénière des Cortès, avant d'être sanctionnés par le roi. Sauf échec des discussions — ce qu'on ne peut pas entièrement écarter — Euskadi et la Catalogne devraient donc disposer d'un statut d'autonomie à la fin de cette année ou au début de l'an prochain.

Le parti gouvernemental — l'Union du centre démocratique (U.C.D.) — a adopté dès le départ une position extrêmement dure. Il a exposé, le lundi 25 juin, ses « motifs de désaccord » avec les deux projets. Ceux-ci sont si nombreux qu'ils constituent une sorte de veto aux textes proposés. Les Catalans ont vivement réagi. *« L'U.C.D. a démantelé notre texte*, a déclaré M. Jordi Pujol, secrétaire général du parti nationaliste Convergence démocratique. *Cela prouve qu'elle ne comprend pas le problème des autonomies. »* M. Antoni Gutierrez, secrétaire général du parti communiste catalan (PSUC), la deuxième formation de la région, a dit : *« S'il s'agit d'une attitude tactique, elle est irresponsable. Mais s'il s'agit, comme je le crois, d'une position de principe, alors l'U.C.D. est en train de commettre une erreur historique d'une portée incalculable. »* Pour sa part, le président du Parti nationaliste basque (P.N.V.), M. Carlos Garaicoechea, a évoqué la possibilité d'une rupture avec Madrid qui pourrait entraîner, selon lui, une *« intervention militaire »* en Euskadi.

Une négociation aussi ouverte que possible

Le gouvernement était partagé sur l'attitude à adopter dans la négociation. M. Antonio Fontan, ministre de l'administration territoriale, et M. Joaquin Garrigues Walker, ministre adjoint à la présidence, étaient favorables à une négociation aussi ouverte que possible en vue d'arriver à un accord. Ils étaient appuyés par M. José Maria de Areilza, l'un des leaders de la formation de droite Coalition démocratique, et partisan d'accepter tel qu'il est le « projet de Guernica », nom donné au texte basque. Au sein du parti au pouvoir, l'un des avocats les plus convaincus de la conciliation était M. Luis Herrero de Minon, qui a participé activement à l'élaboration de la Constitution.

« La Catalogne et le Pays basque méritent un statut particulier », disait M. Herrero de Minon. Il a été désavoué et retiré de la commission qui doit examiner les projets. Quant à M. Antonio Fontan, il avait lancé l'idée voici quelques semaines que le statut d'autonomie de 1936 pourrait être rétabli de façon provisoire en Euskadi, pour calmer les esprits et en attendant la mise en vigueur du « statut de Guernica ». Si cette opération se révélait impossible, il proposait que la Biscaye et le Guipuzcoa, les deux provinces les plus importantes, récupèrent immédiatement l'autonomie fiscale (les « accords économiques ») dont Franco les avait privés pendant la guerre civile et qu'il avait maintenue en Alava, province passée dans le camp nationaliste. M. Fontan a été lui aussi désavoué, et depuis il observe la plus grande réserve. Les personnalités favorables à la conciliation avec les Basques appartiennent à l'aile libérale du parti gouvernemental, qui comprend, d'autre part, des éléments sociaux-démocrates et démocrates-chrétiens. La plupart ont été dans l'opposition au franquisme. En revanche, la tendance « dure » l'emporte chez certains membres du gouvernement ou du parti qui ont servi sous l'ancien régime et sont restés dirigistes et centralistes.

Pour les libéraux, la compréhension s'impose dans la question basque, car les gouvernements Suraez ont commis plusieurs erreurs depuis deux ans : d'abord en obtenant pas un changement dans le comportement des forces de l'ordre ; ensuite en appuyant la candidature d'un socialiste plutôt que d'abord en n'obtenant pas un celle d'un nationaliste à la présidence du premier Conseil général basque, et surtout un ne parvenant pas à trouver un terrain d'entente avec le P.N.V. pendant l'élaboration de la Constitution.

Ce dernier point est important. L'U.C.D. s'oppose à de nombreuses exigences des projets basque et catalan en s'appuyant sur un texte constitutionnel qui, certes, a été approuvé par la gauche et par les nationalistes catalans, mais a été mis en minorité en Euskadi, faute de satisfaire les demandes du P.N.V. En outre, son interprétation de la Constitution *« correspond à la lettre et non à l'esprit »* des textes, de l'aveu même de certains journalistes proches du pouvoir.

Le parti gouvernemenatl parle de *« grave problème de fond »* et de *« profondes divergences de conception »* à propos du projet basque. Sans employer les mêmes termes avec les Catalans, il formule des *« motifs de désaccord »* presque aussi nombreux. Ce débat les mettra en lumière. Mais déjà on voit bien quel est le principal point de divergence : les représentants des deux nationalités s'efforcent d'obtenir d'amples parcelles de souveraineté. Le gouvernement Suarez s'y refuse et entend maintenir la souveraineté de l'Etat espagnol dans les secteurs clés de la vie du pays.

Basques et Catalans, par exemple, affirment que les pouvoirs de leurs institutions autonomes doivent émaner *« du peuple »*. S'agit-il des peuples basque et catalan ? Cela paraît logique. Or, l'U.C.D. estime que toute souveraineté ne peut émaner que du *« peuple espagnol »*. Mêmes divergences quand il s'agit d'établir qui aura la capacité législative : les parlements locaux ou les Cortès, et qui aura compétence dans des domaines comme l'ordre public, la culture, l'enseignement, l'information, la justice, la fiscalité ?

Dans tous les cas, l'U.C.D. réserve à l'Etat espagnol le soin de fixer les normes de base. Au mieux, elle accepte un partage des compétences : c'est le cas dans l'enseignement, dont les Basques et les Catalans veulent s'assurer l'exclusivité mais où l'U.C.D. entend maintenir le rôle de l'administration centrale. Les deux régions demandent aussi la responsabilité de l'ordre public, et souhaitent ne laisser à l'Etat que les services policiers de caractère extra-régional. Elles ne prévoient l'intervention de la police nationale que sous certaines conditions. Mais c'est un point sur lequel le parti au pouvoir ne paraît pas disposé à transiger. *« L'ordre public*, dit-on dans les rangs centristes, *doit être assuré par la police de l'Etat. »*

Même dans le domaine fiscal, où un accord semblait possible, il y a une incertitude : le P.N.V. est attaché à la formule traditionnelle des « accords économiques », qui permettraient aux provinces basques de fixer et de prélever l'impôt et de négocier chaque année avec Madrid ce qu'elles reverseraient au Trésor public. Mais l'U.C.D. soulève de nombreuses objections techniques : le thème est épineux car il suscite la jalousie des autres régions, qui craignent que les provinces les plus développées du pays ne s'assurent ainsi certains privilèges.

Si l'Union du centre démocratique s'est enfermée dans une position juridique pour aborder la négociation sur les autonomies, en revanche le parti socialiste et le parti communiste ont préféré ne prononcer aucune exclusive préalable. Tous les deux se disent favorables à une interprétation généreuse de la Constitution. M. Santiago Carrillo a été net sur ce point. Il a même précisé que le « projet de Guernica » était fidèle, pour l'essentiel, au texte constitutionnel.

Chaque fois qu'il est engagé dans une partie délicate, le gouvernement Suarez a tendance à se retrancher derrière le paravent militaire. C'est ce qui s'est produit une fois de plus. Des dirigeants de l'U.C.D. évoquent à mots couverts les avertissements indirects que le capitaine général commandant la région aurait lancés aux parlementaires basques au cours de récentes réunions. D'autres font état de « pressions de l'armée » pour inciter à la fermeté lors de la discussion du « projet de Guernica ».

Que l'armée ne comprenne pas toutes les implications politiques de la négociation sur les autonomies, c'est possible, assurent certains ministres, *« mais la faute en revient au gouvernement qui n'a pas fait la pédagogie nécessaire »*. Certes, le président Suarez doit mettre tout son poids dans la négociation, et pour certains centristes c'est bon signe : son habileté bien connue permettrait ainsi de parvenir à un accord. Mais les libéraux redoutent des intransigeances de dernière heure *« qui pourraient être jugées payantes face à la droite et aux chefs militaires »*. *« Il y a un danger*, disent-ils, *c'est de considérer le terrorisme basque comme un phénomène inévitable et de s'y habituer, comme on semble s'habituer au mauvais fonctionnement de l'économie »*.

CHARLES VANHECKE.

LE CONFLIT DU « TIMES » EST DANS UNE IMPASSE TOTALE

(De notre correspondant.)

Londres. — L'impasse est maintenant totale dans le conflit du *Times*, entré dans son septième mois, et la reparution du quotidien britannique est plus incertaine que jamais. A la grande déception du Syndicat des journalistes (MIJ) lord Thomson président de Thomson International (dont dépend le groupe *Times*) a indiqué, mercredi 27 juin, lors de l'assemblée générale de cette organisation, qu'il n'envisageait ni d'intervenir dans le conflit, ni de vendre *« des titres irremplaçables »*.

Lord Thomson a indiqué que les problèmes ayant entraîné la suspension des publications continueraient à se poser, quelles que soient les personnes ou sociétés chargées de les diriger. Pour lui, l'avenir des publications ne peut être assuré que par un accord *« responsable et constructif »* entre les parties en cause, mais la responsabilité de la suspension incombe au Syndicat des ouvriers de la composition (N.G.A.) : celui-ci fermement décidé à maintenir son monopole, a refusé aux journalistes et au personnel administratif l'emploi des ordinateurs. *« Il y a une limite au-delà de laquelle nous ne saurions aller si nous voulons assurer l'avenir à long terme de ces journaux »*, a dit lord Thomson.

Quitte à continuer de perdre, de son propre aveu, 1 700 000 livres par mois, le propriétaire du groupe Times soutient donc entièrement la position très ferme prise par la direction des publications. Bien que l'ensemble des pertes, au cours des dix-huit dernier mois, dépasse 20 millions de livres, lord Thomson a indiqué qu'il ne ferait aucune nouvelle proposition.

Les syndicats ont réagi vigoureusement à ces déclarations et annoncé une épreuve de force de longue durée. Le syndicat des journalistes, qui regroupe la plus grande partie du personnel encore salarié (sur environ quatre mille personnes que compte l'entreprise, mille trois cents sont encore appointées), a été particulièrement ferme. Le président du N.G.A., quant à lui, s'est déclaré déçu par l'attitude de lord Thomson, qu'il espérait rencontrer. Dans l'immédiat, il a rappelé que le syndicat avait décidé de chercher du travail pour les six cents membres de sa section du groupe Times.

L'impression prévaut dans les milieux journalistiques qu'en dépit des assurances renouvelées de l'assemblée générale, lord Thomson, faute d'une nouvelle intervention du gouvernement dans le conflit, envisagerait, dans un délai de six mois, de licencier tout le personnel restant, et de mettre en vente les journaux.

H.P.

Grande-Bretagne

Le refus du gouvernement d'augmenter dès maintenant l'indemnité parlementaire provoque la colère des députés

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement Thatcher est sérieusement menacé d'êtremis en minorité dans un vote « libre », c'est-à-dire sans discipline de vote, au sujet de l'augmentation des indemnités parlementaires et ministérielles. Une telle défaite ne provoquerait certes pas sa chute : seul un échec dans un vote de confiance pourrait créer une crise. Cette défaite pourrait même, au contraire, renforcer la popularité du cabinet conservateur dans l'opinion. Celle-ci comprend mal, en effet, que les parlementaires demandent au gouvernement de relever leurs indemnités de 74 % (et même de plus de 100 % dans certains cas) alors que la modération des revendications salariales est demandée aux travailleurs malgré une forte hausse du coût de la vie.

Mme Thatcher et lord Hailsham, le lord chancelier, ont annoncé qu'ils n'accepteraient *pas avant* 1981 l'augmentation de l'indemnité parlementaire recommandée par la commission *ad hoc*, présidée par lord Boyl. Mais la décision du gouvernement d'ajourner l'augmentation de cette indemnité a provoqué un tollé aux Communes.

M. Saint-Joseph Stevas, leader de la Chambre, a été hué sur tous les bancs lorsqu'il a déclaré que le gouvernement, tout en acceptant les recommandations de la commission, estimait que la Chambre perdrait le respect du pays si les députés s'accordaient à eux-mêmes des avantages financiers plus favorables que ceux donnés à d'autres groupes sociaux. M. Callaghan, leader de l'opposition, a recommandé que le paiement de l'augmentation soit étalé sur deux ans, et indexé sur le traitement des hauts fonctionnaires. Mais le gouvernement refuse l'indexation, considérant qu'il donnerait un mauvais exemple aux négociateurs syndicaux dans les prochaines discussions salariales.

Le gouvernement, qui ne s'attendait pas à une réaction aussi vigoureuse, devra choisir entre le maintien de sa décision et le risque d'une défaite, à moins qu'il ne parvienne à trouver un compromis avec la majorité des parlementaires des deux partis. Il est douteux que Mme Thatcher, dont le tempérament ne favorise pas les accommodements, revienne sur sa décision. Pourtant, les augmentations des indemnités parlementaires et ministérielles sont justifiées dans la mesure où elles sont restées inchangées depuis sept ans. Les parlementaires et les ministres se trouvent dans une situation financière nettement défavorisée par rapport aux dirigeants de l'industrie et du commerce, aux fonctionnaires, aux juges, au officiers et aux directeurs généraux des entreprises nationalisées qui, récemment, ont obtenu une augmentation sensible.

D'autre part, les députés travaillistes craignent que le gouvernement, aux prises avec des difficultés économiques et sociales sérieuses, ne décide, l'automne prochain, un blocage des salaires. Enfin, et surtout, les parlementaires ont conscience d'être nettement moins bien payés que les élus du continent. L'augmentation d'environ 5 000 livres de l'indemnité, qui est aujourd'hui de 6 897 livres, permettrait donc de verser une rémunération annuelle de 12 000 livres, soit l'équivalent d'un traitement mensuel de 9 400 F. A cela s'ajoute une indemnité de secrétariat (4 600 livres par an) et la franchise postale. Les autres augmentations projetées porteraient sur le traitement du premier ministre, qui passerait de 22 000 à 42 000 livres par an, et sur celui des ministres du cabinet, porté de 14 300 livres à 32 000 livres. Le chef de l'opposition, M. Callaghan, verrait son traitement global passer de 10 750 livres à 29 000 livres.

HENRI PIERRE.

EUROPE

Turquie : une démocratie chaotique

III. — Un lion tournant dans sa cage

De notre envoyé spécial JEAN-PIERRE CLERC

Troublée par le terrorisme et une certaine renaissance de la « question kurde », la Turquie est également en proie à une grave crise économique, due, pour l'essentiel, à une pénurie de devises. (« Le Monde » des 27 et 28 juin.)

Ankara. — Le discours de ce jeune intellectuel turc, familier des conférences internationales, pétri de culture française, fait songer à la démarche du lion tournant dans sa cage : *« L'Ouest se dit : la Turquie est en crise ; elle a des besoins financiers énormes ; elle rôde donc autour de nous, de façon intéressée. En même temps, avec les événements d'Iran, il se demande si, tout compte fait, il ne vaut pas mieux garder la Turquie. Mais à quel prix ? L'Occident ne semble pas très bien le savoir. Sait-il même si la Turquie est à ce point importante pour lui ? Pour la surveillance des accords SALT 2, elle est sans doute utile aujourd'hui. Mais dans dix ans, avec les progrès de la technologie ? Cela vaut-il des milliards de dollars ?*

» De notre côté, nous sentons qu'il faut explorer d'autres directions. Les pays arabes, c'est une évidence. Mais on ne voit pas comment cela pourrait, concrètement, aller très loin. Le tiers-monde ? Les non-alignés ? Nous n'y trouverons jamais ce que l'Europe peut nous donner. Une « finlandisation » (1) du pays. Il faudrait vraiment que l'Ouest joue très mal pour que la Turquie se rapproche réellement de l'Union soviétique.

» Si nous, Turcs, rompions avec l'Europe, sans doute cela ne nous serait-il pas profitable. L'Europe joue là-dessus. Est-ce suffisant ? Est-ce clairvoyant ? En tout cas, il y a crise de confiance : l'amitié aveugle, à l'orientale, c'est fini. On nous a dit : donnant, donnant. Eh bien ! soit ! La confiance se rétablira peut-être, mais jamais comme naguère. Vous le voyez : nous ne savons pas très bien quelles sont nos solutions de rechange. Nous savons seulement qu'il en faut une. »

Contre toutes les évidences, géographiques, historiques, sociologiques, culturelles, Mustapha Kemal avait décidé, en 1923, que la République turque qu'il venait de mettre bas aux forceps appartenait à l'Europe. Contre d'autres évidences — l'absence de toute tradition en ce domaine ; des régimes despotiques à presque toutes les frontières, — les successeurs d'Atatürk ont estimé que la Turquie devait se gouverner démocratiquement. Ces deux éléments fondamentaux du credo politique turc ne risquent-ils pas d'être remis en cause par l'évolution de la situation internationale, la grave crise économique, ainsi que par les bouleversements sociologiques dont la montée du terrorisme est, au plan politique, l'un des symptômes ?

Pays moyennement peuplé, moyennement développé, ayant fondé son essor industriel sur une économie mixte, avec un fort secteur public, la Turquie est un pays original. Aussi, bien qu'elle jouisse d'une situation géo-stratégique de premier plan, est-elle très isolée — aux confins de l'Europe et de l'Asie, des Balkans et des mondes arabe et iranien, de l'Ouest et du camp socialiste, du Nord riche et du Sud en plein éveil.

« Au fond, nous avons toujours un peu été les « bougnoules » de l'alliance atlantique », constate, humilié, cet intellectuel. L'embargo militaire américain après l'invasion du nord de Chypre par les troupes d'Ankara a été ressenti ici comme un « lâchage ». L'opinion turque, unanime, a considéré que l'Ouest avait eu une attitude partiale, en faveur de la Grèce, *oubliant* la tentative de coup d'Etat pro-hellène de M. Sampson contre Mgr Makarios, en juillet 1974, oubliant, en outre, que l'action d'Ankara avait contribué à la chute des colonels à Athènes. *« Mais, quoi qu'il arrive, nous resterons le Turc au cimeterre, et la Grèce restera la mère de vos démocraties ! »*, commente, ironique, une personnalité du monde industriel.

Le nouveau « rêve arabe »

Les relations d'Ankara avec la Communauté européenne sont tout aussi flottantes. Associée à la C.E.E. depuis 1963, avec vocation à s'y intégrer dans les vingt-deux ans, Ankara n'a *toujours* pas donné à connaître ses intentions ultimes. *Le* pays n'a jamais paru faire, sur la question des barrières douanières, par exemple, les sacrifices indispensables pour mettre son économie à l'heure européenne. La Turquie demeure donc, parmi bien d'autres pays désormais, un simple associé — et bien mal traité de surcroît, se plaint devant nous M. Ecevit.

Ainsi malmené, le nationalisme ambiant — qui est certainement la chose ici la mieux partagée ! — est en pleine fermentation. Aux yeux d'un nombre croissant de Turcs, notamment de l'intelligentsia, *l'Ouest* n'est plus ce qu'il était ! L'Union soviétique, quant à elle, a cessé d'être l'immémorial croque-mitaine moscovite, pour devenir, de plus en plus, un grand voisin, respectable, avec qui il importe d'aménager la mitoyenneté.

Un retournement d'alliances ? *« Inimaginable »*, dit-on de droite à gauche. *« Le peuple ne veut pas connaître le sort de l'Afghanistan. »*. Non, ce qui emporte aujourd'hui les imaginations turques, c'est l'idée de l'alliance arabe. Le premier ministre lui-même nous explique : *« Nous avons été, des siècles durant, membres d'une famille de nations qui a été davantage un Commonwealth qu'un empire. Tous les sujets ottomans étaient plus ou moins considérés comme égaux. Cela crée des liens, et une base solide, pour une coopération fertile. On y travaille. »* M. Ecevit précise : *« La Turquie a de grandes possibilités d'exporter vers les pays de la région ses services et ses capacités d'ingénierie dans des domaines où elle a, désormais, une bonne expérience, comme la construction des routes ou l'irrigation. »*

L'idée sous-jacente au nouveau « rêve arabe » de la Turquie, c'est évidemment, de faire servir à des fins communes de développement les ressources pétrolières de *ses voisins, et sa propre*, relative, avance technologique.

Cela tient-il *bien compte* du passé ? S'il est vrai que la peur haineuse « du » Turc, profusément répandue dès l'aube des temps modernes, n'a pas conduit à une appréciation objective de ce que fut l'empire ottoman, celui-ci n'a pourtant pas été cette image du paradis sur la *terre qu'on décrit* aujourd'hui volontiers d'Ankara à Istanbul. Il y a bien eu des vizirs arabes (et serbes, et arméniens, et grecs, et juifs...). Mais l'égalité, lorsqu'elle a existé, n'a-t-elle pas été une égalité dans la servitude, qui n'épargnait certes pas les paysans anatoliens ? L'enthousiasme des Arabes, naguère sujets ottomans, face au projet turc *reste donc à vérifier. Seuls*, jusque-là, l'Irak et surtout la Libye *ont donné* des manifestations tangibles de bonne volonté.

De toute façon, il sera demandé aux Turcs de payer d'avance. Lors de la récente conférence islamique de Fès, ils ont voté, pas très fièrement, en faveur de l'exclusion de l'Egypte. Ils sont vivement priés de donner des *suites concrètes* à leur promesse, déjà ancienne, d'ouvrir un bureau de l'O.L.P. à Ankara. Ils seront de plus en plus conviés à prendre clairement partie dans la grande querelle du Proche-Orient. Le veulent-ils ? Pourraient-ils rompre avec Israël *sans se couper* de cette aide américaine qui, jusqu'à nouvel ordre, demeure leur espoir le plus tangible ?

Faute d'avoir en main les atouts de sa politique étrangère, la Turquie est donc contrainte de mener, au jour le jour, une diplomatie « multi-faces », butinant à *l'Ouest* et à l'Est, *cherchant* son bien du côté de l'Orient, moyen et extrême, de l'Afrique et de l'Amérique latine même, lorgnant, de façon un peu appuyée, vers les non-alignés. En cela, elle ne fait, d'ailleurs, *qu'imiter* la *plupart* de ses partenaires, que la crise économique contraint aujourd'hui à explorer le monde jusqu'en ses ultimes recoins. On entend souvent, ici, l'éloge du général de *Gaulle* — cet Occidental qui a dégagé la France de l'alliance atlantique et pris son bâton de pèlerin pour Moscou.

Il est une autre donnée de la société turque que chahute la crise actuelle : le modèle d'économie pluraliste, mi-public, mi-privé, fruit de l'histoire et de compromis *politiques*.

La mécanisation agricole accélérée de ces cinq derniers lustres a libéré une main-d'œuvre rurale abondante, que le développement des moyens de communication (les routes, mais aussi la radio et la télévision) a, tout naturellement, conduit vers les villes. Celles-ci abritent, *désormais*, près de la moitié de la population. Mal, souvent. L'émigration a fourni une soupape de sécurité. Mais l'objectif demeure de créer des emplois industriels. Qui doit être le moteur de ce développement ? Le *secteur public* ? L'entreprise privée ? Nationale ? Etrangère ?

M. Ecevit avait défendu, lors de sa campagne pour les dernières législatives, en 1977, un programme assez socialisant. Comme il n'avait, pourtant, pas obtenu la majorité absolue, il a dû, après une tentative de gouvernement minoritaire et un intermède conservateur, « débaucher » onze députés du Parti de la justice pour constituer son cabinet. Cela l'a, évidemment, conduit à en rabattre sur ses intentions réformatrices.

« La menace communiste »

Cependant, la présence dans son équipe de personnalités comme M. Deniz Baykal, ministre des ressources naturelles, qui vient de nationaliser l'essentiel des mines, fait hurler la droite au loup « *communiste* ». De même le plan est-il dénoncé comme un « *repaire de collectivistes* ». *Les partis conservateurs sont*, d'autre part, en train de torpiller, au *Parlement*, un projet de réforme fiscale. C'est un élément *préoccupant* dans un pays où industriels, commerçants, paysans et membres des professions libérales bénéficient de larges possibilités d'évasion — terrible manque à gagner pour le Trésor, frein pour le développement — et où le niveau de taxation des salariés et employés constitue un véritable *déni* de justice.

Les périodes de crise, en Turquie comme partout, prédisposent à un renforcement du rôle économique de l'Etat. Le secteur privé l'a bien senti qui, par la voix de la TUSIAD — une association regroupant les entrepreneurs les plus importants et les plus *dynamiques* du pays, — vient de partir en guerre contre la politique économique du gouvernement (*le Monde* du 23 mai).

M. Nejat Eczacibachi, dirigeant de la TUSIAD, et séduisant baron d'un empire industriel fondé sur *la pharmacie, nous explique* à Levent, près d'Istanbul, l'objet de la querelle : *« En 1923, la situation de la Turquie était si terrible qu'elle aurait pu devenir communiste. Cela ne s'est pas fait... Après la seconde guerre mondiale, l'entreprise privée s'est développée et a fait du bon travail. La gauche, qui a pris du poids à la faveur de la Constitution, plus démocratique, de 1961, imagine que l'heure est venue de prendre le deuxième train* [communiste].

Eh bien ! nous, nous disons : L'entreprise privée est, et doit rester, le moteur de notre économie mixte. Il ajoute : *« Des lois sociales ont, en 1963, considérablement amélioré la condition ouvrière. Elles avaient été prises dans un esprit de collaboration entre le capital et le travail. Il n'y avait guère, alors, qu'une seule confédération syndicale, la Turkish, qui acceptait cette philosophie. Puis une seconde centrale syndicale, la Disk, qui est largement communiste (2), a progressé à grands pas. Comme les deux grands partis — celui de la justice et le P.R.P. — sont, en réalité, tous deux populistes, l'équilibre entre le capital et le travail a été rompu. Notre main-d'œuvre est devenu impossible (out of hand). »*

La classe ouvrière turque, désormais consciente de sa force, a mené, ces dernières années, des grèves longues et dures — mais pas davantage, sans doute, que dans la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Ses *dirigeants* ne sont pas irresponsables. Ceux de la Disk, où l'influence communiste est réelle, appuient, jusqu'à nouvel ordre, le gouvernement social-démocrate de M. Ecevit. Ont-ils le choix, face à un courant *conservateur qui, du fait de* la crise, peut devenir raz de marée ?

Le mécontentement populaire est grand. S'il a, selon ses propres termes, reçu des mains de M. Demirel non un pays mais une *« épave »*, c'est un bateau ivre que pilote aujourd'hui M. Ecevit. À tous les maux déjà éprouvés (pénuries, inflation supérieure à 50 %, chômage, sous-production industrielle) vient s'ajouter une inquiétude : en raison de la sécheresse et du manque de carburant agricole, la récolte de blé *s'annonce médiocre. Clientèle* traditionnelle des partis conservateurs, la paysannerie ne s'en montrera que plus hostile au P.R.P.

A Istanbul, le patronat, dont les membres les plus éclairés avaient, naguère, soutenu M. Ecevit — estimant peut-être que seul un gouvernement social-démocrate pouvait « tenir » une classe ouvrière rétive, — ne paraît plus disposé à l'appuyer. A la campagne de presse de la TUSIAD, qui témoigne de ce désenchantement, le premier ministre a *vertement répliqué* que, dans un pays démocratique comme la Turquie, le seul souverain, *« c'est le peuple, et non ses exploiteurs »*.

Dans les secteurs sociaux qui avaient appuyé l'arrivée du P.R.P. au pouvoir, on *se dit* volontiers *« déçu »*. M. Ecevit est de plus en plus acculé *« à faire la politique de la droite sous une phraséologie de gauche »*, entend-on dans l'intelligentsia. Cet homme courtois, modeste, un peu timide, manquerait-il d'esprit de décision ? Cet intellectuel serait-il *piètre gestionnaire ? Ce quinquagénaire* un peu fluet serait-il un faible manipulé par son *« entourage marxiste »*, disent les conservateurs, *« par l'armée »*, entend-on à gauche ? Injustes sans doute, ces questions, désormais publiques, témoignent de la dégradation d'une espérance.

L'armée, rempart du « kémalisme »

D'autres voies, *on* n'en voit guère. L'armée ? *« Elle ressemble à une baleine échouée sur une plage*, nous dit un sénateur. *Sa masse impose le respect, mais l'empêche, précisément, de se mouvoir : plus de cinq cent mille hommes, cela ne prédispose pas une armée au coup d'Etat. »* Ses services de répression antiterroristes (MIT) sont, notoirement, infiltrés par l'extrême droite. Là n'est pourtant pas l'idéologie dominant les casernes. On voit mal ls militaires imposant, comme leurs homologues latino-américains, une politique économique hyperlibérale, selon les recettes de *M. Milton Friedman*. Le « kémalisme » (3), dont l'armée est le rempart ultime, n'est-il pas réformiste, populiste et étatique ? En outre, l'institution demeure reconnaissante à *M. Ecevit* d'avoir été le « *premier ministre de l'intervention à Chypre* », en 1974.

Certains militaires passent pour favorables à une « *grande coalition* » de salut national regroupant les éternels adversaires, conservateurs et sociaux-démocrates. Interrogé sur cette éventualité, *M. Demirel, leader de* l'opposition, nous répond : *« Avec M. Ecevit, la seule chose qu'on puisse faire, ce n'est pas une coalition, c'est des funérailles ! »*

L'actuelle majorité parlementaire de M. Ecevit est des plus fragiles. Mais la droite n'est pas davantage unie. Une combinaison de *front national* a, naguère, réuni, outre M. Demirel, le Mouvement national du colonel Turkesh, qui *se* défend d'être « fasciste » mais revendique hautement l'étiquette de « droite », et cette formation inclassable qu'est le Parti du salut national — favorable à une sorte de réarmement moral islamique, mais d'inspiration *moderniste, prônant*, en particulier, une industrialisation du pays. Les observateurs ne croient pas qu'elle puisse reprendre vie.

« N'oubliez pas que vous êtes, tout compte fait, en Orient, nous déclare un interlocuteur à Istanbul. *Rien n'y est jamais si grave qu'il peut sembler. Les besoins des gens ont, certes, beaucoup crû, ces dernières années, en particulier sous l'influence des émigrés, qui ont porté jusque dans les villages l'image d'un mode de vie plus aisé. Mais ce peuple demeure frugal, modéré, plein de bon sens, paysan en un mot. Il a, de surcroît, gardé le sens de la solidarité familiale, ce qui rend tolérables des situations apparemment désespérées. Le point noir, c'est Istanbul : une ville dont la population a quintuplé en vingt ans, refuge de tous les laissés-pour-compte, ville-appeau pour les paysans anatoliens. Elle abrite plus de la moitié des deux millions à deux millions et demi de chômeurs turcs. Si une explosion doit avoir lieu, c'est de là qu'elle partira, pas de l'est du pays. »*

Un ami turc nous cite ce proverbe national : *« Les ruades du cheval doux sont les plus terribles. »*

FIN

(1) Par *référence* à la situation de la Finlande, dont la marge de manœuvre, en politique étrangère, est limitée par le voisin soviétique.

(2) Naguère sensible aux thèses communistes — officiellement interdites en Turquie, — la direction nationale de la Disk est, aujourd'hui, *proche du P.R.P.* La Disk compte environ 800 000 membres, contre 1 500 000 à la Turkish.

(3) *Idéologie de Mustapha Kemal* Ataturk, revendiquée (au prix d'interprétations contradictoires !) par la quasi-totalité des forces politiques.

ASIE

LA TRAGÉDIE DES RÉFUGIÉS INDOCHINOIS

Les autorités de Bangkok envisagent d'expulser cent vingt mille Laotiens réfugiés en Thaïlande

A la veille de la conférence des ministres des affaires étrangères des pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) qui se réunit à Bali jeudi 28 et vendredi 29 juin, le gouvernement de Kuala-Lumpur a annoncé que huit cent vingt-six réfugiés vietnamiens avaient été refoulés mercredi après avoir été embarqués à bord de huit bateaux dont certains avaient été construits à cet effet. Le nombre des réfugiés en Indonésie est passé de trente et un mille le 12 juin à quarante-sept mille le 27 juin, a-t-on annoncé officiellement à Djakarta.

Le ministre singapourien des affaires étrangères, M. Rajaratnam, a dit à son arrivée à Bali : « Le Vietnam a déclaré la guerre au Sud-Est asiatique (...). C'est pour parler du Vietnam, pas des réfugiés ou du Cambodge, que la conférence se réunit. Il existe une possibilité d'invasion de la Thaïlande. » Les forces armées thaïlandaises ont d'ailleurs riposté mercredi à l'arme lourde contre des tirs de l'artillerie vietnamienne installée en territoire cambodgien.

Tandis que la Chine demande une « action internationale » pour obliger le Vietnam à modifier sa politique envers les réfugiés indochinois, on apprend ce jeudi aux Nations unies, selon l'agence Reuter, que M. Waldheim, après avoir rencontré des diplomates chinois et vietnamiens, a reporté l'annonce de la convocation de la conférence internationale, qui devait se tenir les 20 et 21 juillet à Genève. Le problème des réfugiés risque cependant de prendre une nouvelle dimension si le gouvernement de Bangkok donne suite à un projet visant à l'expulsion de cent vingt mille Laotiens réfugiés en Thaïlande.

De notre correspondant

Bangkok. — La politique de refoulement des réfugiés indochinois n'est pas seulement, comme on l'a écrit, « un chantage ». C'est une action concertée et durable. En effet, si les gouvernements des pays de premier accueil du Sud-Est asiatique s'attendent que les mesures draconiennes annoncées obligent les pays tiers à alléger leur fardeau humain, ils n'attendent pas passivement. Depuis les brutales déclarations de la Malaisie et de la Thaïlande, la presse occidentale a parlé de « bluff », de suspension des mesures de renvoi. Cela est rassurant, mais pas tout à fait exact et favorise une certaine confusion quant aux différentes catégories des personnes visées. Le rejet des quelque deux cent cinquante à trois cent mille qui bénéficient dans des camps assistés par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.), du statut de *« réfugiés Bona Fide »* est, en effet, conditionnel. Sa mise en œuvre dépendra de la capacité extérieure d'absorption.

Le rejet des nouveaux arrivants, classés arbitrairement comme *« immigrants illégaux »*, n'est pas, lui, conditionnel. Plus de cinquante trois mille Vietnamiens ont été rejetés à la mer par la Malaisie depuis six mois. De plus, le système de deux poids deux mesures fondé sur la date d'arrivée va se poursuivre : il fait des uns des sursitaires, des autres des condamnés.

On remarquera, d'autre part, que les estimations malaisiennes infirment les propos de l'ambassadeur du Vietnam aux Nations unies selon lequel les départs illégaux auraient diminué au cours des dernières semaines : il les estimait à quatre mille, soit à peine le quart de ceux que la Malaisie a refoulés, à elle seule, en une semaine. Des milliers auraient cependant échappé à la noyade en accostant, plus au sud, sur des îlots inhabités de l'archipel indonésien. Mais, là aussi, les mesures de rejet sont en place. Comment alors être sûr que les réfugiés, les « vrais », ne vont pas subir le même sort que les illégaux si la communauté internationale n'intervient pas, de toute urgence et massivement pour limiter les pertes ? La Malaisie l'a laissé entendre. La Thaïlande, qui s'est débarrassée de plus de quarante mille Cambodgiens sans encourir les foudres des défenseurs des droits de l'homme, paraît tentée de profiter du dilemme de l'Occident : chaque fugitif renvoyé est un réfugié de moins à prendre par les pays occidentaux, et la sale besogne est faite par d'autres...

A Bangkok, on tâte le terrain. Responsable des réfugiés, le colonel Kamol vient d'annoncer qu'il *« allait recommander au gouvernement et au Conseil national de sécurité militaire le rapatriement des cent vingt mille réfugiés laotiens »*. « *J'estime,* a-t-il ajouté, *que la situation au Laos est redevenue normale et qu'ils n'ont rien à craindre.* » Pourquoi continuent-ils alors à fuir chaque mois par milliers ?

Les perspectives sont sombres. Le H.C.R. est impuissant face à la volonté souveraine des gouvernements dont le temps et la patience sont comptés. Longtemps bercés de promesses lénifiantes par l'Occident d'un côté et le Vietnam de l'autre, que peuvent-ils espérer d'une conférence internationale, ou même de plusieurs ? *« De quelque côté que l'on envisage le problème, les solutions globales sont pratiquement bloquées »*, nous déclarait un diplomate.

L'idéal alors serait, pour les fugitifs chinois anti-communistes, d'être acceptés par Taïwan. C'est une patrie dont beaucoup se sont réclamés du temps de la guerre américaine et qu'ils ont contribué à engraisser de leur commerce et de leurs finances. Quelques milliers, qui avaient des passeports taïwanais, ont été officiellement rapatriés du Vietnam en 1977 et 1978. Mais les nouveaux arrivants, Taïwan n'en veut apparemment pas. De surcroît les moyens de pression sont limités : la République ne fait plus partie des Nations unies et Washington a renoué avec Pékin...

On remarque que les gouvernements d'Asie les plus hostiles aux réfugiés sont aussi ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont fait fortune en collaborant à la guerre américaine en Indochine. Qui va donc éponger le trop plein ? *« Ceux qui ont de la place »*, dit-on fréquemment, et l'on cite à nouveau l'Australie et le Canada, parfois même le Brésil et l'Argentine. D'autres vont jusqu'à suggérer le renvoi forcé au Vietnam des laissés pour compte : on confine à l'absurde, à la négation des conventions humanitaires. Le seuil de tolérance se déplace avec le nombre, la répétition et l'accoutumance au drame.

Que faire ? Si les quotas d'adoption sont augmentés, comment tarir la source en amont ? Même si le Vietnam cessait sa politique d'expulsion, s'il organisait légalement les départs, il semble bien que des centaines de milliers de Vietnamiens seront encore candidats à l'exil, que ceux-là soient demain des immigrants légaux, changera-t-il la nature et l'ampleur de la catastrophe ? Comment faire cesser la volonté de fuite sans régler d'abord pacifiquement les conflits qui déchirent la péninsule, sans que les frontières et l'indépendance des Etats soient garanties, sans que les économies de ces pays offrent quelques chances d'existence décentes, sans que les gouvernants octroient à la population un minimum de droits civiques et de libertés ? Il n'est pas interdit de croire à ces changements et de les encourager. Mais il serait sans doute illusoire de les envisager pour demain.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

EN RÉPONSE A L'INTERPELLATION D'UN DÉPUTÉ COMMUNISTE

M. Barre : il ne faut pas faire l'« amalgame » entre ce problème et celui des travailleurs immigrés

Un débat a opposé, mercredi 27 juin à l'Assemblée nationale, le premier ministre au député communiste du Val-d'Oise, M. Montdargent. Ce dernier a engagé la discussion en déclarant : « *Depuis plusieurs jours, une opération SOS est lancée en faveur des réfugiés d'Indochine sur les ondes officielles de la radio et de la télévision. Cette opération s'appuie sur l'émotion légitime suscitée dans l'opinion par le drame vécu par ces réfugiés. Le parti communiste et le groupe parlementaire communiste partagent cette émotion et souhaitent ardemment qu'une solution soit trouvée à ce problème. Mais nous accusons le gouvernement de se servir de ce drame pour masquer les conséquences de sa politique au moment où il s'apprête à instituer l'internement administratif et à légaliser l'expulsion de dizaines de milliers d'immigrés qui ont concouru au développement de notre pays. Ses raisons sont bassement politiciennes. Que faites-vous, messieurs, pour les réfugiés de Palestine enfermés dans leur ghetto depuis 1948 ? Que faites-vous pour les habitants du Nicaragua ? Que faisiez-vous quand les bombes s'abattaient sur le Vietnam, réduisant en cendres la moitié du pays ? Quand on torturait et fusillait un peuple en lutte pour sa libération et son honneur national ? Les censeurs actuels se taisaient, du temps de Bao Daï, de Thieu et des régimes tortionnaires qui leur ont succédé !* »

M. Barre a répondu : « *En vous écoutant, je me demandais jusqu'où pouvait aller une certaine audace intellectuelle que je qualifierai même d'impudence. Le gouvernement, dans cette affaire, n'a de leçon à recevoir de personne, et sûrement pas de vous. Ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les événements malheureux qui ont été brusquement portés par les moyens d'information au premier plan de l'actualité. Il y a quelques années cependant, Phnom-Penh était en fête quand les Khmers rouges y entraient : l'a-t-on oublié ?*

» *Le gouvernement français a fait tout ce qu'il a pu pour accueillir les malheureux qui devaient quitter la péninsule indochinoise. Nous en avons reçu plus de cinquante et un mille, discrètement, à une époque où ceux qui font aujourd'hui des déclarations fracassantes ne s'en souciaient guère. Nous allons continuer notre effort dans la limite de nos capacités d'hébergement et de transit, en accueillant cinq mille personnes qui ont perdu leurs terres et leur foyer.*

» *N'évoquez pas le temps où la France était en Indochine, où des Français y mouraient alors que d'autres Français condamnaient le combat de notre pays.*

» *Ne confondez pas, par un amalgame étrange, ce qui se passe aujourd'hui dans la péninsule indochinoise et ce qui se passe en France pour les immigrés — qui ont toujours été traités avec dignité. J'ai dit et je répète que le gouvernement ne fera rien d'indigne à l'égard de gens qui ont contribué à la croissance de l'économie française. Les textes soumis à l'Assemblée tiennent compte de nos devoirs à leur égard. Mais il est compréhensible que nous prenions des mesures pour limiter l'immigration sur notre sol.* »

Une déclaration de la C.F.D.T.

De son côté, la C.F.D.T. a pris position sur le problème des réfugiés, déclarant notamment : « *Autant paraissent suspectes les positions partiales de certaines organisations qui se sont illustrées dans le passé par une hostilité à la lutte de libération du peuple vietnamien, autant les organisations syndicales, et en particulier celles qui, comme la C.F.D.T., ont pris dans le passé une part active à la lutte internationale contre l'agression dont le Vietnam était victime et qui espéraient voir dans ce pays se construire un véritable socialisme, doivent faire connaître au Vietnam qu'elles n'accepteront jamais qu'on considère le départ de centaines de milliers de personnes comme une solution aux problèmes politiques, économiques et sociaux, si aigus soient-ils, que peut connaître le pays.*

» *De toute façon, les solutions humanitaires si nécessaires soient-elles ne règlent pas le problème de fond : l'accueil des réfugiés, qui selon l'ambassade du Vietnam à Paris, pourraient atteindre le chiffre d'un million, ne peut constituer une solution d'ensemble satisfaisante puisqu'elle va faire de centaines de milliers de personnes des expatriés et des émigrés à vie.* »

***

De nombreuses organisations continuent de lancer des appels en faveur des réfugiés ou annoncent une aide :

— La Fondation de France, 67, rue de Lille, 75007 Paris. Tél. 222-77-96, 544-03-48, C.C.P. Paris 175 ;

— L'Association générale des Khmers à l'étranger (A.G.K.E.), 45 *bis*, rue des Acacias, 75017 Paris, Tél. 380-34-27, C.C.P. 22 511 36 T, lance un appel en faveur des Cambodgiens refoulés ;

— La LICA et la Fédération internationale des droits de l'homme, ainsi que le Comité khméro-lao-vietnamien pour la défense des droits de l'homme, l'Association mondiale pour l'enfance et la paix et l'Association des Eurasiens d'Indochine appellent à une « *manifestation pacifique et silencieuse de solidarité humaine* » jeudi 28 juin, à 18 h. 30, au pied de la Tour Eiffel ;

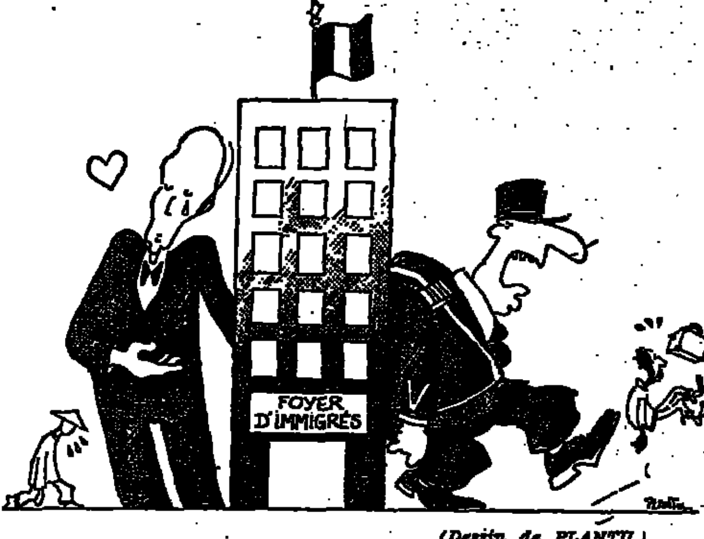
— La Fondation Leclerc-de-Hauteclocque, 35, rue de Miromesnil, 75008 Paris, Tél. 265-69-81, C.C.P. Anciens 2e D.B.-Fondation Leclerc, Paris, 17 954-61 U, a offert un don de 30 000 francs au Comité national d'entraide.

La misère invisible

Toute la France, ou presque, a été touchée par le sort misérable des gens qui s'enfuient du Vietnam. De Jean-Pierre Elkabbach à Jean-Paul Sartre, de Michel Droit à André Glucksmann, chacun s'émeut et veut donner des marques de sa sollicitude envers un peuple qui subit les pires épreuves.

Ce réveil de la sensibilité dans une nation souvent indifférente nous fait espérer que les Français, soucieux de cette détresse lointaine, apercevront désormais le malheur qu'ils côtoyaient, tous les jours, sans le regarder. On veut croire qu'ils porteront le même intérêt aux travailleurs immigrés, qui survivent, près de Paris, dans des chambres à peine moins étroites que des cercueils. Mais peut-être la misère trop proche est-elle invisible.

FRANÇOIS BOTT.



(Dessin de PLANTU.)

Chine

Un député communiste fait partie d'une mission parlementaire française à Pékin

De notre correspondant

Pékin. — Le général Bigeard est, depuis mercredi 27 juin, en sa qualité de président de la commission de défense nationale de l'Assemblée, l'hôte de l'Institut chinois des affaires étrangères. Sa visite doit être l'occasion de rencontres avec de hauts responsables des forces armées de la Chine populaire. Dès le premier soir, le général Zhi Haotian, chef d'état-major général adjoint et étoile montante, à cinquante-trois ans, de l'appareil militaire chinois, assistait au dîner offert à l'ambassade de France en l'honneur de la délégation française.

Les souvenirs du passé alimentent naturellement les conversations. Le général Bigeard connaît, en effet, particulièrement bien la région montagneuse par laquelle les forces chinoises ont pénétré en territoire vietnamien au mois de février dernier. Il devrait entendre, pour sa part, la version chinoise des combats de Dien-Bien-Phu, en 1954, assez différente de celle que l'on connaît généralement. Parlant récemment à des visiteurs japonais, le vice-président, M. Li Xiannian, soulignait non seulement le rôle joué dans la bataille par M. Wei Guoqing — à l'époque général commandant l'artillerie chinoise, aujourd'hui membre du bureau politique et chef du département politique général de l'A.P.L., — mais affirmait en outre que le général Giap (actuellement ministre vietnamien de la défense) avait littéralement « *déserté* » la zone des combats. Le général Bigeard semblait, à son arrivée, peu enclin à croire cette dernière partie de l'histoire.

La visite de la délégation française est encore l'occasion d'un événement politiquement significatif. Parmi les parlementaires français se trouve, en effet, M. Girardot, député communiste des Alpes-de-Haute-Provence. C'est la première fois depuis le début des années 60 que la Chine admet la présence d'un membre du P.C.F. au sein des délégations parlementaires françaises qu'elle accueille.

L'attitude chinoise s'est, il est vrai, sensiblement assouplie ces derniers temps dans ce domaine. A l'automne dernier, un membre du P.C.F. — M. Dumont, directeur de *l'Echo du Centre - la Marseillaise* — avait visité la Chine avec une délégation de la presse française de province.

ALAIN JACOB.

Une campagne d'opinion se développe aux États-Unis en faveur des «boat people»

De notre correspondante

New-York. — Une campagne se développe pour inciter le gouvernement fédéral à admettre davantage de réfugiés indochinois sur le territoire américain. Leur drame provoque un mouvement de protestation et de solidarité dont les principales organisations d'aide aux réfugiés se sont faites les porte-parole. Huit parmi les plus anciennes organisations, laïques et confessionnelles, dont un certain nombre de membres se sont regroupés en une Commission des citoyens pour les réfugiés d'Indochine, pressent l'administration Carter de faire passer le nombre des réfugiés indochinois que les Etats-Unis accueillent à quatorze mille par mois. Le chiffre officiel est de sept mille, mais, en raison de difficultés techniques et financières, quatre mille personnes seulement sont entrées en mars et avril, cinq mille en mai.

Lundi 25 juin, le Sénat a voté, par 70 voix contre 23, un amendement proposé par M. Boschwitz (républicain, Minnesota) qui permettra de débloquer 15 millions 500 000 dollars pour les réfuigés d'Indochine et d'en accueillir ainsi huit mille par mois au cours des cinq prochains mois. Les sénateurs et les représentants doivent se réunir au cours des prochains jours pour préparer des popositions au président Carter.

Mais la Commission des citoyens pour les réfugiés d'Indochine estime ces mesures dérisoires. A la suite d'une réunion qu'elle a tenue lundi, elle demande au président Carter d'organiser une large consultation à la Maison Blanche sur les moyens de venir en aide aux « boat people » et d'annoncer une journée nationale des réfugiés d'Indochine. La commission demande l'envoi de bateaux pour venir en aide aux réfugiés et une intervention auprès des autorités thaïlandaises pour les inciter à cesser leurs expulsions.

La commission demande l'aide des pays accusés par elle de n'avoi apporté qu'un soutien de principe aux « boat people ». Elle cite le Japon, l'Allemagne, les pays scandinaves et ceux d'Amérique latine.

Elle suggère que le gouvernement fédéral intervienne auprès de l'Union soviétique pour lui signifier qu'elle partage la responsabilité de la conduite de son allié vietnamien. Enfin, la commission demande l'extension du droit d'asile pour les réfugiés indochinois au-delà des lois actuelles d'immigration qui les concernent.

Cette campagne d'aide aux « boat people » trouve un écho favorable dans une opinion qui se remet petit à petit de la guerre du Vietnam. Pour M. Charles Sternberg, directeur du Comité international de secours (International Rescue Committee), une organisation fondée en 1933 pour venir en aide aux réfugiés politiques d'Allemagne, « *le Vietnam fait désormais partie intégrante de l'histoire américaine* ».

Depuis 1975, les Etats-Unis ont accueilli quelque deux cent mille réfugiés d'Indochine, dont la plupart viennent du Vietnam ; quarante et un mille d'entre eux sont des Vietnamiens arrivés depuis 1977 ; trente-deux mille sont des Laotiens et des Cambodgiens qui ont fui leur pays en passant par la frontière thaïlandaise.

Aujourd'hui, la Californie et le Texas abritent près de soixante-dix mille réfugiés indochinois. Les Etats qui en comptent le plus grand nombre sont la Pennsylvanie et la Louisiane. Au total, les nouveaux immigrants sont répartis dans vingt Etats.

Selon M. Sternberg, une très grande majorité de réfugiés indochinois adultes ont trouvé des emplois, ce qui ne les empêche pas de devoir recourir encore à l'aide sociale. La condition physique de certains d'entre eux, surtout les « boat people », reste précaire et nécessite des soins nombreux. Mais, dans l'ensemble, cette communauté très structurée, pleine d'initiatives, aux familles étroitement unies, s'adapte très bien à la vie américaine et ne paraît pas devoir poser de problèmes majeurs, notamment avec les autres minorités ethniques.

NICOLE BERNHEIM.

CORRESPONDANCE

L'« esprit d'Helsinki » et les flottes en mer de Chine

Un lecteur, M. Gilles de La Rocque, nous écrit :

La VIIe flotte américaine, l'une des plus importantes concentration de navires américains, et une escadre de la marine de guerre soviétique croisent actuellement en mer de Chine à proximité des côtes vietnamiennes. (Une dépêche A.F.P. du 21 juin signale la présence du porte-avions *Minsk* de 40 000 tonnes, d'un croiseur de 10 000 tonnes, de deux escorteurs, d'un bâtiment de débarquement de 10 000 tonnes et d'un pétrolier de ravitaillement en mer.)

Avons-nous encore le droit de rêver, de croire au miracle d'une authentique coopération internationale... si conforme à l'« esprit d'Helsinki » ? Les accords SALT 2 viennent de relancer le dialogue U.S.A.-U.R.S.S. Dans ce contexte de paix armée, mais de concertation impérative, les deux seules nations au monde capables de déployer l'appareil considérable de leur flotte ne pourraient-elles pas de toute urgence porter assistance — sous l'égide des Nations unies — aux milliers d'hommes, de femmes et d'enfants en danger de mort, dans l'attente de leur répartition dans les pays hôtes.

« Au nom d'une solidarité qui dépasse les frontières, les races et les idéologies » (Jean-Paul II), une action exemplaire, entreprise par des flottes de guerre au service de la paix, créerait un événement humanitaire sans précédent.

Pakistan

L'AMBASSADEUR DE FRANCE ÉTAIT-IL TROP CURIEUX ?

Qu'est-il arrivé à l'ambassadeur de France au Pakistan ? M. Paul Le Gourrierec, et son premier secrétaire, M. Jean Forlot, ont été roués de coups non loin de la capitale, Islamabad, mardi 26 juin. L'ambassade a cependant qualifié de « mensonge absolu » *les informations selon lesquelles les deux diplomates avaient été rossés alors qu'ils photographiaient des installations nucléaires. Il s'agit du site de Kahuta, où les Pakistanais, dont on connaît la volonté de se doter de l'arme atomique, construiraient une usine d'enrichissement d'uranium.*

Selon l'ambassade, MM. Le Gourrierec et Forlot effectuaient simplement une excursion au vieux fort de Kahuta. Cette thèse est défendue officiellement par les Pakistanais, pour qui les deux diplomates français ont été victimes de « voyous » ordinaires.

Le correspondant du quotidien britannique Financial Times *écrit toutefois que cette agression — qui serait le fait de policiers ou d'agents spéciaux — est considérée dans les milieux diplomatiques d'Islamabad comme une mise en garde contre ceux qui manifesteraient trop d'intérêt à l'égard de l'usine, que les Pakistanais tentent de monter avec du matériel acheté discrètement en Europe.*

AMÉRIQUES

Brésil

Le projet d'amnistie du gouvernement permettra le retour des leaders politiques exilés

De notre correspondant

Rio-de-Janeiro. — Attendu depuis plusieurs mois, le projet d'amnistie pour les *délits politiques* a finalement été présenté le mercredi 27 juin au Congrès par le président Figueiredo. Le gouvernement, qui dispose de la majorité au Parlement, devrait faire rejeter tout amendement, et *le texte* devrait être voté au plus tard au début de septembre. C'est la première mesure de démocratisation importante prise par le chef de l'Etat depuis son accession à la présidence, il y a trois mois.

Le *régime militaire* rejetant l'idée d'une amnistie générale, le problème le plus délicat était celui des personnes ayant commis *pour motifs* politiques des délits officiellement considérés comme de *droit commun. Parmi* les *solutions* envisagées, la plus libérale *consistait* à *n'exclure de l'amnistie* que les personnes, une trentaine, *accusées* de « *crimes* de sang », c'est-à-dire d'actes de violence ayant entraîné mort d'homme. Après de multiples *consultations* auprès des *militaires*, très sensibles à ce problème, le *général Figueiredo* a *finalement* retenu une formule beaucoup plus restrictive.

« Lutte armée » et « terrorisme »

Elle exclut du bénéfice de l'amnistie *tous ceux qui « ont été condamnés pour crimes de terrorisme, attaque d'édifices, enlèvements et attentats personnels ». Aux dernières estimations*, cela ferait près de deux cents personnes, qui, toutes, avaient participé à des actions de guérilla *entre 1968 et 1974. Il* s'agit là d'une limitation d'autant plus sérieuse que la régime militaire a toujours assimilé le concept de « *lutte armée* » à celui de « *terrorisme* ».

Elle prouve que les forces armées entendent toujours contrôler étroitement le « *processus d'ouverture* ». Le général Figueiredo a toutefois laissé entendre que des mesure de grâces individuelles pourraient être décidées *ultérieurement pour quelques*-unes des personnes exclues du *bénéfice de* l'*amnistie*.

La mesure actuelle profitera à la majeure partie des quatre à cinq mille personnes (dont mille cinq cents militaires environ) frappées par la législation d'exception du régime — que ce soit sous la forme de destitutions, de pertes de mandats *(cassaçoes)* ou de mises à la retraite anticipée. Elle permettra le retour au Brésil des exilés les plus importants, comme les anciens gouverneurs, M. Leonel Brizola et Miguel Arraes ; le secrétaire général du parti communiste, M. Luis Carlos Prestes, et l'organisateur des Ligues paysannes du Nord-Est, M. Francisco Juliao.

Le principal *effet* de la *mesure* d'amnistie sera de restituer aux bénéficiaires l'ensemble de leurs droits politiques. La réintégration *automatique* des intéressés aux postes qu'ils avaient perdus n'est *cependant pas prévue : chaque* cas sera examiné par des commissions à former. La question est délicate : le régime veut éviter une réintégration en masse, surtout des militaires. Il craint qu'une telle mesure n'entraîne une « *infiltration idéologique* » de gauche. D'un autre côté, la véritable « chasse aux sorcières » à laquelle il s'est livré, surtout à partir de 1968, s'est traduite, dans les secteurs universitaires et scientifiques, par une « fuite de cerveaux », qui a porté un grave préjudice au pays. C'est ce qui explique que deux ministres, ceux de l'éducation et de la santé, aient déjà laissé entendre qu'ils étaient favorables, dans leur secteur, à une politique de réintégration.

Les limitations du projet ne manqueront pas d'être vivement *critiquées par l'opposition. Pourtant*, le général Figueiredo *reprend*, avec *ce projet d'amnistie*, l'offensive politique. Il met en position *difficile* le *Mouvement* démocratique brésilien, seul parti d'opposition. *Le M.D.B. a laissé* entendre qu'il votera le projet, *tout* en continuant à *faire* campagne pour une amnistie générale. En fait, le *M.D.B.* veut éviter de renouveler l'erreur qu'il avait commise à l'époque du président Geisel : parce qu'il les trouvait « *insuffisantes* », il avait voté contre les réformes politiques libéralisantes du gouvernement.

Le retour des exilés et leur réintégration à la vie *publique*, qui vont maintenant s'accélérer, devraient favoriser la formation de nouveaux partis d'opposition — mettant ainsi fin à l'existence du M.D.B. comme « front unique d'opposition ». Cette hypothèse est envisagée favorablement par le gouvernement. Celui-ci entend se consacrer à son second grand projet : la restructuration du système des partis, afin de renforcer sa base politique.

Comment les forces armées accepteront-elles l'inévitable radicalisation du débat politique que va rapidement provoquer le retour de ceux qu'elles ont tenu éloignés durant plus de dix ans ?

THIERRY MALINIAK.

Nicaragua

Les États-Unis intensifient leur pression pour hâter le départ du général Somoza

Les Etats-Unis intensifient leur pression pour hâter l'éloignement du général Somoza. La décision de principe en avait *été prise* après l'échec des négociations menées l'automne dernier par une mission interaméricaine de médiation. Mais son application concrète n'a *été ni ferme ni constante*.

« Aucune négociation ou médiation, aucun compromis n'est possible avec un gouvernement Somoza. La solution doit commencer par une rupture nette avec le passé », a déclaré, le 26 juin, au Congrès, M. Viron Vaky, secrétaire d'Etat adjoint et principal responsable de la politique inter-américaine de Washington.

Le nouvel ambassadeur des Etats-Unis au Nicaragua, M. Lawrence Pezzulo, a rejoint *son poste*, le mercredi 27 juin, avec mission d'intensifier les pressions pour amener le président Anastasio Somoza à démissionner, précise-t-on à Washington, où l'on indique encore que M. Pezzulo ne présentera pas ses lettres de créances à l'actuel chef de l'Etat. Le représentant américain a été spécialement chargé de veiller à l'application de la récente résolution de l'organisation des Etats américains, demandant le remplacement du régime actuel par un gouvernement démocratique.

Selon un haut fonctionnaire nicaraguayen, des tractations sont actuellement en cours entre Washington et certains éléments du régime, à Managua : les Etats-Unis seraient prêts à offrir au Nicaragua une aide pour la reconstruction du pays dans l'éventualité d'un règlement prévoyant le départ du général Somoza. Le congrès devait *se réunir ce jeudi* à Managua pour étudier une « *solution constitutionnelle* » à la crise que traverse le pays.

Dans une interview accordée le 27 juin à une radio colombienne, le général Somoza a réitéré sa volonté de demeurer au pouvoir jusqu'au terme de son mandat, en 1981. Il a assuré que « *la guerre ne touche qu'une dizaine de municipalités sur les cent trente-sept que compte le pays* ». Il a affirmé, en outre, que les sandinistes sont tenus en échec tant à Managua qu'à la frontière sud du pays. Il a admis que des avions militaires ont bombardé des civils, ajoutant qu'il avait été préalablement demandé aux populations d'abandonner les lieux.

De son côté, le gouvernement de reconstruction nationale récemment formé au Costa-Rica a préconisé, lors d'une conférence de presse, le 27 juin, à Panama, la formation d'un conseil d'Etat de trente membres, représentatif de tous les courants ayant lutté contre le somozisme. Des élections libres, en cas de victoire de l'insurrection, auraient lieu « *le plus tôt possible* ».

Les trois représentants du gouvernement provisoire qui s'étaient rendus à Panama, Mme Violeta de Chamorro, l'écrivain Sergio Ramirez et le Père Migel D'Escoto, ont été reçus par le président Royo avec les honneurs réservés à des chefs d'Etat. — *(A.F.P.)*

● *Dans un communiqué commun*, le parti communiste, le parti socialiste, le P.S.U., la C.G.T. et la C.F.D.T. « *exigent du gouvernement français qu'il cesse toute aide ou coopération économique et militaire avec la dictature nicaraguayenne* ». Les organisations signataires réaffirment leur solidarité active avec « *le combat légitime du peuple nicaraguayen* ».

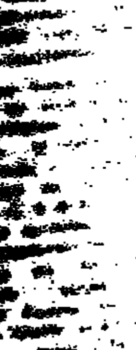
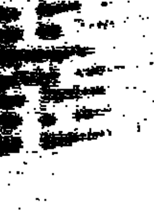
Etats-Unis

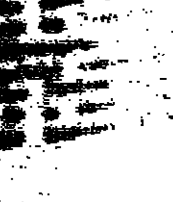
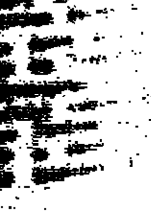
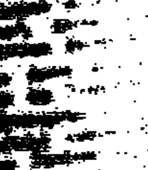
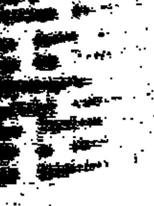
Le chef de file des sénateurs républicains se prononce contre l'accord SALT 2 dans sa version actuelle

Washington. *(U.P.I.)* — M. Howard Baker, sénateur du Tennessee et président du groupe républicain au Sénat, a déclaré, mercredi 27 juin, qu'« *à son grand regret* », il se sentait obligé de voter contre l'accord SALT 2 dans sa forme actuelle. Il s'est élevé contre un texte que le Kremlin comme la Maison Blanche présentent comme étant « *à prendre ou à laisser* ». Il se propose de l'« *améliorer* » en y introduisant des amendements et des corrections remédiant à ses défauts.

De son côté, le sénateur démocrate de l'Idaho, Frank Church, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, s'est prononcé non pour une révision de SALT 2, *mais pour le droit du* Sénat à le clarifier par des « *additifs interprétatifs* » qui appaiseraient les appréhensions de nombre de sénateurs. Il est clair, en tout cas, qu'il existe parmi ceux-ci en ce moment une large majorité qui refuse de se laisser dessaisir, au nom d'un fait accompli international, de sa prérogative constitutionnelle d'examiner à fond et de retoucher éventuellement l'accord Salt qui vient de lui être soumis, selon la formule consacrée, « *pour avis et approbation* ».

● *L'Union soviétique* a procédé, la semaine dernière, à un *essai nucléaire souterrain de forte* puissance, en violation d'un accord signé avec les Etats-Unis, a affirmé jeudi le *Washington Post. La puissance* de l'engin excéderait 150 kilotonnes, limite fixée par le traité signé à *Moscou en 1974* entre les États-Unis et l'Union *soviétique* sur la limitation des essais souterrains. Ce traité n'a *toujours pas été ratifié en attendant* l'issue des négociations sur une interdiction totale *des essais* souterrains. Les Etats-Unis ont demandé *officiellement des précisions* aux autorités soviétiques. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

Le comité directeur du M.R.G. souhaite présenter un candidat en 1981

Le comité directeur du M.R.G., réuni le 27 juin, a décidé, à l'unanimité moins trois abstentions, dont celle de M. Loncle, d'une part, d'élaborer un programme, et, d'autre part, de proposer au congrès du Mouvement, convoqué pour le début de 1980, de désigner un candidat radical de gauche à l'élection présidentielle de 1981. Présentant cette décision à la presse, M. Michel Crépeau a indiqué : « Nous nous battons pour faire bouger la gauche et pour empêcher M. Giscard d'Estaing d'être réélu dans un fauteuil. » *Le président du M.R.G. a dénoncé le « grignotage » de la démocratie et qualifié d' « hypocrite » le régime giscardien.*

L'unanimité qui s'est faite autour de la volonté de présenter un candidat à l'élection présidentielle ne saurait masquer les divergences d'appréciation qui existent au sein d'un mouvement qui a perdu, d'une année sur l'autre, environ 20 % de ses adhérents.

Certes, ce consensus est appréciable, surtout pour une formaton que ses propres partenaires considèrent non plus comme un parti mais comme une juxtaposition de notables et de personnalités, essentiellement représentatives du sud-ouest du pays. Ce jugement sévère des socialistes joint aux critiques qu'ils ont adressées aux radicaux de gauche, au lendemain du scrutin européen, ont, d'ailleurs, fortement contribué à ressouder le M.R.G. autour de son président. Celui-ci a souligné qu'« *il est injuste d'accuser les radicaux de gauche, alors que les divisions internes du P.S. expliquent mieux la stagnation relative qu'il a enregistrée le 10 juin* ».

Le souci de ne pas renouveler l'expérience de la préparation des élections européennes et de la conclusion laborieuse d'un accord avec les socialistes a donc conduit le M.R.G. à adopter la démarche inversé, et ce d'autant plus rapidement que les socialistes paraissent hostiles à tout nouvel accord électoral national privilégié avec le M.R.G.

De plus, l'attitude des socialistes permet aux radicaux de gauche de prévenir toute critique tendant à établir que la présence d'un candidat du M.R.G. pourrait favoriser le candidat communiste aux dépens de celui du P.S. « *Puisque nous n'apportons rien aux socialistes,* a demandé M. Crépeau, *comment pourrions-nous leur retirer quoi que ce soit ?* »

La leçon n'a donc pas été perdue. Mais tous ne donnent pas de la décision du comité directeur la même interprétation.

Pour les uns, il s'agit à la fois de l'aboutissement d'une revendication de longue date et du début d'exécution d'une nouvelle stratégie. Pour les autres, il s'agit d'un coup de semonce en direction du P.S. et d'une solution qui permet de parer au plus pressé.

Les premiers ont plaidé pour l'indépendance du mouvement à l'égard du P.S. C'est le cas, par exemple, de M. Pierre Mattei qui, à la tête de la fédération de Paris, a dénoncé la « vassalisation » du M.R.G. à l'égard du P.S. et cherche à engager les radicaux de gauche sur une voie qui leur permette de se rapprocher des autres composantes de la famille radicale, fabristes et valoisiens notamment. C'est le cas également de M. Thierry Jantet, membre du secrétariat national, qui s'efforce de faire la jonction avec les écologistes, les régionalistes, voire avec le P.S.U. et ne conçoit de candidature élyséenne que commune à toutes ces forces et au M.R.G. C'est le cas enfin de M. Jean-Louis Bredin, qui, ayant remis sa démission de son poste de vice-président (1), conteste la logique économique et politique de la gauche traditionnelle.

D'autres membres du comité directeur ne souhaitent pas se dissocier de la gauche et se réfugient dans une solution d'attente. Tel est, par exemple, le sentiment de M. François Loncle, membre du secrétariat national, et, dans une moindre mesure, de M. Michel Crépeau.

Au-delà de ces divergences de fond quant à la stratégie du mouvement, tous se sont accordés pour considérer que les difficultés internes du P.S. et l'émergence de forces nouvelles ouvrent un « créneau » pour le M.R.G. ; M. Roger-Gérard Schwartzenberg, vice-président du mouvement, a résumé cette analyse en faisant valoir que le M.R.G. doit incarner à la fois « *la gauche moderne, ouverte aux réalités économiques et détachée des dogmes marxistes* », et la gauche « *nouvelle* », ouverte aux « *sensibilités nouvelles* » (écologistes, régionalistes, etc.).

Un « créneau »

On ne saurait mieux indiquer que le futur candidat radical de gauche devra tenir un langage à la fois rocardien et écologiste.

Les divergences reprennent le dessus dès lors qu'il faut déterminer l'attitude, au second tour. Pour M. Crépeau, aucun doute n'est permis. Il a précisé : « *M. Giscard d'Estaing cherche à remplacer l'appoint R.P.R. par un appoint de centre gauche conduit à sa manière. (...) Nous ne sommes pas là pour nous prêter à une telle opération. Nous sommes là pour l'empêcher.* »

Mais, si le maire de La Rochelle veut ainsi barrer la route à M. Robert Fabre, coupable à ses yeux d'agir pour le compte du candidat Giscard d'Estaing, d'autres envisagent de s'accorder avec lui, rêvant, tel M. Mattei, d'une force radicale réellement au centre, c'est-à-dire à la charnière de l'opposition et de la majorité, dans la plus pure tradition de la République opportuniste.

En tout état de cause, la volonté de présenter un candidat en 1981 apparaît comme un sursaut du M.R.G. et comme une « *dernière chance de survie* », selon l'expression de M. Jean-Michel Baylet, député du Tarn-et-Garonne Faute d'aller jusqu'au bout de ce sursaut, il faudrait alors choisir entre l'adhésion au P.S. ou le ralliement à la majorité.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) Celui-ci reste toutefois à la disposition du M.R.G. pour l'élaboration d'un « manifeste » radical.

LA MOTION

« Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche, condamne à l'unanimité la politique de la majorité gouvernementale et réaffirme sa volonté de poursuivre son combat dans la gauche ; mais il considère qu'il est plus que jamais de son rôle et de sa responsabilité de contribuer activement à la mise en œuvre d'une alternative de changement.

» C'est pourquoi le comité directeur décide d'avancer son congrès ordinaire au début de l'année 1980. Au cours de ce congrès, les radicaux de gauche présenteront le projet politique qui servira de plate-forme au candidat aux élections présidentielles qu'ils seront conduits à investir.

« Ce programme devra répondre à la double nécessité, d'une part, d'apporter des réponses concrètes aux problèmes économiques et sociaux les plus urgents : chômage, crise de l'énergie, inégalités, politique industrielle ; d'autre part, d'ouvrir la voie à une société différente prenant en compte les sensibilités nouvelles : écologie, identité régionale, décentralisation, pluralité de l'information.

» Ce manifeste sera rédigé d'ici à la fin de la présente année et approuvé par le congrès. »

DANS SON DISCOURS DE CLOTURE DE LA SESSION DE PRINTEMPS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Chaban-Delmas annonce plusieurs améliorations des conditions de travail des députés

Mercredi 27 juin, après les questions au gouvernement, l'Assemblée entend le traditionnel discours de clôture de son président.

Dans son intervention, M. CHABAN-DELMAS a indiqué que les deux cent vingt-cinq séances de commissions, auxquelles se sont ajoutées les séances publiques, ont entraîné « *une maigre assistance dans l'hémicycle* ». Il souligne d'autre part : « *Il convient d'étudier les modalités d'une meilleure adaptation de notre administration à l'évolution de ses missions.* » Relevant qu'outre celles des commissions, six cent vingt-cinq réunions de groupes politiques, d'études, d'amitié ou autres ont eu lieu, il dit aux députés : « *Il ne servira à rien que de nouveaux moyens de travail vous soient donnés si vous devez ainsi être sollicités.* »

Le président de l'Assemblée nationale déclare que les préfets ont été invités à veiller « *à ce que les sessions des conseils généraux permettent la participation effective des parlementaires aux travaux du Parlement* ». En ce qui concerne les locaux, il rapporte que le bureau de l'Assemblée a pris « *à la majorité* » la décision de faire construire, en sous-sol de la cour d'honneur, un silo à livres, un parking et diverses salles de réunion. Il précise qu'a été décidée la création d'un second poste de collaborateur pour chaque député, à compter du 1er janvier 1980, ainsi qu'une amélioration de l'assistance en secrétariat. A propos des méthodes de travail, il note que le premier ministre a donné son accord pour que, « *sauf cas d'urgence, le gouvernement dépose ses projets au moins un mois avant leur inscription à l'ordre du jour, afin que les rapports des commissions puissent être distribués quatre jours de séance avant leur discussion* ». En revanche, déclare-t-il, « *l'insertion au* Journal officiel *des interventions non prononcées a été écartée* ».

Le président de l'Assemblée indique enfin que, un jour par mois, à l'exclusion du vendredi, pourra être réservé à la discussion des propositions de loi en séance publique. Il déclare enfin que les modalités d'organisation des questions sans débat seront assouplies, « *afin que chaque groupe puisse utiliser à son gré le temps qui lui est imparti pour développer le nombre de questions de son choix* ».

Faisant un bilan de la session de printemps, le PREMIER MINISTRE déclare : « *La préparation des projets de loi a été accélérée de telle sorte que trois seulement des textes examinés par l'Assemblée ont été déposés après la fin du premier mois de ses travaux ; la procédure d'urgence n'a été utilisée que quatre fois, dans des cas où elle s'imposait manifestement.* » Neuf propositions de loi ont été discutées, « *ce qui permet de rétablir un équilibre satisfaisant et de donner sa juste place à l'initiative parlementaire* ».

Après avoir dressé la liste des textes votés par les députés, M. Barre souligne : « *Ces lois, bien que portant sur des matières diverses, constituent un travail cohérent d'adaptation de notre société au monde contemporain.* » Il souligne : « *La majorité de cette Assemblée a su faire prévaloir les intérêts de la France et des Français sur toute autre considération. Je me plais à remarquer que, dans tous les débats essentiels et dans tous les scrutins déterminants, les deux groupes de cette majorité se sont toujours trouvés unis, comme ils l'ont été pour présenter ensemble plusieurs propositions de loi.* »

L'Assemblée examine ensuite divers textes législatifs :

Relations entre l'administration et le public

● **Le projet de loi, modifié par le Sénat, relatif à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.**

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte un amendement stipulant que sont soumises à motivation toutes les décisions administratives qui comportent des dérogations. Elle adopte ensuite un amendement aux termes duquel les décisions implicites de rejet restent légales, mais précisant que l'administration doit en communiquer rapidement les motifs à l'intéressé, si celui-ci en fait la demande dans le délai du recours contentieux (deux mois). Au cas où l'administration ne communiquerait pas les motifs de sa décision implicite, l'intéressé pourra demander au juge d'en prononcer l'annulation. Dans le cas contraire, les délais du recours contentieux n'expireront qu'à l'issue d'un délai de deux mois, à compter du jour ou les motifs auront été communiqués.

Sur proposition du gouvernement, l'Assemblée restreint la portée d'une mesure introduite par le Sénat, faisant obligation de motiver les décisions prises par les caisses de Sécurité sociale et les ASSEDIC. Le gouvernement souhaite qu'une telle obligation soit limitée aux seuls refus de prestations légales et obligatoires, et ne s'applique donc pas aux aides et prestations facultatives, pour l'attribution desquelles ces organismes ont un pouvoir d'appréciation.

Elle décide que les administrations ne peuvent opposer aux personnes qui, en dehors des cas de décision simplicites, demandent communication de leurs dossiers nominatifs, « *un motif de refus tiré du secret de la vie privée, des dossiers personnel et médical ainsi que du secret en matière commerciale et industrielle les concernant* ». Elle précise toutefois : « *Les informations à caractère médical ne peuvent être communiquées à l'intéressé que par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne à cet effet.* »

M. MOUROT, secrétaire d'Etat à la justice, souligne que les fonctionnaires peuvent demander communication de leurs dossiers.

Les députés repoussent enfin un amendement de M. RICHARD (P.S., Val-d'Oise) tendant à permettre à qui l'administration refuse la consultation d'un document, de saisir en référé le tribunal administratif, celui-ci pouvant ordonner éventuellement cette communication sous astreinte.

Ainsi modifié, le projet de loi est adopté.

Jeux de hasard

● **Une proposition de loi de Me Pierre-Bloch (U.D.F., Paris), tendant à compléter l'article 410 du code pénal relatif aux jeux de hasard.**

Ce texte vise à punir de peine correctionnelle l'établissement ou la tenue d'un jeu de hasard, non autorisé par la loi et dont l'enjeu est en argent, sur la voie publique ; agissements qui ne sont punis actuellement que de peines contraventionnelles.

Dans son rapport, M. PIERRE-BLOCH évoque les pratiques de certains jeux, tel le bonneteau, où les passants — bien souvent des travailleurs immigrés — perdent des sommes importantes, après y avoir été attirés par des complices des organisateurs du jeu. Il souligne la nécessité de transformer cette infraction en délit, afin de permettre notamment d'utiliser pour sa répression la procédure du flagrant délit. M. FORNI (P.S., Territoire de Belfort) craint que cette proposition ne soit « *une arme de plus pour régler les problèmes relatifs à l'immigration* » et précise que son groupe ne votera pas la proposition.

L'Assemblée décide ensuite de distinguer, par des peines différentes, le cas des organisateurs professionnels de jeux clandestins et celui de personnes qui peuvent se livrer occasionnellement à la tenue de jeux sur la voie publique. En conséquence, un amendement du gouvernement stipule que « *seront punis d'un emprisonnement de trois mois au plus et d'une amende de 360 à 10 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement, ceux qui auront établi ou tenu, ou facilité l'établissement ou la tenue sur la voie publique et ses dépendances, ainsi que dans les lieux publics ou ouverts au public, de tout jeu de hasard non autorisé par la loi, dont l'enjeu est en argent* ».

Il est ensuite précisé que « *les personnes condamnées en application des mesures précédentes pourront être, de plus, à compter du jour où elles auront subi leur peine, interdites, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, des droits civiques et familiaux* ». Les députés adoptent un article qui autorise désormais l'admission des femmes dans les cercles où sont pratiqués les jeux de hasard.

La proposition de loi ainsi modifiée est adoptée dans son ensemble.

● **Un projet de loi adopté par le Sénat, étendant à l'ensemble de l'hôtellerie les dispositions de la loi du 1er juillet 1964.**

Il modifie les rapports entre bailleurs et locataires des immeubles affectés à l'hôtellerie. Ce projet vise à favoriser la modernisation des petits établissements en leur étendant les dispositions applicables aux hôtels de tourisme. Il est adopté à l'unanimité, sans modification.

● **Le projet, déjà examiné en première lecture, relatif au soutien de l'investissement productif industriel.**

L'Assemblée adopte les principales modifications introduites par le Sénat, notamment l'extension de la loi aux entreprises de crédit-bail, l'interdiction de la distribution de la déduction pendant cinq ans, ainsi que celle de la majoration d'amortissement. Le texte est adopté, l'opposition votant contre.

● **Le projet de loi relatif aux fonds communs de placement.**

Dans le texte de la commission mixte paritaire, l'Assemblée adopte les dispositions selon lesquelles toute mesure de publicité en vue de proposer la souscription de parts d'un fonds commun de placement nommément désigné sera interdite, ainsi que les activités de démarchage en vue des mêmes fins. La commission a décidé en outre de ne sanctionner les infractions à ces dispositions que par les peines d'amende prévues par l'article 405 du code pénal. Le texte est adopté, l'opposition votant contre.

LES DÉPUTÉS A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU LANGAGE

Les députés de l'opposition, on le sait, estiment qu'ils ne parviennent pas à se faire entendre à l'Assemblée nationale. Depuis le mercredi 27 juin, ils ne peuvent plus se livrer à de telles récriminations. Grâce à MM. Fillioud (P.S.) et Kalinsky (P.C.), la gauche a rompu l'isolement du langage dans lequel elle était cantonné. Par un « bêê... » retentissant, le premier a ponctué une question sur la politique communautaire ovine, déchaînant l'hilarité des députés. Le second, voulant sans doute souligner que l'Assemblée n'est qu'une « chambre d'enregistrement », a illustré les nuisances dont sont victimes les riverains de l'aéroport d'Orly en approchant du micro un petit magnétophone... Un « vrroum... » assourdissant retentit alors, provoquant un instant de stupeur sur les bancs de l'hémicycle... et l'embarras des sténographes qui ne savaient comment traduire pour le Journal officiel ce mode d'expression inhabituel de la représentation nationale.

● *Mercredi 27 juin, M. Chaban-Delmas* a indiqué que la discussion de la deuxième partie de la loi de finances commencera le lundi 22 octobre après-midi et se terminera le 19 novembre.

Le P.-D. G.

La *dimension politique* de la session de *printemps* étant, cette année, des plus *réduites*, M. Chaban-Delmas a offert, mercredi au Palais-Bourbon, à l'occasion du traditionnel discours de clôture, l'image assez inhabituelle d'un président-directeur général présentant, en *assemblée générale*, le rapport d'activité de sa *firme*.

Ainsi a-t-on appris, côté actif, que le *rendement* avait été *satisfaisant* en *dépit* de quelques bavures dues à l'élaboration *parfois* hâtive de certains projets et, côté passif, que la « réunionite » avait *sévi* dans l'entreprise et provoqué un regrettable absentéisme lors des séances plénières.

Côté investissements, le P.-D. G. a annoncé un important programme d'extension des locaux actuels (parking, standard téléphonique) — certains actionnaires socialistes avaient *récemment* dénoncé (*le Monde* du 22 juin) ce qu'ils considèrent comme un *gaspillage*, mais, mercredi, ils sont restés muets — et l'embauche de *491 nouveaux collaborateurs*, ce qui devrait améliorer *l'« appui logistique »* des responsables de circonscriptions.

Côté formation permanente, le P.-D. G. a annoncé l'organisation d'une session *sur l'audiovisuel* et des stages de perfectionnement en langues étrangères.

Le problème de l'approvisionnement a une nouvelle fois été *évoqué : l'entreprise* Matignon s'est engagée à fournir en temps voulu ses deux principaux clients. De plus l'accent sera *mis* sur la *prévision*, afin « *d'étendre le champ des probabilités* », ce qui devrait faciliter le planning de chacun.

Enfin, dans le domaine de l'informatique, le P.-D. G. a annoncé que la firme serait désormais reliée au Centre national de la recherche scientifique et à l'INSEE pour la base Sphinx sur l'économie régionale. En outre, elle sera associée au projet Moduleco, qui *permettra* la *gestion* de modèles économiques.

Ainsi, sous le règne du président Chaban, l'intendance ne suit pas, elle *précède*. Il est vrai que le poste de président de *conseil* d'administration *convient à merveille à un cadre* de réserve... — P. F.

Le P.S. tente d'éliminer un de ses élus de la communauté urbaine de Cherbourg

De notre correspondant

Cherbourg. — Une réunion extraordinaire a été convoquée le lundi 25 juin à Cherbourg pour permettre au conseil à majorité socialiste de la communauté urbaine d'éliminer un jeune élu du P.S., M. Jean-Richard Hélie, après que la démission de M. Louis Darinot, député et maire socialiste, eut été acceptée quelque jours auparavant, par le préfet de la Manche.

M. Hélie, qui est en désaccord avec la gestion municipale de M. Darinot, avait été exclu de la fédération socialiste de la Manche, puis réintégré par les instances nationales du P.S.

Au cours d'une séance tendue, M. Darinot a été réélu président de la communauté urbaine et les vice-présidents socialistes et communistes ont été réélus à l'exception de M. Hélie.

Mais M. Hélie, qui s'est montré, depuis plusieurs mois, très critique quant au fonctionnement de la municipalité de Cherbourg et de la communauté urbaine, a refusé de quitter son fauteuil de deuxième vice-président et a annoncé qu' *« il se tournerait vers le tribunal administratif pour détournement de procédure, fausse démission du président M. Darinot et démission abusive des vice-présidents (1). »*

Les votes sont intervenus par ailleurs en l'absence des vice-présidents maires des communes de La Glacerie et de Querqueville, dont les municipalités n'appartiennent pas à l'union de la gauche. Dénonçant le caractère interne au P.S. du conflit en cours et les pressions auxquelles ils auraient été soumis pour participer à l'élimination de M. Hélie, les deux vice-présidents *« indépendants »* de la communauté urbaine de Cherbourg avaient en effet quitté la salle, suivis des autres représentants de leurs communes. Ils n'ont donc pas été réélus par le conseil, mais les groupes socialiste et communiste ont annoncé leur intention de ne pas s'opposer à leur réélection *« lorsqu'ils en feront la demande »*.

Ce règlement de comptes politiques, qui intervient au moment même où le climat social de l'agglomération se détériore en raison de la prolongation du conflit des arsenaux de l'Etat, n'est pas fait pour améliorer l'entente entre les partis de l'union de la gauche, majoritaire dans quatre des six communes de la communauté urbaine de Cherbourg depuis les dernières élections municipales. Les communistes ont décidé après une suspension de séance *« de respecter les engagements pris avant ces élections, tout en regrettant la situation créée par le P.S. et sous réserve de l'appréciation des tribunaux »*. M. Jean-Richard Hélie, qui n'a plus de délégation de pouvoirs à la communauté urbaine comme dans la municipalité de Cherbourg, reste toutefois conseiller municipal et communautaire.

RENÉ MOIRAND.

(1) N.D.L.R. : Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 27 juin (page 12) sur la foi d'une dépêche de l'A.F.P., M. Hélie nous a précisé que le conflit qui l'oppose à la municipalité de Cherbourg ne porte pas sur l'attitude de cette dernière vis-à-vis de son épouse ou sur la position qu'il a adoptée sur le nucléaire, mais sur son attitude critique à propos de la gestion municipale.

POLITIQUE

La réforme des études médicales approuvée par le Sénat

Le Sénat, qui a siégé jusqu'à 4 h. 35 du matin, jeudi 28 juin, a délibéré toute la journée de mercredi, du projet de réforme des études médicales qu'il a finalement voté après lui avoir apporté de sensibles modifications. Les sénateurs, sur initiative de Mme Veil, ministre de la santé, ont notamment écarté le dispositif adopté par l'Assemblée nationale à la demande de M. Comiti, député (R.P.R.) des Bouches-du-Rhône, et qui prévoyait un concours pour le passage du deuxième au troisième cycle.

Pour le rapporteur M. GOUTEYRON (R.P.R., Haute-Loire), cette réforme, qui s'inspire des conclusions de la commission présidée en 1977 par M. Louis Fougère, conseiller d'État, vise à adapter la médecine en quantité et en qualité aux besoins de la population. Son objet est limité au troisième cycle et au problème de la sélection au début du cursus universitaire. *Le projet veut* réguler les flux d'étudiants, créer un cycle de formation spécifique pour le généraliste, le « résidanat », et instituer un internat qualifiant unique pour l'accès aux spécialités. La commission sénatoriale spéciale dont M. Gouteyron est le rapporteur, a fait sienne unanimement les conclusions du rapport Fougère, c'est-à-dire le vœu de voir les sciences de la matière et de la vie prendre le pas sur les mathématiques dans les U.E.R. médicales. Elle estime néanmoins trop compliqué le système proposé pour le passage du deuxième ou troisième cycle et suggère la suppression de la présélection du concours de l'internat institué par l'Assemblée nationale et envisage une réforme de ce concours.

Mme VEIL, ministre de la santé, indique que, en décidant de ne pas tenir compte des notes obtenues au cours du second cycle pour l'admissibilité à l'internat, le gouvernement a fait siennes les observations des syndicats de praticiens et des organisations d'étudiants.

M. KANSS (R.P.R., Bas-Rhin) fait remarquer que le rapport Fougère proposait un concours ouvert à tous et que l'Assemblée nationale a retenu une solution qui, à l'inverse, établit une discrimination définitive sur le vu des premiers résultats. Mme GOLDET (P.S., Paris) estime que la réforme fera du généraliste un médecin de second choix, et Mme BIDARD (P.C., Seine-Saint-Denis) pense que la cassure entre la médecine hospitalière et la médecine de cabinet sera accentuée. M. MEZARD (C.N.I.P., Cantal) regrette que le *numerus clausus* reste fondé sur des critères abstraits dans lesquels les qualités humaines ne sont pas prises en compte. M. LABÈGUERIE (Un. centr., Pyrénées-Atlantiques) est hostile à tout ce qui pourrait bloquer la spécialisation des médecins résidents.

M. HENRIET (R.I., Doubs), pense qu'une troisième voie conduisant à un doctorat ès sciences biomédicales ne débouchant pas sur la médecine devrait être créée à côté du résidanat et de l'assistanat.

M. GARGAR (app. P.C., Guadeloupe) critique ce projet qui, dit-il, vise à réduire le nombre des médecins conformément aux normes de la C.E.E.

M. DAGONIA (P.S., Guadeloupe) déclare que la réforme ne paraît pas prendre en considération le cas des DOM.

« *A l'heure actuelle*, répond Mme VEIL, *il y a plus de cent mille médecins inscrits à l'ordre. Nous ne pouvons pas laisser se poursuivre le mouvement. Comment imaginer que des étudiants qui ont accompli un long effort renoncent à en tirer les justes compensations?* » « *Pour les DOM*, indique le ministre, *le problème est très délicat et me soucie énormément.* »

Les sénateurs ont adopté plusieurs amendements de leur commission spéciale. Ils ont notamment innové en introduisant pour l'interne l'obligation de consacrer une partie de son temps de formation à l'exercice de fonctions hospitalières hors C.H.U. Ils ont aussi voulu préciser la composition des commissions régionales qui seront constituées dans chaque région d'internat.

Un plus ample débat s'est institué à propos du passage du second au troisième cycle. La commission, unanime, avait rejeté l'examen à classement, de façon à ne pas dévaloriser les généralistes. « *Mais*, avait dit le rapporteur, *nous voulons conserver l'examen de fin de deuxième année comme examen de synthèse clinique et thérapeutique.* »

Mme VEIL approuve la suppression du classement mais se rallie aux dispositions d'un sous-amendement communiste qui supprime totalement l'examen.

En définitive, le ministre l'emporte sur le rapporteur, et le Sénat vote un amendement de Mme Veil qui correspond notamment à la demande de Mme BIDARD (P.C.) et écarte le dispositif adopté par l'Assemblée nationale, sur l'initiative de M. Comiti. Il vote aussi un amendement de M. GARGAR *prévoyant des dispositions* « *dérogatoires* » pour les départements et territoires d'outre-mer. L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté à main levée.

Le droit de grève à la télévision définitivement réglementé

Les sénateurs ont ensuite approuvé, par 184 voix contre 104, la loi de règlement de l'année 1977. « *Année de lutte contre l'inflation, 1977 a été celle d'une relative contraction des dépenses publiques* », ont successivement fait remarquer MM. BLIN, rapporteur général, et PAPON, ministre du budget. Puis ils ont voté en seconde lecture, par 179 voix contre 106, le projet de loi réglementant le droit de grève du personnel de la radio et de la télévision française. A quelques modifications près, le texte qui désormais revêt force de loi est celui de la « proposition Vivien ».

Combattant ce projet, M. CAILLAVET (gauche dém., Lot-et-Garonne) a notamment affirmé : « *La grève est interdite à la diffusion et pratiquement annihilée dans les régies de programme, en raison des stocks accumulés. C'est là violer le droit de grève constitutionnellement reconnu.* »

Le Sénat a approuvé au cours de la séance de nuit plusieurs conventions ou accords de coopération avec les États africains, ainsi qu'un avenant à la convention signée à Washington le 28 juillet 1967 relative aux impositions sur les revenus. « *Cet accord fiscal*, a dit le ministre, *facilitera l'activité des entreprises françaises aux États-Unis.* »

Il a enfin terminé la nuit en décidant, contre l'avis du gouvernement, que le 8 mai serait un jour férié et en votant une proposition de loi de sa commission des affaires sociales sur la pharmacie vétérinaire. — A. G.

● RECTIFICATIF. — Au début du second paragraphe de l'article de François Luchaire : « Deux décisions contradictoires » (*le Monde* du 28 juin), il fallait lire la loi du 22 juin 1879 (et non 1979).

La feuille d'impôts de M. Giscard d'Estaing

LE « GUARDIAN » : le système fiscal français est fait pour enrichir les riches.

(De notre correspondant.)

Commentant les informations données par *le Canard enchaîné* sur la feuille d'impôts de M. Giscard d'Estaing (*le Monde* du 28 juin), le quotidien libéral britannique *The Guardian*, dans son éditorial de ce jeudi, écrit que « *d'Estaing Valéry Giscard, 16ᵉ arrondissement, est (...) l'homme le mieux qualifié pour tirer parti du système fiscal français puisque, en tant que ministre des finances, c'est lui qui l'a inventé* ». Ce système, écrit le journal, est extrêmement compliqué. Mais, utilisé par un expert, il est forcément conçu « *pour enrichir les riches et appauvrir les pauvres* ».

Le *Guardian* fait ensuite état de diverses mesures, comme l'avoir fiscal, la taxation des plus-values, etc., et il ajoute que les services de l'impôt sur le revenu perdent chaque année environ 4 milliards de livres « *au bénéfice des riches, en gros, et non au profit des pauvres* ». Le journal conclut : « *La vision de la France, telle que la plupart des Britanniques la conçoivent, est celle d'un pays plein de culture, de beauté, de paysages souriants, de pain frais, de vins et de délicieuses nourritures. Aucune de ces impressions n'est fausse, mais toutes sont un peu incomplètes. (...) Le fossé entre les riches et les pauvres est plus large en France que n'importe où ailleurs en Europe, et l'évasion fiscale l'agrandit. Les paysans français attendent peut-être de leur président des réformes ; mais peut-être encore le président est-il trop occupé par ses déclarations fiscales* ». — H. P.

Les affectations des élèves de la promotion « Michel de l'Hospital » de l'ENA

Les choix effectués par les élèves de la promotion Michel de l'Hospital de l'École nationale d'administration qui viennent de terminer leur scolarité sont dans l'ensemble peu surprenants. Les premiers classés ont en effet choisi, selon la tradition, les grands corps de l'État. Ainsi, M. Francis Delon, major de la voie d'administration générale, licencié en droit de la faculté de Limoges et fils de petit agriculteur corrézien, a-t-il opté pour le Conseil d'État, alors que M. Charles-Henri Filippi, major de la voie d'administration économique, a choisi l'inspection des finances. Fils de M. Jean Filippi, sénateur de la Corse, ancien ministre, ancien inspecteur des finances, ancien banquier, il est diplômé de l'Institut d'études politiques et licencié des sciences économiques.

On note dans le choix des élèves un intérêt accru pour les postes liés aux relations internationales, qu'il s'agisse du Quai d'Orsay, du corps de l'expansion économique à l'étranger, ou des directions de ministères spécialisées dans les affaires extérieures.

En revanche, les ministères sociaux ainsi que la défense nationale pâtissent d'une relative désaffection. Le ministère de l'intérieur, avec vingt et un postes au total, recrute ses administrateurs dans une large gamme du classement.

Pour la promotion Voltaire qui quittera l'ENA en 1980, deux postes d'administrateurs civils au ministère de la justice seront offerts aux élèves, alors que cela ne se faisait plus depuis de nombreuses années.

Le *Journal officiel* du 24 juin a publié la liste des postes affectés aux élèves de l'École nationale d'administration, appartenant à la promotion « Michel-de-l'Hospital ».

● Voie d'administration générale :

Conseil d'État. — MM. Belaval (Philippe), Delarue (Jean-Marie), Delon (Francis) et Leclerc de la Verpillière (Charles).

Cour des comptes. — MM. Bourlanges (Jean-Louis), Briet (Raoul), Cazanave (Gilles), Daude (Michel) et Racine (Bruno).

Inspection générale des affaires sociales. — M. Paul (Stéphane).

Inspection générale des finances. — MM. Aube-Martin (Philippe), de Metz (Robert) et Villin (Philippe).

Tribunaux administratifs. — M. Bastion (Jean-Claude), Mmes Boullier de Branche (Françoise), Jeangirard (Claire), Mlle Mazzega (Danièle) et Mme Moureix (Nicole).

Ministère des affaires étrangères. — MM. Carnelutti (Alexandre), Desazars de Montgailhard (Jean), Doutriaux (Yves), Driencourt (Xavier), Gaillard (Jean-Michel), Keller (Gabriel), Musitelli (Jean), Roudaut (René) et Mme Secret (Anne).

Ministère de l'économie (Corps de l'expansion économique à l'étranger). — MM. Baudouin (Gilles), Colin (Pierre) et Prossard (Alain).

Corps des administrateurs civils. — MM. Arnauld d'Andilly (Gilbert-Henri), Aubernon (Jean-Charles), Mlles Bas (Françoise), Beracha (Pascale), MM. Beraud-Chaulet (Marc), Blanchard - Dignac (Christophe), Bonte (Louis-Michel), Boudy (Jean-François), Butor (Patrick), Carrier (Jean-Marie), Chaix (Philippe), Mme Chalaye, épouse Ratte (Evelyne), MM. Charveron (Jean-Pierre), Chazeau (Hervé), Choquet (Benoît), Chotard (Philippe), Collas (Jean-Paul), Darcy (François), Delaporte (Olivier), Desmazières (Jean-François), Diquet (Jean-Claude), Droz (Emmanuel), Mlles Ducray (Francine), Dujols (Dominique), MM. Durvye (Louis), Fragneau (Bernard), Ganibenq (Marc-André), Mme Gaultier, épouse Duplessis-Kergomard (Joëlle), MM. Gerault (Jacques), Gilder (Alfred), Héritier (Serge), Hureaux (Roland), Mme Imbert (Martine), M. Journet (Jean), Mme Julien (Marion), Mlle Khodoss (Hélène), MM. de Lajugie (Jacques), Le Floc'h-Louboutin (Hervé), Lemaire (Alain), Lenain (Jacques), Levi (Édouard), Loth (Didier), Louis (François), Magne (Jean-Paul), Masson (Henry), Maurice (Jean-Pierre), Mayer (Francis), Montin (Charles), Motsch (Georges), Muller (François), Navarre (Philippe), Pellegrino (Henri-Paul), Mlle Pitois (Marie-Laurence), MM. Potton (Jean-François), Quiot (Michel), Rain (François), Renou (Claude), Richet (Yannick), Mme Robert (Michelle), MM. Roux (Bernard), Sanson (Marc), Seguin (Pierre), Mlle Tanays (Anne-Marie), MM. Terrier (Jean-Claude), Thalamy (Christian), Tyvaert (Michel), Van Wijk (Wouter), Vialla (Jean-Luc) et Wade (Philip).

● Voie d'administration économique :

Conseil d'État. — M. Schoettl (Jean-Éric).

Cour des comptes. — MM. Beaud de Brive (Jean-Louis) et du Buisson de Courson (Charles-Amédée).

Inspection générale des finances. — MM. Filippi (Charles-Henri) et Jacob (Michel).

Tribunaux administratifs. — M. Cerenco (Jean-François).

Ministère des affaires étrangères. — MM. Barelli (Yves), Bazy (Dominique) et de Zorzi (Joël).

Ministère de l'économie (Corps de l'expansion économique à l'étranger). — MM. Berger (Pierre) et Deschamps (Gérard).

Corps des administrateurs civils. — MM. Bachelier (Gilles), Bartoli (Alain), Bon (Dominique), Brunel (Jean), Casteigts (Michel), Dires (Grégoire), Dorval (Rémi), Mme Dreyfus (Claire), épouse Closrec, MM. Duverne (Denis), Ertoran (René), Fleury (Lionel), Garnier (Daniel), Giroux (Daniel), Mlle Hinzelin (Bénédicte), MM. Lambert (Régis), Lebanc (Dominique), Le Veel (Alain), Loutrel (Christophe), Mellinger (Pierre), Morelle (Jean-Pierre), Pierart (Philippe), Rubinowicz (Claude), Stefanini (Patrick), Ungemuth (Michel) et Viau (André).

Le Monde

société

JUSTICE

Deux policiers devant la cour d'assises de Paris

VIOL EN UNIFORME

Ils sont gardiens de la paix et comparaissent, depuis le 27 juin, devant la cour d'assises de Paris, présidée par M. André Giresse. L'un, Jean Renard, est accusé d'avoir contraint une touriste allemande, Mme Gertrude Biehl, quarante-deux ans, institutrice, qu'ils avaient interpellée pour vérification d'identité, à une fellation. Le second, Antoine Carpène, de l'avoir violée. Tous deux sont d'une intelligence moyenne, disent les experts, et ont une personnalité *« banale »*. Des messieurs-tout-le-monde pareils à ceux que l'on voit comparaître pour de tels faits. *Mais qui ont abusé de leur* fonction pour commettre des actes que la police est censée *prévenir*. Aux prisons de Fresnes et de la Santé, où ils ont été incarcérés, on les a, par précaution, isolés des autres détenus qui les traitent de *« sales flics »*. On ne passe pas impunément de l'autre côté de la barrière.

Sous les accusations de l'avocat général, M. Marcel Dorwling-Carter, ils reconnaissent les faits à quelques détails près. Rattachés au commissariat du XIVe arrondissement de Paris, ils étaient en patrouille, le 28 septembre 1977 vers 5 heures du matin, dans le quartier Montparnasse, en uniforme, dans une voiture radio banalisée. Boulevard Raspail, ils dépassent un homme et une femme qui rentrent chez eux et décident de leur demander leur identité. Mme Biehl n'a pas ses papiers sur elle. Ils la prient de les suivre au commissariat. L'ami de Mme Biehl demande à l'accompagner. Les deux policiers s'y opposent.

Au lieu de prendre le chemin indiqué, la Simca 1000 stoppe à l'abri de deux baraquements, près de l'Observatoire. Pendant que la radio de bord grésille, le gardien Renard contraint Mme Biehl à un coït buccal. Puis il crie à son collègue : *« Vas-y ! Vas-y ! »* Mme Biehl est violée. Quelques semaines après, elle s'apercevra qu'elle est enceinte et se fera avorter. L'enquête a démontré que son époux, avec lequel elle vivait à l'époque, ne pouvait, du fait d'une maladie ancienne, être le père de l'enfant à naître.

Agrippée à la barre, très émue, Mme Biehl a raconté aux jurés, sept hommes et deux femmes, quelle avait été sa terreur en découvrant une arme à la ceinture du gardien Renard. Sa peur de mourir. Les humiliations. Et sa délivrance, leurs désirs apaisés, devant une station de taxis, bouleversée, exténuée, affolée.

La gardien Renard est un petit homme au crâne dégarni qui ne cesse de malaxer son mouchoir. Il a exercé plusieurs métiers avant de devenir gardien de la paix pour la sécurité de l'emploi. De son existence sans relief d'homme marié, sans enfant, on retient au passage qu'il a une passion : suivre les chasses à courre dans la forêt de *Rambouillet*, près de laquelle il habite.

« Le gynécologue »

Il n'a pas bonne réputation auprès de ses collègues. On le dit « dragueur », voyeur, obsédé sexuel. L'un d'entre eux l'a surnommé *« le gynécologue »*. Un autre affirme l'avoir vu coller son œil sur les serrures de certains immeubles dont il assurait la surveillance. Et qu'il n'hésitait pas à s'isoler dans le panier à salade pour obtenir certaine faveur de jeunes femmes interpellées. Lui assure que c'est exagéré, qu'on lui prête davantage qu'il ne fait, et que cela vient de ce qu'il parle trop. On s'étonne que ce comportement, connu de tous, n'ait pas poussé ses supérieurs hiérarchiques à intervenir. A moins que ce ne fût réellement le premier accroc.

D'Antoine Carpène, devenu policier après avoir exercé d'autres « jobs », on dit qu'il est un *« bon élément »* et qu'il a *« l'esprit de corps »*. Il *« regrette profondément »* ce qui s'est passé. Il ne cesse de le répéter et tente de charger son collègue, qu'il accuse de avoir *« entraîné »*. Grand, le visage sévère, ce policier, disent en substance les experts, n'a rien d'un *« obsédé »*. Un homme ordinaire, serait-on tenté de dire, s'il ne s'agissait d'un policier qui paraissait tabler — à tort — sur l'impunité.

Verdict le 29 juin.

BERTRAND LE GENDRE.

Les nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'État

Il ne faut pas de « martyrs »

Ce qu'a pu dire M. Charles Galetti, maire de Lucciana depuis trente ans, à M. Valéry Giscard d'Estaing, lors de sa visite dans sa commune, au mois de juin 1978, nous ne le savons pas. Ce que nous savons, en revanche, c'est que M. Galetti — témoin de moralité cité par la défense pour M. Jules Filippi, accusé, comparaissant libre au procès des nationalistes corses à la Cour de sûreté de l'Etat, n'est pas un séparatiste en herbe (1). Comme le témoin qu'il a désigné, il se range du côté de la majorité sous l'étiquette du parti républicain.

En cela, précisément, M. Galetti a pu surprendre. Car cet élu a plaidé pour la Corse, sans faux-fuyant, avec conviction. Aux questions de Me Jean Maggiani, le maire de Lucciana a répondu nettement que le conseil régional ne devait pas être un « conglomérat de parlementaires », qu'il fallait que ce soit un conseil élu au suffrage universel et au scrutin proportionnel avec *« compétences étendues »*. *« Il faut,* a-t-il déclaré, *que les décisions soient prises chez nous, en accord avec tous les partenaires sociaux. »*

M. Galetti a estimé devant la cour qu'il s'agissait là du remède nécessaire pour *« décrisper »* la situation en Corse, ces deux départements qui forment *« la seule province française insulaire, la plus au Sud, la plus à l'Est »*. Craignant peut-être d'avoir été mal compris, il a insisté : *« Nous attendons que les pouvoirs publics se penchent sur notre problème et traitent notre région à part. »*

Dans le box des accusés, les nationalistes du Front de libération nationale de la Corse ont écarté cet élu de la majorité reconnaître qu'il est difficile d'élire des représentants jeunes et dynamiques avec la *« vieille formule claniste »*. Ils l'ont écouté expliquer qu'il ne serait pas mauvais, en l'occurrence, de *« casser la baraque »*.

« Casser la baraque », les nationalistes du F.L.N.C., justement, s'y essaient. Là encore, M. Galetti a donné des explications. Les jeunes sont dans une impasse, dit-il, les promesses ne sont pas tenues, alors ils explosent. *« C'est pour cela*, a affirmé le maire de Lucciana, *qu'il faut comprendre, essayer de replacer leurs actes dans un contexte, celui de la Corse. »* Et M. Galetti de formuler un vœu : *« J'espère que la répression de votre cour ne sera pas une répression aveugle, une répression implacable. (...) Il ne faut pas de martyrs. »*

La cour, présidée par M. Claude Allaer, a suivi avec intérêt les propos du témoin. Ne représente-t-il pas l'avis du plus grand nombre des Corses ? Même si, la solidarité aidant, M. Galetti a un peu forcé la note, n'est-ce pas le discours de la lucidité ?

LAURENT GREILSAMER.

(1) M. Galetti est aussi le père de M. Joseph Galetti, accusé comparaissant libre.

A Lyon

Une seule inculpation après l'accident d'autocar qui provoqua la mort de quatorze personnes

Lyon. — Après la chute, dans le Rhône, le 21 décembre 1976, d'un autocar transportant une vingtaine d'enfants inadaptés et deux accompagnatrices, accident qui avait provoqué la mort de quatorze personnes, dont treize enfants de sept à quatorze ans, l'information judiciaire ouverte pour homicides et blessures involontaires vient d'être close. M. Guy Georgin, juge d'instruction, a signé une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel, M. Jean-Noël Maury, vingt-trois ans, chauffeur du véhicule. En revanche, une décision de non-lieu a été rendue à l'égard de MM. Denis Rissouan, chef d'équipe et Hasouna Jouini, conducteur d'engins, employés au port Edouard-Herriot et Jean Richner, directeur de la société Lyon-Cars (1).

De notre correspondant régional

Malgré les efforts du magistrat instructeur pour cerner les responsabilités, l'ordonnance de renvoi mécontentera les familles des victimes qui auront le sentiment qu'on s'en prend au lampiste. Certes, il paraît *difficile d'écarter a priori* la responsabilité du chauffeur. Perdu dans un brouillard très dense, incapable de découvrir des repères sur un itinéraire qu'il connaissait mal, il a continué à rouler. Il lui est reproché son *« manque de maîtrise »*.

En effet, lorsque le véhicule a commencé à s'enfoncer dans l'eau, au bas de la rampe d'accès du port, M. Maury a quitté précipitamment son siège et est sorti par la porte latérale. Sans doute a-t-il aidé ensuite une des accompagnatrices à sortir par la même issue et à évacuer cinq enfants. Mais, ce faisant, l'autocar, dont le moteur continuait à fonctionner et dont une vitesse était enclenchée, a continué à avancer. Le véhicule ne s'est arrêté que lorsque la prise d'air a été immergée. Les experts ont conclu que *« si l'action du moteur (...) avait été stoppée à partir de la chute des roues avant au nez de la première marche, le véhicule se serait arrêté de lui-même avant que les roues arrière ne franchissent le nez de cette première marche »* (2).

Ce comportement a donc été apprécié comme une négligence fautive. Mais ne devait-on pas aussi faire en sorte que toutes les responsabilités, directes ou non, soient évoquées au procès ?

Le fait, par exemple, d'affecter un chauffeur non professionnel, sans expérience — M. Maury n'était titulaire du permis de conduire que depuis moins de cinq mois — sur une ligne de transport d'enfants en *ne lui ayant fait emprunter le trajet* qu'une seule fois, la veille du drame. A cela s'ajoute le fait que M. Maury *n'avait pas de plan de Lyon* à sa disposition. Le chauffeur aurait reconnu, lors de son interrogatoire, qu'il ignorait où se trouvaient le bouton de l'essuie-glace et les deux marteaux permettant de briser les vitres en cas d'accident, ce qui en dit long sur les conditions de son recrutement. En outre, il effectuait ces transports en plus de son travail de buandier aux hospices civils.

D'autres responsabilités

Les parents s'interrogeront aussi sur la responsabilité des exploitants du port Edouard-Herriot. Plusieurs d'entre eux, dont le vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, M. Charrière, élu depuis président, ont été entendus par le juge d'instruction. Quelque temps après le drame, la Compagnie nationale du Rhône, la chambre de commerce et le service régional de la navigation avaient publié un communiqué expliquant que le port est une *« zone industrielle particulière »* dont *« la voirie est ouverte à la circulation extérieure pour permettre son activité permanente et répondre aux impératifs intéressant la sécurité... »* Les règles de sécurité semblent avoir été respectées : un panneau indiquant que l'entrée du port est interdite à toute personne étrangère au service, un panneau « mobile » de sens interdit placé au milieu de la chaussée, et un autre sur le bas-côté signalant les risques de chute. *Des moyens qui se sont* révélés inefficaces un soir de brouillard.

Leur inefficacité avait été vérifiée un an auparavant : une voiture transportant toute une famille avait déjà disparu, à cet endroit, dans le Rhône. Certes, des glissières de sécurité avaient été placées depuis le long du fleuve, mais on a l'impression, comme le relevait un journaliste lyonnais, que *« le seul progrès réalisé est que les véhicules risquent de tomber dans le fil du courant et non plus perpendiculairement à celui-ci... »*.

Après le second accident, au bilan si lourd, on a mis en place une signalisation spectaculaire : portique, indiquant la zone dangereuse, clignotants-flashes, feux rouges et barrières d'interdiction.

BERNARD ELIE.

(1) M. Richner sera toutefois poursuivi pour trois infractions mineures : deux concernent le code du travail, l'autre la réglementation sur l'installation et l'utilisation des appareils de contrôle dans les poids lourds.

(2) La rampe d'accès au plan d'eau du port Edouard-Herriot se termine par trois marches de 3 mètres de large pour la première et de 2,70 mètres pour les autres. Les deux premières sont hautes de 0,70 mètre, la troisième repose sur le lit du fleuve.

LA PEINE DE MORT POURRA ÊTRE ABOLIE « EN MOINS DE ONZE ANS » estime M. Alain Peyrefitte

Le garde des sceaux pense que la peine de mort pourra être définitivement abolie en France *« en moins de onze ans »*. Il l'a déclaré dans une interview publiée par *France-Soir*, le 29 juin, en référence au Royaume-Uni, qui a progressivement renoncé à l'exécution capitale entre 1959 et 1970. M. Peyrefitte estime qu'il faut prévoir des *« étapes »*, et notamment, comme au Royaume-Uni, une période de suspension probatoire de cinq ans.

M. Peyrefitte cite, parmi les crimes pour lesquels la peine de mort serait suspendue, les assassinats et n' *« exclut pas »* que le gouvernement retienne l'idée d'un *« rendez-vous judiciaire »* avancée par M. Philippe Séguin (R.P.R.), rapporteur devant la commission des lois de l'Assemblée nationale de trois projets de loi abolitionnistes, et par le Comité d'études sur la violence, dont M. Peyrefitte fut le président. Cette formule consisterait à demander à une cour d'assises de décider, au bout de vingt-cinq ans, par exemple, si un condamné à une très longue peine infligée en remplacement d'une condamnation à mort pourrait être mis en liberté ou non.

LES SUITES DU 23 MARS ET DU 1er MAI

Une manifestation à Paris et une « occupation » de la mairie de Provins

A l'appel de plusieurs organisations d'extrême gauche, un millier de personnes ont manifesté à Paris, mercredi 27 juin, en faveur des inculpés et condamnés du 23 mars et du 1er mai. Cinq personnes interpellées le 1er mai comparaissent — en prévenus libres — ce 28 juin devant la 23e chambre correctionnelle de Paris.

Plusieurs dizaines de jeunes militants communistes ont, d'autre part, occupé mercredi pendant quelques heures le mairie de Provins (Seine-et-Marne), dont M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, est maire, pour demander la libération des personnes interpellées le 23 mars et le 1er mai.

Des « autonomes » hésitants

A 18 h. 30, mercredi, le Génie de la Bastille était encerclé par des C.R.S. Un peu plus loin, boulevard Richard-Lenoir, un millier de jeunes, étudiants pour la plupart, attendaient le départ de la manifestation.

On se compte ; on s'étonne de se retrouver si peu nombreux pour réclamer *« la libération des camarades emprisonnés »*. A côté des militants des organisations, quelques dizaines d'« autonomes », qui évitent de se mêler à ceux qu'ils appellent *« les politiciens »*.

Le cortège s'ébranle. En tête, une banderole du comité national pour la libération des inculpés du 23 mars et du 1er mai. Les membres du service d'ordre, militants trotskistes, un ruban rouge autour du bras, ouvrent la marche. Aux cris de *« Libérez nos camarades »* et *« Ils chassent les immigrés, les expulsent des foyers, non à la répression »*, le cortège remonte le boulevard Richard-Lenoir. Sur le terre-plein central, les « autonomes », ou supposés tels, continuent à faire bande à part, l'œil narquois. Prise en sandwich, en tête et en queue, par les forces de l'ordre, la manifestation continue.

A l'angle des boulevards Richard-Lenoir et Voltaire, quelques C.R.S. continuent tout droit au lieu d'obliquer vers la gauche. *« Allez, on ne se fait pas avoir, on suit les flics »*, s'écrie un autonome. Mais déjà les C.R.S. rebroussent chemin sous les sifflets.

Arrivés près de la la place de la République à 19 h. 30 les manifestants, à qui la préfecture de police avait interdit l'accès de la place même, se dispersent dans le calme. Quelques dizaines d'isolés, tous foulards dehors, hésitent. Mais la place est bouclée. Les manifestants ont déjà fait demi-tour vers le métro Oberkampf. Les « autonomes » se consultent du regard, puis, un peu déçus, disparaissent. — Ag. L.

Un non-lieu

Une ordonnance de non-lieu a été rendue par M. Max Ducomte, juge d'instruction à Versailles, en faveur de M. Pierre Boudal, *cinquante et un ans*, chauffeur de taxi, qui avait été écroué pendant quatre-vingt-quatre jours, en 1977, pour le meurtre d'une étudiante anglaise, Fiona Topham, âgée de dix-huit ans et demi (*le Monde* du 11 août 1977).

L'enquête sur la mort de la jeune fille étranglée le 9 juillet 1977 dans les bois de Chevreuse (Yvelines), avait d'abord piétiné. Si M. Pierre Boudal ne s'était pas présenté spontanément à la police quinze jours après le meurtre en indiquant que la victime avait été sa cliente le 5 juillet, les enquêteurs ne se seraient sans doute pas intéressés à lui.

Très vite suspecté, il fut inculpé pour meurtre et écroué à Versailles. Remis en liberté le 21 octobre 1977 contre une caution de 75 000 francs, l'artisan taxi n'a cessé de clamer son innocence.

Les policiers avaient établi que les nœuds des liens entravant les chevilles de la victime étaient identiques à ceux retrouvés sur des cordelettes saisies dans le taxi et au domicile du suspect. Il s'agit, soutenait la police, de nœuds tels qu'on apprend à les faire dans le génie. Or, M. Boudal est un ancien du génie...

Dans l'ordonnance de non-lieu, le magistrat remarque que certains indices semblaient désigner M. Boudal comme le coupable, mais qu'ils *« ne sont pas graves et concordants au point de constituer des charges suffisantes »*.

La caution de 75 000 francs sera restituée à l'artisan taxi. Pour réunir cette somme destinée à faire remettre M. Boudal en liberté, son fils avait contracté un emprunt et hypothéqué la maison familiale. — *(Corresp.)*.

Nouvelles brèves

● *Michel Vaujour condamné à mort par contumace.* — La cour d'assises de la Marne a condamné à mort, par contumace, mercredi 27 juin, Michel Vaujour, vingt-huit ans, accusé d'avoir commis, en 1974, vingt-sept vols et agressions à main armée. Michel Vaujour s'était évadé en janvier du palais de justice de Châlons-sur-Marne en menaçant d'une arme ses gardes et le magistrat qui l'interrogeait (*le Monde* du 20 janvier). L'arme avait été dissimulée par un complice dans les toilettes. Il avait pris la fuite avec un otage, une jeune fille de vingt-deux ans.

● *La condamnation de François Besse* à deux ans et demi d'emprisonnement, prononcée le 28 mai par le tribunal correctionnel de Bruxelles, a été confirmée, mardi 26 juin, par la cour d'appel de ce tribunal. François Besse — évadé le 8 mai 1978 de la prison de la Santé avec Jacques Mesrine et arrêté le 11 mars 1979 en Belgique — était jugé pour faux en écriture, port public de faux nom, séjour illégal en Belgique et pour détention et port d'armes prohibées. La France a demandé l'extradition de François Besse.

● *Les suites d'une fusillade.* — La dixième chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé, le 27 juin, le jugement d'incompétence de la 14e chambre correctionnelle, considérant que les faits dont s'est rendu coupable Jean-Claude Colonne, en tirant dans la direction de policiers, blessés, le 2 septembre 1977, rue Pigalle, à Paris (*le Monde* des 3 septembre 1977 et 17 février 1979), ont un caractère criminel. Il comparaîtra donc devant les assises, mais la cour d'appel a disjoint le cas de Jean Benedetti, qui fut trouvé en possession d'un pistolet et aussitôt désarmé par les gardiens de la paix en civil, ce qui déclencha la fusillade. M. Benedetti a été condamné, pour port d'arme, à trois ans de prison.

UN DESCENDANT DE CHARETTE « INTERDIT » EN BRE[TAGNE]

M. Patrice de Charette Contrie, juge d'instruct[ion au] tribunal de Béthune, desce[ndant] de François-Athanase, géné[ral] chef des Vendéens — et ... noire » du patronat du nor[d de] la France, — a de nou[veaux] ennuis avec la Chancelleri[e. Il] vient de les confier au prési[dent] de la République dans une l[ettre] où il raconte comment [un] conseiller technique du cabi[net] du garde des sceaux, M. Hen[ri-]Jacques Monnet, lui a signi[fié] que sa demande de mutation a[u] tribunal de grande instance d[e] Vannes ne pouvait être retenue sous prétexte que les autonomistes bretons en auraient fait, pour des raisons *historiques*, le porte-drapeau de leur cause.

« Je me trouverais donc interdit de séjour à perpétuité dans les tribunaux de Bretagne, écrit *M. de Charette*, au motif qu'il y a deux cents ans l'un de mes ancêtres a pris la tête des troupes royalistes lors de la guerre de Vendée. » Cette controverse sur le point de savoir si François-Athanase, général vendéen, né et fusillé en Loire-Atlantique, peut être revendiqué par les Bretons, cache aux yeux du Syndicat de la magistrature, dont Patrice est *secrétaire général adjoint*, le vrai motif de ce refus : une opposition de nature « anti-syndicale ».

Mis en cause dans cette controverse politico-historique, M. Monnet indique que, tenu à l'obligation de réserve, il « s'abstiendra de toute polémique dans cette affaire » et fait observer qu'aucun magistrat ne peut exiger d'être nommé où il le souhaite, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une promotion, mais d'une mutation « par simple équivalence de grade ».

CATASTROPHES

La collision au large du littoral roma[in]

DIX-SEPT CORPS DE MARINS FRANÇAIS ONT ÉTÉ RETROUVÉS

Les corps de dix-sept marins français ont été retrouvés, mercredi à bord du cargo *Emmanuel-Delmas*, entré, le 26 juin, en collision avec un pétrolier italien au large du littoral romain. Quatre membres de l'équipage sont encore portés disparus.

Le cargo français a été mis sous séquestre par la magistrature romaine. Le substitut du procureur de la République a ordonné son transfert au port de Civitavecchia. Quant au pétrolier *Vera-Berlingieri*, il a coulé en milieu par 500 mètres de fond.

La Fédération nationale des syndicats maritimes déplore dans un communiqué le grand nombre de victimes. La fédération, qui *« s'incline devant les victimes, participe à la douleur des familles éprouvées et les assure de sa sympathie agissante »*. Elle demande que les causes de l'accident soient *« clairement déterminées et que les conséquences soient tirées pour assurer la sécurité de la navigation »*. La fédération, qui se refuse à *« évoquer la fatalité »*, rappelle que depuis le début de l'année trois drames ont endeuillé la marine française : le *Betelgeuse*, le *François-Vieljeux* et l'*Emmanuel-Delmas*, soit près de quatre-vingt-dix victimes.

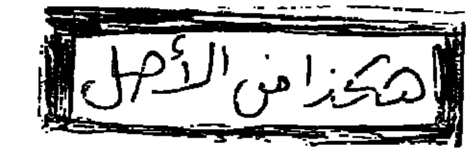
FAITS DIVERS

Dans la Sarthe

LES RAVISSEURS DE M. LELIÈVRE RÉCLAMENT UNE RANÇON

Les ravisseurs de M. Henri Lelièvre, âgé de quatre-vingt-deux ans, homme d'affaires enlevé, jeudi 21 juin, à son domicile de Maresché, dans la Sarthe, par deux inconnus (*le Monde* du 26 juin), exigent une rançon qui serait de l'ordre de 6 à 10 millions de francs. Cette demande de rançon aurait été formulée dans une lettre écrite de la main de M. Lelièvre et reçue par des proches de de dernier lundi 25 juin. L'homme d'affaires y indiquait, semble-t-il, que le montant de la rançon devait être réunie sous la forme de coupures usagées de 500 F.

● *Trois policiers ont été blessés* mercredi 27 juin, à 14 h. 15, devant le bureau de poste de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) par trois malfaiteurs qui venaient d'y voler 25 000 F. Le commissariat de police avait été alerté par un signal d'alarme relié directement au bureau de poste. Dès l'arrivée des policiers les malfaiteurs ont tiré sur eux à coups de révolver et de fusil de chasse.



La …E-NEUF MARIAGES …LÉS PAR LE VATICAN EN 1978

…unal catholique de la … Vatican, a déclaré nuls …nte-neuf mariages sur les …nt sept cas soumis en 1978, … son rapport annuel, … le 25 juin. Cette cour d'ap… cours diocésaines, saisie … d'affaires matrimoniales, … également une augmenta… des demandes : deux cent … contre cent soixante-neuf en …

… admettre le divorce, la … peut déclarer nul un ma… pour des motifs aussi divers … « manque d'intégration per…elle », l'immaturité, les cas de …vation de consentement (qui … beaucoup augmenté, affirme … rapport), l'homosexualité, le …vestisme, le fétichisme, la nym…manie et le sadisme. Mais …acun de ces cas est jugé avec …aucoup de précaution. C'est ainsi qu'une femme qui demandait l'annulation de son mariage parce que son mari, footballeur professionnel, consacrait plus de temps à son métier qu'à elle-même, n'a pas obtenu gain de cause. Car, ont estimé les juges, *« chaque forme d'immaturité doit se référer de façon spécifique à l'objectif génétique du mariage »*.

Dans les affaires de déviations sexuelles, le tribunal pense que de telles tendances, même si elles sont prouvées, ne fournissent pas en elles-mêmes les conditions de l'invalidité du consentement au mariage, élément déterminant dans la décision de nullité. Le mariage d'une femme névrosée à tendances hystériques a été dissous, par exemple, tandis que celui d'un travesti était maintenu. Par contre, la Rote a déclaré nul celui d'un bisexuel, en raison d'un *« comportement psycho-pathologique de type homosexuel »*, ainsi que celui d'un homme qui refusait toute *« union sexuelle »* pour cause d'hypocondrie.

Désir de santé, bien-être universel... et sécurité sociale

Nice. — Dans tous les pays d'Europe — et quel que soit le système adopté, — les sommes consacrées à la protection sociale (troisième âge, famille, maladie) représentent environ le quart du revenu national. En France, par exemple, le budget de la Sécurité sociale (370 milliards de francs) équivaut, à 12 % près, à celui de l'Etat (415 milliards).

Le mode de prélèvement des ressources attribuées à ces « budgets sociaux » varie d'un pays à l'autre ; la charge pesant en France sur les employeurs est la plus importante de toute la Communauté. Mais quelles que soient ces variations, la disproportion entre les dépenses et les ressources est un problème préoccupant. L'assurance-maladie, qui représente le tiers du budget social et dont l'augmentation est particulièrement rapide, se trouvait tout naturellement au centre des réflexions des participants au colloque « Europe et Sécurité sociale » organisé à l'université de Nice, les 22 et 23 juin, par l'Institut des sciences de la santé, que préside le docteur Occelli.

De notre envoyée spéciale

Après une courte période d'apparente stabilisation, le coût de l'assurance-maladie en France s'est accru en 1979 de 18,5 %, tant en taux qu'en volume (1).

Pour M. Pierre Giraud, conseiller référendaire à la Cour des comptes, le progrès des sciences et des techniques médicales joue un rôle important dans cette croissance, car il répond au *« désir de santé »* des populations occidentales et au rêve universel de bien-être. Le déclin démographique observé dans toute l'Europe joue aussi un rôle essentiel dans l'apparition d'un déficit croissant du budget social par la diminution des ressources que provoque celle du nombre des actifs cotisants.

Les perspectives des vingt prochaines années sont à ce titre très sombres, car l'augmentation des taux de cotisation ne peut être qu'un frein au développement de l'emploi. Ce qui incite M. Giraud à penser qu'un autre mode de financement devra nécessairement être adopté. Il s'agit de la fiscalisation, évoquée par plusieurs congressistes. Mais celle-ci *« est impossible en France,* a souligné M. Bernard Chenot, vice-président honoraire du Conseil d'Etat, ancien ministre de la santé, *tant que le système d'imposition, qui repose entièrement sur les salariés, ne sera ni clair ni équitable »*.

Les difficultés rencontrées sont à la fois, pour M. Guéniot, médecin-conseil national du régime d'assurance-maladie des travailleurs indépendants, circonstancielles et structurelles, et elles sont ressenties dans tous les pays d'Europe, car les pouvoirs publics n'en ont nulle part la maîtrise.

Le gouvernement italien, qui vient de s'engager dans de profondes réformes, ignorait totalement le montant des dépenses de sécurité sociale de l'ancien système...

Tous les systèmes de sécurité sociale européens (sauf le britannique) souffrent d'une « tare originelle » datant de 1889 et de Bismarck, à savoir leur financement par des cotisations. *« Tous sont archaïques et inadaptés, et il est impossible de discerner une cohérence ou une quelconque cohésion dans les projets de réforme des uns ou des autres. »*

Le traité de Rome, a précisé M. Michel Lagrave, conseiller référendaire à la Cour des comptes, n'a d'ailleurs pas prévu d'harmonisation de ces systèmes ni de politique sociale commune. Mais on constate partout *« l'emballement des risques maladie et vieillesse et l'étouffement de la branche familiale »*. Bien que toute tentative de comparaison ou de rapprochement soit « perverse » (car les payeurs ne sont pas les mêmes dans les différents pays d'Europe), la France n'arrive qu'en septième position pour l'ensemble du budget social et *fait moins* bien que ses partenaires, alors qu'elle se trouve en tête pour la privatisation, et principalement la privatisation au compte des entreprises (60 % des rentrées).

Faut-il, comme en Irlande, au Danemark ou en Grande-Bretagne, se diriger vers une étatisation progressive du système de protection ?

Si les budgets consacrés à la vieillesse et à la famille peuvent être chiffrés avec une précision mathématique et s'ils dépendent de choix politiques et de volonté socio-culturelle, il n'en est pas de même pour l'assurance-maladie, où les dépenses ne dépendent ni de la loi de l'offre et de la demande ni d'une quelconque rationalité, mais d'un progrès technologique et d'une médicalisation systématique dont on voit mal les limites, et dont le bien-fondé, comme l'a souligné le professeur Etienne, président du haut comité médical de la Sécurité sociale, n'est pas toujours établi, et notamment pour les multiples et coûteux examens diagnostiques auxquels devraient être appliquées des procédures d'études permettant des choix d'efficacité.

Le médicament, qui faisait l'objet de la seconde journée des débats de Nice, représente environ 20 % des dépenses maladies. *« Ilot de contrôle dans un océan de liberté »*, ses prix sont réglementés et sont, en France, les plus bas d'Europe. *« Ce qui,* estime le professeur Milhaud, *nuit à la recherche et au développement industriel. »*

Argument vivement réfuté par M. Laurent Denis, chef du bureau des affaires sociales au ministère de l'économie, qui a beau jeu d'indiquer que les techniques de comparaison internationales de prix n'ont aucun sens, car elles ne portent pas sur les mêmes produits. Il souligne que le système français de « prix garantis » et de « débouchés assurés » n'a pas si mal réussi à l'industrie pharmaceutique française, la quatrième pour la production et l'exportation, celle qui a découvert le plus grand nombre de substances actives nouvelles de 1961 à 1977 après les Etats-Unis.

Une industrie, rappelle-t-il, dont l'investissement publicitaire est le double de l'investissement recherche, et dont le caractère fortement multinational favorise l'évasion à l'étranger d'une part non négligeable des bénéfices.

Les comparaisons des systèmes européens commentées par MM. Coustou (Bordeaux) et Langle (Institut des sciences de la santé) montrent que, en fonction de dispositifs très divers, les consommations pharmaceutiques par an et par personne varient de 552 F en Allemagne fédérale (15 % du budget santé) à 146 F en Grande-Bretagne (auxquels il faut ajouter les médicaments consommés à l'hôpital), soit en tout 14 % du budget santé ; de 331 F en Belgique (17 % du budget santé), à 262 F au Danemark (11,1 % des dépenses de santé). La France *« est une grande croqueuse de médicaments »*, puisqu'elle en a consommé pour 460 F par personne en 1978, alors que les dépenses de pharmacie représentaient 19 % des dépenses de santé...

L'importance et la complexité du problème financier que pose à toutes les nations occidentales le développement des charges sociales excluaient qu'un débat, si documenté et si mouvementé soit-il, puisse lui apporter des solutions simples...

A tout le moins illustrait-il la nécessité absolue d'informer à ce sujet le plus largement possible, non seulement les « décideurs », mais les médecins et la totalité des cotisants consommateurs.

L'exemple du Luxembourg, où les montants des cotisations aussi bien ouvrières que patronales figurent sur toutes les feuilles de paie, mériterait à ce titre d'être imité...

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) La consommation médicale s'est élevée en 1978 à 151 milliards de francs.

L'armoire à pharmacie des Français

PLUS DE 1 MILLIARD DE FRANCS DE MÉDICAMENTS INUTILES

Le coût du contenu de l'armoire à pharmacie des foyers français, la quantité des médicaments gaspillés et quelques éléments sur l'attitude des patient par rapport aux médicaments ont fait l'objet d'une récente enquête nationale réalisée par la SOFRES à la demande du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique.

Vingt-neuf pour cent seulement des médicaments sont couramment utilisés ; les autres (71 % au total) ne le sont qu'exceptionnellement (45 %), ne le sont plus jamais après la maladie pour laquelle ils avaient été prescrits (18 %), ou ne sont jamais utilisés (8 %).

Le « stock mort » des médicaments, c'est-à-dire ceux dont l'utilisation ultérieure est hautement improbable, représente, par individu, 20 F à 23 F, soit, pour la France entière, un peu plus de 1 milliard de francs.

Le gaspillage des médicaments n'est donc pas un phénomène négligeable, comme le notait le professeur Simon (pharmacologue à la faculté Pitié-Salpêtrière) dans un récent rapport recommandant une meilleure information des médecins, des pharmaciens et des malades, mais aussi un contrôle accru de l'industrie pharmaceutique par les pouvoirs publics (« le Monde » du 19 mai 1979).

Les médicaments contre la douleur et la fièvre représentent plus d'un cinquième du contenu de l'armoire familiale, ceux qui agissent sur les voies respiratoires : 18,3 %, et sur la digestion : 15,1 % ; les médicaments contre les troubles nerveux et mentaux (somnifères, tranquillisants) : 5,5 %.

Parmi les catégories socio-professionnelles, ce sont les inactifs qui possèdent le plus de médicaments. En revanche, ce sont les artisans, les petits commerçants et les agriculteurs qui ont l'armoire à pharmacie la moins remplie. Dans les foyers qui ont des enfants, la thésaurisation est maximale lorsque ces derniers sont âgés de moins de neuf ans (période où les maladies infantiles sont les plus fréquentes).

Les médicaments sont rangés, le plus souvent, dans une armoire à pharmacie ou dans une étagère à l'intérieur d'un meuble, soit dans la cuisine soit dans la salle de bains. Mais, dans seulement 46 % des foyers avec enfants, l'armoire se trouve à plus de 1 mètre du sol, comme le commande la sécurité.

Selon cette enquête, 30 % des médicaments sont achetés sans ordonnance et 62 % des patients ne respectent pas strictement l'ordonnance du médecin. Pour une « forte angine », par exemple, la sensation de guérison entraîne l'arrêt du traitement (46 % des cas) ou la diminution progressive des doses (16 % des cas), ce qui est tout à fait néfaste et risque de conduire à la sélection des germes résistants aux antibiotiques. Cependant, 69 % des patients font confiance à leur médecin.

DÉFENSE

Les industriels français n'ont pas perdu l'espoir d'obtenir la moitié du marché belge des blindés

Les industriels français de l'armement n'ont pas perdu l'espoir d'obtenir, sinon la totalité, du moins la moitié du marché de blindés dont la Belgique pourrait annoncer la conclusion avant le 15 juillet, soit quelque 800 millions de francs français. Il s'agit (« le Monde » du 14 et des 24-25 juin) d'un contrat portant, au total sur mille deux cents véhicules blindés tout-terrain pour lequel le matériel français a été mis en compétition principalement avec un engin américain.

Après avoir écarté, semble-t-il, la candidature du blindé léger français AMX-10, les Belges auraient le choix, si l'on en croit des responsables à Paris des sociétés françaises intéressées Creusot-Loire et Renault-Véhicules International (RVI), entre deux solutions : ou commander douze cents engins américains à chenilles (du modèle AIFV et M-113), qui sont des véhicules blindé) à roues que commercia- acquérir, pour moitié, des AIFV à chenilles et, pour l'autre moitié, des VAB (véhicule de l'avant blindé, à roues, que commercialise, à l'exportation, la Société des matériels spéciaux (SMS), une filiale commune à Creusot-Loire et à RVI.

« Nous pensons que nous avons encore toutes nos chances », a expliqué, mercredi 27 juin, l'un des responsables de Creusot-Loire, qui a estimé à six cent onze le nombre des VAB français que pourrait retenir la Belgique dans ces conditions. Le VAB a été commandé par l'armée de terre française, qui en a déjà reçu trois cents exemplaires sur une commande prévisible de quatre mille en plusieurs années, et par quatre pays étrangers (dont le Maroc), pour un millier d'engins.

Selon les constructeurs français, la Belgique a informé ses éventuels fournisseurs qu'elle ferait passer les compensations industrielles qui lui seront accordées en contrepartie, avant les considérations de prix et de qualité des matériels qui sont sensiblement équivalentes.

Les sociétés françaises ont déjà signé des accords industriels avec une douzaine d'entreprises belges imoprtantes, situées en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, auxquelles, si l'offre française était retenue, elles procureraient 9 267 000 heures de travail, réparties sur dix ans. L'industrie belge serait, en outre, associée, pour environ 37 % de la fabrication des pièces, à la construction de chacun des véhicules qui seront vendus ultérieurement à d'autres clients. Déjà, du reste, le VAB actuel est composé de pièces d'origine belge (mécanique et verrerie par exemple), ce qui a permis de passer, en deux ans, à des sociétés belges la valeur de 29 millions de francs français de marché d'approvisionnements divers.

Compensation

Creusot-Loire croit savoir que ces compensations sont supérieures à celles de ses concurrents américains qui ont proposé de faire construire leurs matériels sous licence, en Belgique, par une société créée à cet effet. *« Ce qui représenterait*, indique le responsable de la société française, *environ 3 millions d'heures de travail, mais les Américains viennent d'adresser de nouvelles propositions, en hausse, de compensations industrielles. »*

Les matériels qui seront choisis par Bruxelles sont destinés, en priorité, à équiper les forces belges stationnées en République fédérale d'Allemagne et à remplacer des engins anciens, comme le M-75 américain et des blindés légers AMX-13 français que les Belges avaient acquis, à partir de 1961, à raison de 554 exemplaires et dont la fabrication avait été concédée, pour environ 40 % du contrat, à des firmes belges. Le choix de Bruxelles est jugé important à Paris dans la mesure où d'autres clients éventuels — en particulier les Pays-Bas, qui doivent remplacer 550 véhicules blindés à roues précédemment conçus par DAF — pourraient imiter la Belgique.

MORT D'UN APPELÉ

Un appelé du contingent, Franck Debitus, est décédé, mardi 26 juin, dans un hôpital militaire parisien, où il avait été transporté et soigné à la suite d'*« un coup de chaleur qui l'avait frappé, le 20 juin au soir, à la fin d'une marche d'instruction de 3 kilomètres »*, selon l'état-major de la 1re région militaire, qui précise : *« De constitution robuste, ce jeune soldat avait subi les examens médicaux de sélection et d'incorporation, au cours desquels aucune affection particulière n'avait été décelée. »*

SCIENCES

A la commission de la production

La mission d'information sur l'accident de Harrisburg demande la publication des plans d'intervention

La mission de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, qui avait été envoyée du 20 au 24 mai aux Etats-Unis pour enquêter sur l'incident nucléaire de la centrale de Harrisburg, a présenté son rapport à la commission, mercredi 27 juin.

Pour M. Xavier Hamelin (R.P.R.), qui conduisait cette mission de quatre membres (1), le nucléaire doit faire l'objet, dans tout ce qui est « quincaille (vannes, tuyaux, pompes, etc.) », d'une vigilance à tous les stades de la construction et à tous les niveaux de responsabilité (exécutants compris). Comme ceux qui les ont précédé, les membres de la mission ont insisté sur le soin *qu'il convenait d'apporter* à la qualification des personnels de conduite des centrales nucléaires, reconnaissant que, dans ce domaine, le monopole d'Elf était un avantage à la mesure où elle n'était pas soumise à la pression de la concurrence. Cela ne doit pas être toutefois, ont-ils ajouté, sujet à la tentaion de réduire la sûreté pour améliorer les coûts.

Dans son rapport, la mission a également recommandé, en cas d'accident nucléaire, l'unité des sources d'information à l'égard *de la presse et de la population* et a estimé qu'un renforcement rapide des moyens de transmission devrait être un élément essentiel des Plans particuliers d'intervention (P.P.I.). Mais, au-delà de ces mesures « à chaud », elle réclame que l'on insiste sur le rôle préventif de l'information du public pour limiter les conséquences d'un accident. A cette *fin, elle* recommande que soient publiées d'ici à la fin de l'année tous les P.P.I. correspondant à des installations existantes et que, ensuite, aucune installation ne *soit mise en service sans que* le P.P.I. n'ait été publié. Elle se demande également si, pour informer le public, il n'y a pas lieu de créer localement une sorte de S.V.P. à l'échelon local ou régional.

Sur proposition de son président, M. Michel Durafour (U.D.F.), il a été décidé : d'élargir l'objet de cette mission d'information aux conditions dans lesquelles sont organisés et fonctionnent les services administratifs chargés du contrôle et de la sûreté nucléaire ; de porter son effectif à neuf membres ; et de se rendre en Alsace pour y examiner le P.P.I. de la centrale nucléaire de Fessenheim.

(1) En faisait partie : MM. Roger Gouhier (P.C.), Paul Pernin (app. U.D.F.) et Alain Chénard (P.S.).

ÉDUCATION

Conflit dans une crèche parisienne

Les enfants du quartier exclus...

La crèche du centre maternel du Jardin des Plantes à Paris (5e), *fermée depuis le 31 mai* à la suite de la grève de huit aides-puéricultrices, vient d'être réouverte à une trentaine d'enfants sur les cinquante qui y étaient auparavant accueillis. Seuls, désormais, y sont admis les enfants des célibataires mineures hébergées au centre maternel. Les enfants du quartier n'y ont plus accès.

En dépit d'un personnel insuffisamment qualifié, l'expérience *originale qui consistait à ouvrir* la crèche à une double « clientèle » *semblait* pourtant satisfaire la direction, le personnel et les parents jusqu'au mois de septembre dernier, date à laquelle les aides-puéricultrices ont formulé un certain nombre de revendications. Elles se plaignaient notamment des horaires trop souvent « bousculés », des *longues gardes de fin de semaine* (seize heures de suite le samedi) et du non-paiement des primes.

Les discussions entre les directrices — de la crèche et du centre maternel — et les employées ont abouti à des tensions de plus en plus vives. Après le licenciement d'une biberonnière, deux journées de grève sont organisées les 8 et 9 mars. Seul avantage *obtenu* : un nouvel horaire allégé des gardes de fin de semaine.

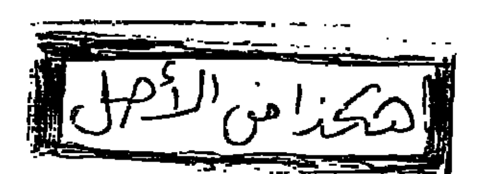
Deux nouvelles lettres de licenciement sont à l'origine d'une autre grève, qui commence le 25 mai, pendant laquelle les grévistes assurent une permanence pour accueillir les enfants. *Le* 31 mai au *matin* la crèche est fermée à la demande de la direction *départementale de l'action sanitaire* et sociale (D.D.A.S.S.), cette dernière estimant qu'il n'est plus possible d'assurer la sécurité nécesaire à la garde des enfants.

Quelques jours plus tard, au cours d'une réunion, plusieurs revendications sont cependant satisfaites.

Le conseil d'administration de l'association décide alors que la crèche sera à nouvea uouverte mais seulement aux enfants du centre maternel et aux cas sociaux.

Pourquoi ce conflit du travail *qui aurait* pu se résoudre facilement a-t-il conduit à une telle situation ? Selon les directrices, le personnel veut que l'institution fonctionne dans son intérêt et désire changer les objectifs du centre en délaissant les enfants des mères célibataires au profit des enfants de la crèche de jour. Les aides-puéricultrices déclarent de leur côté : *« Tant que nous avons accepté les rapports paternalistes institués par la direction, les conflits se sont résolus à l'amiable et individuellement. Le jour où nous avons exposé nos revendications collectivement, nous nous sommes heurtées à des refus incessants. Les directrices ont pensé perdre leurs pouvoirs. »*

DOMINIQUE MARIETTE.



هكذا من الأصل

MALGRÉ LA DIVULGATION DE SUJETS

Le gouvernement marocain renonce à annuler les épreuves du baccalauréat

De notre correspondant

Rabat. — Les sujets de la première session du baccalauréat au Maroc ont été l'occasion d'importantes « fuites », qui ont suscité divers mouvements dans le pays. A Rabat en particulier, on a assisté, selon les termes du journal d'opposition *Al Maghrib*, « *à un véritable affichage public* » des sujets pour les séries littéraires, économique et scientifique. Les forces de police sont même intervenues dans un lycée de la capitale, afin d'obliger les élèves qui se refusaient à composer dans de telles conditions à réintégrer les classes. A Kénitra, même scénario : les sujets étaient éparpillés dans la rue aux alentours de l'établissement. Là encore, les forces de l'ordre ont dû intervenir.

Face à ces événements, l'Association générale de l'éducation nationale (AGEN), correspondant en France au SGEN-C.F.D.T., a déclaré dans un tract qu'« *elle n'accorde aucune valeur à un examen passé dans de telles conditions et qu'elle souhaite l'annulation de cette session du baccalauréat* ». L'ambassadeur de France à Rabat a désavoué les coopérants qui ont pris cette position, en estimant qu'ils sont sortis de leur obligation de réserve.

Une commission parlementaire d'enquête a été constituée à la demande de l'Union socialiste des *forces populaires (U.S.F.P.)*. Sur vingt et un membres, dix-sept ont conclu à l'existence de fuites, et quatre à de simples fraudes. Sur l'ampleur des fuites, les avis ont été divergents. Les députés de l'U.S.F.P. n'ayant pas été suivis par la majorité, il n'y a pas eu de débat au Parlement.

Destinataire du rapport de la commission et des enquêtes de police, le gouvernement a jugé, pour sa part, que l'affaire avait gardé des proportions limitées, et qu'elle ne justifiait donc pas de pénaliser l'ensemble des candidats par l'annulation d'un examen auquel environ soixante-cinq mille élèves avaient participé dans tout le royaume. « *Toutes les mesures seront prises*, a déclaré au Parlement le ministre de l'éducation nationale, *pour punir les corrompus et ceux qui ont failli à leurs responsabilités. Les candidats impliqués dans ces cas limités ont été déférés aux tribunaux pour être jugés.* »

L. G.

LES SUJETS DE FRANÇAIS AU BACCALAURÉAT

Les épreuves anticipées de français comptant pour le baccalauréat de 1980 avaient lieu, le mardi 26 juin, pour les élèves de première. Les mêmes sujts étaient proposés aux candidats dese différentes séries.

● LYON

1) Faire un résumé ou une analyse d'un article de Charles Exbrayat paru dans *le Figaro littéraire* des 21-22 mai 1977 ayant pour titre : « *Retrouvez les chemins perdus.* »

2) Commentaires composés d'un texte d'Albert Camus paru en 1953 ayant pour titre : « *la Mer au plus près.* »

3) Beaucoup de jeunes lecteurs invinciblement attirés par la fin du roman dont ils ont entrepris la lecture ne résistent pas à la tentation de « sauter » des pages pour en prendre connaissance. Pourquoi le font-ils ? Cette pratique vous paraît-elle justifiable ?

POUR REFUS D'INSPECTION INDIVIDUELLE

Sept instituteurs sont suspendus de leurs fonctions en Moselle

Sept instituteurs de l'école primaire Pierre-et-Marie-Curie-II de Woippy (Moselle), près de Metz, sont suspendus de leurs fonctions, avec demi-traitement, depuis le 25 juin. Ils seront traduits devant le conseil de discipline de la commission paritaire départementale le 3 juillet.

Les sept enseignants, qui appliquent depuis des années les principes de la pédagogie Freinet, avaient conclu avec l'inspecteur de l'académie un accord : ils étaient toujours inspectés collectivement. Le contrôle se faisait au terme d'une visite de l'inspecteur suivie de discussions et d'appréciations. Au début de l'année 1979, cette pratique a été mise en cause par l'inspecteur. Au cours des visites d'inspection individuelle du mois de juin, les enseignants de l'école Pierre-et-Marie-Curie-II se sont mis en grève. Après avoir reçu un avertissement, ils ont été suspendus.

Le Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.) dont ces instituteurs sont membres demande « *la levée immédiate des sanctions et le respect des engagements pris. Il s'élève contre cette atteinte délibérée au droit de grève. Il s'inquiète du climat de répression qui se généralise* ». Au cours d'une conférence de presse, M. Jacques Mangin, secrétaire général du S.G.E.N. de Moselle, a insisté sur le fait que ce n'était pas l'inspection en soi que les instituteurs contestaient, mais la façon dont elle avait été voulue par l'inspecteur d'académie cette année. En outre, le syndicat signale que les parents d'élèves ont apporté leur soutien à l'action des enseignants : seuls quinze élèves sur cent étaient présents aux cours le lundi 25 juin.

D'autre part, les instituteurs de Seine-et-Marne sanctionnés pour avoir refusé l'inspection (*le Monde* du 22 juin) ont reçu plusieurs déclarations de soutien. Selon l'Ecole émancipée (tendance du Syndicat national des instituteurs), des conseils syndicaux départementaux du SNI de la région parisienne, de l'Oise et de l'Hérault ont réclamé la levée des sanctions. La section du parti socialiste ainsi que le conseil général de Seine-et-Marne ont voté une motion de soutien.

● *Des emplois de documentalistes pour les professeurs.* — Commentant un projet de décret prévoyant que certains professeurs pourraient occuper des emplois de documentalistes (*le Monde* du 20 juin), la Société des agrégés déclare dans un communiqué qu'elle « *ne peut admettre que des professeurs titulaires, certifiés ou agrégés, puissent être affectés d'office à des fonctions de documentalistes, alors qu'il s'agit là d'un métier différent de celui de professeur et alors que des dizaines de milliers d'heures d'enseignement sont actuellement confiées à des milliers d'auxiliaires* ».

● *Les carrières des universitaires.* — M. Jean Dry, premier vice-président de la conférence des présidents d'universités nous a adressé la précision suivante, à la suite de l'article consacré au projet de réponse des carrières des universitaires (*le Monde* daté 24-25 juin) : « *La conférence des présidents d'universités n'a pas été reçue par Mme le ministre, sur ce sujet ni par l'intermédiaire de son premier vice-président ni par l'intermédiaire de son bureau, lequel n'a d'ailleurs pas eu l'honneur d'une audience avec son ministre depuis le 7 décembre 1978.* »

Université. Silence !

Nos lecteurs n'ont pas le droit d'être informés sur la politique universitaire. Telle est dans les faits la conception de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités. Conception qui s'est manifestée de façon particulièrement éclatante le mercredi 27 juin. Le ministre avait convié certains journalistes de la presse régionale à une réunion consacrée à la « dimension universitaire » de la nouvelle formation des instituteurs et aux carrières des universitaires. Neuf journalistes sur les vingt qui étaient conviés ont répondu à l'invitation. Avec eux une dizaine de journalistes spécialisés représentant l'A.F.P., la Croix, l'Education, l'Express, le Figaro, l'Humanité, le Matin et le Monde *se sont présentés à la porte de la salle où avait lieu la conférence de presse. L'entrée leur en a été catégoriquement refusée par M. Paul-François Bursaux, membre du cabinet du ministre.*

« Vous êtes ici dans un lieu privé », *a-t-il affirmé, en refoulant les journalistes venus faire leur métier, c'est-à-dire informer le public.* « Le ministre, *a-t-il ajouté avec dédain*, a le droit d'inviter les journalistes qu'elle veut. » *Aucune autre explication de cet ostracisme n'a été fournie. Cela est d'autant plus grave que cette attitude est systématique. Depuis qu'elle occupe ses fonctions, Mme Saunier-Seïté n'a jamais jusqu'à ce jour expliqué sa politique devant l'ensemble de la presse.*

Pour ce qui concerne notre journal, elle n'a pas daigné répondre depuis deux ans à nos demandes réitérées d'interview. Qui plus est, elle a visiblement donné à ses collaborateurs la consigne de ne jamais répondre à nos questions, même d'ordre purement technique ou statistique.

Le ministre des universités fait preuve de la même attitude à l'égard de certains autres journalistes de la presse nationale, réservant ses informations à ceux qu'elle considère comme les « bons ».

Quand les mandataires du pouvoir le confisquent et ne daignent même pas faire savoir à leurs mandants ce qu'ils en font, il y a quelque péril dans l'air. Dans un Etat démocratique, comment un ministre peut-il se dispenser de rendre compte de son action à l'ensemble des citoyens ? Ils sont contraints de payer leurs impôts pour faire vivre les universités et leur ministre. N'ont-ils droit en retour qu'au silence du ministre ?

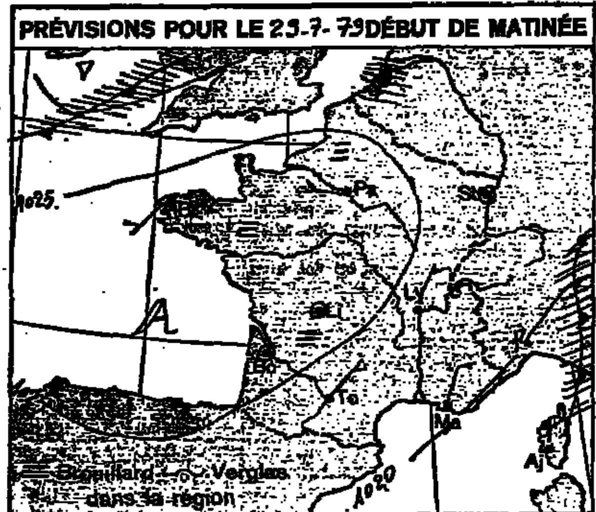
CATHERINE ARDITTI.

● *Les journalistes de la presse nationale*, spécialisés dans les questions d'éducation (A.F.P., *la Croix*, *l'Education*, *l'Express*, *l'Humanité*, *le Matin* et *le Monde*), « *protestent, dans un communiqué publié mercredi 27 juin, contre l'interdiction qui leur a été faite d'assister à la réunion de presse au ministère des universités* ». Ces journalistes s'élèvent contre cette atteinte à la liberté d'information, d'autant plus grave que Mme Saunier-Seïté refuse depuis trois ans d'informer ou de recevoir régulièrement la presse dans sa totalité.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 28 juin à 0 heure et le vendredi 29 juin à 24 heures :

L'air chaud, qui recouvre la majeure partie de la France, deviendra moins instable sur nos régions de l'Est et du Midi, où quelques foyers orageux subsisteront cependant. Sur les autres régions, le régime de hautes pressions prédominera, avec un temps souvent brumeux le matin. Les nouvelles perturbations atlantiques, qui affecteront le nord de l'Europe, pénétreront passagèrement sur la Manche et la mer du Nord, mais leur activité sera probablement très faible.

Vendredi 29 juin, des Alpes à la Corse et sur le littoral méditerranéen, le temps sera passagèrement nuageux, mais les pluies seront peu fréquentes et d'assez belles éclaircies se développeront ; quelques orages pourront encore se produire, la nuit et le matin en mer, en montagne l'après-midi.

Sur le reste de la France, le temps sera généralement brumeux en début de matinée, avec des bancs de brouillard qui se dissiperont rapidement ; il deviendra ensuite souvent ensoleillé malgré quelques passages nuageux. Ceux-ci seront un peu plus fréquents sur les côtes de la Manche et de la mer du Nord.

Les vents seront généralement faibles et variables en direction, à l'exception de quelques rafales d'orage.

Les températures seront en légère hausse.

Le jeudi 28 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 023,2 millibars, soit 767,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 juin ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 31 et 20 degrés ; Biarritz, 19 et 15 ; Bordeaux, 21 et 13 ; Brest, 20 et 9 ; Caen, 19 et 9 ; Cherbourg, 16 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 16 ; Dijon, 20 et 14 ; Grenoble, 25 et 16 ; Lille, 21 et 10 ; Lyon, 24 et 17 ; Marseille, 30 et 18 ; Nancy, 24 et 11 ; Nantes, 22 et 11 ; Nice, 26 et 21 ; Paris-Le Bourget, 22 et 10 ; Pau, 17 et 15 ; Perpignan, 28 et 18 ; Rennes, 21 et 9 ; Strasbourg, 25 et 14 ; Tours, 24 et 13 ; Toulouse, 19 et 15 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 34 et 22 degrés ; Amsterdam, 20 et 9 ; Athènes, 33 et 24 ; Berlin, 25 et 15 ; Bonn, 21 et 11 ; Bruxelles, 20 et 11 ; îles Canaries, 25 et 19 ; Copenhague, 20 et 11 ; Genève, 22 et 16 ; Lisbonne, 25 et 15 ; Londres, 21 et 10 ; Madrid, 29 et 14 ; Moscou, 30 et 18 ; New-York, 23 et 17 ; Palma-de-Majorque, 35 et 21 ; Rome, 29 et 19 ; Stockholm, 18 et 12.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 juin 1979 :

UN DECRET

● Du 23 mai 1975 modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale (troisième partie : Décrets).

UN ARRETE

● Pris pour l'application de l'article 12 de la loi du 3 janvier 1979 relative aux sociétés d'investissement à capital variable.

UNE LISTE

● D'admissibilité au concours d'admission à l'école de l'air en 1979.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 422

HORIZONTALEMENT

I. Appareil très utile pour distribuer l'essence. — II. Gluant quand il est commun. — III. Bon quand on adhère ; Frappe fort quand elle est grande. — IV. Fis une copie. — V. S'échauffe quand on fume ; Moins rond quand il est oriental. — VI. Pris avec beaucoup de tendresse ; Prière (épelé). — VII. Dont on connaît donc le contenu ; Mot qui peut précéder une observation. — VIII. Nourriture pour le berger ; Qu'on trouvera donc à l'intérieur. — IX. Son nom évoque la scolastique. — X. Adverbe préférable à un autre. — XI. Qui a du mal à s'incliner ; Ne peuvent qu'embarrasser celui qui veut passer.

VERTICALEMENT

1. Ce qu'on fait quelquefois avec les vieux bouquins. — 2. Au bout de la ligne ; Mot qui peut évoquer quatre termes. — 3. Prêtée par celui qui ne veut rien perdre ; Peut éblouir quand il est grand. — 4. Note ; Pris en Angleterre ; Nom qu'on peut donner à un bleu. — 5. Couvert en sapin ; Abréviation qui évoque le Fils. — 6. Qualité qu'on peut attribuer à tout ce qui est capable de percer. — 7. Pas bonne à boire quand elle est lourde ; Exclamation. — 8. Souvent adressé avant de procéder à l'expédition. — 9. Pousse un cri de fauve ; Qu'on a donc veillé à ne pas étrangler.

Solution du problème n° 2 421

Horizontalement

I. Imitation. — II. Nubilité. — III. Anis ; Rein. — IV. Miss ; Orle. — V. Oc ; Aria. — VI. Vif ; Ortie. — VII. Ipéca ; Ion. — VIII. Bénin ; Olt. — IX. Dénoncé. — X. Emules ; Or. — XI. Sue ; Eus.

Verticalement

1. Inamovibles. — 2. Municipe ; Mû. — 3. Ibis ; Fendue. — 4. Tissa ; Ciel. — 5. Al ; Roanne. — 6. Tiroir ; Osé. — 7. Itération. — 8. Œil ; Iolcos. — 9. Né ; Enter.

GUY BROUTY.

Stages

● *Le Comité catholique contre la faim et pour le développement* (C.C.F.D.) organise, du 23 au 28 juillet, un stage sur les mécanismes du sous-développement, animé par MM. Philippe Farine, ancien secrétaire général du C.C.F.D., et Michel Séguier, au centre de la Briantais, à Saint-Malo, Saint-Servan-35400. Tél. : 56-71-84.

Vie quotidienne

LES FAUX QUENTIN DE LA TOUR

La Banque de France appelle l'attention du public sur l'apparition de billets faux de 50 F type Quentin de La Tour dans la circulation.

Par rapport aux billets authentiques, les coupures contrefaites présentent les différences suivantes :

— le papier est mou et il manque de sonorité ;

— le filigrane est très peu visible ;

— le dessin est souvent flou, et, en particulier, autour des emplacements non imprimés réservés au filigrane, au recto et au verso ;

— les couleurs, variables d'un billet à l'autre, ne sont généralement pas reproduites fidèlement ;

— au verso, dans le cartouche réservé aux pénalités, le mot CES (« CES BILLETS »), cinquième ligne en partant du bas, comporte un accent sur le E.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DE LA SAINT JEAN
TIRAGE DU 27 JUIN 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F.
1	6 191	1 000	6	6	70
	6 661	1 000		56	220
	6 181	5 000		726	570
	13 831	100 000		5 406	1 070
2	602	500		6 676	5 070
	7 482	1 000		4 306	10 070
	0 552	5 000		051 446	500 070
	6 032	10 000	7	27	150
3	8 533	1 000		277	500
4	34	150		367	500
	64	150		587	500
	894	500		6 197	1 000
	0 784	1 000		6 617	1 000
	1 014	1 000		8 917	5 000
5	5	70	8	6 338	5 000
	2 205	5 070		39 718	50 000
			9	333 109	3 000 000
			0	2 340	1 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DU VELO
LE 4 JUILLET 1979 à SAINT-MARCELLIN (Isère)

LOTO tirage n°26 : 7 19 26 32 44 47 — numéro complémentaire 41

PROCHAIN TIRAGE LE 4 JUILLET 1979 VALIDATION JUSQU'AU 3 JUILLET APRES-MIDI

SPORTS

CYCLISME

PREMIER LEADER DU TOUR DE FRANCE

Knetemann n'inquiète pas Bernard Hinault

De notre envoyé spécial

Fleurance (Gers). — Comme en 1977, le Tour est parti de Fleurance pour aborder les Pyrénées dès la première étape. Il y a deux ans, cette incursion immédiate dans la montagne, qui devait lancer la course, n'avait pas eu l'effet souhaité. Le peloton s'était pitoyablement traîné de la frontière espagnole à la frontière belge, après avoir escamoté les cols.

L'expérience d'un départ au pied des Pyrénées n'en a pas moins été reprise, mais cette fois les organisateurs de la course ont renforcé les difficultés. Les quatre premiers jours, de Fleurance à Bordeaux, les cent cinquante coureurs au départ escaladeront une demi-douzaine d'obstacles majeurs, dont Superbagnères, et s'affronteront sur les 86 kilomètres d'une étape contre la montre par équipes.

N'a-t-on pas rectifié le tir un peu trop brutalement ? Selon les anciens, Jacques Anquetil et Raymond Poulidor, le Tour 1979 sera le plus difficile de ces vingt dernières années. Un tel pronostic n'est pas pour déplaire à Bernard Hinault qui a, semble-t-il, bien préparé son affaire et qui dispose de l'équipe, sinon la plus puissante, du moins la mieux organisée.

Le Breton compte frapper un grand coup vendredi sur les pentes de Superbagnères, qui nous feront passer de six cents à mille huit cents mètres d'altitude en un peu moins de vingt-quatre kilomètres. En ces lieux escarpés, où Bahamontès imposa naguère sa loi, Hinault, sûr de lui, affirme qu'il ne craint personne. Ni Zoetemelk, ni Lubberding, ni surtout Knetemann, qui s'est emparé du maillot jaune, mercredi 27 juin, en gagnant le prologue de Fleurance. Pourtant, couvrant 5 kilomètres à cinquatre secondes à Hinault. Ce moyenne, le champion du monde, qui fut le seul à descendre au-dessous des six minutes, a pris quatre secondes à Hinault. Ce dernier utilisait cependant son vélo spécial aérodynamique (tube profilé et fourche étroite). Il a peut-être légèrement déçu, mais il n'a certainement pas fait une mauvaise opération. Car il a laissé loin derrière lui des grimpeurs tels que Pollentier, Nilsson, Baronchelli ou De Muynck. Il s'est d'ailleurs soustrait aux risques que n'a pas hésité à prendre Knetemann sur une route mouillée et glissante. Les deux hommes, il est vrai, n'ont pas le même but. Le Néerlandais, spécialiste des prologues, entendait s'emparer du maillot jaune, fût-ce provisoirement. Hinault, lui, veut gagner le Tour de France.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENT DU PROLOGUE

1. Gerrie Knetemann, les 5 kilomètres en 5 min. 59 sec. 58 (moyenne 50,058 km./h.) ; 2. Knudsen, à 4 sec. ; 3. Zoetemelk, à 4 sec. ; 4. Hinault, à 4 sec. ; 5. Hézard, à 5 sec. ; 6. Thurau, à 5 sec. ; 7. Raas, à 6 sec. ; 8. Kuiper, à 11 sec. ; 9. Bossis, à 12 sec. ; 10. Jacobs, à 13 sec., etc.

UN COUP D'ÉPÉE DANS L'EAU

Fleurance. — Les contrôles antidopage, qui portaient dans le Tour de France, comme dans les autres épreuves cyclistes, sur deux cent cinquante produits et essentiellement sur les amphétamines, seront étendus aux anabolisants. Cet élargissement sera-t-il efficace ? Il est permis d'en douter. On sait que la plupart des coureurs qui se dopent utilisent des corticoïdes. Ce fut notamment le cas de Bernard Thévenet, une victime notoire de la cortisone. Diminué physiquement au point de ne pouvoir produire le moindre effort en compétition — il est absent du Tour, — ce coureur, initialement très doué, avait conquis le maillot jaune, à deux reprises, sans jamais donner lieu à un contrôle antidopage positif. — J.A.

TENNIS

A WIMBLEDON

Borg en perdition

De notre envoyé spécial

Londres. — Il y eut un moment d'angoisse, mercredi 27 juin, à Wimbledon, principalement pour les organisateurs de l'All England Club, qui virent soudain compromis leur tournoi. Ceux qui se pressaient en foule dans les enceintes sous le tableau lumineux affichant les scores jumelés du centre court et du court numéro 1, n'en croyaient pas leurs yeux.

Sur le centre court, John McEnroe, tête de série numéro 2, menait tout juste devant Buster Mottram, espoir de tous les Anglais, par 6-7, 6-2, 7-6. Et sur le court numéro 1, le suspense était plus fort encore : Bjorn Borg, l'invincible, était en très mauvaise posture devant l'Indien Vijay Amritraj, celui-ci menant par 2 sets à 1 : 6-2, 4-6, 6-4. L'immense avantage du tennis sur herbe c'est que la régularité au fond du court ne compte pas et que la fortune sourit aux audacieux possédant un service canon et se fiant à leur adresse au filet.

La difficulté pour l'observateur de ces matches où aucun repos n'est accordé aux adversaires, et qui défilent à toute allure, vu la brièveté des échanges, consiste à se trouver à la bonne place au bon moment. Nous avions assisté au premier set extraordinaire que Mottram avait remporté sur un McEnroe fébrile, quand nous avisâmes de gagner le court voisin où Borg, pour la première fois ici, depuis trois ans, présentait un visage de vaincu. Vijay Amritraj, un grand Indien aux yeux de braise, qu'on imagine jouant au polo, en selle sur *le Chat Maltais* (1), n'est jamais mieux à son aise que sur le gazon de Wimbledon. En 1973, nous l'avions vu se révéler sur ce même court, à dix-neuf ans. Possédant un service « slicé » qu'il délivre en glissade, jamais en force, d'une égalité, d'une souplesse peu communes, c'est un volleyeur-né dont le toucher de balles et les anticipations sont quasi invisibles. Pas question pour lui de rester sur la ligne de fond.

C'est dans ces conditions qu'il se trouvait bien parti contre Borg avec la marque de deux sets à un en sa faveur. L'Indien jouait sur les nues, mais le Suédois était certainement dans un mauvais jour. Sa façon de trébucher sous les avalanches de volées ou de rester sur place, désemparé, devant les fusées de service qu'il parvenait à peine à toucher avec le bois de sa raquette était déjà un spectacle incroyable. Mais ce qui l'était plus encore c'était son inhibition physique, sa démarche ralentie entre les échanges, son dos rond quand il allait s'asseoir, comme dans un mauvais rêve, à la minute du repos, surplombé par un espalier de gradins en rumeur.

Borg ne courait plus, il laissait courir. On n'avait jamais vu ça. Les champions de sa classe connaissent rarement la grande alarme du danger. Ou s'ils la perçoivent, ils reconquièrent infailliblement leur autonomie d'action. Dans sa finale victorieuse de Roland-Garros — gagner un grand tournoi est toujours épuisant pour les nerfs, — Borg connut un moment d'incertitude, un ébranlement infinitésimal qui l'avait fait vaciller contre Pecci. Mais ici, cette fois, il se trouvait dans une situation inconfortable où sa suprématie ne l'avait jamais mis : à deux doigts de la défaite ! Terrible surprise, anxiété mortelle — ne parlons pas de drame en ce théâtre de verdure ensoleillé, les seules arènes tragiques du sport sont le ring ou l'autodrome.

Dans un quatrième set, Amritraj mène maintenant 3-1, puis 4-3, puis 5-4. Puisant dans le tréfonds de son être, Borg se rétablit chaque fois sur son service, le plus souvent en quatre balles. Et sur le service adverse, quitte à être passé, il monte bravement au filet à tous les coups. Cinq partout. 6-5 pour Amritraj. 6 partout, *tie-break*. 2 à 0 pour Amritraj. Nous regardons alors Borg qui, juste sous notre tribune, nous fait face en regagnant la ligne de service. Pas un instant, au vif de la tribulation, il n'a manifesté le moindre mouvement d'humeur. Mais en cette minute, son masque hermétiquement clos, les yeux biglant sous le bandeau, appelle la tendresse. La foule l'a compris qui, par des applaudissements à tout rompre encourage cet homme jamais battu qui est en perdition. En face, la grande silhouette noire se penche pour recevoir le service. *Ace* de Borg. Puis Amritraj est passé irrémédiablement. Un autre *ace*. Un autre *passing-shot* gagnant. En un clin d'œil Borg a aligné 7 points. Il gagne le quatrième set !

Il s'est tiré d'affaire, et le cinquième set ne va plus être qu'une formalité, pensons-nous. Pas du tout. Le Suédois n'a pas entièrement chassé ses démons. Il en arrive cependant à mener sur le service adverse : 5-2, 0-40. Or voilà que l'Indien, en cette extrémité, a retrouvé son toucher de balle magique. Il ne faudra pas moins de sept balles de match, à Borg, pour l'emporter enfin. Cinq dernières minutes comme celles-là, en conclusion de trois heures et demie d'un combat salué par des ovations indescriptibles, resteront à jamais dans la légende.

OLIVIER MERLIN.

(1) Titre d'une nouvelle de Kipling.

SIMPLE MESSIEURS

Soixante-quatrièmes de finale : Orantes (Esp.) b. R. Moore (Afr. Sud), 7-6, 6-7, 7-6, 4-6, 6-4 ; McNamara (Austr.) b. Lendl (Tch.), 6-3, 6-2, 6-3.

Trente-deuxièmes de finale : Kriek (Afr. Sud) b. Norback (Suède), 6-1, 6-3, 6-1 ; Pattison (Rhod.) b. Dowdeswel (Rhod.), 6-3, 6-4, 6-0 ; Clerc (Arg.) b. Munoz (Esp.), 6-1, 6-3, 6-4.

Lutz (E.-U.) b. Ycasa (Equ.), 6-0, 6-3, 6-2 ; McEnroe (E.-U.) b. Mottram (G.-B.), 6-7, 6-2, 7-6, 6-2 ; Noah (Fr.) b. Saviano (E.-U.), 6-3, 6-4, 7-5 ; Borg (Suède) b. V. Amritraj (Inde), 2-6, 6-4, 4-6, 7-6, 6-2.

Okker (P.-B.) b. Austin (E.-U.), 7-6, 6-4, 3-6, 6-2 ; Pfister (E.-U.) b. Fleming (E.-U.), 6-1, 6-3, 3-6, 6-4 ; Teacher (E.-U.) b. Schneider (Afr. Sud), 6-4, 6-4, 6-4 ; Drewett (Autr.) b. James (Austr.), 7-5, 7-5, 6-3.

Sadri (E.-U.) b. Higueras (Esp.), 6-3, 5-7, 6-4, 7-5 ; G. Mayer (E.-U.) b. Parun (N.-Z.), 6-4, 6-1, 6-2.

Gottfried (E.-U.) b. Borowiak (E.-U.), 7-6, 6-4, 6-4 ; Bengtson (Suède) b. Kachel (Austr.), 7-5, 6-3, 0-6, 6-7, 6-4 ; Tom Gullikson (E.-U.) b. Maurer (R.F.A.), 6-1, 6-4, 6-4.

Manson (E.-U.) b. Buehing (E.-U.), 7-6, 6-4, 3-6, 6-2.

S. Mayer (E.-U.) b. Ramirez (Mex.), 6-3, 7-6, 4-6, 7-6 ; Alexander (Austr.) b. Gunthardt (Suisse), 6-3, 3-6, 5-7, 6-3, 6-2.

SIMPLE DAMES

Soixante-quatrièmes de finale : D. Porzio (Italie) b. K. Latham (E.-U.), 3-6, 7-5, 6-4 ; M. Wikstedt (Suède) b. S. Walsh (E.-U.), 6-2, 7-6 ; R. Casals (E.-U.) b. H. Eisterlehner (R.F.A.), 7-6, 7-6.

M. Carillo (E.-U.) b. A. Kyomura (E.-U.), 6-2, 3-6, 6-4 ; B. Bunge (R.F.A.) b. M. Pakker (Hol.), 3-6, 7-6, 8-6 ; S. Hanika (R.F.A.) b. B. Potter (E.-U.) 6-4, 6-3 ; M. Jausovec (Youg.) b. S. Simmonds (Ital.), 6-2, 6-2.

K. McDaniez (E.-U.) b. K. Ebbinghaus (R.F.A.), 7-5, 4-6, 6-1 ; I. Riedel (R.F.A.) b. F. Thibault (Fr.), 2-6, 6-1, 6-3 ; P. Teeguarden (E.-U.) b. R. Tomanova (Tch.), 7-6, 6-4 ; B. Cuypers (Afr. Sud) b. E. Vessies (Hol.), 6-4, 6-1.

Trente-deuxièmes de finale : M. Navratilova (Apatr.) b. J. Durie (G.-B.), 6-4, 6-1 ; B. Jking (E.-U.) b. L. Siegel (E.-U.), 6-1, 6-3 ; G. Stevens (Afr. Sud) b. G. Coles (G.-B.), 6-4, 6-3 ; B. Stove (Hol.) b. C. O'Neill (Austr.), 6-3, 6-1.

R. Fox (E.-U.) b. M. Simionescu (Roum.), 6-4, 6-1 ; H. Mandlikova (Tch.) b. A. Fernandez (E.-U.), 7-5, 6-1 ; A. Tobin (Austr.) b. I. Madruga (Arg), 4-6, 7-6, 7-5 ; R. Marsikova (Tch.) b. A. Hobbs (G.-B.), 6-3, 5-7, 9-7.

V. Wade (G.-B.) b. B. Jordan (E.-U.), 6-0, 6-1 ; L. Dupont (E.-U.) b. P. Shriver (E.-U.), forfait ; C. Evert (E.-U.) b. A. Whitmore (E.-U.), 6-1, 6-2 ; R. Gerulaitis (E.-U.) b. V. Gonzalez (Arg.), 3-6, 6-3, 6-1.

E. Cawley-Goolagong (Austr.) b. S. Acker (E.-U.), 6-3, 6-1.

W. Turnbull (Austr.) b. L. Forood (E.-U.), 6-3, 6-3 ; G. Reid (Austr.) b. C. Meyer (E.-U.), 6-1, 6-2 ; W. White (E.-U.) b. S. Margolin (E.-U.), 6-1, 3-6, 9-7.





« Orient-Express », un feuilleton distingué

● *L'Europe en images d'Épinal de Pierre-Jean Remy.*

TOUT *porte à classer le nouveau livre de Pierre-Jean Remy parmi les produits* dont nous inonde l'industrie du *roman d'été : l'auteur, pour le* publier, a changé d'éditeur et l'œuvre est née d'un *feuilleton* que lui a commandé la télévision. *Or, en dépit de cette origine qui* laisse pressentir de moindres ambitions littéraires, *Orient-Express* est à la fois une excellente lecture pour les vacances et l'un des livres les plus séduisants de Pierre-Jean Remy.

Peut-être justement parce qu'il s'est abandonné en toute liberté à son démon du *romanesque*, sans l'intellectualiser, sans l'encombrer de références livresques, sans le pousser non plus au paroxysme pour lui donner le flamboiement d'une création baroque. Autant d'excès qui avaient gâté les *Nouvelles Aventures du chevalier de La Barre*, parues l'été dernier.

Comme ces films à sketches de l'avant-guerre, *Orient-Express* est un ensemble de six nouvelles inscrites dans un cadre qui leur donne leur unité. Dans une superbe villa palladienne des environs de Venise, un très vieil ambassadeur à la Morand raconte à une très jeune journaliste qui a un projet de livre en tête, *six histoires d'amour*, de mystère et de mort auxquelles *il a été, de plus ou moins près*, mêlé. Ces histoires ont toutes pour lieu d'origine *ou de dénouement* le fabuleux train qui a sillonné l'Europe jusqu'à la dernière guerre et qui reliait Paris à Budapest, Londres à Venise, Bucarest à Genève, Istanbul à Paris dans des voyages qui duraient des nuits et des jours. Un train de luxe où l'on vivait luxueusement dans un milieu choisi, quoique hétéroclite, qui constituait la Toute-Europe comme on dit le Tout-Paris.

Le snobisme est un des *éléments* avec lesquels joue, à coup sûr, Pierre-Jean Remy pour exercer sa séduction : on ne prend pas les mouches avec du vinaigre. Lui appâte le lecteur avec ces cabines d'acajou tendues de pourpre, ces repas fastueux auxquels présidait un chef renommé, ces wagons-bars, ces wagons-salons, où de jeunes attachés d'ambassade, sous les lumières tamisées de lampes de Lalique, s'empressaient auprès de femmes éclatantes qui étaient des baronnes, de grandes vedettes... ou des aventurières, et souvent les trois ensemble.



★ *Dessin de Zoran ORLIC.*

Les nouvelles de ce livre sont si exemplaires qu'on pourrait y chercher les composantes du romanesque. Le luxe en est une. *L'amour en est une autre, dont* use largement Pierre-Jean Remy. *Toutes ses histoires sont de « brèves* rencontres », généralement *sans lendemain, où le voyage*, le décor, l'élitisme, tout ce qui porte au rêve, poussent le *désir amoureux* à son comble pour une minime *réalisation*, quand ce n'est pas une frustration complète. Seul compte le mirage du paradis entrevu. C'est dans cette surchauffe qu'intervient le troisième ingrédient, le mystère : il y a *toujours*, postés dans le wagon de queue du train, dans les couloirs *ou sur* le quai des gares, des hommes bardés de cuir ou vêtus d'imperméables en qui se profile la menace du destin. Ils sont abattus ou ils abattent, car toutes ces histoires comportent un meurtre, sinon deux, vers lesquels on progresse à travers bals, valses et réceptions dans les somptueux palais des villes desservies ou les pittoresques auberges de villages qu'emplit soudain l'arrêt intempestif du convoi.

Le mystère, lui, est lié aux luttes souterraines qui ont secoué l'Europe pendant les cinquante premières années du siècle. 1913 : l'Empire austro-hongrois est miné par les nationalismes ; 1919 : dans l'Autriche vaincue renaît l'hydre impérialiste ; 1924 : *les débuts du fascisme* changent la vie italienne ; 1933 : le réarmement de l'Allemagne pèse sur la Petite Entente ; *1938 : l'Anschluss est proclamé* ; 1939 : le dernier Orient-Express *quitte Istanbul à la déclaration* de la guerre. Car, en bon héros *de roman, le train lui aussi subit* sa métamorphose : l'étincelant *transatlantique sur rails* est devenu convoi de réfugiés.

Ces convulsions font apparaître en *filigrane* un monde qui sombre, une paix qui s'effrite, une barbarie qui s'apprête à triompher. Elles donnent au livre une *dimension* qui le hausse au-dessus d'un feuilleton ordinaire, à moins que, l'exigence du public aidant, ce genre populaire n'en vienne maintenant à toujours mêler l'histoire aux destinées individuelles pour les façonner dramatiquement. L'éclatant succès qu'a remporté *Au plaisir de Dieu* a-t-il eu d'autre cause ?

Comme Jean d'Ormesson, Pierre-Jean Remy nous propose des images d'Epinal, fortement colorées, de l'Europe. Mais chez lui, les arabesques dessinées par les passions sont plus folles, les aventures plus exceptionnelles, les décors plus chimériques. En un mot, il pousse plus loin un romantisme qui puise, certes, aux *sources* du mélodrame, mais aussi à tous les enchantements de l'art et de la culture. Les fresques de Tiepolo, les architectures palladiennes, les grands airs d'opéra et les traités déchirés *font autant pour la magie* exercée par le livre que les *filatures, les meurtres en douce*, les coups de théâtre.

Ce n'est pas seulement parce qu'il *se déroule dans les milieux* d'ambassades, d'ailleurs joyeuse*ment étrillés, qu'Orient-Express* est un feuilleton distingué. C'est *parce que Pierre-Jean Remy s'y* abandonne à tout ce qui nourrit *ses rêves et ses nostalgies* : les femmes bien sûr, mais aussi les paysages, *la musique*, la peinture, le cinéma, la littérature jusqu'à faire de son narrateur un nouvel avatar de Schéhérazade. *Ce registre sans prétention* ne met-il pas mieux en valeur que les autres un *talent* qui est loin de devoir tout à l'imagination ?

JACQUELINE PIATIER.

★ ORIENT-EXPRESS, de Pierre-Jean Remy. Albin Michel, 384 pages, 49 F.

Le temps des chefs-d'œuvre

DECROCHER *le best-seller de l'été, à l'image* des disques ou des crèmes solaires : certains marchands de papier *n'ont plus d'autre ambition, à l'approche des vacances*. Le phénomène est trop connu pour qu'on s'en irrite encore. *Autant l'admettre comme le prix de la liberté*, que notre système économique assure mieux qu'aucun autre. Du moins cette liberté suppose-t-elle que *nous sachions ce qui la* menace en douce.

Les *livres dont le seul but avoué est le hit-parade* des plages se reconnaissent d'abord à leur format. Recherche du poids *pour caler la serviette de bain, réflexe du « tout en un »*, ou vieille peur de manquer ? Le marketing *nous* veut toujours friands de forts volumes à cinq cents pages et 50 *francs* minimum. Après la vogue des illustrations réalistes ou stylisées, la jaquette imite le *non-figuratif* luxueux des *boîtes de confiserie*. Des rouges et ors incendiaires dominent la livraison 1979.

LES titres genre *l'Eté grec, Sole mio* ou *Un amour aux tropiques* sont en recul. Mais le mot d'ordre, côté contenu, reste : dépaysement. L'auteur importe peu, et *le sujet n'est* que prétexte : page *d'histoire* méconnue, vie de star, fait divers, naufrage, île lointaine, suspense sentimental ou *policier*. Ce qui compte, c'est la tartine de rêve, le quatre-heures d'exotisme.

A noter, parmi les arguments de vente amassés au dos des couvertures, des appels de plus en plus nombreux, sous forme de mises en garde, à la perversité supposée des acheteurs et, précaution récente, à leur exigence littéraire. « *Qui plus est, X... se révèle un authentique écrivain !* », *décrètent* couramment les auteurs eux-mêmes. Ils auraient bien tort *de se gêner*.

par Bertrand Poirot-Delpech

Sur la cinquantaine de produits en lice, seuls deux ou *trois s'imposeront. Les autres rejoindront* le cimetière particulièrement absurde des best-sellers... qui ne se sont pas vendus. On ne sait jamais au juste ce qui a fait la décision. D'un été à l'autre, l'attente du public se déplace insoupçonnablement. Pour les éditeurs qui jouent à la devancer, cette absence de recette-miracle constitue la part du rêve. C'est bien la seule ! Tous ont en commun de ne voir dans le livre, au moins l'été, qu'un vulgaire « créneau » sur le marché du loisir.

CE mercantilisme n'aurait rien de pendable s'il ne supposait *un conditionnement malhonnête*. Le *consommateur* est amené à s'imaginer qu'en vacances il cherche à tout *prix une détente creuse, éphémère, qu'aucun produit similaire* du passé ne peut lui offrir. Or ces semaines de repos *représentent au contraire le moyen unique d'accéder au vrai* plaisir de lire, grâce aux vrais livres qui ont compté ou compteront. *Il y a quelque chose d'affligeant et de scandaleux, non* pour la littérature mais pour le public, à voir ce dernier jeté de force dans *l'imbécile* et le périssable, alors que tant de chefs-d'œuvre lui apporteraient beaucoup plus, y compris en divertissement. Et une fois de plus, ce sont les plus défavorisés qui subissent le plus ce détournement des richesses réelles.

« Le Monde des livres » suggère, dans les pages suivantes, une sélection parmi les titres parus depuis six mois. C'est notre rôle de journalistes de privilégier l'actualité. Mais la grande chance de la littérature, comparée au théâtre par exemple, est d'échapper à cet entraînement trompeur. Le livre a l'éternité devant lui. Il attend notre libre curiosité sur les rayons, pour autant, du moins, que survit la librairie traditionnelle et que ne s'accélèrent pas trop les rotations de stocks. Les rééditions de luxe ou de poche, qui ont abondé cette année, font le tri des valeurs du passé lointain ou proche.

Parmi celles qui sont apparues depuis une dizaine d'années, au cas ou vous les auriez *manquées*, on peut citer sans crainte de démenti : Handke, Kundera, Modiano, Tournier...

D'AUTRES débutants promettent, qu'il *sera* toujours temps *de découvrir à leur maturité*. A quoi bon se tenir *au* courant des œuvres naissantes tant qu'on n'a pas épuisé l'inépuisable réserve de celles *qui, à coup sûr, ne mourront pas !*

La chance d'une goulée de lecture ne se présente qu'une fois l'an. *N'est-ce pas le moment*, pour les adolescents, de plonger dans Kipling, Dickens, Dumas, *Autant en emporte le vent ?* N'est-ce pas *l'occasion* malgré, souvent, plusieurs tentatives, de couler dans Proust, Joyce, Musil ou Lowry ? Non par quelque devoir culturel mais, on le verra vite, pour la simple joie.

Se laisser *aller à ingurgiter n'importe quel* comestible d'une saison quand on n'a pas lu ou relu Balzac, Flaubert ou Dostoïevski — et qui n'a pas ses trous béants ! — c'est plus qu'un gage stupide donné à l'époque marchande, c'est une hérésie, un crime contre son propre bonheur.

A toutes les invitations intéressées à *nous* « changer les idées » devrait répondre un seul slogan : temps des vacances, temps des chefs-d'œuvre.

Dans l'ombre du « Guépard »

● *« Les Princes de Francalanza », un classique italien.*

VOILA un grand et solide roman, un *classique. Ce* sera une injustice réparée, puisque depuis sa naissance en 1894 c'est sa première apparition vraiment publique en France. La traduction d'Henriette Vallot, dont la virtuosité rend le texte plus brillant que l'original, l'adaptant même parfois énergiquement, avait paru en 1956 au Club des *bibliophiles*, sous le titre original *les Vice-Rois*. Souhaitons que l'ombre bénéfique du *Guépard* s'étende sur les *Francalanza !* Car Lampedusa, qui a pris à De Roberto son inspiration et bien des détails, joue désormais un rôle paradoxal d'un fils qui aide son père à revivre.

Le Catanais Federico De Roberto *(1861-1927) est mal connu*, encore que des lettres récemment publiées *nous donnent un fort* cruel autoportrait de ce célibataire *névrotique. Il s'est inséré* dans l'école « vériste » italienne, à un moment où *Zola était* en décrue et où Bourget plaidait pour *le roman psychologique*. Mais le maître souverain reste, avec *Manzoni, Flaubert, celui de Bovary* et de *l'Education*, avec son souci *de la construction* nette, le sens du temps qui passe sur des foules de personnages typiques, l'ironie supérieure du narrateur dissimulé et son mimétisme psychologique avec certaines figures féminines.

C'est d'abord le roman d'un héritage dans un clan féodal conservé à l'état relativement pur, insulaire, dans cette Sicile où le droit écrit est une obsession et un art de vivre depuis des siècles. Les princes Uzeda de Francalanza sont une famille de rapaces, prédateurs venus d'Espagne au quinzième siècle, si blasonnés qu'on les surnomme les Vice-Rois. Nous les suivons sur deux générations et demi au moins, grâce au testament de la princesse mère Teresa, qui désavantage son fils aîné, Giacomo XIV, en faveur d'un cadet dépravé, Raimondo et contraint ses autres enfants au célibat, au couvent, au mariage forcé.

Dans une série d'épisodes, les points de vue narratifs varient avec un art caché et une cohérence quasi totale : ce sont parfois ceux des oncles de Giacomo : un apoplectique bénédictin, une vieille fille avare, un politicien borné et caméléon, un faussaire en héraldique ; parfois ceux des frères de Giacomo (le personnage-pivot et pourtant le seul à n'être pas réellement analysé de l'intérieur), tous entêtés, en proie à la passion pure de la contradiction ; parfois ceux du petit monde des domestiques ou de la rumeur publique d'une Catane presque jamais nommée. Au centre de l'action, la lente vengeance de Giacomo sur sa mère morte donne son sens profond au rapport inconscient qui lie De *Roberto* à son propre roman. *Les* névroses et la progressive stéri*lité littéraire qui afflige De Ro*berto après la publication du ro*man, de quelle autopunition* ne sont-elles pas les masques ?

MICHEL DAVID.

(*Lire la suite page 22.*)

Relire Thomas More

● *« L'Utopie » sous un nouvel éclairage.*

DEPUIS près de cinq siècles, *l'Utopie* de Thomas More nous hante et nous échappe en même temps. Dressée au commencement des temps modernes, comme une stèle, c'est dans un langage simple et cependant énigmatique qu'elle nous parle. Curieux texte en vérité : écrit fondateur, c'est une ville fantôme qu'il construit. C'est un Etat-mirage qu'il donne à voir et, pourtant, ce mirage dessine, en transparence, à la fois la cité réelle des hommes — la Dystopie — et une autre cité — une cité d'ailleurs, l'Utopie.

Il faut donc se féliciter que l'œuvre, *toujours citée et jamais* éclaircie, reçoive aujourd'hui des *soins* excellents. Les éditions Mame proposent, à l'occasion du cinquième centenaire de la naissance de More (il est né en 1477 ou 1478), un ensemble exceptionnel : un beau volume dont la reliure de toile bise, frappée de la signature ensanglantée de Thomas Morus, rappelle le tissu de la robe que le chancelier d'Henry VIII portait le jour où son souverain l'envoya à l'échafaud.

L'ouvrage présente une traduction nouvelle, par André *Prévost*, de ce *grand texte ainsi* que le fac-similé de la première *édition* complète, celle de Bâle en 1518. Et André Prévost fait *précéder ces documents d'une* longue étude qui porte aussi bien *sur l'homme que fut More* que sur le rôle qu'il joua dans son temps. *Ami des humanistes*, d'Erasme en particulier, More fut aussi un *homme public* de premier rang : avocat des marchands *de Londres, puis chancelier* du royaume d'Angleterre.

Mais la partie la plus remarquable de l'étude d'André Prévost *concerne l'œuvre. Armé d'une érudition indépassable, André Prévost* travaille le texte au plus près, le démonte et le *recompose*, le *soumet à la question*. Il parvient, sinon à en *dire tous les secrets*, du moins à situer *l'Utopie* en un lieu *nouveau*.

André Prévost fait justice des deux interprétations les plus *courantes*. Les uns voient *l'Utopie* comme un texte frivole, une prouesse littéraire, une fatrasie ou une chimère, bref, le divertissement d'un intellectuel qui se plaît à jouer sur les possibles, à rêver sur des sociétés imaginaires. D'autres prennent *l'Utopie* plus au sérieux, mais, du coup, en noircissent les traits. Ils y découvrent la théorie de l'Etat-goulag, la description d'un système implacable dans lequel les citoyens, privés de liberté jusqu'à *l'anonymat, se réduisent* à l'état d'abstractions ou de chiffres au *service de la communauté. Bref*, l'utopie serait la charte des *sociétés glacées qui aujourd'hui* nous menacent.

Pour André Prévost, ces deux lectures sont également fausses. *Que la cité de nulle part ne soit* pas une chimère, More a déjà *pris le soin de le dire dans ses* avertissements. Mais elle n'est *pas pour autant, selon A. Prévost*, un simple modèle politique à transporter tel quel dans le champ des hommes. L'utopie n'a *pas de place* dans l'histoire réelle pour la raison qu'elle ne peut être entendue si on ne lui restitue pas sa dimension essentielle, qui est spirituelle et religieuse. L'utopie balise la progression des hommes allant vers leur salut final, vers cet « ailleurs » qu'est l'éternité, un peu à la façon de la Cité de Dieu de saint Augustin.

C'est pourquoi A. Prévost insiste beaucoup sur la méthode de lecture qu'appelle le texte de More. Si le chancelier d'Angleterre a choisi de livrer sa réflexion sous la forme du mythe, c'est justement que sa parole ne pouvait, sans affadissement, se couler dans un simple traité de science politique ou sociale.

GILLES LAPOUGE.

(*Lire la suite page 20.*)

la vie littéraire

Qui a écrit *l'Age d'amour* ?

En avril dernier, Jean-Claude Lattès, en éditeur avisé, proposait une énigme aux critiques et un concours aux libraires. Il publiait un petit roman érotique et drôle, *l'Age d'amour*, dont l'auteur, qu'on disait renommé, se cachait sous le pseudonyme de Michaël Sanders. A charge aux lecteurs de découvrir la véritable identité du signataire.

Dans la presse, les paris sont allés bon train et beaucoup de noms, de Romain Gary à Claude Lanzmann, en passant par Robert Sabatier, ont été avancés, dont quelques-uns par pure malice, comme celui de François Mauriac. Dans « le Monde des livres », Jacqueline Piatier, soulignant la joyeuse alacrité du livre, parodie d'Ajar et de *Lolita*, avait misé sur Romain Gary, ce qui lui a valu un démenti formel de celui-ci.

Donc ce n'est pas Romain Gary, qui a été désigné par la majorité des libraires. Alors qui est Michaël Sanders ? Les téléspectateurs d' « Apostrophes » l'apprendront vendredi soir. Bernard Pivot l'a invité et, cette fois, il ne pourra venir qu'en chair et en os.

Succès des « journées Zola » de Limoges

Durant trois jours, un colloque aura été le point fort des « journées Zola », organisées conjointement à Limoges par l'université de cette ville et le C.N.R.S. Le thème en était : « Zola et l'esprit républicain ». Quelque quatre cents congressistes, chercheurs, enseignants ou simples curieux sont venus pour parler ou pour entendre parler de Zola, aussi bien des Etats-Unis que de Pologne, du Niger que de Grande-Bretagne, ainsi que du Japon, d'Allemagne et d'Italie.

Le professeur Henri Mitterrand, de l'université de Paris-III, qui a présidé la séance inaugurale, a souligné que l'une des originalités du colloque était de marquer la présentation du premier volume de la Correspondance de Zola. Deux équipes ont coopéré pour cette édition, l'une canadienne, à l'université de Toronto, l'autre française, à l'université de Paris-VIII et à l'université de Limoges. Cette correspondance, la première à paraître avec une telle ampleur, comportera dix volumes. Le second tome sortira en 1980, en coédition aux Presses de l'université de Montréal et aussi aux éditions du C.N.R.S. (*le Monde* du 16 mars 1979).

Quant au colloque lui-même, des différentes interventions s'est dégagé un Zola témoin, acteur d'une époque qui cherche le nouveau visage républicain. Mais le Zola romancier et le Zola théoricien poursuivent le même but idéologique : consolider la république. Dans son activité théâtrale, étudiée par J. Sanders (Canada), dans son activité de critique d'art, analysée par J.-P. Leduc-Adine, comme dans sa dénonciation de la légitimité de la suprématie d'une classe sociale par le thème de la bête humaine et de l'hérédité, Zola pose les fondements d'une pensée laïque, progressiste et optimiste, selon R. Niers et Sandy Petry (U.S.A.). C'est toujours derrière l'histoire et la dramatisation du récit pour l'idéal républicain de liberté et de fraternité que Zola a combattu, ont souligné Pierre Paraf, président du M.R.A.P., et Madeleine Reberioux, vice-présidente de la Ligue des droits de l'homme.

L'institutrice et le « dilettante en criminologie »

Les éditions Garnier, rendues célèbres par leurs classiques « jaunes », poursuivent l'élargissement et la modernisation de leur production en multipliant les collections. Avec « Les classiques de l'énigme », dirigés par François Rivière, elles s'ouvrent au roman policier. Deux ouvrages inaugurent la collection : *le Puzzle du persan gris*, de Stuart Palmer (traduit de l'anglais par Marc Voline, 212 p., 42 F) et *le Mystère du soulier blanc*, d'Ellery Queen (traduit de l'anglais par Catherine Grégoire, 247 p., 43 F).

Dans *le Puzzle du persan gris*, Stuart Palmer, mort en 1968, met en scène sa chère et pittoresque Miss Hildegarde Withers, institutrice à New-York, qui devra démêler les fils d'une intrigue complexe aux multiples rebondissements. Mais ici un autre personnage lui dispute le premier rôle : Tobermory, persan gris de son état.

Derrière le pseudonyme d'Ellery Queen se cachent Frederic Dannay et Manfred B. Lee, figures hautes en couleur de la *Detective-novel*, et dotées d'un don certain pour la mystification. On retrouve dans *le Mystère du soulier blanc* le goût de nos deux auteurs pour l'énigme du local clos, en l'occurrence, une salle d'opérations. Intervient le tout jeune alors — 1979 marque son cinquantième anniversaire — Ellery Queen, « dilettante en criminologie », qui résout l'affaire avec sa maestria et sa gaieté habituelles non sans lancer son célèbre « défi au lecteur ». A déguster quand la nuit tombe... — B. A.

Carl Gustaf Bjurström docteur « honoris causa » de l'université d'Uppsala

Au moment où il reçoit cette distinction, rappelons l'importance de Carl Gustaf Bjurström dans la vie culturelle suédoise et française : né en 1919, il vit à Paris depuis 1921. Son père y fut pasteur de l'Eglise luthérienne suédoise jusqu'en 1953. Parfaitement bilingue, Carl Gustaf Bjurström est devenu rapidement un intermédiaire efficace entre Stockholm et Paris. Correspondant en France des principaux éditeurs scandinaves — dont Bonniers et Glydendal, — on lui doit l'introduction en Suède et la traduction de nombreuses œuvres françaises, notamment celles de Camus, Céline, Michaux, Queneau, Gracq, Jouhandeau, Beckett, Le Clézio, Foucault. Il est particulièrement apprécié pour ses traductions de « nouveaux romans » : Robbe-Grillet (dès 1955), Butor, Pinget et Claude Simon (huit livres). A l'inverse, on lui doit de mieux connaître ici les lettres nordiques. Récemment, par exemple, il nous a donné une importante traduction du poète suédois Gunnar Ekelöf (chez Gallimard). Sans compter des textes de Stig Dagerman, Lars Gyllensten, l'actuel secrétaire perpétuel de l'Académie suédoise, August Strindberg ou Harry Martinson, prix Nobel de littérature. Collaborateur régulier de plusieurs journaux et revues, il est présent dans nos pages depuis leur création. — F. W.

vient de paraître

Romans

PAUL CATZEFLIS : *Aux confins du désert*. — Un commando va tenter de détruire une base atomique secrète dans le désert de Libye. Espionnage et terrorisme nucléaire. (Fayard, 253 p., 39 F.)

M. BALKA : *Quatre roses rouges*. — Deux jeunes femmes, violées sur une plage des environs de Caracas, se vengeront impitoyablement. (Albin Michel, 215 p., 35 F.)

JEROME BELLAY : *le Seigneur des dos-pelés*. — Quelque part en Afrique, le chef de la révolte des bergers du désert est assassiné... (Tchou, 245 p., 42 F.)

ROGER IKOR : *la Kahina*. — Une jeune femme, la Kahina, à la tête d'une tribu berbère de l'Aurès, vers la fin du VII[e] siècle, refoule les premiers conquérants de l'Islam. Amour, légende et trahison. Par l'auteur des *Eaux mêlées*, prix Goncourt 1955. (Encre, 212 p., 42 F.)

Correspondance

LA MARQUISE DU DEFFAND : *Lettres à H. Walpole, Voltaire et quelques autres*. — La marquise du Deffand (1693-1793), un maître du genre épistolaire donna à son siècle, et cela vaut pour le nôtre, une leçon de rigueur et de retenue. Avec des « invitations à Lire », de F. Bott et de J.-C. Renault. (Plasma, 213 p., 49 F.)

Poésie

KATIA GRANOFF : *les Amants maudits*. — Un recueil de poèmes pour chanter l'amour tragique, de Phèdre à Thérèse de Lisieux. (« 10/18 », 141 p., 35 F.)

CLAUDE COUFFON : *Célébrations*. — Un recueil de notre collaborateur C. Couffon, avec un « avant-lire » de Jorge Guillén. (Editions du Castillet, 66000 Perpignan.)

Lettres étrangères

ROBERT JAMES FLETCHER : *Iles paradis, îles d'illusion*. — Une nouvelle édition, dans une traduction revue et augmentée par Nicole Tisserand, des *Lettres de mers du Sud* de ce voyageur écossais né en 1877, et qui finit en « clochard des Tropiques ». Préface de Jean Jamin. Introduction de Bohun Lynch. (Le Sycomore, 72, rue du Château, 75010 Paris, 228 p.)

NO et KYOGEN : *Théâtre japonais du Moyen Age*. — Dans la collection des « Œuvres capitales de la littérature japonaise » dont les POF ont entrepris la publication systématique depuis trois ans, voici présenté et traduit par René Sieffert un ensemble en deux tomes de *Nô*. (POF, 2, rue de Lille, 75007 Paris.)

TSURUYA NAMBOKU : *les Spectres de Yotsuya, l'Histoire de la femme jalouse*. — Un drame en cinq actes, traduit du japonais et commenté par Jeanne Sigée. (L'Asiathèque, 352 p., 98 F.)

YACHAR KEMAL : *la Légende des mille taureaux*. — Une nouvelle histoire tissée de légendes, de l'écrivain turc, né en 1923, auteur notamment de *Mémed le mince*. Traduit du turc par Munevver Andac. (Gallimard, « Du monde entier », 338 p., 59 F.)

SHUSAKU ENDO : *la Mer et le Poison*. — Un roman inspiré des suites de l'Apocalypse de 1945 au Japon. Par un écrivain né en 1923, vivant à Tokyo. Traduit du japonais par Moto Hiho et Colette Yugué. (Buchet Chastel, 192 p., 50 F.)

JOSE MAURO DE VASCONCELOS : *Banaña brava*. — Par l'auteur, brésilien, de *Mon bel oranger* : aventures dans le sertao. Traduit du brésilien. (Stock, 206 p., 38 F.)

Divertissement

JEROME PEIGNOT : *le Petit Gobe-Mouches*. — La signification des mots revue par J. Peignot et une réflexion impertinente sur le langage. (Bourgois, 104 p., 60 F.)

Essais

MICHEL GIRAUD : *Races et classes à la Martinique*. — L'étude des préjugés de couleur à travers l'analyse des relations sociales entre enfants à l'école. (Editions Anthropos, 342 p., 65 F.)

FABIEN GRUHIER : *le Temps des otages*. — L'auteur, journaliste au *Nouvel Observateur*, analyse les causes et les effets de la prise d'otages. (Alain Moreau, 320 p., 49 F.)

SIMON RUBAK : *Classes laborieuses et révolution*. — Une redéfinition et une analyse du salariat et du prolétariat dans une optique anticapitaliste. (Spartacus, 160 p., 21 F.)

Société

PHILIPPE LABRO : *Tous célèbres*. — Que reste-t-il des « monstres sacrés » après le coup de projecteur de l'actualité ? Une réflexion sur les mœurs du temps, par l'auteur des *Feux mal éteints*. (Denoël, 224 p., 40 F.)

en poche

« LE P.C. CHINOIS AU POUVOIR »

« LE monde chinois est bien autre que celui des textes officiels et des visites préparées », constate Jacques Guillermaz en pensant à « l'harmonie apparente » qui « laisse ignorer le jeu véritable des rapports humains. » L'ancien directeur du Centre de recherche et de documentation sur la Chine contemporaine estime que l'étude de ce pays est « encore embarrassée d'un trop riche héritage d'idées reçues ».

Depuis 1975, d'excellents ouvrages — tel *le Deuxième Retour de Chine*, de Claudie et Jacques Broyelle — ont mis à mal ces idées reçues. Mais, dès 1972, année où *le Parti communiste chinois au pouvoir* fut publié pour la première fois, Jacques Guillermaz avait montré qu'il était possible d'écrire sur la Chine sans faire œuvre d'hagiographe. Comme cela était son but déclaré, il s'était « *placé à l'intérieur du système chinois pour entrer dans les raisons et dans la pensée des responsables, non pour le justifier et moins encore pour y trouver des modèles* ».

Ce livre, qui paraît aujourd'hui en édition de poche, va de l'avènement du régime à « *l'ère Hua Guofeng* ». La première version est enrichie de la relation des événements qui se sont succédé de 1972 à 1979 : les affrontements entre « *radicaux* » et « modérés » en 1973, l'adoption de la Constitution de 1975, la mort de Mao, le deuxième retour de M. Deng Xiaoping, le onzième congrès du parti.

De tout cela l'auteur tire la conclusion suivante : « *L'histoire du parti n'est plus celle de camarades œuvrant fraternellement pour la révolution et la construction du socialisme, mais d'abord celle d'un affrontement permanent entre deux lignes.* » Dans des pages qui ne constituent pas le moindre intérêt de son livre, Jacques Guillermaz étudie les implications de cet affrontement en politique étrangère.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

★ LE PARTI COMMUNISTE CHINOIS AU POUVOIR, de Jacques Guillermaz, Petite Bibliothèque Payot, 2 vol., 737 p.

● *Parmi les rééditions* : un roman de Laurence Jyl, *le Mari de maman* (Presses Pocket).

● *Parmi les inédits* : un ouvrage de science-fiction de notre collaborateur Philippe Curval, *Rut aux étoiles* (Presses Pocket).

en bref

● « LE FOU PARLE » vient de publier, difficilement, son numéro 10. Sa voix a failli être étouffée par la censure qu'exerce le manque d'argent. Les animateurs de la revue lancent un appel au soutien des lecteurs. Dans ce numéro, on découvre un ensemble de textes qu'écrivit Laure sur l'Union soviétique, les années 30, un poème de Tristan Cabral « Quand j'étais de ce monde », et, comme à l'accoutumée, un choix séduisant de dessins, parmi lesquels des œuvres de Desclozeaux, Topor, Cristal Gross, Kerleroux, Cheval et Reiser. (10, rue de la Félicité, 75017 Paris.)

● L'ECRIVAIN AUTRICHIEN PETER HANDKE a reçu le prix Franz-Kafka pour l'ensemble de son œuvre. Ce prix, d'un montant de 100 000 schillings (33 000 francs français), a été institué par la ville de Klosterneuburg (10 kilomètres au nord de Vienne), où Franz Kafka est décédé.

● LA BOURSE GONCOURT DU RECIT HISTORIQUE a été remise par les membres de l'académie Goncourt à Jean-Paul Clebert pour son livre intitulé « l'Incendie du Bazar de la Charité », publié chez Denoël.

● LE PRIX DU LIVRE INTER 79, qui est décerné chaque année depuis cinq ans par un jury d'auditeurs et d'auditrices de France-Inter, a été attribué à Béatrice Beck pour son livre « la Décharge » (aux éditions le Sagittaire).

● ALAIN BOSQUET publie trois livres d'un coup : dans le premier, intitulé « Poèmes, un » (Gallimard, 336 p., 59 F), il réunit son œuvre poétique depuis 1945, notamment « les Testaments », « Quel royaume oublié », « La vie est clandestine », etc. Les deux autres sont des anthologies.

« La Poésie française depuis 1950 » est un fort volume cartonné (Editions de la Différence, 540 p.) qui reproduit les choix d'Alain Bosquet parmi quelque cent cinquante poètes de langue française — les francophones ont également leur place — révélés depuis cette date qui marque, selon lui, une étape réelle dans notre poésie : celle-ci se débarrasse du « civisme » et retrouve Mallarmé pour une remise en cause d'elle-même.

« Les Cent Plus Beaux Poèmes du monde », par son ambition démesurée, relève davantage du jeu et de la fantaisie. L'échantillonnage n'a d'autre but, précise son auteur, que d'exciter l'amour de la poésie. Il va des « Incantations » mésopotamiennes du deuxième millénaire avant notre ère à Borgès, Neruda, Saint-John Perse. La place des étrangers y est considérable. (Le Cherche-Midi, édit., 189 p., 58 F.)

● RECTIFICATIF. — La petite « Cosette » qui illustrait l'article de Roland Jaccard : « L'enfant, cet inconnu » (« Le Monde des livres » du 15 juin 1979) a été attribuée par erreur à Gustave Doré, alors qu'elle est l'œuvre d'Emile Bayard.

essai

« AU COIN DE LA RUE, L'AVENTURE »

● ***Une baguenaude heureuse dans la médiocrité du temps.***

VOICI deux essayistes qui sont de leur *époque* avec un curieux mélange d'élan et de nonchalance, d'op*timisme et de désinvestissement.* Ils ont publié il y a deux ans *le Nouveau Désordre amoureux* (1), qui leur a valu la reconnaissance de leurs contemporains lassés de l'orgasme gratuit et obligatoire. Leur livre, *Au coin de la rue, l'aventure,* avec un peu moins d'inspiration que le précédent, mais toujours le même talent, reprend la formule de l'essai libre, où s'exprime moins une pensée qu'un état d'esprit, où compte davantage le jeu vagabond avec les idées du jour que la cohérence d'une démonstration.

Bruckner et Finkielkraut, pour intellectuels qu'ils paraissent, sont d'abord écrivains, ils recherchent le bonheur d'expression, si vivement même qu'ils ne peuvent se résoudre à sacrifier une trouvaille verbale. Au lieu de servir à élaguer le propos, il semble que leur collaboration entraine une surenchère de joliesses sophistiquées, presque *toujours séduisantes, mais qui* n'évitent pas l'effet de redite, particulièrement sensible, et c'est *dommage*, dans le premier chapitre. Ce défaut est d'ailleurs compensé par l'alacrité du ton et la diversité des idées.

« Sur les *pavés, l'épave* », « Même les banlieues radieuses donnent le blues », « Un rêve révolu : la révolution », ces trois *sous-titres piqués dans le semainier* qui organise en chapitres la pérégrination de Bruckner et *Finkielkraut en résument bien* l'esprit. A condition de sentir que, loin de se complaire dans une déploration morose, comme tant d'autres qui vitupèrent l'époque, ces deux trentenaires désillusionnés veulent voir dans sa médiocrité non un obstacle mais un tremplin : l'occasion, pour « l'homme quelconque » que nous sommes tous devenus, de « révoltes *friponnes* », d'aventures infimes mais quand même réjouissantes. Ils nous invitent aimablement à devenir les aventuriers-minute de micro-situations dans « une sorte d'es*pace voyou* ». Pour eux, la vraie vie est ici, dans la quotidienneté urbaine, les transports en com*mun*, le *tourisme de masse*, la conjugalité, et il ne sert à rien d'aller la chercher ailleurs, puisqu'elle est partout la même, c'est-à-dire grise et resserrée, mais prompte aux petites déchirures hasardeuses qui en font filer les mailles. Nomadisons en sédentaires ; de toute façon, le voyage, aujourd'hui, est devenu « une péripétie de la sédentarité » et le couple s'ouvre aux échanges standards.

« *Il faut revendiquer avec orgueil la petitesse de notre expérience, la mesquinerie de notre égoïsme, et donner la terre entière pour un moment de félicité unique* », disent nos auteurs, qui citent Cioran à l'appui : « *On ne découvre une saveur aux jours que lorsqu'on se dérobe à l'obligation d'avoir un destin.* » Passant de l'individuel au collectif, ils affirment : « *C'est cela, aujourd'hui, l'ironie de l'histoire : des hommes obstinément quelconques, c'est-à-dire sans mandat, réfractaires à toute investiture, des acteurs historiques qui ne savent plus leur rôle et se mettent à improviser n'importe quoi, des sujets révolutionnaires qui rendent leur tablier, l'un après l'autre.* » « *Réjouissons-nous de ces démissions* », ajoutent-ils avec une ironie sans doute plus douloureuse qu'il n'y paraît.

Il va de soi que cette attitude vaut comme symptôme d'une époque et d'un lieu très précis de l'histoire. La trentaine hésitante et parisienne, Bruckner et Finkielkraut témoignent pour leur génération, ils ne la modèlent pas, et rien ne nous assure qu'ils annoncent la suivante, pour peu que le monde se remette à bouger. En attendant, force est de nous rendre à leur lucidité désenchantée mais pas triste et de partager, faute de mieux, leur goût du petit bonheur ici et maintenant.

MICHEL CONTAT.

(1) Seuil, coll. « Fiction et Cie » : Republié ce mois-ci en poche, coll. « Points », 318 p., 16 F.

★ **AU COIN DE LA RUE, L'AVENTURE, de Pascal Bruckner et Alain Finkielkraut. Seuil, coll. « Fiction et Cie », 276 p., 49 F.**

roman

Voyage au pays des volcans et des glaciers

● ***Jean-Claude Barreau tenté par la fiction***

LES agences de voyages font ce qu'elles peuvent pour proposer à leurs clients des expériences toujours nouvelles : c'est ainsi que *la Traversée de l'Islande*, à pied, est entreprise par un groupe de touristes, qui sont les héros du premier roman de Jean-Claude Barreau.

L'expédition n'est pas des plus faciles : le vent, le froid, de vastes étendues désertes, des étapes épuisantes pour qui n'est pas entraîné, c'en est assez pour transformer en pénible épreuve ces « vacances » insolites. Par-dessus le marché, l'accompagnateur, Mathieu, qui a pris la charge des touristes, ne sait pas trop lui-même où il va ni ce qu'il va affronter ; la petite trousse à pharmacie est insuffisante, rien n'est prévu en cas de maladie. La peur s'installe dès que se révèlent ces carences : il est trop tard pour revenir en arrière, et quelques-uns y laisseront leur vie.

C'est dans ces circonstances, et dans ce décor dépouillé, qu'un des voyageurs tient son journal. *Le vent exerce sur lui une sorte* de fascination, un envoûtement contre lequel il n'a pas la force de lutter, et de belles pages rendent présent ce charme étrange et douloureux. Mais la nature, violente et d'une beauté presque insupportable, ne rejette pas au second plan les conflits humains : au contraire, elle les exaspère. Le groupe, isolé dans ce désert glacial, constitue une petite république, une micro-société, où les passions flambent, où les rivalités se déclarent avec force, où le moindre incident apparaît démesurément grossi.

Les amourettes deviennent fatales et l'amitié prend l'envergure d'un engagement tragique. Dans ce pays de volcans et de glaciers, l'homme devient volcan et glacier lui-même.

Ainsi, le narrateur, Philippe, son ami, Mathieu, et la jeune fille qui les aime tous deux, Sylvine, formeraient-ils un trio comme on en voit beaucoup si l'Islande ne portait au paroxysme leurs liens et leurs oppositions. Le sentiment du danger, la coupure brutale avec le reste du monde, c'en est assez pour que Philippe se désespère de l'attrait exercé par Mathieu sur Sylvine. Et cet attrait devient irrésistible pour la jeune fille. Chacun, arraché à sa vie familière, se découvre étranger à son histoire, à son passé, livré à un présent où vivre devient urgent, car la mort menace.

La rencontre de soi

Les personnages de Jean-Claude Barreau, lancés dans une aventure dont ils attendaient seulement un peu de dépaysement, font ainsi connaissance avec ce qu'ils ne cherchaient pas : leur nature profonde, que la vie « civilisée » leur cachait.

Que sera désormais le sort des survivants ? Aucun ne pourra oublier qu'il s'est une fois rencontré dans le miroir tendu par l'Islande excessive, au cœur d'un vent étourdissant, entre glaces et laves, dans la fièvre, la peur, l'amour chauffé à blanc.

JOSANE DURANTEAU.

★ ***LA TRAVERSEE DE L'ISLANDE,*** **de Jean-Claude Barreau. Editions Stock, 196 p., 39 F.**

journal de route

FLAUBERT SAC AU DOS

« *JE n'ai jamais passé d'années meilleures que les deux qui viennent de s'écouler* », écrit Flaubert à Ernest Chevalier, le 15 août 1845. Hélas, ce bonheur relatif n'aura guère duré ; 1846 est *pour Flaubert l'année tragique.* Il perd le 15 janvier son père, enlevé par un abcès foudroyant ; et le 22 mars sa sœur Caroline, Caro l'adorée, « *le vieux rat* ». Toujours à E. Chevalier, 5 avril 1846 : « *Je suis comme un pavé de la grande route, le malheur marche sur moi et me piétine à plaisir.* »

En août, c'est le grand intermède *Louise Collet, affaire de* sang et de peau plus que de cœur, et moins encore de raison. Dès le début d'avril 1847, la brouille est certaine entre les deux amants trop passionnés. Elle est authentifiée par une dernière lettre de Gustave à Louise, datée du 30 avril 1847, Paris.

Moyennant quoi, le lendemain 1er mai 1847, à huit heures et demie du matin, « *les deux monedes* (écrit Flaubert ; il s'agit de Maxime du Camp et de lui) *dont l'agglomération va servir à barbouiller de noir le papier subséquent, sortiront de Paris dans le but d'aller respirer à l'aise au milieu des bruyères et des genêts, ou au bord des flots sur les grandes plages de sables* ».

On n'est pas plus désinvolte. *Ni, à tout prendre, plus raisonnable.*

∴

C'est le journal de ce voyage, quasiment inconnu même de flaubertiens avertis, que les éditions Encre ont eu l'heureuse idée de rééditer, en *l'augmentant d'une belle préface* de Gonzague Saint-Bris et d'une sorte de reprise *contemporaine de ce voyage, menée* par Olivier Ikor et Gilbert Perrin « sur les traces de Flaubert ».

Les deux « monades » s'étaient, si l'on peut dire, partagé la besogne. A Flaubert les chapitres impairs, qui représentent les neuf dixièmes de l'ensemble, à du Camp les chapitres pairs, qui ne sont en fait que des notes de voyage, du reste vives et précises : Maxime du Camp, que la photographie, alors balbutiante, enthousiasma, avait un véritable tempérament de *grand reporter.*

Plus travaillées que les lettres, plus libres et plus sauvages que les romans, les deux cents pages qui reviennent à Flaubert se lisent d'une haleine. Ici et là un morceau de bravoure vous laisse pantois. Ainsi, les crânes (p. 92) ; le sauvage (p. 60) ; la censure et l'imbécillité bourgeoises (p. 209) ; la procession du *saint Sacrement à Quimper* (p. 138-141), chose vue d'une férocité admirable, tout à fait digne de figurer à côté des meilleures pages de *Madame Bovary.*

Tout cela s'entremêle, de Blois à Saumur en passant par Chenonceaux et Chinon, de Nantes à la pointe du Raz et de Carnac au Mont-Saint-Michel, *de notations vigoureuses et souvent* cruelles sur les gens et les choses de cette Bretagne qui faisait alors figure d'une autre planète.

Seul un chapitre de l'œuvre, et non le meilleur (Les pierres de Carnac), parut du vivant de Flaubert, en 1858. Le reste était trop inattendu et trop épicé pour les goûts raisonnables de l'époque. Nous ne pouvions donc connaître *Par les champs et par les grèves* que par l'une *ou l'autre des éditions complètes* en vingt-six volumes (Conard), quatorze (Librairie de France, 1925), ou seize (Club de l'honnête homme, 1968). Autant dire qu'il s'agit d'un véritable inédit pour le grand public.

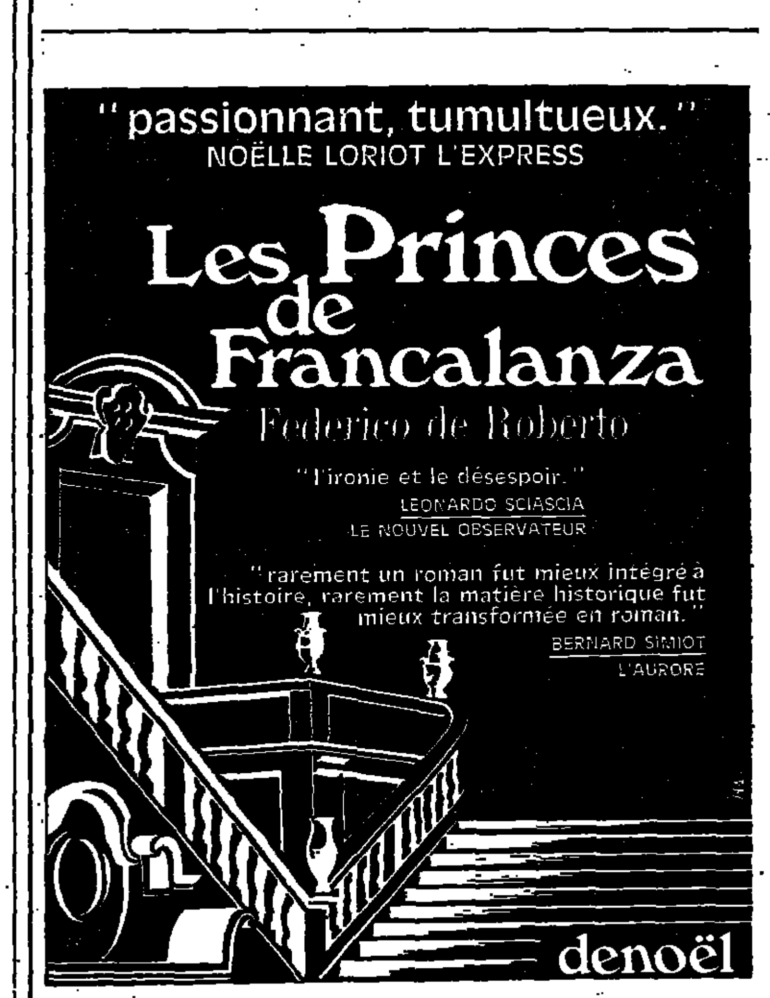
Dans une présentation intelligente et à un prix très raisonnable, ce premier *Guide littéraire* est à tous égards une *réussite.*

JACQUES CELLARD.

★ **PAR LES CHAMPS ET PAR LES GREVES, de Gustave Flaubert. Des châteaux de la Loire aux remparts de Saint-Malo. Edit. Encre, collection « Sur les traces de », 276 pages, 46 F.**







histoire

Les harkis de la IIIe République

● *La France face aux émigrés de l'Allemagne nazie.*

EN 1933, l'arrivée de Hitler au pouvoir décida beaucoup de ses adversaires à fuir leur pays devenu politiquement dangereux. Depuis 1848, la France accueillait traditionnellement les victimes des vieux absolutismes et des jeunes dictatures. Par vagues successives, trente-cinq mille à quarante mille antinazis d'obédiences diverses — socialistes, libéraux, communistes, pacifistes, anciens parlementaires ou ministres du défunt régime de Weimar — passèrent donc le Rhin, sûrs de recevoir sur l'autre rive un accueil fraternel.

Curieusement, les juifs ne figurèrent d'abord qu'en petit nombre parmi ces réfugiés. Instruits par une habitude ancestrale des persécutions, ils n'imaginaient pas jusqu'à quels forfaits l'antisémitisme conduirait un jour leurs bourreaux. Ils n'émigrèrent massivement qu'à partir de 1935, quand les lois de Nuremberg institutionnaliseront leurs tourments. Eux aussi, alors, ils se tournèrent vers la patrie des droits de l'homme...

En ces années moroses de l'entre-deux-guerres, elle ne partage plus qu'assez parcimonieusement son pain et ses rêves. Appauvrie par la crise économique de 1929, durement frappée par le chômage, elle traite en importuns ou en suspects les fugitifs qu'elle devrait héberger en amis. Sa méfiance n'épargne même pas les Sarrois compromis avec elle et partisans du rattachement de leur territoire au sien, avant le plébiscite de 1935. Si la population s'apitoie sur ces réprouvés-là, ils n'intéressent pas longtemps les fonctionnaires.

En 1939, divers décrets organisent leur internement administratif avec celui des autres étrangers devenus « *indésirables* » ou « *dangereux pour la défense nationale* », au gré d'invérifiables rapports de police, tout simplement parce qu'ils appartiennent par leurs origines allemandes à un Etat désormais ennemi ! La générosité nationale emprunte parfois ce mouvement du coup de poignard dans le dos.

Un égoïsme sordide

Les autorités ministérielles qualifièrent alors elles-mêmes très franchement de « *camps de concentration* » les quelque trois cents lieux de détention ouverts en la circonstance d'un bout à l'autre de l'Hexagone, à raison parfois de plusieurs par département. Dans *la Lie de la terre*, Arthur Kœstler raconta plus tard son triste passage par celui du Vernet : alimentation parcimonieuse, promiscuité intolérable, hygiène inexistante, soins médicaux rarissimes, brutalités, voire sadisme, des gardes. A presque quarante ans de distance, neuf germanistes et historiens réunis à l'université de Paris-VIII-Vincennes rouvrent ce dossier peu connu et en reprennent les principaux points en dix chapitres bien charpentés, nourris de faits accablants.

Entre les premiers départs de Berlin, décidés dans la hâte après l'incendie du Reichstag, et le terrible été 1940 où la Gestapo rattrape, arrête quelques-unes de ses proies sur les routes ou dans les prisons de la France vaincue, avec parfois l'accord des autorités vichyssoises, l'ouvrage décrit étape par étape le calvaire infernal d'hommes et de femmes voués à la solitude, à l'ostracisme, puis trahis par le pays de leurs espérances.

Jusqu'en 1939, la solidarité religieuse ou idéologique protégea les juifs et des communistes. Les autres perdirent en revanche jusqu'au droit de travailler. Souvent professeurs, artistes, avocats, médecins, journalistes, ils appartenaient à des professions qu'ils ne pouvaient pas exercer hors de chez eux, faute d'équivalences. Le gouvernement du Front populaire les aida pendant quelques mois. Celui d'Edouard Daladier supprima peu à peu toutes les améliorations acquises, puis lança les gendarmes à leurs trousses.

Selon les schémas classiques, les auteurs attribuent cette attitude scandaleuse à la xénophobie aveugle ou au sectarisme d'une classe dirigeante maladivement hostile aux juifs ou aux marxistes. L'explication comporte certainement beaucoup de vérité. L'excellente étude de M. Joseph Rovan sur l'émigration monarchiste autrichienne après l'Anschluss en nuance utilement le systématisme. Actifs, politiquement modérés, les fidèles de l'archiduc Otto de Habsbourg refusèrent farouchement l'absorption de leur pays par le IIIe Reich. Leurs liaisons familiales avec la vieille aristocratie européenne, leur programme peu révolutionnaire, auraient dû rassurer les conservateurs français. Les contacts personnels et suivis du prétendant avec Léon Blum, Edouard Daladier, Paul Reynaud, Georges Mandel ne leur évitèrent pourtant pas de tomber, eux aussi, le jour venu, entre les mains de la police.

Cette trahison d'alliés malheureux révolte la conscience. Tout autant, elle déconcerte l'intelligence. Elle dépasse trop les clivages politiques, les explications courantes pour ne pas laisser perplexe et inquiet. Aucun des auteurs des *Barbelés de l'exil* n'établit naturellement le moindre rapport entre l'abandon des Sarrois francophiles, en 1935, et celui des harkis algériens vingt-sept ans plus tard. Le même égoïsme sordide n'en relie pas moins les deux épisodes et révèle sans doute une décomposition persistante de l'esprit national.

GILBERT COMTE.

★ LES BARBELES DE L'EXIL, par Gilbert Badia, Françoise Joly, Jean-Baptiste Joly, Claude Labarie, Ingrid Lederer, Jean-Philippe Mathieu, Hélène Roussel, Joseph Rovan, Barbara Vormeier. Presses universitaires de Grenoble, 443 p., 65 F.

philosophie

Relire Thomas More

(Suite de la page 17.)

Il fallait que le texte contraigne le lecteur à s'interroger lui-même, à accepter cette « maïeutique » que More exige en vue d'opérer une « catharsis », une résurrection intérieure du lecteur — ce que Guillaume Budé, l'un des premiers lecteurs de *l'Utopie*, a bien vu, lui qui se convertissait à la lecture du texte. On pourrait parler d'un texte initiatique que protège du reste une langue qui va jusqu'à utiliser la cabale phonétique.

Armé de cette clé, A. Prévost examine les dispositifs de l'utopie. Il renverse les gloses usuelles. Ainsi, certaines des propositions de More ont-elles été lues comme la volonté de fonder un Etat-caserne, un Etat-fourmilière : maisons à peu près semblables, vêtements uniformes, enfants rétrocédés à d'autres familles, repas pris en commun dans des réfectoires, etc., bref, une socialisation radicale et terrifiante de la vie humaine. Or, A. Prévost y lit le contraire : une société vouée au travail, certes, mais purgée de ses pestes et de ses illusions, en premier lieu de l'argent (More propose d'employer l'or pour faire des vases de nuit). La suppression de l'argent est la première mesure pour tailler dans le tissu corrompu des sociétés une clairière dans laquelle les hommes ne seront plus guidés que par cette fraternité universelle qu'ils appellent l'« *humanitas* ». Et les tâches les plus serviles ou les plus répugnantes, celles qu'accomplissent les étranges « buthresques », sont exécutées librement, par effet de l'amour, les buthresques étant les plus honorés des citoyens.

La religion serait ainsi la clé de voûte faute de laquelle la cité ne pourrait que s'effondrer, faute de laquelle aussi toute lecture de *l'Utopie* ne peut être que mutilée et presque indiscernable. Et certes, on opposera que More, dans son *Utopie*, ne parle que brièvement de la religion. C'est aussi que More refuse de fusionner le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Rien de plus étranger à sa pensée que l'édification d'une théocratie.

« Me diminuer non me réduire »

Ce refus de mêler le temporel et le spirituel aura des échos tragiques dans le destin de Thomas More. On sait que le chancelier d'Angleterre se dresse



contre son souverain le jour où Henri VIII, désireux de se remarier avec Anne Boleyn, passe outre à l'autorité de Rome et décide de devenir lui-même le pape de l'Angleterre. Et que, devant les menaces d'Henry VIII, More répond superbement : « *Vous pouvez me diminuer, non me réduire.* » Dès lors, le destin terrestre de More était scellé. On connaît les apparats du supplice : sur le chemin de la mort, un plaideur se jette vers lui et demande un dernier témoignage en sa faveur. « *Patience*, lui dit More, *dans une demi-heure, le roi m'aura enlevé ma charge. Il vous entendra lui-même.* » Et comme il monte à l'échafaud, cette étrange requête au bourreau : « *Aidez-moi à monter ! Pour descendre, je me débrouillerai comme je pourrai.* » Pas l'ombre d'un effroi, ni d'amertume, pas une haine dans ses ultimes moments. Une sérénité. Et les trois derniers mots : « *Je meurs, du roi bon serviteur, mais de Dieu d'abord.* »

GILLES LAPOUGE.

★ L'UTOPIE, de Thomas More. Présentation texte original ; apparat critique exégèse ; traduction et notes. Mame, 784 p., 180 F.

notes

LES SAGES DE LA RÉSISTANCE

LA mort récente d'Alexandre Parodi, qui, sous le pseudonyme de Quartus, fut un de ses membres les plus actifs, a été l'occasion de rappeler ce que fut le Comité général d'études dans la clandestinité. Diane de Ballescize a suivi pas à pas cet organisme mal connu de beaucoup de chefs de la Résistance eux-mêmes et dont les membres, au sein du comité et à titre individuel, jouèrent un rôle de premier plan non seulement dans la définition et la mise en place des administrations à la libération, mais dans la lutte elle-même. Paul Bastid, Robert Lacoste, François de Menthon, Alexandre Parodi, Pierre-Henri Teitgen, René Courtin, Michel Debré, le bâtonnier Charpentier, Pierre Lefaucheux, ont joué un rôle qui dépassait largement celui du « comité d'experts » prévu à l'origine. Ils ont montré, comme l'a écrit Jacques Soustelle, que la Résistance intérieure n'était pas une simple poignée de partisans fanatiques, mais qu'elle était capable d'un travail constructif.

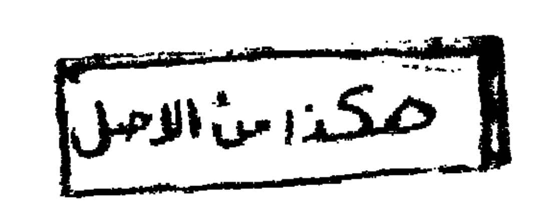
Mais dans quelles conditions ? Lorsqu'on songe aux déménagements en catastrophe, aux agents de liaison qui risquaient leur vie pour faire circuler textes et rapports, on demeure à la fois admiratif et quelque peu stupéfait. — J. P.

★ LES NEUF SAGES DE LA RESISTANCE, par Diane de Bellescize. Collection « Espoir », Plon, 55 F.

QUAND LE CAMEROUN SE RALLIAIT A LA FRANCE LIBRE

JEAN MOUCHET était, au moment de l'armistice de 1940, chef du dépôt des chemins de fer à Yaoundé (Cameroun). Gaulliste déterminé, il joua un rôle important dans le ralliement obtenu, par Leclerc, du territoire à la France Libre. Il a réuni son album personnel de photographies, de coupures de presse, de textes officiels de l'époque et, avec un émouvant entêtement, pour que rien de tout cela ne soit oublié, il l'a fait publier à ses frais. Cet ouvrage, tout de simplicité et de modestie, apprendra sans doute peu de choses aux historiens, instruits par de plus illustres mémorialistes. Du moins reflète-t-il les réactions des Français de ce qu'on appelait alors l'empire en 1940 et l'extraordinaire ascendant de Philippe de Hauteclocque, transformé par la défaite en soldat d'aventure.

★ LONDRES — CAMEROUN 1940 — LECLERC, par Jean Mouchet, 15, avenue des Glaïeuls, Toulouse, 60 F.



romans d'été

REFLETS DU PRÉSENT

«Bloody Mary», un cocktail réussi

● ***De l'action à vous couper le souffle.***

LA jeune maison Mazarine (au fait, pourquoi Mazarine ?) a eu la main heureuse en publiant le dernier Vautrin. Son *Bloody Mary* ne vise qu'à nous faire passer un bon moment. Et il fait mouche.

Curieusement, l'argent n'intervient pas dans ce livre d'action. L'amour, oui. Celui que porte un gigantesque Noir, Locomotive Baba N'Doula, à la blonde épouse d'un inspecteur, qu'il lui arrive de voir au vol. En effet, il lave les carreaux des tours d'un super-Sarcelles.

La haine aussi. Celle du bidasse Grandvallet pour l'affreux sergent *Reig. Elle* provoquera une belle *série* de meurtres à la grenade.

Hébergé par sa shampouineuse de belle-mère, Grandvallet sera poursuivi par le féroce Sam Schneider, l'époux de la blonde folingue... Il pourrait se réfugier auprès de son égoutier de père, qui élève amoureusement des carpes bicéphales et aveugles dans son collecteur. On a les Moby Dick que l'on peut. Mais...

Mais lisez ce livre. Aucun doute, Vautrin sait animer une histoire. Du vrai cinéma : on pourrait la tourner directement, le découpage est prêt. Pas étonnant : notre homme a fait l'IDHEC. Mais, surtout, il a été l'assistant de Rossellini, et il s'est mis à la mise en scène pour son compte. Il sait donner à voir.

L'action fonce. Ses fils se nouent. Vous êtes pris, secoué. Un souffle de violence ébranle la *tour*, emporte *Locomotive* Baba et son interlocuteur, un merle, un mainate plutôt, qui parle et *profère des injures racistes, et* aussi Théo le surinformé, qui se gave de journaux et de transistors.

Le destin aura la main lourde. *Bloody Mary* n'est pas un conte de fées. C'est un livre de notre temps, un livre rapide, à prendre en marche, où l'auteur a su constamment s'effacer, avec succès, pour le plus grand plaisir de son lecteur.

Cependant, Vautrin ne noircit-il pas son pastel en croquant *des sous-offs* abjects, des inspecteurs haineux et des mainates xénophobes ? Après tout, il doit *bien exister des mainates convenables...*

Quoi qu'il en soit, le cocktail de Vautrin *s'avale* d'un trait. Que ceux qui se plaignent de la lourde morosité des maîtres à penser en tâtent, ils ne seront pas volés.

CLAUDE COURCHAY.

★ **BLOODY MARY, par Jean Vautrin. Mazarine, 380 p., 40 F.**

PRENEZ GARDE AUX GRANDES SURFACES

● ***Un bon travail de professionnel.***

LE Géant, de Michel Lebrun, est un vrai travail de professionnel. C'est l'histoire s'un super-hyper-marché, immense navire ancré en banlieue, de son équipage et de ses équipées : luttes pour le pouvoir et pillage, où tous les coups sont permis. Coups fourrés entre dirigeants, coups de gants garnis de barbelés, que dispense Spada, le sadique de l'équipe anti-vols, à ses proies... On ne dit pas « vol », d'ailleurs. On parle de « démarque inconnue »... Coups de couteau des manouches. Coups d'accélérateur de leurs *gros cubes...*

Nous n'avons pas le temps de nous ennuyer. Michel Lebrun sait *de quoi il parle. Il a, paraît-il,* occupé divers emplois dans des grandes surfaces en vue d'écrire son *livre. Cela se sent. C'est* aussi solide que prenant. Nous tournons les pages, fascinés par cette violence vraie. Lebrun prouve que l'on peut faire un produit de grande consommation qui ne laisse rien à désirer quant à la qualité.

On peut se demander s'il ne force pas un rien sur la noirceur des êtres. Heureusement, un pur, le docteur Bastide, véritable saint Vincent moderne, vient racheter le lot.

Ce livre, il fallait bien qu'il finisse. Il finit donc mal, par un gigantesque pillage. Et, pour faire bon poids, l'auteur ajoute, en prime, une épidémie au doux nom : la méliodose, extrêmement contagieuse, que les *naufragés* du « Géant » vont sans doute propager. De quoi vous donner envie de fuir en vacances. *Et* de n'en pas revenir.

C. C.

★ **LE GEANT, par Michel Lebrun. J.-C. Lattès, 320 p., 49 F.**

au fil des lectures

Poids lourd

POUR lire *la Sarbacane* (1), un conseil, commencez donc par *l'épilogue, histoire de savoir qui est qui. Et puis, remontez* le fleuve. Et quel fleuve ! Six cents pages, bien tassées... L'histoire ? Un jeune propriétaire terrien brésilien cherche la révolution. Il trouvera la mort, par sarbacane, justement. Mais un fils doit lui naître, c'est la survie biologique.

Entre-temps, le monde aura frôlé la catastrophe atomique. Rassurez-vous, tout finira bien, car le pied large et rustaud du colonel Ramirez, fils du peuple, l'emportera sur les pieds graciles des contestataires issus de la bourgeoisie. Ce doit être le message. Il en vaut un autre.

Résumer plus en détail ? Aïe mamita... Il y faudrait un volume. Et *puis, ce serait dommage de déflorer* ce baobab. Mais si, par distraction, vous êtes resté coupé de tout, ces dix dernières années, lisez *Sarbacane*. Ce monument peut remplacer la collection de *Paris-Match, que Roger Mauge dirigea. Vous aurez même, en prime,* une rasade de fiction.

Poids moyen

DAVID CHACKO est un jeune écrivain américain dont nous savons peu de chose. Mais il serait peu surprenant qu'il ait traîné ses guêtres au service de l'Oncle Sam en des combats douteux.

Son héros, le jeune Dan Price, revient au pays, en Ohio. *Ce n'est pas précisément un romantique. « La légalité est quelque chose dont aucun véritable Américain n'attend rien de bon, et en ce sens, je suis authentiquement américain. »*

Il a hérité d'une ferme, où il compte cultiver le calme. L'ennui, c'est que son pré carré se trouve à présent cerné par l'extension de la ville voisine. Des promoteurs veulent le dépecer. Aux promesses de dollars succèdent les menaces.

Dan refuse de vendre. Mieux, tant par défi que par nécessité, il entreprend des travaux. Il aura aussi un amour en chantier, sans compter des problèmes avec un « *débile fonctionnel* » aussi dangereux que muet.

Rien n'est simple. Vous croyez exercer votre libre choix. Vous réalisez que votre héritage était un piège, et que, dans cette banale petite ville du Middle-West, les légendes antiques sont toujours d'actualité. Une écriture singulièrement efficace tend ce récit, où court cette dose de folie qui donne envie de tourner les pages (2).

Poids plume

SI maintenant vous rêvez d'action pure, au ras des pâquerettes, empruntez donc la bécane d'Alain Guigny, et vous verrez *la Terre sur deux roues* (3).

Guigny est un jeune Breton plutôt frêle. L'armée n'en a pas voulu. Sans apanage et sans métier, il se sait graine de chômeur. Un jour, la rage le prend, il empoigne son vélo et part faire un petit tour. Un rien : trois ans et demi, quatre continents, 44 000 kilomètres...

Chemin roulant, l'aventure l'escorte. Elle n'est pas si rose. Autour de lui, des amis abandonnent : Matthew, à Lahore, vidé *par une hépatite virale, attrapée* à Kaboul en vendant son sang. William, quelque part en Equateur, l'épaule cassée. D'autres encore...

Alain a la baraka des inconscients. Il tient. Il côtoie les junkies *paumés de l'Inde*, et les *Masaïs prolétarisés du Kenya*. Sa défonce à lui, c'est l'effort, et son *exotisme*, la piste. Pour vivre, il vendra des crêpes (bretonnes) à San-Francisco et à Cayenne. Il connaîtra *la faim, la fièvre, la fatigue* et les *fourmis voraces. Il s'obstine.* Fallait le faire...

Ce qui *l'aura le plus étonné, dans ce périple ? C'est d'en revenir.*

Si vous aimez la littérature fleurie, ne lisez pas Guigny : c'est l'anti-Guide bleu. Il a surtout vu son guidon et compté ses crevaisons. Si vous aimez la *belle* ouvrage chantournée, ne le lisez pas non plus. Il écrit à l'économie, en gardant cependant cet incomparable regard du naïf. Mais si vous aimez le courage, la rage de se dépasser jour après jour, tout ce qui fait « les conquérants de l'inutile », prenez-le comme il est : c'est votre homme.

C. C.

(1) *La Sarbacane*, de Roger Mauge, Grasset, 684 p., 59 F.
(2) *L'Héritage de l'oncle Cyrus*, de David Chacko, Flammarion, 400 pages, 58 F.
(3) *La Terre sur deux roues*, d'Alain Guigny, Flammarion, 272 p., 48 F.

UN RÉCIT EXPLOSIF

● ***Pourvu que le ciel ne nous tombe pas sur la tête !***

PANIQUE sur la plage ! On compte les belles bleues, les belles vertes et les gentils moutons blancs et, tout à coup, braoum ! un raz de marée déferle, balaie tout : seaux à sable, petits baigneurs et chouettes résidences ! Un cinglé a déclenché un pétard atomique. Plus possible d'être tranquille : vacances, mon beau souci...

Joseph Dimona met le paquet et exécute sa *Vengeance atomique* sur tous les registres : terrorisme, peur nucléaire et catastrophisme. Ça commence *par un commando qui s'empare* de charges atomiques sur une base de missiles. Le type calé qui a dévissé les boîtes à malice dit *damned* à ses employeurs et agit pour son propre compte. Il fait chanter le président des Etats-Unis et, pour montrer son esprit de décision, provoque ledit raz de marée, dépose une autre bombe dans un gratte-ciel de New-York. Ses exigences : qu'on démantèle le réseau des « hommes profonds » qui ont tué sa famille. Personne n'a entendu parler de ces « hommes profonds », ni la C.I.A. ni le F.B.I., encore moins *tutti quanti.* Mais, très ficelle, le héros, genre « jeune homme de Kennedy », démasquera astucieu*sement le chef de la conspiration* d'extrême droite, niché dans l'entourage du président. A qui *se fier ? comme dirait* Nixon.

Vigoureuses images du déménagement de la côte Est, évacuation hallucinante de New-York et bagarres dans la statue de la Liberté (salut Hitchcock !) secouent le récit jusqu'à la *happy end.*

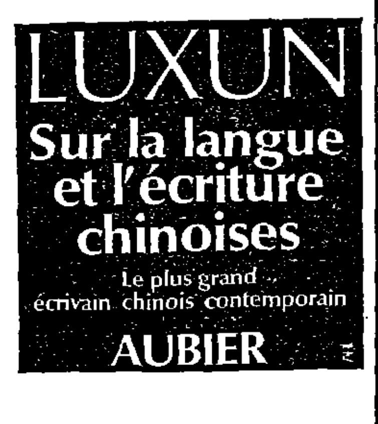
Une dame, belle, subtile, etc., fait de la figuration intelligente pour les lecteurs qui préfèrent les sirènes de Hollywood à celles des ambulances. En professionnel qui méprise le hasard, Joseph *Dimona vise toutes* les *peurs et* tous les fantasmes, et son livre se lit d'une traite. Traite après laquelle, le fermier vous le dira et la vache le sait, il ne reste plus rien. N'était-ce pas fait pour ça ?...

BERNARD ALLIOT.

★ **VENGEANCE ATOMIQUE, de Joseph Dimona, traduit de l'anglais par Jenny Ladoix, Gallimard, 345 p.**





romans d'été

Les Templiers sur la route de Compostelle

ADMIRABLEMENT lancée avec *le Templier de Jérusalem* (1977), histoire d'un chevalier du Temple embarqué dans la troisième croisade, bien soutenue dans *la Part du pauvre*, qui ramenait le héros en Europe pour une enquête à effectuer sur son Ordre, l'histoire des *Tournois de Dieu* s'achève, aujourd'hui, au bout du monde, dans le Finistère de Compostelle, et c'est aussi une destinée qui se clôt, long pèlerinage où l'homme s'est lentement dépouillé de toute attache terrestre pour gagner son ciel.

La technique des deux romanciers-historiens, qui faisait merveille dans les deux premiers volumes — mobilité dans le temps et dans l'espace, connaissance physique, donc précise, des lieux où se situait l'action, discrétion de la broderie imaginaire tissée dans l'étoffe que nous ont léguée les chroniqueurs de tous bords — leur technique « cinématographique » mène, cette fois, à une espèce de malaise. Est-ce parce que les auteurs ont voulu trop « en faire » et que le romanesque les submerge ? Ont-ils voulu, à l'inverse, trop en dire sur les événements qui secouent l'époque en divers points du globe ? Ou bien les dix-huit mois d'écart entre second et troisième tomes leur jouent-ils un mauvais tour ?

La marmaille de la Croisade

Bien souvent, nous avons oublié qui est tel ou tel comparse rencontré sur les routes du monde, à Acre comme à Provins, dans un château du Causse noir ou du côté des Flandres. Nous allons d'un bûcher cathare à la bataille de Las Navas-de-Tolosa, de Beauvais à Conques, de Bouvines derrière Philippe Auguste à Alexandrie, où aboutit, vendue comme esclave, la marmaille de la croisade des enfants, et nous sommes un peu étourdis par ces voyages en tapis volant.

L'intérêt du récit se disperse autour de trop de personnages : Guilhem d'Encausse, le héros principal, mais aussi son fils, ses petites filles, et Tristan, le fils de sa femme, sans négliger dix hommes et femmes de toutes conditions, qui passent à travers les pages, un instant fixés sous les projecteurs ; il s'ensuit un effet de papillotement qui déroute et fatigue.

Les « arpenteurs de Dieu »

Alors, un échec ? Ce serait injuste de le dire. On ne perd jamais sa peine en compagnie des deux acolytes qui ont poussé la conscience, on le sait (1), jusqu'à accomplir eux-mêmes, à pied, le trajet de Vézelay à Saint-Jacques, avant de dépeindre les épreuves physiques et morales des « arpenteurs de Dieu ». Bourré d'observations vécues, leur roman, quand il s'attache à la longue marche durant laquelle, peu à peu, le corps épuisé met l'esprit en état de grâce, nous accroche, et il nous semble retrouver, toute notre civilisation moderne oubliée, la mentalité de ces fourmis obstinées à leur salut.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ ET NOUS IRONS AU BOUT DU MONDE, par Pierre Barret et Jean-Noël Gurgand. Laffont, 324 p., 44 F.

(1) *Priez pour nous à Compostelle*, Hachette, 1978.

Aux sources

La geste des 1000 li

● *Les jacqueries chinoises à l'orée du siècle.*

VOICI sans doute le « tube » littéraire de l'été : un gros gros roman historique cousu main, intelligent, prenant, visant juste, donnant largement à s'émouvoir et à réfléchir, que nous devons à un presque débutant (nous n'avions de Philippe Franchini qu'un *Continental Saigon* de 1977, honorable), dont la maîtrise dans le maniement de cette masse — près de 500 pages bien tassées — est véritablement étonnante.

Nous sommes dans la province chinoise du Shandong (ou Chantoung), entre Pékin et Nankin, en l'année du Chien, 1898 pour les diables blancs. Entre les années où déborde le fleuve Jaune



et celles où sévit la sécheresse, entre le percepteur de l'Empire mandchou et l'intendant du propriétaire, entre les rats, la faim, les poux et les coups, le petit peuple de Xiaolin s'efforce désespérément de survivre à l'ombre de l'autel des ancêtres.

Ni plus ni moins misérable que les familles de paysans pauvres qui l'entourent, celle des Song s'affaire sans trêve, dans le respect des génies et des dragons, à satisfaire la cupidité des forts : brigands, militaires pillards, usuriers.

Le vieux Song Nao-tiang a été un héros de la révolte paysanne des Nian-dang, née au Shandong, qui avorta dans la traîtrise des moins pauvres et le sang des misérables. Sa rébellion lui a coûté un bras. Son plus jeune fils, Song Bo-cheng, est lui aussi de cette race qui fait les jacqueries. Il sera décapité pour s'être opposé, à la tête d'une milice villageoise, aux exactions du gouverneur de la province, Yuan Shi-kai, seigneur de la guerre ambitieux et impitoyable.

Son fils Yi-shan (« Mont-de-justice ») est le héros de la geste des 1000 li. Pour l'enfant (il a cinq ans alors), le père est parti pour un long voyage. Alors qu'il a douze ans, son grand-père lui révèle que Bo-cheng est mort en héros, pour la défense des opprimés, et lui fait jurer de tirer vengeance de l'assassin et de poursuivre, lui aussi, la lutte libératrice.

Mais Yuan Shi-kai est devenu, entre-temps, le premier président de la République chinoise, après le bref intermède de Sun Zhongshan (Sun Yat-sen pour les Occidentaux) ; il tente de restaurer à son profit l'Empire méprisé et haï, et meurt en juillet 1916 dans des conditions mal éclaircies.

C'est le moment de dire que le roman de Philippe Franchini est, jusque dans le détail et pour tout ce qui n'est pas évidemment de la fiction, d'une passionnante authenticité historique.

Mais l'essentiel de *la Route des 1000 li* n'est pas dans cette concordance scrupuleuse du roman avec l'histoire de la Chine entre 1898 (les « Cent Jours » réformistes) et 1932 (la résistance de Shanghai à l'occupation japonaise). Plus remarquable encore est l'éclairage que donne le livre à cette histoire, à travers la longue marche de Yi-shan, devenu Yong-Ming après son initiation aux plus hauts degrés du Wu-Shu (la technique et la philosophie des arts martiaux).

Ce sont deux Chine qui convergent ainsi : l'ancienne, celle que le roman fait vivre avec le plus d'intensité, c'est le Moyen Age, la France au quinzième siècle, alors que les grandes compagnies ravagent le pays pressuré par les hobereaux et secoué des brèves révoltes du désespoir. La nouvelle apparaît fugitivement à travers les silhouettes des premiers communistes, et le roman s'achève sans se fermer sur l'espoir qu'une autre Chine, plus juste et plus heureuse, naîtra enfin de tant de souffrances.

Histoire d'un peuple, *la Route des 1000 li* est aussi celle d'un homme, Yi-shan : une longue et belle initiation à la vie, au combat, à l'amour et à la mort. Des visages et des corps de femmes la traversent : la jeune et sensuelle prostituée du pavillon de l'Orchidée de Jade ; la veuve initiée elle aussi à l'art du combat ; l'épouse, morte tragiquement ; enfin, une autre très jeune « fleur d'orchidée », que Yi-shan a tirée du lupanar et dont il fait sa compagne.

C'est aussi l'histoire des découvertes de Yi-shan, que la route des 1000 li fait passer de la Chine immuable des Ming à celle de l'industrie et des villes géantes : le premier Blanc rencontré, le premier chemin de fer, le premier revolver, le premier Japonais, le premier avion.

Philippe Franchini écrit bien, solidement, sans effets inutiles et sans maladresses. Le livre se déroule un peu lentement et puissamment, comme le fleuve Jaune lui-même, et comme la Chine historique. Comptez une bonne vingtaine d'heures de lecture : vous ne les regretterez pas.

JACQUES CELLARD.

★ LA ROUTE DES 1000 LI, de Philippe Franchini. Olivier Orban, 465 p., 59 F.

Dans l'ombre du « Guépard »

(Suite de la page 17.)

Mais c'est aussi la Sicile urbaine, féodale, avec ses palais labyrinthiques, avec ses fiefs mal exploités, ses couvents nobiliaires sans foi ou crédules, une Sicile où le peuple n'apparaît guère, qui est représentée, sans pittoresque, sans « régionalisme », mais avec une vérité de détail garantie par la probité de l'écrivain. Ce monde est montré dans sa confrontation avec l'histoire, avec le Risorgimento (un échec, pour l'auteur, comme pour le narrateur). On voit passer les figures ou les ombres de Garibaldi, Cavour, Napoléon III. Le dernier des Uzeda, le seul intellectuel de toute la lignée (modèle direct du Tancredi du *Guépard*), clôt le roman par un triomphe électoral et une déclaration privée sur l'immobilité profonde de l'histoire, qui témoigne, comme l'a dit Sciascia, d'un désespoir historique, et, en même temps, de l'insondable hypocrisie des Francalanza.

De Roberto paraît au moins aussi attentif aux rapports psychologiques qui unissent ou divisent le clan et ses strates dans des « guerres » et des « paix » dérisoires, permanentes : par un effort minutieux d'analyse, chacun des acteurs de ce jeu, tantôt comique, tantôt tragique, est expliqué par le point de vue des autres. Aucune valeur sublimante n'y apparaît jamais : si l'on peut parfois croire que quelques personnages sont mus par une étincelle de générosité, l'avancement du récit prouve que ce n'était là qu'un germe de cette « folie » des Uzeda, un lapsus de ce « sang gâté », de cette « fibre » en dégénérescence, d'où le positiviste De Roberto semble tirer sa plus explicite idéologie, son catastrophisme psychopathologique (le premier titre du roman était *Vieille Race*). Même la figure la plus pathétique, celle de Matilde, la femme répudiée de Raimondo, finit elle aussi par se ternir sous le regard refroidi du narrateur.

Si l'on pense à d'autres romans « familiaux » (Tolstoï, T. Mann, Lampedusa, d'Ormesson), on sera frappé par cette démonstration formidable du caractère mesquin et intéressé, sans horizon, des mobiles les plus intimes d'une société que De Roberto contemple, sinon (on l'a dit) comme un valet de chambre, au moins comme un bâtard imaginaire qui se refait d'une exclusion. Existe-t-il un autre roman du dix-neuvième siècle aussi radicalement matérialiste ? Sous le faste baroque du décor, sans les iridescences et les ambivalences anachroniques du *Guépard*, les vice-rois de De Roberto sont nus.

MICHEL DAVID.

★ LES PRINCES DE FRANCALANZA, de F. De Roberto. Traduit de l'italien par H. Vallot. Denoël, 614 p., 59 F.

du passé

Une grande fresque du Sud-Est américain

● ***James Michener signe la fin des westerns***

PENTAQUOD, un Indien susquehannock. Il quitte sa tribu, trop belliqueuse à son gré. Il erre un été, un automne, dans la baie de Chesapeake — *« la grande rivière dans laquelle abondent les poissons aux coquilles dures ».* Il devient le chef des paisibles Indiens choptank, qui, lorsqu'ils sont attaqués par une tribu voisine, préfèrent se réfugier dans les marais le temps que l'ennemi emporte ce qui a été laissé à son intention.

Steed, un Anglais aristocrate et catholique. Il fuit l'Angleterre et ses persécutions religieuses. En 1608, il débarque à Jamestown, où il contribue, avec le capitaine Smith, à la fondation de la Virginie. Mal toléré par la communauté protestante, ce « papiste » découvre une île à l'embouchure du Choptank — *« là où le courant remonte très fort ».* Il fonde sa plantation.

Turlock, un va-nu-pieds, condamné pour vol à Londres. Déporté en Virginie en 1636. Echappe à son maître américain auquel il est lié par un contrat *de travail de sept ans. Se cache* dans les marais. Survit, chaparde, enfreint les lois sociales. Se passionne pour les oiseaux et autres habitants des bois.

Paxmore, un charpentier quaker. Expulsé du Massachusetts, à l'époque moins tolérant que le Maryland, où il s'installe en 1661. Légendaire rectitude morale. Il construit une maison aux lignes pures sur la falaise. Puis un chantier naval. Invente les *clippers qui forceront le blocus* anglais. Après la guerre révolutionnaire, il est indemnisé par le Congrès. Fonde sa fortune sur l'aide du jeune Etat américain.

Ces personnages ont peu à voir avec les stéréotypes des romans historiques traditionnels. Tous sont des marginaux, des réfugiés, à l'origine au moins — Indien, catholique, repris de justice, quaker. Il ne leur arrive pas les classiques aventures du capitaine Smith — qui pourtant débarque avec *eux. Finis* les *grands* mythes du double visage de l'Indien, et la relation homosexuelle des compagnons de route. Finie la légendaire atmosphère d'un Sud élégant, romantique, cultivé — masquant la réalité de l'esclavage. Le roman de Michener marque la fin du western *inauguré* par Fenimore Cooper, la fin aussi de la fiction sudiste incarnée par *Autant en emporte le vent.*

A la place, la reconnaissance des grands conflits de l'histoire. Conflit de culture : le heurt de deux modes de vie, de deux modes de production, fatal à *l'Indien incapable d'admettre* la folle et anarchique croissance de la culture du tabac qui entraîne le massacre des arbres, des oiseaux, des animaux.

Conflit de classes : deux siècles d'histoire où se heurtent les planteurs aristocratiques (les Steed), la petite bourgeoisie artisanale *puis industrielle* (les Paxmore), les prolétaires contraints de travailler comme des nègres ou de se réfugier dans les marais pour conserver leur indépendance.

Conflit de races : l'esclavage est au centre du roman et présenté avec nuance. Face à Cline, le briseur d'esclaves, Steed et ses descendants établissent un *contrat tacite des droits* et devoirs réciproques des maîtres et des esclaves. Un débat passionné oppose Calhoun, le défenseur historique de l'esclavage, et les quakers du Choptank représentant la première congrégation religieuse importante du Sud à déclarer l'esclavage hors la loi dès 1777.

Conflit de sexes : dans l'Amérique coloniale, la femme adultère est condamnée à porter la *« lettre écarlate » et à subir* la flagellation publique. L'homme est épargné. Le jour où une Turlock est traînée vers le poteau de flagellation, au moment où le shérif la dénude, deux vieilles dames indignes — une Steed catholique et une Paxmore quaker — s'avancent, dévoilent leur poitrine flétrie et exigent de partager le supplice puisqu'elles partagent la culpabilité.

L'Amérique radieuse

Mais, à côté de l'Amérique sombre, radieuse. Au-delà du *regard critique, la célébration.* Ce qui rassemble ces hommes et ces femmes de races, de classes, de cultures, de religions différentes, c'est une série de croyances qui transcendent l'histoire. Le progrès — malgré l'injustice, chacun avance à son rythme. La rationalité appliquée à une grande échelle par les uns, plus humblement par les autres. L'invention, l'esprit d'*initiative*, est la *chose* la plus également partagée en Amérique — même si la différence est grande entre le fusil inventé par un Turloch pour tuer cinquante oies d'un coup et la machine ultra-sophistiquée qui sert à ramasser le maïs des Steed.

Autre *facteur* de cohésion, la liberté, la lutte pour l'indépendance. Tous se rejoignent dans l'enthousiasme des luttes de libération. Steed fournit l'argent. Paxmore construit les navires. Turlock gagne les batailles navales.

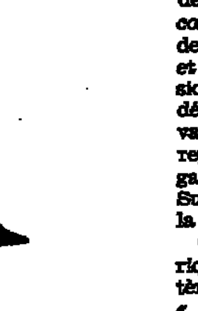
Progrès, liberté — mais aussi amour de la terre. La nation, la propriété privée sans doute, mais également la mer, le fleuve, les marais, les oies, les arbres. Une *autre passion* qui transcende les intérêts de classe. Elle assure la continuité entre l'Indien d'avant la venue de la grande pirogue, le voleur de petits chemins, le planteur, le constructeur de navires... A l'époque moderne où s'achève cette fresque du Sud-Est américain, les habitants de la *Chesapeake* cherchent à se débarrasser des boîtes de bière vides qui polluent la baie...

Cet énorme et puissant roman de plus de sept cents pages balaie les réticences. On pouvait dire non à *Colorado Saga* (1), le précédent monument de Michener. Il est difficile de résister à *Chesapeake*. C'est un modèle du nouveau genre populaire qui répond à l'inépuisable besoin de « racines », éprouvé de part et d'autre de l'Atlantique. *Racines*, d'Alex Haley, avait apporté aux Afro-Américains le passé qu'ils désiraient. *Plus ambitieux, Chesapeake* s'adresse aux Noirs, mais aussi aux Indiens, aux Blancs, aux riches et aux pauvres, au Nord et au Sud. Et il introduit tout à la fois le merveilleux et la contestation dans l'imaginaire américain de la fin du siècle.

PIERRE DOMMERGUES.

★ CHESA PEAKE, par James Michener. Traduit de l'américain par J. Hall et J. Lagrange. Le Seuil, 770 p., 59 F.

(1) James A. Michener : *Colorado Saga*, Flammarion, 1975. Voir *le Monde* du 11-7-1975.



Carelman

De la guerre de Sécession à la Commune

LE *roman historique a ses lois, et il ne fait pas bon les enfreindre. La première* règle veut que le personnage principal soit *une figure forte* où les traits de d'Artagnan puissent se mêler à ceux de Rocambole. La deuxième règle, aussi impérieuse que la première, exige la rapidité de l'écriture : il n'est pas permis de se perdre dans les détails inutiles, mais il faut constamment viser à l'essentiel, *qui est la turbulence.* Les amateurs du genre seront comblés *par le nouvel ouvrage* de Frédéric Stewart : *le Temps d'apprendre à vivre...*

L'auteur américain a compris admirablement que si l'histoire est connue — et qu'il est impossible, par exemple, que les sudistes l'emportent sur les nordistes, *ou les communards sur* les versaillais, ou Maximilien sur *Juarez*, — l'*attention* du lecteur doit être d'un bout à l'autre maintenue aussi vive grâce à l'imprévu du personnage principal. En forçant un peu le ton, on dirait que le héros est épique, alors que les personnages annexes sont historiques. Exercice difficile !

Le Temps d'apprendre à vivre... nous mène de l'année 1860 à l'année 1871. Nous *sommes en* Amérique. La guerre de Sécession se prépare, elle sera bientôt inévitable. Mais à Washington les politiques sont des politiciens pourris, et les chefs de guerre sont des profiteurs. Lew Crandall, héros de cette geste picaresque, sera la victime des *agioteurs. On voudra l'assassiner*, et ils ne s'en tirera que *par miracle, et pour connaître* l'abomination des camps du Sud. Il a tout perdu, sauf son énergie, et passe pour mort. Sa femme, Elizabeth, va se remarier à son meilleur ami, Ben. Mais Ben n'aime que les petites filles, alors *qu'Elizabeth sort* des bras de Franz Liszt. Ils vivent à Paris, *et la princesse Mathilde s'est* prise d'une toquade pour Elizabeth *: de quoi virevolter* un chapitre durant dans les milieux du Second Empire et chez les demi-mondaines qu'Alexandre Dumas fils vient d'ainsi baptiser.

Libéré par les sudistes, Lew deviendra brigand dans un *Mexique que Napoléon III* abandonne dans le temps même où *il abandonne Maximilien. Lew* est amoureux de la *belle* ambassadrice *des Français : Laura de* Beaupré. Il l'enlève, mais ils *sont enlevés à leur tour par une* bande plus puissante, et, dans un combat féroce, Laura trouvera la mort. Frederic Stewart n'épargne guère Lew, qui voit mourir ceux qu'il aime les uns après les autres. Ce roman *qui* n'en finit pas de rebondir va encore nous mener au siège de Paris, et *sous la Commune, puis, pour* finir, sous le règne un peu mou du *président Grant...*

C'est un emportement continu, *une exhubérance de tous les* feuillets, un déchaînement de *tous les instants. Cela étonne*, surprend et charme. Nous serions bien sots de bouder notre plaisir. Frederic Stewart, dont nous connaissions, en français, cinq autres livres, vient bien certainement de donner *son* chef-d'œuvre. Cinq cent quarante grandes pages de « suspense » au travers d'événements archi-connus : c'est un tour de force !

HUBERT JUIN.

★ LE TEMPS D'APPRENDRE A VIVRE..., par Frederic Steart. Traduit de l'américain par Michel Ganstel. *Pierre Belfond*, édit., 537 p., 49 F.

L'année la plus longue des Irlandais

● ***En 1798, la France révolutionnaire se porta au secours de la rébellion irlandaise.***

L'HISTOIRE commence souvent par un rêve avant de marcher au canon et finir dans le silence des *champs* de bataille. Et c'était bien un rêve *qui, en ces* années 1790, chantait au cœur des patriotes irlandais. Un rêve *fou*, ardent, tenace : on sait lequel. Au reste, la France puis l'Amérique avaient montré l'exemple. L'Irlande avait bien le droit de rêver d'une République *irlandaise*. La guérilla au jour le jour contre l'Anglais *demandait* à être dépassée dans un soulèvement national. On en parlait dans les tavernes, le cœur réchauffé par le whisky : un poète comme Owen McCarthy, tout désigné pour écrire une superbe déclaration d'indépendance, *ou* Malcolm Elliott, tout prêt à porter très *haut et* très loin l'étendard des idées nouvelles contre l'obscurantisme britannique.

Mais qui s'intéressait à l'Irlande ? Qui pouvait aider une population paysanne misérable, brimée, sans armes efficaces, *sans directives, sans* encadrement ? La France peut-être, à peine sortie de la Terreur, mais qui avait su quand même garder sa liberté. Un avocat de Dublin, Wolfe Tone, joua « monsieur bons-offices », et le Directoire se laissa convaincre. *Carnot* annonça que l'affaire était décidée : la France fournirait mille hommes d'abord, cinq mille *ensuite, neuf mille après coup.* Et c'est ainsi que, pendant l'été 1798, débarqua, sur une plage du Mayo, au nord-ouest de l'Irlande, un corps expéditionnaire français sous la conduite d'un chef de valeur : le général Jean-Joseph Humbert.

Ainsi devait commencer cette *« année des Français »* inscrite au calendrier de l'histoire dans la colonne des causes perdues et qui fait toute la matière d'un épais roman de Thomas Flanagan, lequel a enthousiasmé la presse américaine.

Une année, c'est court pour changer aussi rapidement les données *politiques* d'un pays, mais c'est bien long pour réduire à néant les rêves et les passions de qui se bat. Car l'aventure devait tourner au désastre. Désorientée, peu soutenue, trop réduite, l'armée française ne pouvait battre son adversaire, pas plus que cette *« chouannerie »* d'un autre style qui, ardente au combat, n'en était pas moins inférieure à un ennemi bien armé. Le général Cornwallis, œuvrant au nom de Sa Majesté, avait déjà capitulé à Yorktown pendant la guerre *d'Indépendance américaine.* Il n'allait pas permettre à ces rebelles mal dégrossis d'avoir le dernier mot. Après une nouvelle tentative de débarquement français avortée, les insurgés se firent finalement anéantir dans *les tourbières de* Ballinamuck. Ce fut la fin de la « première » République d'Irlande, mais cette aventure allait continuer de vivre dans les chants et les poèmes d'un pays *qui n'oublie ni* ses blessures *ni* ses espoirs.

Bourré jusqu'à la gueule de faits et d'aperçus historiques comme un bon canon de campagne, *l'Année des Français* a le souffle d'une épopée. L'auteur aurait mis dix ans pour réunir la documentation nécessaire et mener à bien son *imposante* entreprise. On n'en doute pas. Mais dans ce livre, où les grandes et petites manœuvres de l'histoire captivent l'attention, passe aussi une sorte de lyrisme qui cherche à nous restituer les colorations, les ombres et les peines de l'« âme irlandaise » *et qui y réussit.* Mais, il faut bien le dire, l'auteur, universitaire américain, est d'origine irlandaise.

Cette *Année des Français* offre un dépaysement romanesque de bon aloi en nous révélant un chapitre d'histoire totalement inconnu des Français. Cela compte *d'abord et surtout. Mais* le relief de la fiction n'est pas absent dans un *cadre* conventionnel qui obéit aux lois du genre : les hommes y brûlent leur vie avec ardeur pour un idéal qui, aujourd'hui encore, n'a pas désarmé ; *les femmes* y vivent, solidaires, l'agonie des *vaincus, car « les rejetés toujours* pleurent », comme disait Oscar Wilde, cet autre Irlandais.

PIERRE KYRIA.

★ L'ANNEE DES FRANÇAIS, de Thomas Flanagan, traduit de l'américain par Marie-Claire Cuvillier. Orban, 550 p., 64 F.

lectures pour les vacances

Romans

Vous pourrez retrouver :

ÉMILE AJAR :
l'Angoisse du roi Salomon.
Une excellente bouffonnerie métaphysique : Quand Dieu est mort, pourquoi ne pas l'inventer ? Mercure de France, 343 pages, 49 F.

BEATRIX BECK :
la Décharge.
Ce qui se passe dans la tête d'une enfant pauvre. Le Sagittaire, 192 pages, 32 F.

HENRI COULONGES :
L'adieu à la femme sauvage.
L'errance d'une fillette et de sa mère après le bombardement de Dresde. Stock, 468 pages, 58 F.

TONY DUVERT :
l'Ile atlantique.
Innocence et perversité en 1979. Ed. de Minuit, 328 pages, 45 F.

ALFRED FABRE-LUCE :
l'Homme et son double.
De la Belle Epoque à nos jours, un roman dans la lignée des écrivains moralistes. Julliard, 250 pages, 49 F.

SUZANNE PROU :
les Dimanches.
Sorties de messes d'autrefois. Calmann-Lévy, 184 pages, 39 F.

REZVANI :
le Canard du doute.
Le mal faulknérien dans le Sud français. Stock, 288 pages, 45 F.

CLAUDE ROY :
la Traversée du pont des Arts.
Après son autobiographie — Moi je, etc. *— Claude Roy revient au roman avec la vie imaginaire d'un musicien. Gallimard, 244 pages, 45 F.*

Vous pourrez découvrir :

HENRI ANGER :
Chatte allaitant un ourson.
La fugue rêveuse d'un écolier. Grasset, 182 pages, 38 F.

PHILIPPE BEAUSSANT :
le Biographe.
Les égarements d'un historien. Un petit chef-d'œuvre d'intelligence et d'élégance. Gallimard, 131 pages, 28 F.

SIMONE BOISOT :
la Maison des dames.
Dans la maison de retraite où elle attend la mort, une femme observe la lente agonie de ses compagnes. Albin Michel, 290 pages, 39 F.

PIERRE FREHA :
Anglo-lunaire.
Le charme des parcs et des sous-entendus londoniens. Mercure de France, 240 pages, 54 F.

MICHAEL SANDERS :
l'Age d'amour.
Cette farce d'un écrivain sous pseudonyme nous vaut un petit livre érotique et drôle. Jean-Claude Lattès, 232 pages, 40 F.

PASCAL SEVRAN :
le Passé supplémentaire.
Un petit Sachs imaginaire. Orban Edit., 190 pages, 42 F.

MARCEL MARIEN :
Figures de poupe.
Un maître dans l'art de surprendre. Jean-Claude Simoën, 218 pages, 45 F.

GENEVIÈVE SERREAU :
La lumière sur le mur.
Des vies saisies dans leur clair-obscur. Gallimard, 165 pages, 35 F.

Récit

GUSTAVE AMIOT :
la Duchesse de Vaneuse.
Le journal d'une passion, écrit dans le ton du dix-huitième siècle, avec une rigueur et une élégance admirables. José Corti, 142 pages, 42 F.

Nouvelles

CORINNA BILLE :
Deux passions.
L'évolution des mœurs anciennes du Valais à travers deux poétiques figures féminines. Gallimard, 202 pages, 39 F.

Autobiographie

CLARA MALRAUX :
Et pourtant j'étais libre.
Fin des souvenirs de celle qui fut beaucoup plus que l'épouse d'André. Grasset, 264 pages, 42 F.

Biographies

PIERRE ANDREU ET FRÉDÉRIC GROVER :
Drieu La Rochelle.
La plus juste contribution à la réhabilitation littéraire de Drieu. Hachette, 590 pages, 80 F.

JEAN-LOUIS BORY :
les Cinq Girouettes.
Cambacérès cocasse : les adieux en beauté d'un écrivain généreux et drôle. Ramsay Edit., 266 pages, 47 F.

JEAN DELAY :
Avant mémoire.
Les délices de la monographie familiale. Gallimard, 302 pages, 59 F.

PIERRE GASCAR :
l'Ombre de Robespierre.
Raconter la Révolution en ressuscitant un de ses acteurs oubliés, Charles-Antoine Jullien. Gallimard, 336 pages, 55 F.

Notre

Écrits intimes

ROBERT GRENIER :
Un air de famille.
Une enfance bercée par les villes d'eaux et la musique. Gallimard, 249 pages, 45 F.

MARGUERITE GURGAND :
Nous n'irons plus au bois.
Dans la ligne de « la Billebaude ». Mazarine, 254 pages, 42 F.

CHARLES JULIET :
Journal II.
Après le désespoir de la jeunesse vient le temps de la réconciliation avec soi. Hachette, « Pol », 300 pages, 55 F.

MICHEL MOHRT :
la Maison du père.
Figures de justes dans la Bretagne traditionnelle. Gallimard, 144 pages, 29 F.

FRANÇOIS NOURISSIER :
le Musée de l'homme.
Un bilan de la cinquantaine. Grasset, 310 pages, 49 F.

CHRISTIANE ROCHEFORT :
Ma vie revue et corrigée, par l'auteur.
La première vraie création à partir d'un magnétophone. Stock, 364 pages, 48 F.

Critique littéraire

OBLIQUES, Numéro spécial :
Sartre.
Avec un long entretien et un inédit superbe sur « Mallarmé » : le plus riche ensemble consacré à l'écrivain et au philosophe par une revue. 384 pages, 160 F.

MARTHE ROBERT :
Seul comme Franz Kafka.
Judéité et judaïsme chez l'auteur du « Procès ». Calmann-Lévy, 260 pages, 49 F.

Nos collaborateurs ont publié

- YVES AGNÈS et FRÉDÉRIC GAUSSEN : *les Nouveaux Parents.* — Comment peut-on être parent aujourd'hui. (Grasset et Fasquelle, 252 p., 48 F.)
- PAUL BALTA et CLAUDINE RULLEAU : *l'Iran insurgé.* — Une radioscopie de l'échiquier iranien. (Sindbad, 312 p., 68 F.)
- JEAN-JACQUES BARLOY : *les Animaux de la préhistoire.* — Le point sur nos connaissances paléontologiques. (France-Empire, 230 p., 38 F.)
- TAHAR BEN JELLOUN : *Moha le fou, Moha le sage.* — Un chant maghrébin pour l'amour entre les hommes.. (Le Seuil, 186 p., 39 F.)
- FRANÇOIS BOTT : *la Déception historique.* — Une confession pudique et lucide. (Plasma, 70 p., 23 F.)
- PHILIPPE BOUCHER : *le Ghetto judiciaire.* — Pouvoir et justice. Grasset, 294 p., 42 F.)
- CASAMAYOR : *la Justice.* — Ce qui contrarie le bon fonctionnement de la machine judiciaire. (Gallimard, 180 p., 40 F.)
- NICOLE CASANOVA : *Atelier des métamorphoses.* — Entretiens avec Gunter Grass. (Belfond, 217 p., 49 F.)
- JACQUES CELLARD : *la Vie du langage.* — Chroniques publiées dans *le Monde* (1971-1975). (Ed. Le Robert, 298 p., 79 F.)
- ANDRE CHASTEL : *Fables, Formes, Figures.* — Une autobiographie de l'érudit à travers l'histoire de l'art. (Flammarion, 360 F.)
- CHENEZ : *Intrépide Europe.* — La vache européenne en dessins. Ramsay, 66 p., 29 F.)
- PAUL CLAVAL : *Espace et Pouvoir.* — Analyse du rôle géographique de l'autorité. (PUF, 257 p., 59 F.), et *Haute-Bourgogne et Franche-Comté.* — Dans la série « Atlas et géographie de la France moderne ». (Flammarion, 328 p., 135 F.)
- J.-P. COLIGNON : *la Pratique du style ; Pièges du langage* (Duculot, ch. vol. 96 p., 18,50 F). *Testez vos connaissances en vocabulaire* (Hatier, 96 p., 8 F).
- CLAUDE COURCHAY : *les Américains sont de grands enfants.* — Chronique d'un ciné-porno. (Flammarion, 22 p., 40 F.)
- COURTINE : *Gourmandissimo.* — Maximes, notations et aphorismes à propos de la bonne chère par La Reynière (Albin Michel, 223 p. 35 F).
- CHRISTIAN DELACAMPAGNE : *la Louve baroque* — Un reportage sentimental sur les attraits de Rome (Grasset, 160 p., 49 F).
- MAURICE DENUZIERE : *Fausse-Rivière.* — La suite de *Louisiane* (J.-C. Lattès, 550 p., 55 F).
- DOMINIQUE DESANTI : *Drieu la Rochelle ou le Séducteur mystifié.* — Comment pouvait-on devenir fasciste ? (Flammarion, 466 p., 56 F).
- PIERRE DROUIN : *Qu'est-ce qui fait courir la France ?* — La recherche des « temps forts » de notre histoire depuis la Libération (Plon, 222 p., 40 F).
- JEAN-MICHEL DURAND-SOUFFLAND : *Entre l'hiver dernier... et l'hiver prochain.* — Cinquante chroniques de voyage parues dans les pages « Tourisme ». Préface de Jacques Lacarrière (Hachette, 268 p., 39 F).
- ROBERT ESCARPIT : *le Jeune Homme et la nuit.* — Un récit grave sur les espoirs et les doutes des révolutions (Flammarion, 28 F). *Les Reportages de Rouletabosse.* — Une initiation pour les enfants aux mythes du journalisme (Magnard, 16 F).
- HENRI FESQUET : *Une brassée de confessions de foi.* — Un recueil qui réunit les interrogations des croyants et des incroyants (Seuil, 39 F).
- CLAUDE FLÉOUTER : *le Tango de Buenos-Aires.* — L'histoire d'un art qui n'est pas seulement un air de danse (J.-C. Lattès, 130 p., 38 F).
- ANDRÉ FONTAINE : *la France au bois dormant.* — Avertissement à la France sur les grands défis de l'époque (Fayard, 302 p., 42 F).
- JACQUES GOIMARD : *l'Année 1978-1979 de la science-fiction et du fantastique* (Julliard, 314 p., 55 F).
- XAVIER GRALL : *la Fête de nuit et autres nouvelles.* — Entre une Bretagne mythique et la Bretagne réelle (Mazarine, 208 p., 41 F).
- ALFRED GROSSER : *les Occidentaux.* — Un tableau des relations transatlantiques depuis 1945 (Fayard, 59 F).
- ROBERT GUILLAIN : *la Guerre au Japon.* — Une marche au suicide de Pearl-Harbour à Hiroshima (Stock, 388 p., 60 F).
- ROLAND JACCARD : *la Folie.* — Comment la folie nous place face à l'inhumanité de l'homme (Que sais-je ? PUF, 128 p., 10 F).
- RAYMOND JEAN : *la Singularité d'être communiste.* — Pour un « socialisme différent » (Seuil, 170 p., 39 F). *La Rivière nue.* — Le roman d'une poussée de violence dans une petite ville du Midi (Seuil, 224 p., 42 F).
- HUBERT JUIN : *la Parisienne (1880-1914).* — Un album somptueusement illustré sur les fastes de la Belle Epoque (André Barret, 188 p., 200 F).
- PIERRE KYRIA : *Pierrot des solitudes.* — La rencontre des trois solitaires sur fond de nostalgie amoureuse (Balland, 103 p., 25 F).
- JEAN LACOUTURE : *Survive le peuple cambodgien.* — Plaidoyer contre la barbarie (Seuil, 146 p., 29 F) ; *Signes du taureau,* recueil de chroniques tauromachiques 1965-1978 (Julliard, 256 p., 42 F) ; *le Rugby, c'est un monde* (Seuil, 256 p., 16 F).
- JEAN-PIERRE LANGELLIER et CHRISTIAN CASTERAN : *l'Afrique déboussolée.* — Une Afrique déchirée entre la tentation capitaliste et la séduction marxiste (Plon, 243 p., 48 F).
- GILLES LAPOUGE : *Un soldat en déroute.* — Le roman d'une chevauchée au hasard d'une guerre singulière (Nouvelles Editions Oswald, 193 p.).
- ANDRÉ LAUDE : *Comme une blessure rapprochée du soleil.* — Un recueil de poèmes d'un lyrisme désespéré (La Pensée sauvage, 220 p.) ; *Rue des merguez.* — Un roman qui cavale pour serrer la vie au plus près (Plasma, 175 p., 40 F).
- MAURICE LE LANNOU. — *Un Bleu de Bretagne.* — Souvenirs d'un fils d'instituteur de la IIIe République (Hachette, 176 p., 39 F).
- EMMANUEL LE ROY LADURIE : *le Carnaval de Romans.* — En 1580, quand se mêlaient la fête et la guerre entre les classes (Gallimard, 440 p., 72 F).
- MANUEL LUCBERT : *l'Autriche entre l'Est et l'Ouest.* — Conversations avec Bruno Kreisky (Stock, 288 p., 59 F).
- DIANE DE MARGERIE : *la Volière* (Balland, 90 p., 25 F) et *l'Arbre de Jessé* (Flammarion, 224 p., 45 F). — Une femme, dans deux romans, s'interroge sur son passé.
- CLAUDE MAURIAC : *Le Bouddha s'est mis à trembler.* — Un roman initiatique sur les mystères de l'amour et de la mort (Grasset, 158 p., 35 F).
- OLIVIER MERLIN : *Quand le bel canto régnait sur le Boulevard.* — Une histoire vivante du théâtre lyrique de 1820 à 1875 (Fayard, 264 p., 39 F).
- JEAN ONIMUS : *l'Ecartèlement.* — Une réflexion sur les aliénations de la « société technicienne » (Desclée de Brouwer, 226 p.).
- PLANTU et GRYMFORT : *le Royaume d'Economia.* — L'économie déguisée en B.D. (S.A., 48 p., 20 F).
- JEAN-CLAUDE POMONTI : *l'Afrique trahie.* — Au lendemain des indépendances (Hachette, 240 p., 42 F).
- ÉRIC ROULEAU : *Palestinien sans patrie. Entretiens avec Abou Iyad.* — La stratégie et les objectifs du mouvement national palestinien (Fayolle, 361 p., 52 F).
- PHILIPPE DE SAINT-ROBERT : *Discours aux chiens endormis.* — Une charge vigoureuse et un témoignage à propos du débat sur l'Europe (Albin Michel, 47 p., 39 F).
- ALFRED SAUVY : *la Vie économique des Français de 1939 à 1945.* — Une histoire de l'Occupation sous un nouvel angle (Flammarion, 255 p., 50 F) ; *le Coq, l'Autruche et le Bouc-émissaire.* — L'auteur dénonce les contre-vérités qui ont cours dans la France contemporaine (Grasset, 192 p., 34 F).
- ROBERT SOLÉ : *le Défi terroriste.* — Leçons italiennes à l'usage de l'Europe (Seuil, 288 p., 45 F).
- EMMANUEL TODD : *le Fou et le Prolétaire.* — Sur le totalitarisme dans ses rapports avec la schizophrénie (Laffont, 334 p., 49 F).

★ Cette liste tient compte des ouvrages parus depuis septembre 1978.

sélection

Poésie

GEORGES-EMMANUEL CLANCIER :
Oscillante parole.
Un tournant spirituel dans une poésie claire. Gallimard, 120 pages, 35 F.

PIERRE EMMANUEL :
Una ou la mort, la vie.
Les interrogations de Pierre Emmanuel à travers 160 poèmes d'orfèvre. Le Seuil, 172 pages, 42 F.

GUILLEVIC :
Etier.
La fable du doute chez un poète serein. Gallimard, 216 pages, 45 F.

EMMANUEL HOCQUARD :
Les dernières nouvelles de l'expédition sont datées du 15 février 17...
Une avant-garde qui ne renie ni le sentiment ni l'humour. Hachette-Littérature, 148 pages, 45 F.

ALAIN VEINSTEIN :
Vers l'absence de soutien et Corps en dessous
Grave et dense. Un des poètes les plus prometteurs de la nouvelle génération. Gallimard, 104 pages, 29 F et Clivages, 65 F.

Textes

MICHEL BUTOR :
Boomerang.
L'Autralie comme un voyage aux antipodes et une traversée de nos mythologies. Gallimard, 462 pages, 250 F.

ANDRÉ DU BOUCHET
l'Incohérence.
Ecrits à propos de peintres et de graveurs (Bram van Velde, Tal Coat, Hercule Seghers). Pour mieux connaître du Bouchet. Hachette POL, 224 pages, 120 F.

Littérature étrangère

ISAAC BASHÉVIS SINGER :
Shosha.
Le temps incertain d'avant l'holocauste. Par le prolifique Prix Nobel de littérature 1978. Stock, 389 pages, 49 F.

ANTHONY BURGESS :
Rome sous la pluie, Ce sacré Hemingway.
Un roman loufoque et un essai virulent par l'auteur d'« Orange mécanique ». Seghers, 240 pages, 38 F, Fayard, 158 pages, 45 F.

ITALO CALVINO :
Marcovaldo.
Calvino première manière. Julliard, 186 pages, 40 F.

CORRESPONDANCE
Nietzsche, Ree, Salomé.
L'édition minutieuse des textes retraçant une rencontre historique. P.U.F., 422 pages, 72 F.

IOURI DOMBROVSKI :
la Faculté de l'inutile.
La somme du grand écrivain soviétique disparu l'an dernier. Albin-Michel, 448 pages, 55 F.

HARLAN ELLISON :
Hitler peignait des roses, Gentleman Junkie.
Deux recueils de récits : l'Amérique des « loosers ». Humanoïdes associés, 292 pages, 45 F, 300 pages, 44 F.

GUNNAR EKELOF :
le Diwan sur le prince d'Emgion.
Par un très grand poète suédois. Gallimard, 2 volumes, 96 pages, 128 pages, 33 F chacun.

ANDRÉAS FRANGIAS :
l'Épidémie.
Dans les camps grecs de l'après-guerre. Gallimard, 182 pages, 49 F.

GUNTER GRASS :
le Turbot.
Un roman fleuve inspiré par un vieux conte hanséatique. Le Seuil, 554 pages, 59 F.

WILSON HARRIS :
le Palais du paon.
Par l'un des rares écrivains caraïbes de langue anglaise. Editions des autres, 192 pages, 38 F.

MILAN KUNDERA :
le Livre du rire et de l'oubli.
Un livre-bilan, celui de la maturité de l'écrivain tchèque. Son meilleur. Gallimard, 261 pages, 49 F.

JEAN RHYS :
Quai des Grands-Augustins.
La lente dérive d'une femme dans la Bohème des années 20. Denoël, 189 pages, 44 F.

PA KIN :
le Jardin du repos, Famille.
Un écrivain chinois à situer entre Tolstoï et Henry James. Laffont, 240 pages. 49 F. Flammarion, 416 pages, 58 F.

SHUITHU-ZHUAN :
Au bord de l'eau.
Un roman d'aventures dans la Chine du XIIe siècle. Gallimard, La Pléiade, 1 048 pages et 1 376 pages, 150 F chaque volume,

SUSAN SONTAG :
la Maladie comme métaphore, La Photographie.
Deux essais importants de la romancière et cinéaste américaine. Le Seuil, 224 pages, 54 F, 106 pages, 36 F.

MARINA TSVETAIEVA :
le Diable et autres récits. Mon frère féminin.
Textes en prose d'une importante poétesse russe (1898-1941), méconnue ici. L'Age d'homme, 147 pages, 36 F, Le Mercure de France, 55 pages, 23 F.

VLADIMIR VOINOVITCH :
l'Ivankiade. Mon pays bien-aimé.
L'humour d'un non-conformiste. Le Seuil, 190 pages, 39 F. Stock, 516 pages, 69 F.

Histoire

FRANÇOIS FURET :
Penser la Révolution française.
Conflits politiques, conflits intellectuels. Les mystères de l'idéologie révolutionnaire. Gallimard, 260 pages, 59 F.

DAVID SCHOENBAUM :
la Révolution brune.
Les transformations sociales sous le IIIe Reich. Robert Laffont, 420 pages, 85 F.

Rééditions

Comtesse DE BOIGNE :
Mémoires.
L'œil critique d'une aristocrate qui détestait l'usurpateur corse. Mercure de France, 544 et 512 pages, 123 F les deux tomes.

ROBERT CHALLE :
Journal d'un voyage aux Indes.
Un ethnologue au dix-septième siècle. Mercure de France, 656 pages, 120 F.

MARCEL SCHWOB :
Œuvres.
Pour redécouvrir le « Sphinx » du symbolisme. 10/18, 3 volumes, 17 F chacun.

Essais

HENRI ARVON :
Les Juifs et l'idéologie.
Une remise en question radicale des rapports entre la gauche et l'antisémitisme. Presses universitaires de France, 150 pages, 42 F.

RÉGIS DEBRAY :
Le Pouvoir intellectuel en France.
Après le magistère de l'Université et de l'Edition, l'actuelle tyrannie des media et ses menaces sur la vie de l'esprit. Ramsay Edit., 280 pages, 52 F.

FRANÇOIS GEORGE :
Pour un ultime hommage au camarade Staline.
Dépeint avec férocité et humour, le phénomène religieux du stalinisme français. Julliard, 182 pages, 36 F.

Philosophie

BERNARD-HENRI LÉVY :
le Testament de Dieu.
Un plaidoyer plein de talent et discuté pour le monothéisme comme rempart contre le totalitarisme. Grasset, 310 pages, 52 F.

SHMUEL TRIGANO :
La nouvelle question juive.
Le renouveau d'un discours prophétique : d'une actualité brûlante. Editions Gallimard, 320 pages, 14 F.

Sciences humaines

WILLIAM W. BARTLEY III :
Wittgenstein, une vie.
Une enquête sur les années viennoises du plus énigmatique des philosophes modernes. Traduit de l'américain par P. L. Van Bery. Editions Complexe, diffusion PUF, 189 pages, 49 F.

JACQUES DOURNES :
Forêt, femme, folie.
L'imaginaire d'une société primitive — les Jorai d'Indochine — reconstruit par un ethnologue-poète. Editions Aubier, 288 paages, 59 F.

MARTIN GREEN :
les Sœurs von Richthofen.
La redécouverte du psychanalyste révolutionnaire Otto Gross et de son influence sur la bohème munichoise. Traduit de l'anglais par S. Gilet. Editions du Seuil, 294 pages, 54 F.

MAUD MANNONI :
La théorie comme fiction.
Freud, Groddeck, Winnicott et Lacan, relus par une psychanalyste qui refuse tout dogmatisme. Editions du Seuil, 180 pages, 45 F.

Pour les enfants

ALEXANDRE DUMAS :
le Roi des taupes et sa fille.
Une histoire fantastique inédite jusqu'à maintenant. A partir de sept ans. « Rouge et Or ». Ed. G.P., 190 pages, 10 F.

SID FLEISCHMAN :
Mon bandit sur son bourrin borgne. les Incroyables Aventures de Mister Mac Miffic.
Deux parodies de westerns pour les sept-neuf ans qui veulent se tordre de rire. Hachette, coll. « la Bouteille à l'encre », 80 pages, 25 F. Nathan, coll. « Arc-en-Ciel », 96 pages, 8,50 F.

VICTOR HUGO :
la Légende de Beau Pécopin.
En 1838, Hugo a écrit ce « conte bleu » qui entraîne des rives du Nil aux forêts des Vosges. A partir de dix ans. D'Au, Edit., coll. « Abracadabra », 112 pages, 56 F.

ASTRID LINDGREN :
la Bicyclette de Julie.
Une fille risque-tout et sans principe par l'auteur de Fifi brindacier. A partir de cinq ans. Editions G.P. « Rouge et Or », 32 pages, 20 F.

CLAUDE MORAND :
Phil et le crocodile.
L'amitié de Phil, le petit garçon myope aux grosses lunettes, et de Zaza le crocodile, la terreur du supermarché. De huit à dix ans. Nathan, « Arc-en-Ciel », 96 pages, 8,50 F.

ROBERT NEWTON PECK :
Vie et mort d'un cochon.
La vie rude d'un petit garçon de douze ans qui passe de l'enfance à l'âge adulte le temps de la vie d'un cochon. A partir de douze ans. Livre de Poche-Jeunesse, 160 pages, 8 F.

JOHANNA SPYRI :
Heidi, monts et merveilles, Heidi devant la vie.
Illustrée par Tomi Ungerer, bien traduite par Luc de Goustine et Alain Huriot, une belle édition sans mauvais folklore d'un best-seller centenaire. L'Ecole des Loisirs, 254 pages, 48 et 45 F.

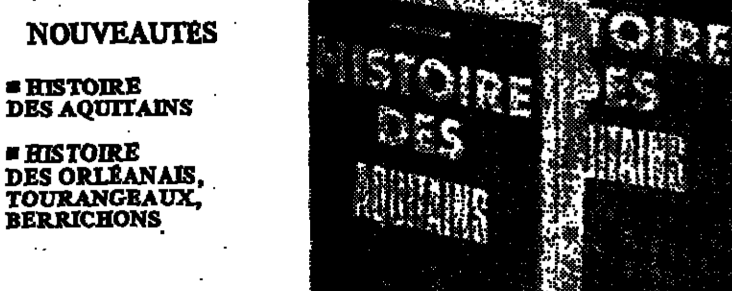
VOLTAIRE :
le Chien et le Cheval, une aventure de Zadig.
Comment Zadig vit combien il était dangereux quelquefois d'être trop savant. Somptueusement illustré par Keleck. Gallimard, Enfantimages, 24 pages, 12 F.

RICHARD WRIGHT :
Black Boy.
La jeunesse d'un enfant noir né en 1908 à Natchez (Mississippi) où sévit la ségrégation raciale. Gallimard, 1 000 Soleils, 356 pages, 32,20 F.

Les Mille et une Nuits. Histoire d'Aladin ou la lampe merveilleuse.
Adaptés par André Massepain à l'intention des enfants d'aujourd'hui, ces contes respectent la saveur du texte original. De huit à treize ans. Bordas, coll. « Contes gais de tous les temps, 128 pages, 35 F. Pour les trois à six ans, illustrée par Arnaud Laval. Ed. G.P., 32 pages, 16 F.

DES MANUELS UTILES :
les Plantes médicinales. Guide Explo de l'archéologie.
Livre pratique et simple sur les plantes et les maladies qu'elles traitent. Gautier-Languereau, 316 pages, 18 F. Hachette, Guide Jeunesse, 36 F. (A partir de douze-treize ans).







enquête

Ce que les Français ont lu cette année

A considérer ce que les Français ont lu cette année, un certain optimisme n'est pas interdit : beaucoup d'œuvres de qualité se trouvent au premier rang des succès de librairie. Le roman se porte bien, avec, semble-t-il, un intérêt accru pour les œuvres étrangères. Les valeurs de la nouvelle, genre réputé malheureux chez nous, sont en hausse certaine. Des essais et des documents sérieux ont considérablement élargi le cercle de leurs lecteurs prévisibles. Ce sont de bonnes surprises. On note, en contrepartie, un léger fléchissement de l'intérêt du grand public pour les mémoires et confessions de vedettes : le genre s'épuise-t-il, ou les « nègres » d'aujourd'hui auraient-ils moins de talent ? Enfin, il semble que le succès des livres devienne plus durable qu'il ne fut : certains, parmi les plus fêtés, comme *la Billebaude*, d'Henri Vincenot (Denoël), figurent parmi les bonnes ventes de cette année comme de l'année dernière.

La prudence est toujours de rigueur quand il s'agit de tirer les conclusions d'une année de lecture par le public français : il est impossible, dans l'état actuel des choses, de dresser un palmarès exact des succès de librairie. Les éditeurs, qui répugnent à faire connaître les chiffres de leurs tirages et de leurs ventes, en librairie et en clubs, brouillent encore les pistes en citant souvent dans le désordre leurs auteurs gagnants. Toutefois, en comparant les informations qu'ils veulent bien se laisser arracher avec celles d'un certain nombre de libraires-témoins, on peut sans trop de risque faire quelques remarques sur l'année littéraire vue sous l'angle de la consommation et non de la création.

Romans et nouvelles : lauréats et favoris

En dépit des polémiques, les prix littéraires conservent leur prestige, et sont, pour le grand public, une efficace incitation à la lecture. Le prix Nobel d'Isaac B. Singer a donné lieu à une réédition importante de toutes ses traductions françaises (Stock) ; beaucoup de lecteurs auront, à cette occasion, rencontré pour la première fois ce grand écrivain. Patrick Modiano, qui a reçu le prix Goncourt pour *Rue des boutiques obscures* et pour l'ensemble de son œuvre (Gallimard), a tenu la tête en librairie pendant plusieurs mois, suivi de près par Jean-Didier Wolfromm, qui a obtenu l'Interallié pour *Diane Lanster* (Grasset) et dépassé, lui, les 200 000 exemplaires. Le Renaudot était allé à l'écrivain belge Conrad Detrez pour *l'Herbe à brûler* (Calmann-Lévy) et sa vente va largement au-delà des 100 000. François Sonkin, prix Femina, a conquis, avec *Un amour de père* (Gallimard), le grand public que ses précédents titres, en dépit d'une critique chaleureuse, n'avaient pas rencontré. Numériquement moins important, le succès commercial de Georges Pérec, prix Médicis pour *la Vie mode d'emploi* (Hachette littérature), est cependant très remarquable, car son gros roman est à la fois peu conventionnel et d'un prix assez élevé en librairie : les ventes se situent entre 50 000 et 100 000 exemplaires. Le Médicis étranger a confirmé la faveur dont jouissait déjà Alexandre Zinoviev, avec *l'Avenir radieux*, publié par l'Age d'Homme. Alain Bosquet (*Une mère russe*, chez Grasset) et Pascal Jardin (*le Nain jaune*, chez Julliard), qui se partageaient le Prix du Roman de l'Académie française, ont eu devant le public des fortunes différentes, Pascal Jardin atteignant seul un tirage important. Le succès n'avait pas attendu les récompenses officielles pour Christiane Singer, dont *la Mort viennoise* (Albin Michel) a obtenu le Prix des libraires, ni pour Catherine Rihoit, dont *le Bal des débutantes* (Gallimard) a reçu le prix des Deux Magots.

La fidélité du public s'est une fois de plus manifestée à l'égard des grands favoris. Demeurent des valeurs sûres, Hervé Bazin, avec *Un feu dévore un autre feu* (le Seuil), Bernard Clavel avec *la Femme de guerre* (Laffont), Max Gallo avec *Crépuscule*, troisième tome du cycle *Les hommes naissent tous le même jour* (Laffont), Maurice Denuzière avec *Fausse-Rivière*, qui fait suite à *Louisiane* (Lattès) et qui en est à 380 000 exemplaires vendus. Même continuité dans le succès pour Emile Ajar, avec *l'Angoisse du roi Salomon* (Mercure de France), Robert Merle avec *En nos vertes années* (Plon), Roger Borniche avec *le Ricain* (Grasset), Jean Lartéguy avec *le Cheval de feu* (Flammarion), Jacques Lanzmann avec *les Transsibériennes* (Laffont). Guy des Cars avec *les Reines de cœur* (Perrin), Boileau-Narcejac avec *Carte vermeil* (Denoël). Tous ces titres approchent ou dépassent sans surprise les 100 000 exemplaires. Jean-Louis Curtis avec *l'Horizon dérobé* (Flammarion), François Nourissier avec *le Musée de l'homme* (Grasset), Joseph Joffo avec *la Vieille Dame de Djerba* (Lattès), ont eux aussi retrouvé leurs publics respectifs et ont figuré ou figurent encore parmi les meilleures ventes du semestre.

Scores inattendus

Du côté des écrivains confirmés dont le succès dépasse cette fois-ci les scores antérieurs, il faut citer Patrick Cauvin pour *Huit jours en été* (Lattès), qui en est à 90 000, Nicole Avril pour *Monsieur de Lyon* (Al. Michel) qui a très vite dépassé les 100 000, Louis Nucéra pour *Avenue des Diables bleus* (Grasset) qui commence à peine sa carrière, Jeanne Bourin pour *la Chambre des dames* (la Table ronde), dont l'attrait romanesque se double d'un intérêt historique certain.

Il est encore trop tôt pour évaluer la réussite de Katherine Pancol, nouvelle venue dont le roman *Moi d'abord* (le Seuil) prend un élan remarqué, et de la toute jeune Valérie Valère, dont le second livre, *Malika* (Stock), semble partir en flèche. Cavanna, que l'on connaissait comme journaliste, atteint avec *les Ritals* (Belfond), publiés l'été dernier, 130 000 exemplaires.

Genre littéraire longtemps boudé par le public français, la nouvelle semble répondre à un nouveau besoin du public. Parmi les recueils qui ont connu le succès au cours de cette année, on peut citer celui d'Andrée Chedid, qui a reçu la bourse Goncourt de la nouvelle : *le Corps et le Temps* (Flammarion). Après *l'Enfant de bohème* (Livre Inter 1978), Daniel Boulanger a publié récemment, toujours chez Gallimard, *Un arbre dans Babylone*, et Michel Tournier a continué à recevoir la faveur du public pour *le Coq de bruyère* (Gallimard), qui date de l'année dernière.

Parmi les livres étrangers les mieux accueillis, il faut citer *le Turbot* de Gunter Grass (le Seuil), *Venus erotica* d'Anaïs Nin (Stock), *Famille* de Pa Kin (Flammarion - Eibel), *Desideria* de Moravia (Flammarion) et, chez Gallimard, *Nuit glacée* du même Pa Kin, *L'herbe qui ne meurt pas* de Yachar Kemal (prix du meilleur livre étranger), *la Femme gauchère* de Peter Handke, qui datent de plus d'un an. Dans sa catégorie, le grand roman chinois *Au bord de l'eau*, de Shi Nai-an et Luo Guan Zhong, traduit par Jacques Dars et publié en deux volumes de la Pléiade, a remporté un très grand succès.

Dépassant les 250 000 exemplaires, *Holocauste* de Gerald Green (Laffont) a été lu comme un document plutôt que comme une œuvre de fiction et a bénéficié de l'énorme retentissement des émissions télévisées. Aussi doit-on le voir comme un livre hors catégorie. S'il est vrai que la télévision dévore des heures de loisir qui pourraient être données à la lecture, elle sait aussi imposer des livres où le public aime à retrouver ce qui l'a intéressé. Ainsi, les feuilletons télévisés attirent l'attention du grand nombre sur les romans qui les ont inspirés : Régine Audry dépasse les 100 000 exemplaires avec *Une fille seule* (Presses de la Cité), et, chez le même éditeur, Irwin Shaw atteint un tirage important avec *le Riche et le Pauvre* comme avec *le Mendiant et le Voleur*.

On sait comme il est important pour un livre que son auteur soit « bon » devant les caméras : toute figure rendue familière au public par le petit écran, si elle se retrouve sur la couverture d'un livre, le fait vendre à coup sûr. Quand Michel Drucker publie chez Lattès un premier roman, *la Chaîne*, c'est avec un tirage de 78 000 au départ.

Essais et documents

Aussi, chaque année, des vedettes du petit écran se font écrivains. On ne peut tous les citer ; Philippe Bouvard nous a ajouté un titre de plus à une liste déjà longue : *Tous des hypocrites sauf vous et moi* (Albin Michel) ; Jean-Claude Bourret, continuant son enquête sur les OVNI, publie chez France-Empire *L'armée parle*, et son succès est si grand que, au cours d'une récente signature dans une librairie de province, il n'a pas vendu moins de 700 exemplaires en un après-midi. Il est vrai que son sujet passionne les foules au moins autant que la personnalité de l'auteur.

Chaque année aussi, quelques monstres sacrés de la scène et de l'écran nous offrent leurs Mémoires : Lauren Bacall, avec *Par moi-même* (Stock), a obtenu un certain succès, ainsi que Robert Hossein avec *la Sentinelle aveugle* (Grasset) et Paul Meurisse avec *les Eperons de la liberté* (Laffont). Le second tome des Mémoires de Simone Signoret, *Le lendemain, elle était souriante* (Le Seuil), est trop récemment paru pour qu'on prenne sa mesure. Mais il semble bien qu'aucune vedette, cette année, ne se soit vraiment imposée en librairie. L'évasion et le rêve en costumes ont été apportés par la comtesse de Paris, dont les souvenirs publiés chez Laffont sous le titre *Tout m'est bonheur* approchent les 150 000 exemplaires. La critique a été sévère pour ce livre, qui n'en ravit pas moins ses lecteurs.

D'autres Mémoires, beaucoup moins roses, ont rencontré un vaste public : Vladimir Boukovsky, chez Laffont, a connu un tirage de 87 000 exemplaires avec *Et le vent reprend ses tours* ; le comte de Paris, avec ses *Mémoires d'exil et de combats* (Ateliers Marcel Jullian), a suscité un mouvement de curiosité générale en faisant son autoportrait. Enfin, Samuel Pisar, avec *le Sang de l'espoir*, publié chez Laffont, a porté témoignage en évoquant son expérience de la guerre et des méfaits du nazisme — sujet d'une des profondes inquiétudes contemporaines.

Historienne et philosophe en vedette

Pour comprendre le monde de notre temps, les Français qui lisent se sont intéressés à la fois au passé et à l'avenir possible : ils ont interrogé Vance Packard, qui dans *l'Homme remodelé* (Calmann-Lévy) anticipe sur le devenir biologique de notre espèce. Ils ont lu des essais politiques (*L'avenir n'est écrit nulle part*, de Michel Poniatowski ; *Français, choisissons l'espoir*, par Michel Debré ; l'un et l'autre chez Albin Michel), ils ont fait le succès durable de Nina et Jean Kéhayan pour leur livre *Rue du prolétaire rouge* (Le Seuil), qui est une des ventes les plus régulières de l'année ; ils ont réservé un accueil tout à fait inattendu à *l'Empire éclaté* (Flammarion) d'Hélène Carrère d'Encausse : ce livre sérieux et original ne semblait pas destiné à une grande carrière commerciale, mais il a tout de suite rencontré son public. Il a été couronné par le prix Aujourd'hui.

Autre succès réconfortant étant donné le genre du livre : celui de Bernard-Henri Lévy avec *le Testament de Dieu*, chez Grasset, livre dont le tirage correspond aux discussions qu'il suscite.

L'histoire, lointaine ou proche, a toujours son public. Un récit de guerre contemporain, *La légion saute à Kolwezi*, par Sergent, dépasse, aux Presses de la Cité, les 150 000 exemplaires. A l'opposé, Pierre Chevallier, avec *Louis XIII* (Fayard), Jean Favier, avec *Philippe le Bel* (Fayard), atteignent des chiffres de vente excellents pour leur catégorie.

Pour « la pression d'un doigt »

Les Français se sont, comme toujours, intéressés à leur santé. *La Force de vaincre*, par Sabine de la Brosse (Lattès), récit d'un combat contre le cancer, est allée jusqu'à 40 000 exemplaires, et le docteur Dalet fait un triomphe avec ce titre un peu long mais prometteur : *Supprimez vous-même vos douleurs par simple pression d'un doigt* (Ed. de Trévise). Ce livre se vend en ce moment au rythme de 2 000 par jour. Il a dépassé les 260 000 exemplaires.

Enfin, le public français a voulu savoir cette année ce que parler veut dire. *La Puce à l'oreille*, de Claude Duneton, qui recense et explique, aux éditions Stock, les bizarreries de notre langue, s'est vendue à 80 000 exemplaires — ce qui est considérable pour un pareil sujet. Et que dire des 25 000 exemplaires du *Roland-Barthes sans peine*, paru chez Balland sous la double signature de Michel-Antoine Burnier et Patrick Rambaud ? On aurait pu croire que cette farce d'étudiants ne toucherait que peu d'initiés : mais on dirait que l'événement s'amuse à déjouer les plus raisonnables calculs.

Les professionnels de l'édition ne sont pas les moins étonnés par ces phénomènes, qu'ils ne contrôlent pas. Ils peuvent dire avec Cocteau : « *Puisque ces mystères nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs.* »

JOSANE DURANTEAU.

هكذا من الأصل

LE SOLEIL A UN AVENIR EXIGEONS-LE

Le succès du Jour du Soleil appelle des décisions.

Expertise publique de l'alternative solaire, animations et fêtes en mille points du territoire, contribution "œcuménique" des chercheurs et des artistes, des communes, des industriels, des associations, des journalistes et de leurs lecteurs; merci et bravo serait-on tenté de dire après l'imprévisible succès de la Campagne du Jour du Soleil.

Une France solaire est née, dont l'enthousiasme a surpris jusqu'aux animateurs du Comité National du Jour du Soleil. Elle soulève bien des espoirs. Mais l'énergie solaire reste à conquérir. Tel est le premier enseignement de ce Jour du Soleil 1979.

Certes, la France officielle s'est engagée avec netteté. L'alternative solaire n'est plus considérée comme une utopie, mais comme une ambition chiffrée: 5% de nos besoins énergétiques à la fin de ce siècle. L'objectif peut apparaître raisonnable. Il n'est pas cependant à la mesure d'une ambition véritable.

Bien des combats restent à mener pour que l'énergie solaire devienne une réalité.

Ont raison, en effet, ceux qui disent qu'un certain "establishment" industriel est encore réticent ou qu'une centrale Thémis ne fera pas notre printemps en l'an 2000. Ceci peut et doit changer, car aujourd'hui, nous sommes des millions à savoir que le soleil a un avenir, le nôtre. Il nous reste à l'exiger. Dans les mois qui viennent des décisions importantes devront être prises, sans quoi une nouvelle société énergétique donnant sa vraie place au soleil restera un projet. C'est affaire de décisions collectives et individuelles.

Pour sa part, le Comité National du Jour du Soleil a décidé de prendre ses responsabilités. Dès aujourd'hui, il se constitue en groupe permanent de promotion et d'intervention en faveur du développement de l'alternative solaire. Merci de lui garder votre soutien.

Le soleil a un avenir, exigeons-le.



COMITE NATIONAL DU JOUR DU SOLEIL

Antenne 2: *Une grande première* en télévision

L'expertise publique de l'énergie solaire *n'aurait pas été possible sans une formidable* contribution de la presse écrite, parlée et télévisée. Dans le succès de la Campagne du Jour du Soleil, la part des journalistes est considérable et le Comité National les en remercie.

Il est impossible de rapporter en quelques lignes toute la diversité et l'originalité des initiatives qui ont été prises. Signalons cependant celle d'Antenne 2 *qui constitue* une véritable "première" en matière de pédagogie, d'information scientifique et technique : quelques *50 émissions et près de 35 heures* d'antenne! Les milieux scientifiques l'ont reconnu, la preuve a été faite que la télévision pouvait aborder, avec ampleur et en profondeur, un sujet réputé difficile d'accès à un très large public, et être comprise. La démonstration étant faite, félicitons Antenne 2 et demandons *davantage* de cette télévision-là.

BUREAU
Serge Antoine
Louis Bériot
Jean-Claude Colli
Henry Durand
Brice Lalonde
Jacques Lys
Joël de Rosnay

DIRECTEUR DU PROGRAMME:
Pierre Lebaillif
Assisté de
Julie de la Bardonnie
et de Véronique Mallet

ADRESSE:
Comité National du
Jour du Soleil
c/o Association
Espaces pour Demain
7, rue du Laos,
75015 Paris.

PATRONAGE: ANTENNE 2 EUROPE 1

Ceux qui soutiennent :
Jean-Michel Bloch-Lainé
Alain Bombard
Philippe Charlier
Georges Chavannes
Michel Crépeau
Jean-Claude Decaux
Claude Dieudonné
Claude Douce
George Frêche
André Garnault
Olivier Guichard
Charles Hernu
Pierre Laffitte
Professeur Latarget
Michel Lemaignan
François Léotard
Robert Lion
Xavier Mallet
Bernard Marie
Pierre Mauroy
Jean-Marie Pelt
Michel Péricard
Jean Poperen
Robert Poujade
Michel Prieur
Jean-Marie Rausch
Pierre Richard
Michel Rodot
Amiral André Storelli
Jacques Varet

Ceux qui financent :
Crédit Agricole
C.G.E.
Pompes Guinard
Bertin
E.D.F.
Elf Aquitaine
Leroy Somer
SEP/Soletti Lemercier
C.F.P. Total
Puk
Stiebel-Eltron
Thomson (*Mazda/Sahel*)
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (FIQV)
Commissariat à l'Energie Solaire
Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR).
Ministère de la Jeunesse et des Sports
Ministère de la Culture et de la Communication.

Ceux qui agissent :

Les associations :
U.R.V.N. (Union Régionale du *Sud-Est pour la Sauvegarde de* la Vie, de la Nature et de l'Environnement)
Nature et Progrès
Les Amis de la Terre
Ecoropa
U.F.C. (Union Fédérale des Consommateurs)
F.M.V.J. (Fédération Mondiale des Villes Jumelées)
A.N.S.T.J. (Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse)

Les Revues :
Le Sauvage
Le Moniteur des Travaux Publics
"Que Choisir?"
Le Monde de l'Education
Vie Publique
Castor Junior
Energie Solaire Actualités.

Les Organismes publics et privés :
Air France
INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)
Plan Construction
P.I.R.D.E.S. (CNRS)
Union des HLM
Institut Européen d'Ecologie
Mission Energie et Bâtiment
Les Chambres de Commerce *et d'Industrie*
Ecole des Mines (Sophia Antipolis)
Ministère de la Culture
Délégation à la Qualité de la Vie
Ministère des Affaires Etrangères
Direction Générale des Collectivités Locales
Ministère de l'Education
R.A.T.P.
La Direction Générale du Tourisme
B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
Société Française de Droit à l'Environnement
Bélier INF 14
Le Club Méditerranée
J.C.E.F. (Jeune Chambre Economique Française)
Tuil, Vernier et Associés
Fondation Claude-Nicolas Ledoux.

CONSEIL EN COMMUNICATION:
Tuil, Vernier et Associés.

Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

La décentralisation une idée dépassée ?

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, indique dans le dernier numéro de Culture et Communication, *publication du ministère, qu'il entend* « modifier la vision qu'a la rue de Valois de la vie culturelle régionale ».

Il explique : « Je suis convaincu tout d'abord que la décentralisation culturelle est une idée dépassée ; c'est peut-être une bonne idée en matière économique et industrielle, mais sûrement pas en matière culturelle. (...) C'est une idée fausse de vouloir que la capitale mène une action culturelle missionnaire dans les régions. (...) La centralisation de la vie culturelle est un phénomène tout à fait particulier auquel on ne peut pas répondre par la décentralisation. Il faut y répondre d'une tout autre manière : la politique culturelle doit être fondée sur les réalités, et les vies culturelles régionales sur la recherche de leurs racines. »

Le palmarès de la critique.

Le Syndicat de la critique dramatique et musicale a sacré « meilleur spectacle » de la saison 1978-1979 la trilogie de « la Villégiature », de Goldoni, présentée à l'Odéon par la Comédie-Française. Elle a couronné également l'Atelier, *de Jean-Claude Grumberg (meilleure création française), Nadia Barentin (meilleure comédienne pour* la Maison des cœurs brisés *et* Autour de Mortin*), Roland Bertin (meilleur comédien pour* les Trois Sœurs *et* Avec ou sans arbres*),* Lulu, *de Berg, mise en scène de Patrice Chéreau, direction musicale de Pierre Boulez à l'Opéra de Paris (meilleur spectacle musical), Anna Prucnal (révélation de la saison pour son récital au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis),* Attention au travail, *de et par le Théâtre de la Salamandre, et* Et pourtant ce silence ne pouvait être vide, *de Jean Magnan, par le Théâtre de la Reprise (prix Georges Lerminier pour un spectacle présenté en province),* l'Opéra de Quat'sous, *de Bertolt Brecht et Kurt Weill, par le Skarabaustheater aux Bouffes-du-Nord (meilleur spectacle étranger) et* Panorama du théâtre au XX[e] siècle, *de Paul-Louis Mignon (meilleur livre sur le théâtre).*

La prochaine saison à Saint-Denis

Le Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis ouvrira sa saison le 9 octobre avec les Fausses Confidences *de Marivaux, dans une mise en scène de Jacques Lassalle. Ce spectacle, dont les décors et les costumes ont été conçus par Yannis Kokkos, sera présenté dans le cadre du Festival d'automne (jusqu'au 18 novembre). Il sera suivi (à partir du 23 octobre) par* Décrasouille ou les Tribulations d'une brave petite cervelle, *un texte de C. Giudicelli mis en scène par Denise Peron et interprété par Stéphanie Loïk. Le « Cabaret » de Michel Hermon et un récital Wolf Biermann seront présentés du 27 novembre au 2 décembre, le Festival d'automne prenant à nouveau le relais avec (à partir du 2 décembre) Stuart Scherman, et (à partir du 4) Winston Tong. Fin janvier, Daniel Mesguich montera* Tête d'or *de Paul Claudel ; en février, Jean-Charles Stirjacq présentera* Expédition pôle Est *d'Arnolt Bronnen. C'est en mars que sera invité le Théâtre de la Salamandre avec sa création collective* Attention au travail *(mise en scène de Gildas Bourdet). Les Hollandais Hauser Orkater joueront* la Bosse, *leur numéro comique sur fond d'orchestre rock, un show musical prévu pour le mois de mai 1980. Parallèlement à cette programmation, divers spectacles pour enfants sont annoncés, dont deux ont été confiés à Daniel Bazilier, le Théâtre des Jeunes Années donnant* les Lions de sable.



Théâtre

AU FESTIVAL DU MARAIS

« La Danse de mort », de Strindberg par Jean Gillibert

Alice et le capitaine, ils sont mariés, se disent dans le vide des mots quelconques, les détails d'une maison. On dirait le soir, parce que, dans ces heures-là, le changement du ciel est sensible. La nuit vient lentement, mais elle vient. Tout à l'heure, on n'y songeait pas. Alice et le capitaine ne songeaient pas plus, voici quelques années, que le noir tomberait sur le couple.

Dès les premières phrases de *la Danse de mort,* le spectateur écoute bien. Strindberg est du petit nombre des dramaturges qui écrivent parce qu'ils pensent. Parce qu'ils pensent à des choses par lesquelles ils sont passés.

D'autres s'obligent à penser parce qu'il leur faut écrire la pièce, et écouter leur dialogue, *alors,* demande une tension anormale. Les paroles de Strindberg sont des pommes qui tombent, et qui font un bruit à la fois mat et souterrain.

Bientôt va apparaître Kurt, l'ami. Mais il a été là, entre la femme et le mari, bien avant d'être là. Il leur avait imposé à tous deux sa présence, dès leur première rencontre. Qui allait-il être, on ne savait pas. On s'inquiétait de lui. On l'attendait.

Kurt, troisième point du couple. Ne disons pas du triangle, parce que Strindberg est trop atteint, trop voyant, pour basculer dans des à-peu-près, sordides ou charmants. Strindberg prend la vie à plein corps, par la souffrance. Quand Alice et Kurt se retrouveront ensemble, Strindberg aura évité au spectateur le circuit d'usage, conflits, enthousiasmes, remords. La « passation » s'est faite sans phrases. Ce à quoi les acteurs ont affaire est d'un « néant » plus grave.

Jean Gillibert met en scène *la Danse de mort* et joue (le capitaine), comme il fait d'habitude : dans un état de crise. Une crise qui se donne comme crise, qui est volonté de jeu théâtral, et dont on dirait qu'elle dépasse les limites prévues, comme si un homme piégé s'oubliait, se perdait dans un délire, afin de se retrouver au-delà d'une faille, un peu plus libre au moins.

L'orage Gillibert vagabonde parfois à côté, mais avec cette *Danse de mort* il éclate dedans : la pièce, tout en gardant sa prostration froide, semble exploser en une multitude d'étoiles, comme si une passerelle était jetée entre la folie de Strindberg et, oserons-nous dire, la Création.

Ce qui détermine alors une autre vision de la pièce, peut-être erronée, mais frappante : il est difficile de ne pas penser aux premiers mots de la *Genèse,* aux lignes du *Livre de Job* sur la création. Car il y a, dans ces textes, quelque chose d'ambigu. On dirait presque, c'est certes une illusion mais elle revient souvent, que la Femme, Eve, est là avant que le texte ne la nomme : comme s'il y avait eu, dès l'origine, un couple Dieu-Eve. Et que ce couple invente, par son existence même, un Adam. Adam provisoire, qui n'aura pas longue vie, mais qui aura tenu son rôle, tout comme, chez Strindberg, le couple du capitaine et d'Alice suscite un « troisième ».

Ce ne serait pas, de la part de Strindberg, une certitude. Ce serait une lueur brève, et douloureuse, qui s'éteint, qui peut-être même n'a pas été perçue, comme ce feu d'artifice dont parle Schopenhauer, qui a été tiré, par une erreur d'adresse, devant une institution d'aveugles.

Une idée forte de Jean Gillibert est d'avoir demandé à l'actrice Josette Boulva d'interpréter Alice (ou Eve). De même que Strindberg écrit, disions-nous, parce qu'il pense, Josette Boulva est de ces actrices qui jouent parce qu'elles sont quelqu'un, et non pas qui sont un être ou un autre parce qu'elles jouent. Josette Boulva dispose d'une présence réelle, particulière, avec quelque chose d'après Degas, ou d'après Lautrec, dans le regard. Lorsqu'elle apparaît sur la scène, elle « pose » déjà, devant nous, un monde de réminiscences, de projets. Elle est d'un calme entier. Ce qu'elle fait est simple, en apparence. Et juste.

Le soir où je l'ai vue, la pièce patinait dans les derniers quarts d'heure, parce que le metteur en scène, à force de s'égarer exprès sur les pas de Strindberg, perdait le fil. Mais peu de choses sont aussi changeantes qu'une pièce de théâtre, d'un *soir* à l'autre, — du moins quand cette pièce emprunte les chemins de crête.

MICHEL COURNOT.

★ Festival du Marais, Théâtre Essaïon, 22 h. 15.

L'« Antigone » d'Hölderlin

à Strasbourg

Ils ont à Strasbourg changé le lieu de la tragédie : l'*Antigone* de Sophocle, telle que la traduisit du grec Hölderlin, n'est plus comme il y a un an montrée dans les étages éventrés d'un ancien entrepôt d'armes. Michel Deutsch et Philippe Lacoue-Labarthe ont changé de ruines. Ils ont renoncé au vertige et sont passés de la verticalité béante à un autre vide, étiré celui-là en longueur, en largeur, en profondeur. Tout horizontal, le nouveau plateau sauvage n'est autre que le sol hérissé de cales d'un chantier de batellerie désaffecté. Vaste hangar à trois pans de briques, ouvert sur le canal, que dans la ville on baptise toujours « la forge » : là, des péniches étaient construites ou réparées ; la poussière grise de l'acier est restée.

Scène première devant un rideau jaune long de plusieurs dizaines de mètres : Antigone cherche à convaincre Ismène de l'aider à enterrer dignement le corps de Polynice, leur frère livré, sur ordre de Créon, à l'infamie publique, en festin aux oiseaux.

Lorsque, à la suite de ce prologue, le voile se lève pour ne plus retomber, tout semblera passer très vite jusqu'aux « noces farouches » d'Antigone et d'Hemon, le fils de Créon, double suicide bien vite suivi par celui d'Ismène. Et Tirésias le devin, arrivant ici sur une barque qui traverse doucement le canal, ne pourra rien au destin, au « trop tard ». Dans un coin de la forge un brasier sera allumé. Les regrets du despote ne serviront de rien. D'ailleurs les hommes en noir, vêtus comme au dix-neuvième siècle, témoins de cette histoire — dont ils ont, au fond, assumé le récit — ces hommes du « chœur » se chauffent les mains. Et peut-être se contentent de cela.

Schelling écrivant en 1804 à Hegel parlait de « *l'altération visible* » de l'état de Hölderlin : « *Sa traduction de Sophocle trahit son délabrement mental* », ajoutait-il. Géniale altération si l'on écoute la musique, le mouvement des phrases que Philippe Lacoue-Labarthe a, à son tour, traduites, restituant une scansion spéciale, l'inquiétude poétique (1).

Le travail entrepris au Théâtre national de Strasbourg sur la tragédie mériterait d'amples développements : le spectacle est prolongé par une heure étrange où, à minuit, Alain Rimoux interprète Hölderlin « fou » tel qu'on le décrivit lors de son séjour chez le menuisier Zimmer. Un homme seul délirant entre son clavecin et sa table remplace le chœur des vieillards de Thèbes et les héros du texte. La voix brisée de l'écrivain souffrant se substitue aux stances précédentes d'Antigone (Michèle Foucher, intense), aux certitudes et aux doutes de Créon (André Wilms). Cette foison regarde le décor dans l'autre sens. Il n'y a plus, en toile fond naturelle, et belle, l'eau avec les jardins derrière et tel immeuble à l'horizon, mais un mur. L'envers du drame.

MATHILDE LA BARDONNIE.

(1) Cette traduction a été publiée dans la collection « Première livraison », chez Ch. Bourgois.

★ 21 h. 20, aux anciennes forges de Strasbourg (wacken).

Cinéma

« COLLECTIONS PRIVÉES », de Just Jaeckin Shuji Terayama et Walerian Borowczyk

Composé de trois nouvelles entre lesquelles n'existe qu'un lien thématique très flou (chacune d'elles semble se référer au « mystère féminin »), ce film fait penser à ces ouvrages du « deuxième rayon » que collectionnent certains bibliophiles. C'est dire que, dans un ensemble où le meilleur alterne avec le pire, le libertinage s'enrobe de préciosité et que la qualité de l'illustration prévaut généralement sur celle du texte.

Just Jaeckin, l'« inventeur » d'*Emmanuelle,* signe le premier des trois sketches, *l'Ile aux sirènes.* Un concurrent de la course transatlantique tombe à la mer, manque de se noyer et reprend connaissance sur une plage déserte. Mais sa solitude est de courte durée. Bientôt une cohorte de filles parées de fleurs et divinement bronzées l'entourent, le cajolent, le nourrissent, le traitent comme une idole. Le naufragé croit avoir débarqué au Paradis, jusqu'au jour où le rêve se transforme en cauchemar... Récit d'une désolante platitude et dont l'esthétisme exotique se situe au niveau d'une publicité pour club de vacances.

Inspirée d'un conte de Maupassant, la seconde nouvelle nous conduit dans les coulisses d'un music-hall, à la fin du siècle dernier. L'héroïne est une pauvre fille qui cache son petit garçon dans une armoire pendant qu'elle reçoit ses clients... Sur cette trame légère, Walerian Borowczyk brode quelques arabesques baroques et transforme en une suite d'eaux-fortes l'esquisse naturaliste. Un bon exercice de style, mais où l'on ne retrouve guère la force émotive des anciens courts métrages de Borowczyk, et plus particulièrement de *Rosalie,* sa première adaptation de Maupassant.

Beaucoup plus dense et plus riche est la troisième histoire. Elle a été réalisée par Shuji Terayama, l'autre de *Jetons les livres, sortons dans la rue* et de *Cache-cache pastoral.* Après la mort de sa mère, un adolescent part à la recherche de son enfance et de ses origines. Ses pas sont guidés par les paroles d'une comptine que lui chantait la disparue. Le voyage se transforme en quête initiatique, en roman d'apprentissage. Au terme de sa longue marche, l'adolescent retrouve dans les bras d'une prostituée l'image de sa mère. Peut-être a-t-il été son meurtrier.

Terayama n'a jamais été un maître de la clarté. Ses discours délirants et ses images fulgurantes côtoient souvent l'hermétisme. Dans ce fouillis de fantasmes, de cauchemars, d'images mentales et d'expériences vécues où le cinéaste nous entraîne, mieux vaut ne pas chercher à suivre une piste rationnelle. L'inconscient est ici le vrai maître du jeu. C'est en divaguant que Terayama nous fait partager son angoisse, en se perdant lui-même qu'il nous trouble et nous éblouit... *Le Labyrinthe d'herbes* est le « joyau » de ces *Collections privées.*

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

LES LAURÉATS DE LA RUE BLANCHE

Le palmarès du concours d'art dramatique de l'école de la rue Blanche a été annoncé le mardi 26 juin.

Le premier prix de comédie classique a été décerné à Gilbert Ponte, le second prix allant à Marc Chouppart, tandis que Kathy Kriegel et Florence Jouanney se partagent le second prix ex aequo de comédie moderne et étrangère. D'autre part, treize accessits ont été attribués.

De son vrai nom, Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre, cet établissement, qui a le statut d'un lycée technique, prépare à tous les métiers du théâtre : sur les cent soixante-dix élèves sélectionnés chaque année une soixantaine reçoivent une formation de comédien, les autres étant orientés vers les diverses professions techniques du théâtre. La durée de ces études, actuellement de deux ans, pourrait être prolongée d'une année.

M. ANDRÉ GADAUD EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION ARTISTIQUE

M. André Gadaud a été nommé le 26 juin directeur de l'Association française d'action artistique par le conseil d'administration de cet organisme. Il remplace à ce poste M. André Burgaud, atteint par la limite d'âge. M. Louis Joxe, d'autre part, a été réélu président du conseil d'administration.

L'Association française d'action artistique, fondée en 1922, dépend du ministère des affaires étrangères et a pour mission de mettre en œuvre, sur le plan pratique, les échanges culturels entre la France et l'étranger. Avant de quitter le poste qu'il occupe depuis 1968, M. André Burgaud a fait le bilan de l'action de l'Association au cours des dix dernières années. Il a notamment constaté une diminution de 50 %, en francs constants, des moyens mis à sa disposition. Faute de crédits suffisants, près de la moitié des projets d'exposition proposés par l'étranger n'ont pu être acceptés.

[Né le 20 mai 1937 à Châteauroux (Indre) M. André Gadaud, âgé de quarante-deux ans, a été élève de l'Ecole nationale d'administration. Entré en 1963 à l'administration centrale des relations culturelles du ministère des affaires étrangères, il a occupé plusieurs postes à l'étranger, notamment à Washington, où il a été second secrétaire de 1968 à 1971, et où il était, depuis 1976, conseiller culturel. De 1973 à 1974, il a été conseiller technique au cabinet de M. René Haby, ministre de l'éducation.]

Musique

AU FESTIVAL DE DIVONNE

« L'AMFIPARNASO », de Vecchi par le Deller Consort

« Les monts du Jura dominent un parc dont les hautes ramures couvrent un petit théâtre de fêtes galantes, *écrit René Clair.* Quand s'allument ses lumières, on pourrait croire que vont descendre de calèche Madame de Staël et Juliette Récamier venues en voisines à Divonne. » *Dans ce décor pour quelques privilégiés, il y a vingt-cinq ans, Alfred Cortot, Andrès Segovia, Francis Poulenc et Karl Münchinger ouvraient le Festival de musique de chambre de Divonne. Aujourd'hui, les enchanteurs s'appellent Janowitz, Arrau, Zukerman, le Quatuor Talich, l'Octuor de Berlin, Maurice André, Elise Ross qui vient d'interpréter* « le plus beau Pierrot lunaire que j'aie jamais entendu », *au témoignage d'un célèbre curiste, Georges Auric, pour l'anniversaire de qui le petit théâtre a éclairé les premiers quinquets de la saison.*

En ce temps où la musique est devenue le plaisir d'un si grand nombre, on regrette que le puissant « Casino » — pardon, la Société touristique, thermale et hôtelière — n'ait pas envie d'élargir le cercle étroit de ses habitués pour des spectacles aussi délicieux que l'Amfiparnaso, d'Orazio Vecchi, chanté par le Deller Consort, en construisant ou en aménageant quelque grand hall de ses hôtels.

Reconnaissons pourtant que le théâtre minuscule convenait à merveille à cet « opéra » qui « ne s'enorgueillit pas du décor de la scène », *où* « le regard demeuré aveugle », *car il n'est fait* « que de musique et de mots » *et* « on ne le voit qu'avec les oreilles », *comme dit le prologue.*

*Créé en 1594 à Modène, l'*Amfiparnaso *est une curieuse tentative sans lendemain. Au moment où va naître l'opéra (avec l'*Euridice *de Peri en 1600 et l'*Orfeo *de Monteverdi en 1607), le chanoine Orazio Vecchi tire un feu d'artifice madrigalesque par lequel il prétend, sans trop y croire, que la musique peut remplacer le théâtre, où chaque rôle est chanté par un unique chœur de cinq solistes.*

Le livret des trois actes est un catalogue de situations stéréotypées et de personnages de la commedia dell'arte qui s'interpellent en un melting-pot linguistique de napolitain, toscan, vénitien, « italopagnol » (et même une caricature d'hébreu dans la scène la plus drôle, où Francatrippa vient emprunter de l'argent chez des prêteurs juifs un jour de sabbat), animé par toutes les ressources rythmiques et pittoresques d'un contrepoint subtil. Vecchi n'a certes pas la souplesse sensuelle, la sève profonde et la fraîcheur spirituelle de Monteverdi ; mais la verve étourdissante de cette comédie, diffractée à travers les cinq voix parfaites des Deller, a une saveur unique, qui fait ressortir quelques scènes élégiaques où les héros abandonnés songent à se donner la mort ; et la musique, alors, s'élève naturellement à une noblesse authentique d'opera seria.

Les mains d'Alfred Deller, aux lignes affinées comme celles d'un personnage de Titien, accompagnaient plus qu'elles ne dirigeaient le ballet ailé des voix et des instruments anciens, introduit par une traduction des textes, lus par Jacques Meunier, qui pratique avec bonheur l'équilibre instable entre l'humour et la bouffonnerie.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Deller Consort interprétera l'*Amfiparnaso* aux Rencontres de La Rochelle, le 1er juillet.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

BASSON. — *Premiers prix :* Jean-Louis Fiat, Jean-Louis Estier ; *deuxième prix :* Kim Laskowski.

CLARINETTE. — *Premiers prix :* Sylvain Magnolini, Olivier Darteville, Pascal Moragues, Ghislain Hervet.

CLAVECIN. — *Premiers prix :* Agnès Pinto, Françoise Gérard ; *deuxièmes prix :* Claire Corneloup, Thérèse Fevre.

CONTREBASSE. — *Premiers prix :* Alain Bourguignon, Jean-Pierre Robert ; *deuxième prix :* Jean-Marc Cochenet.

COR. — *Premiers prix :* Philippe Breas, Christian Roussel, Jacques Deleplancque, Wilfrid Fournier ; *deuxième prix :* Guy Mouy.

GUITARE. — *Premier prix :* Eric Franceries ; *deuxième prix :* Olivier Chassain.

VIOLONCELLE. — *Premiers prix :* Xavier Gagnepain, Jean-Michel Moulin, Jean Ferry, Brigitte Kissel, Antoine Ladrette, Claude Druelle ; *deuxièmes prix :* Nadia Cauvin, Catherine Lecomte-Savey, Hugh Mackensie, Jean-François Verney, Nicolas Hartmann, Rudolf Kuhn.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Barbier de Séville.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 20 h. 30 : Het Nationale Ballet (Hollande).
Centre Pompidou (277-11-12), 20 h. 30 : l'Improvisation individuelle (concert commenté avec S. Lacy, V. Globokar).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 45 : Spectacle Ionesco ; 22 h. : la Voix humaine.
Artistic-Athévains (700-19-15), 20 h. 30 : Jacques Thibault.
Athénée (742-67-27), 20 h. 30 : le Roi Lear.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto.
Chapiteau de l'avenue de Breteuil (539-89-54), 21 h. : Yerma.
Comédie des Champs-Elysées (359-37-03), 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : Je te le dis Jeanne, c'est pas une vie.
Galerie 55 (326-63-11), 21 h. : la Disparition d'Onésime K.
Galerie de Nesles (325-59-50), 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Gymnase (770-16-15), 21 h. : Coluche.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h. 30 : *Une heure avec Baudelaire ; 22 h. :* Journal fou d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : Une heure avec R. M. Rilke ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : les Etoiles rouges.
Marigny (256-04-41), 20 h. 30 : la Puce à l'oreille.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 21 h. : Une case de vide.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : le Philanthrope.
Oblique (355-02-94), 20 h. 45 : la Passion de Jeanne d'Arc selon G. de Rais.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : *Je veux voir Mioussov.*
Poche-Montparnasse (548-50-21), 21 h. : le Premier.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Sans issue.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. : R. Magdane ; 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ? ; 22 h. 30 : la Forêt des âmes.

Jeudi 28 juin

Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les concerts

Lucernaire (544-57-34), 19 h. : A. Ader (Scriabine, Moussorkski).
Galerie Nane Stern (705-08-46), 19 h. 30 : Ensemble Rolin, J. Léandre, B. Paul (Sharon Kanach).
Palais des congrès (758-22-22), 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim, sol. R. Lupu (Brahms).
Radio-France (524-15-16), grand auditorium, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. J.-P. Marty (Auber).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris, dir. J. J. Werner (Bach, Vivaldi).
Ranelagh, 20 h. 30 : A. Queffelec (Schubert).
Eglise des Billettes, 21 h. : les Petits Chanteurs à la croix brûlée (Schubert).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : les Europhages.

Jazz, pop', rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : G. Lafitte et D. Doriz.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 21 h. : B. Guérin, L. Francioli, B. Philipps, J.-F. Jenny-Clark ; 22 h. 45 : C. Freeman, J. Hoggard, R. Rozie, F. Don Moye.
Petit-Journal, 21 h. 30 : Tiny Stompers.
Campagne-Première, 20 h. : Sugar Blue.
Puce-à-l'Oreille (278-11-83), 20 h. 30 : *M. Ponticelli.*
Riverbop (325-93-71), 22 h. 30 : Trio A. Romano, J. Van' t' Hof, J. Van' t' Hof, M. Vitous.
Le 28-Rue-Dunois (584-28-00), 21 h. : *Arcane ; 23 h. : Dousty.*

Festival du Marais

(887-74-31)

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : Frédéric Chopin.
Marché Sainte-Catherine, 19 h. 30 : les Maringouins.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : René Lafleur, José Parras ; 22 h. : Comment ça va sur la terre.
Essaïon, 18 h. 15 : Colloque de musicologie.
Eglise Saint-Paul-Saint-Louis, 21 h. 15 : Georges Delvallée, orgue.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

Chaillot, 16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Drôles de bobines, de Steno ; 18 h., Cannes 79 : Lamento, de Ph. Valois ; 20 h. : Agbena Xevi, de P. Lebret et A. Ricard ; Concert togolais ou le Principe d'Asihu, d'A. Ricard ; 22 h. : la Belle du Pacifique, de C. Bernhardt.
Beaubourg, 15 h. : Education de prince, de H. Diamant-Berger ; 17 h. : Eldorado, de M. L'Herbier ; Rétrospective Joris Ivens, 19 h. : le Peuple et ses fusils ; 21 h. : le Ciel, la Terre ; Rencontre avec le président Ho Chi Minh ; les Kazaks : Minorité nationale ; Sinkiang.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
AMOUR DE PERDITION (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
A NOUS DEUX (Fr.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
AU BOUT DU BOUT DU BANC (Fr.), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LES BELLES MANIERES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.), Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18).
LA COLLINE A DES YEUX (A., v.o.) (**) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA DROLESSE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.), Capri, 2e (508-11-69), Styx, 5e (633-08-40), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Parnassiens, 14e (329-33-88), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), Passy, 16e (288-62-34).
FELICITE (Fr.) (*), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Blg., v. flam.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
FLAVIA LA DEFROQUEE (It., v.f.), Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
FLIC OU VOYOU (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Ternes, 17e (380-10-41).
GAMIN (Col., v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12).
CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) (**), Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les films nouveaux

CIAO LES MECS, film français de Sergio Gobbi. — Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
TOTO, MISERE ET NOBLESSE, film italien de Mario Mattoli. — V.o. : Gît-le-Cœur, 5e (326-20-85) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LES FLOCONS D'OR, film allemand de Werner Schroeter. — V. o. : Olympic, 14e (542-67-42).
NOW VOYAGER, film américain d'Irving Rapper. — v.o. : Olympic, 14e (542-67-42).
DEUX HEURES DE COLLE POUR UN BAISER, film français d'André Farwagi (*). — Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; *U.G.C.-Gare-de-Lyon*, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-56-40) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
COLLECTIONS PRIVEES, film franco-japonais collectif de Valerian Borowczyk, Just Jaeckin, Shuji Terayama. — U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
Nº 1 OF THE SECRET SERVICE, film américain de Lindsay Shonteff. — V.o. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE RAYON LASER, film américain de Michael Rae. — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

GOLDORAK (Jap., v.f.), Madeleine, 8e (073-56-03) H. Sp.
HAIR (A., v.o.), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70).
HAMBURGER FILM SANDWICH (A., v.o.), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
HISTOIRES ABOMINABLES (Fr.) : *Le Seine*, 5e (325-95-99). H. sp.
HORRIBLE CARNAGE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'INCROYABLE HULK (A., v.o.) : George V, 8e (225-41-46) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
LINA BRAAKE FAIT SAUTER LA BANQUE (All., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; *Gaumont-Convention*, 15e (828-42-27).
MELODY IN LOVE (A., v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Lord Byron, 8e (225-04-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
MEURTRE PAR DECRET (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90). — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Pagode, 7e (705-12-15 ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Athéna, 12e (343-07-48).
NEW-YORK, SALSA CITY (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
NOSFERATU, FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
OLIVER'S STORY (A., v.o.) : Biarritz, 8e 723-69-23).
PERSONNALITE REDUITE DE TOUTES PARTS (All., v.o.) : Le Seine, 5e (352-95-99). H. Sp.
PHOTOS SCANDALE (Fr.) (**) : Eldorado, 10e (208-18-76).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PROVA D'ORCHESTRA (It., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; *Pagode*, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46), Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
QUINTET *(A., v.o.) : Contrescarpe,* 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Madeleine, 8e (073-56-03)) hor. sp. ; v.f. ; Nation, 12e (343-04-67).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
SERIE NOIRE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (033-35-40) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LES SŒURS BRONTE (Fr) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELLA (Port., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
TOUCHE PAS A MES TENNIS (A., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : *Publicis-Champs-Elysées*, 8e (720-76-23).
TROISIEME GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), hor. sp.
VIVRE EN TOKYOCHROME (Jap., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), hor. sp.
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'AMI AMERICAIN *(A., v.o.) : Vendôme*, 2e (742-97-52) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ANDREI ROUBLEV (A., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARNAQUE (A.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
AROUND THE STONES (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ATTENTION, ON VA S'FACHER (A., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette 13e (331-56-86) ; Clichy Pathé, 18e (522-37-41).
ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (033-07-76).
BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
BULLIT (A., v.o.) : Hollywood Bd, 9e (770-10-41).
LE CANARD A L'ORANGE (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00)
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. sp.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
DRIVER *(A., v.f.) : Paramount* Opéra, 2e (073-34-37).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55)
LES GRANDES VACANCES (Fr.) : Marivaux, 2e (742-83-90) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28).
LA GUERRE DES ETOILES (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Gaumont Richelieu, 2e (233-56-70) ; Diderot, 12e (343-19-29).
LE GRAND MEAULNES (Fr.) : Denfert, 14e (033-00-11). sf L.
LA GRANDE BOUFFE (Fr., **) : Paramount Marivaux, 2e (266-55-33) ; *Paramount City*, 8e (225-45-76) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
L'HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
IL ETAIT UNE FOIS LA REVOLUTION (It.-Amér., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), Elysées Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (359-52-43), Murat, 16e (651-99-75).
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
JONATHAN LIVINGSTONE LE GOELAND (A., v.f.) : Dominique, 7e (705-04-55) H. Sp.
LE LAUREAT (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
JULIA (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
MASCULIN FEMININ (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
MACADAM COW BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MASH (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MEAN STREET (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
O MADIANA (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90).
OPERATION DRAGON (Chin., v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler, 18e (387-50-70).
ORANGE MECANIQUE *(A., v.f. (**) :* Haussmann, 9e (770-47-55).
PARFUM DE FEMME (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
PERFORMANCE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), à partir du 29 : Daumesnil, 12e (343-52-97), à partir du 29.
PLAYTIME (Fr.) : Paramount Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm.), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Paramount Bastille, 12e (343-79-17), Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Rex, 2e (236-83-93), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Secrétan, 19e (206-71-33).
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-63), Rex 2e (236-83-93), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
QUATRE BASSETS POUR UN DANOIS (A., v.o.-v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Richelieu, 2 (233-56-70) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; *Gaumont-Gambetta*, 20e (797-02-74) (L.).
LE RECIDIVISTE (It., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
THEOREME (It., v.o.) : Templier, 3e (272-94-56).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) : Cinoche, 6e (633-10-82).
LA TOUR INFERNALE (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
UN DIMANCHE COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) jusqu'à jeudi.
UN JOUR AUX COURSES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : L'Epée de Bois, 5e (337-57-47).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Omnia, 2e (233-39-36), Caméo, 9e (266-46-44), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 28 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 30, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Politique : L'opposition ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : l'Etrange Monsieur Duvallier (III, Bing-Banque), d'après C. Klotz, réal. V. Vicas.

Raner, l'aventurier généreux, qui utilise l'argent de ses vols pour aider autrui, découvre que les banquiers ne sont pas toujours honnêtes.

21 h. 35, Magazine économique · l'enjeu.

Le tournant de l'électronique (le téléphone) ; Calvi et Wolinski (caricaturistes du mois) ; le défi brésilien (agriculture) ; la terre ou l'art de planter ses sous (placements) ; si Versailles m'était compté (c'est aussi de l'économie) ; M. Gauthier (l'homme du mois).

22 h. 30, Sport : Tour de France cycliste ; 22 h. 45, Ciné-première, avec P. Daninos.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : LA PRISONNIERE DU DESERT, de J. Ford (1956), avec J. Wayne, J. Hunter, V. Miles, W. Bond, N. Wood, J. Qualen. (Rediffusion.)

Pendant cinq ans, un ancien soldat sudiste et un jeune métis recherchent à travers le Texas et le Nouveau-Mexique une fillette blanche, enlevée par une tribu comanche qui a massacré sa famille.

Admirable épopée brassant les thèmes du racisme, des guerres indiennes et du sort de prisonniers blancs. John Wayne farouche et monolithique.

22 h. 25, Hommage : John Wayne, le duc des grands espaces.

22 h. 45, Magazine : Première (Elisaveta Leonskaia, pianiste) ;

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : A L'ITALIENNE, de N. Loy (1965), avec W. Chiari, L. Massari, N. Manfredi, A. Magnani, A. Checci, A. Sordi, V. Lisi, C. Spaak.

Suite d'anecdotes sur la personnalité et la vie d'un certain nombre d'Italiens et d'Italiennes réunis dans un avion qui vole vers la Suède.

A partir d'une idée relativement originale (Ettore Scola participa au scénario) une médiocre comédie à sketches.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les enzymes ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Même les oiseaux ne peuvent pas toujours planer » (première partie », de L. Atlan ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz.

20 h., Saison lyrique... en direct du grand auditorium : « Le Cheval de bronze » (Auber), par le Nouvel Orchestre philharmonique et Chœurs de Radio-France, dir. J.-P. Marty. Avec I. Garcisanz, J. Berbié, A.M. Rodde... ; 23 h., Ouvert la nuit : la radio d'hier.

VENDREDI 29 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 15 h. 50, Sport : Tour de France cycliste (Luchon-Super-Bagnères).

18 h., TF 4 ; 18 h. 30, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Sports : Tour de France (résumé de l'étape) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial Evénement : Sous un océan d'arbres ;

Christian Brincourt et Jean-Claude Odin ont suivi une opération survie organisée par deux groupes de la gendarmerie nationale en forêt « primaire » amazonienne (en Guyane). La première équipe est faite de gendarmes venus de Melun et qui ont été lancés dans la jungle après une instruction minime. L'autre équipe est composée d'hommes capables de les sauver en cas d'accident. Une approche de l'« enfer vert ».

21 h. 40, Retransmission théâtrale : « Nefertiti et le rêve d'Akenaton », d'A. Chedid, avec V. Boulay, P. Feigelson, A. Mac Moy ;

Dans la Cité d'Horizon détruite, Nefertiti, la reine déchue, et Boubastos, le scribe obscur, isolés du monde, songent aux splendeurs du règne d'Akenaton, en 1347 avant Jésus-Christ.

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Sport : Tour de France ; 12 h. 30, Quoi de neuf ? ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 25, Dessin animé ; 13 h. 35, Série : Tang ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h., Feuilleton : Benjowski ; 16 h., Ariane Mnouchkine ; 17 h. 25, Fenêtre sur... le monde de la danse ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le jeune homme vert (1er épisode).

1919. Un bébé a été abandonné à l'entrée du château de la Sauveté. Recueilli par les gardiens, il est reçu comme un fils par les patrons : où commencent la vie du jeune homme Jean, et le feuilleton adapté par Daniel Goldenberg d'un roman de Michel Déon. Les soucieux de réalisme social et les rêveurs d'une télévision militante peuvent s'abstenir.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophe (le vedettariat) :

Avec MM. J.-M. Geng (l'Illustre Inconnu), *J. Poggi* (les Vaches maigres), *M. Drucker* (la Chaine), *P. Robrieux* (les Grands Goals de l'histoire), *M. Sanders* (l'Age d'amour), *P. Labro* (Tous célèbres).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club, FILM : LE BOURREAU, de L. Berlanga (1963), avec N. Manfredi, E. Penella, J. Isbert, J.-L. Lopez Vasquez, A. Alvarez (v.o. sous-titrée, N.).

Marié un peu contre son gré à la fille du bourreau d'Etat, un employé des pompes funèbres madrilènes doit prendre la succession de son beau-père pour obtenir un appartement.

Comédie macabre où le pessimisme ravageur, dévastateur du scénariste Rafael Azcona n'est pas toujours soutenu suffisamment par la mise en scène de Berlanga, dont c'est, pourtant, le meilleur film.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : OTRAG, enquête sur une base secrète, par Ph. Tibenham et Ch. Olgiata.

Un document à ne pas manquer ! Produit par la B.B.C., il a reçu le prix des reportages au dernier Festival international de télévision de Monte-Carlo. En mai 1976, le président Mobutu signe avec une société privée ouest-allemande (OTRAG) un contrat qui permet à celle-ci d'envoyer dans l'espace des satellites (qui peuvent être militaires) à partir d'une base dont la superficie ne fait pas moins de 100 000 kilomètres carrés (le cinquième de la France). Un débat suivra cette enquête (rigoureuse) car le 27 avril 1979, le bureau politique du Mouvement populaire de la révolution, parti unique zaïrois, a décidé de rompre ce contrat valable jusqu'en l'an 2000.

21 h. 30, Documentaire : Des caméras pour voir la vie (III. — La mer, les regrets et l'espoir), de C. Paolini.

Dans sa réflexion sur la profession de reporter — des caméras, pour quoi faire ? — Charles Paolini, qui a montré les rapports entre l'homme et la haute montagne, l'eau, regarde ici la mer. Regrets d'une pollution que les caméras ont traquée, espoir d'un équilibre du milieu marin...

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : la route et le fleuve ; à 8 h. 32, La nostalgie du présent ; à 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « La Maison de mon père », par D. Alberti et F. Pavier, avec M. Mohrt ; 12 h. 5, Nous tous chacun ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musiques extra-européennes ; 14 h., Un livre, des voix : « Chatte allaitant un ourson », de H. Anger ; 14 h. 47, Un homme, une ville : Henri Heine à Düsseldorf et à Paris - A la frontière de deux romantismes ; 15 h. 50, Bureau de contact ; 16 h., Pouvoirs de la musique : concert de l'ARC, œuvres de P. Dusapin, auditorium du Musée d'art moderne de la Ville de Paris ;

18 h. 30, Feuilleton : « Le Double Crime du Valpinson », d'après E. Gaboriau ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : météorologie et climat ;

20 h., Villes et Mégapolis ; 21 h. 30, Black and Blue : « table ronde » des journalistes ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Count Basie ;

13 h., Les anniversaires du jour : le premier Journal télévisé ; 14 h., Musique en plume ; 14 h. 20, Concerto (Leclair, Petit) ; 15 h., Musique-France-Plus : Charpentier, Alkan, Schumann, Ravel, Marie Tan ; 17 h., Musica hungarica ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : le monde féminin de la guitare ; 20 h. 35, En direct de Genève... France-Musique, Radio suisse romande ; « Lux et Pax », fragments symphoniques (Vibert) ; « Concerto pour piano n° 4 en sol majeur » (Beethoven) ; « Rhapsodie espagnole » et « Daphnis et Chloé » (Ravel), par l'Orchestre de la Suisse romande. Direction M. Stein. Avec R. Buchbinder, piano ; 23 h., Le temps de créer ; 0 h. 5, Ouvert la nuit : la radio d'hier.

SONDAGES C.E.S.P. : TOUJOURS R.T.L.

● Les résultats des deux premières vagues 1979 (19 janvier - 20 février et 15 avril - 20 mai) des sondages du Centre d'étude des supports de publicité, viennent d'être rendus publics. R.T.L. reste en tête (25.4 % et 25.9 %) devant Europe 1 (24.2 % et 25.3 %), France-Inter (16.8 % et 16.1 %) et R.M.C. (10.3 % et 12.1 %). La moyenne des deux vagues donne les pourcentages suivants : R.T.L. 25.5 %, Europe 1 24,8 %, France-Inter 16,5 %, R.M.C. 11,3 % (ces chiffres mesurent la proportion d'auditeurs à l'écoute au moins une fois dans la journée). A l'indice du quart d'heure moyen (nombre de personnes à l'écoute chaque quart d'heure), les chiffres pour la moyenne des deux premières vagues, sont : R.T.L. 3,4 %, Europe 1 2,8 %, France-Inter 1,5 %, R.M.C. 1,5 %.

Les faits marquants de ce sondage sont le recul de France-Inter, que Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général, attribue aux effets de la grève, et la remontée de Radio-Monte-Carlo, les deux stations de tête, R.T.L. et Europe 1, enregistrant, elles aussi, une hausse.

D'une chaine à l'autre

LES MEILLEURS REPORTAGES ÉTRANGERS SUR FR 3

● Sous le titre général « La télévision d'ailleurs », FR 3 propose pendant l'été, à partir du 29 juin, dans le cadre du magazine « V 3 - Le nouveau vendredi », les meilleurs reportages réalisés récemment par les télévisions étrangères (Suisse, Grande-Bretagne, Etats-Unis, Canada, Australie). Vendredi 29 juin est présentée une production de la B.B.C., « Otrag : enquête sur une base secrète ». Vendredi 6 juillet, une coproduction des magazines « Temps présent » (Suisse romande) et « Panorama » (B.B.C.) est consacrée à « La vraie guerre des étoiles ». En juillet seront également diffusés « Les derniers bergers » (P.B.S., télévision publique américaine), « Erythrée, la guerre oubliée » et « Qu'est-ce qui fait courir les Japonais ? » (Suisse romande). En août, on verra notamment « Le mythe du cow-boy », « Qui a tué Georgi Markov ? » (B.B.C.), « La parapsychologie », « Les confessions de Ronald Biggs ».

GRÈVE A LA S.F.P.

● Le travail a été interrompu sur les plateaux de la S.F.P. aux Buttes-Chaumont l'après-midi du mercredi 27 juin, en raison d'une grève du personnel de la salle technique centrale. Le mouvement a été lancé par la C.F.D.T. à la suite de la séance du comité d'entreprise du 25 juin, au cours de laquelle M. Antoine de Clermont-Tonnerre, président-directeur général de la S.F.P., a annoncé de manière définitive que les licenciements prévus étaient au nombre de cent quarante-trois, déduction faite des départs volontaires. eSlon la C.F.D.T., une cinquantaine de cas n'ont pas été résolus, alors que la S.F.P. serait en mesure d'assurer un emploi à certaines des personnes visées. La C.F.D.T. dénonce l'embauche d'opérateurs de prise de vues occasionnels, alors que deux opérateurs titulaires doivent être licenciés. De son côté, la direction, qui a commencé à envoyer les lettres de licenciements, estime que soixante cas, en effet, n'ont pas trouvé de solution, mais qu'elle continuera à discuter, afin que ces départs ne soient pas des mises au chômage.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République de Djibouti a donné mercredi une réception.

Décès

— Paris.
Mme Maximilien Dugain-Mehier de Mathuisieulx,
Mme Henry Mehier de Mathuisieulx,
M. et Mme Henry Dugain-Mehier de Mathuisieulx et leurs enfants,
Mme Anne Dugain-Mehier de Mathuisieulx et sa fille,
M. et Mme Pierre Foucault,
M. Frédéric Dugain-Mehier de Mathuisieulx,
M. et Mme Gilbert Dugain et leurs enfants,
M. et Mme Olivier de Kermel et leurs enfants,
M. et Mme René Mehier de Mathuisieulx et leurs enfants,
Les familles Foucault et Marszalek,
Tous parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Maximilien DUGAIN-MEHIER de MATHUISIEULX,

survenu subitement le 24 juin 1979, en son domicile.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 27 juin 1979, en l'église de l'Immaculée-Conception à Marseille.
« Bouddah Ermitage ».
255, avenue de Montolivet,
13012 Marseille.

— Mexico, Rome, Rio-de-Janeiro, France, Abidjan, Maracaibo.

On nous prie d'annoncer le décès de

M. Antoine FELICIEN,
ingénieur Arts et Métiers,
(fondateur et président d'honneur du Groupe Mexique),
président-directeur général des sociétés :
Antonio Félicien Pingon,
Mexicana S.A.,
Estructuras Desarmables S.A.,

survenu à Mexico, le 22 juin 1979, dans sa soixante-douzième année.
De la part de :
Mme Antoine Félicien,
Mme Andrée Mestre, sa fille,
M. Jean-Louis Félicien, son fils,
La comtesse de Foucauld, sa sœur,
Parents et alliés,
Ainsi que ses amis.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

Molière 66,
Mexico 5-DF (Mexique).

— M. Alain Houssel,
M. et Mme Jean-Pierre Houssel et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert HOUSSEL,
survenu le 25 juin 1979.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 27 juin 1979, en l'église Saint-Martin de Chauny.

42, rue Claude-Terrasse,
75016 Paris.
2, rue des Genêts,
42120 Le Coteau.

— On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Jean MEYER,
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
survenu le 27 juin 1979, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
De la part de ses enfants :
Bernard et Nelly Meyer,
Jean et Colette Nallet,
Ariane et Raymond Ledoux,
Lise et Pierre Martinon,
ses petits-enfants :
Catherine et Alain Morell et leurs enfants,
Joëlle et Thierry Dumont et leur fille,
Jean-François Meyer,
Anne Lise, Frédéric et Catherine Nallet,
Mireille, Francine et Annemarie Ledoux,
Francis, Eric et Claire Martinon,
ses frère, sœur, beau-frère, et belles-sœurs,
Mme Jean Bernheim,
Mme Gilles Meyer,
M. et Mme Olivier Meyer,
M. et Mme André Bouvier et leurs enfants,
des enfants du pasteur André Levi-Alvarès,
ainsi que de Mme Jeanne Grandjean,
et de Mlle Octavie Lemerre.
Et de rappeler le souvenir de son épouse

Suzanne MEYER,
décédée le 19 avril dernier.

Les obsèques auront lieu le samedi 30 juin, à 14 heures, au cimetière des Batignolles.
6, rue Waldeck-Rousseau,
75017 Paris.

— Mme Gaston Naud,
M. et Mme Gérard Naud et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston NAUD,
inspecteur primaire honoraire,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
leur époux, père et grand-père,
survenu à Angers, le 6 juin 1979, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 8 juin, en l'église de Châtignac (Charente).
26, rue R. Groizeleau, Angers.
1, rue des Résistants-Internés, Le Mans.

— M. et Mme Georges Nesterenko, leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. et Mme Anatole Nesterenko, leurs enfants et leurs petits-enfants,
M. et Mme André Nesterenko,
Leurs parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Antoine NESTERENKO,
née Anna Poliakowa,
survenu le 24 juin 1979.

Les obsèques ont été célébrées en la chapelle orthodoxe de Cormeilles-en-Parisis, dans la plus stricte intimité.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Alexandre Pasquier,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alexandre PASQUIER,
ancien sous-préfet,
officier de la Légion d'honneur,
survenu le 25 juin 1979, à Contes (06), à l'âge de soixante-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu à Nice (Alpes-Maritimes) dans l'intimité, le 27 juin 1979.
102, avenue de la Californie,
06000 Nice.

— On nous prie de faire part du décès de

M. André PORTET,
survenu le 25 juin 1979, dans sa soixante-septième année.

Une bénédiction sera célébrée le vendredi 29 juin 1979, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place Etienne-Pernet, et sera suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

De la part de :
Mme Monique Portet et ses enfants,
M. et Mme Jean-Louis Portet et leurs enfants,
M. Patrick Portet et ses enfants.

Cet avis tient lieu de faire-part.
M. Portet, 5, avenue de la Paix,
86000 Poitiers.

— Mme Cécile Salama et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès accidentel, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), de

Robert SALAMA.

L'inhumation aura lieu au cimetière municipal de Villejuif, le 29 juin (pour connaître l'heure, téléphoner à la famille : 986-24-50).
Ni fleurs ni couronnes.
7, avenue Joliot-Curie,
95000 Sarcelles.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. François SARRUT,
ingénieur E.C.P.,
survenu le 22 juin 1979, dans sa cinquante-huitième année, à Neuilly-sur-Seine.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale, le lundi 25 juin, à Carteret (Manche).
De la part de :
Mme François Sarrut,
Bernard et Adeline Sarrut,
M. et Mme Antoine Sarrut,
de ses parents et nombreux amis.

Anniversaires

— Il y a à présent trois ans disparaissait à cinquante ans
Pierre DONIOL-VALCROZE.
Souvenez-vous de lui.

Messes anniversaires

— Une messe à l'occasion du troisième anniversaire de la disparition de

Mme Paul LÉVEILLÉ,
née Marcelle Bédène,
sera célébrée à son intention en l'église Saint-Pierre à Epernon (Eure-et-Loir), le mardi 3 juillet prochain, à 10 heures.

Une pensée affectueuse est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

— Pour le premier anniversaire du décès de la

comtesse Georges PALEOLOGO GIORGINI,
née Michela Beomonte,
une messe sera célébrée le mardi 3 juillet, à 18 h. 45, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-III, vendredi 29 juin, à 14 heures, salle Bourjac, M. Marcel Brosseau : « Essai sur les livres de spiritualité et de dévotion populaires en Angleterre de 1680 à 1760 ».

— Université de Paris-IV, samedi 30 juin, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, M. Lucien Clare : « La quintaine et le jeu de bague en Espagne et en Europe ».

Communications diverses

— Une médaille a été remise au président du Sénat, M. Alain Poher, pour « son action en faveur d'Israël et des juifs persécutés ».

C'est M. Jean Pierre-Bloch, président de l'UFAB, qui a décerné cette distinction au cours d'une manifestation marquant le dixième anniversaire de la Loge Paris-Est du B'naï B'rith à Vincennes. Assistaient à la cérémonie, M. Michaeli, consul général d'Israël en France, M. J.P. Pierre-Bloch, député de Paris, ainsi que les présidents des loges et chapitres de la région parisienne.

— Au cours d'une prise d'armes, qui s'est déroulée dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides, M. Yvon Bourges, ministre de la défense, a remis à M. Marc Boissière, président du golf de Villarceaux, les insignes d'officier de la Légion d'honneur.

Visites et conférences

VENDREDI 29 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Oswald : « Les ateliers des manufactures des tapisseries des Gobelins et de Beauvais ».

15 h., 52, boulevard d'Argenson, Mme Bouquet des Chaux : « Pauline Borghèse au château de Neuilly ».

15 h., 2, rue E.-Poisson, à Aubervilliers, Mme Guillier : « Des piscines de verre dans un parc ».

15 h., entrée de l'exposition, Grand Palais, Mme Hulot : « L'art en France sous le Second Empire ».

15 h., 20, rue Marie-Rose, Mme Pennec : « Chapelles et cités d'artistes, rue de la Tombe-Issoire ».

15 h., 42, avenue des Gobelins : « Les ateliers de la manufacture des Gobelins » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 4, rue de la Roquette : « De la Bastille jusqu'à la cour des Mousquetaires noirs » (Mme Hager).

15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel de Lauzun » (M. de La Roche), entrées limitées.

15 h., place Sainte-Opportune : « Ruelles étranges autour de la rue Saint-Denis » (Paris inconnu).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'Ile Saint-Louis » (M. Teurnier).

15 h. 30, entrée, Grand Palais : « L'art en France sous le Second Empire » (Visages de Paris).

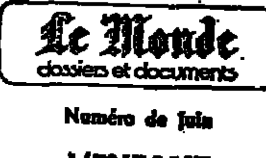
21 h. 30, sortie, métro Saint-Paul, Mme Guillier : « Le Marais illuminé » (Caisse nationale des monuments historiques).

CONFERENCES. — 20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « La réincarnation donne un sens » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

15 h., 25, rue des Grands-Augustins : « Sommes-nous limités spirituellement ? » (Eckankar).







ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

L'UN DES PREMIERS GROUPES FRANCAIS

d'Assurance

recherche

un chargé du recrutement des cadres

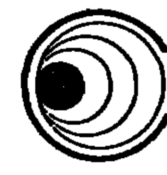
(Psychologue Débutant)

Après une période d'adaptation à l'entreprise il prendra la responsabilité de la fonction recrutement des cadres au sein d'une Direction centrale du personnel.

EXIGENCES DU POSTE :
- maîtrise de psychologie
- connaissant les tests et la pratique d'entretiens
- sens des contacts humains
- dynamique et disponible rapidement.

Lieu de travail PARIS.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions à No 17343 CONTESSE Publicité 20, Avenue Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.



CENTRE DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

spécialisé dans

LE DOMAINE MEDICAL
et
LA GESTION d'ADMINISTRATIONS

chargé de la diffusion d'applications au niveau national

recherche

- INGENIEURS DEBUTANTS EN INFORMATIQUE (connaissances appréciées en :
  - TRANSACTIONNEL
  - BASES DE DONNEES)
- DIPLOMES I.U.T. INFORMATIQUE débutants
- Secrétaires
- Opérateurs débutants
- Pupitreurs

Envoyer C.V. – CITI 2 – 45, rue des Saints Pères 75270 PARIS CEDEX 06

EMPLOIS A SAISIR EN INFORMATIQUE

Devenez

PROGRAMMEUR ANALYSTE

Stages de 14 semaines y compris pendant vacances

PRÊTS ÉTUDIANTS

remboursables en 24 mois
PRATIQUE SUR IBM 370 et CIIZHB SYST. 6

Niveau minimum requis : BAC

355-95-96

CEFIA Formation privée 66, rue Amelot (11e)

ORGANISME NATIONAL de formation, conseil de gestion et révision pour les Coopératives agricoles (Siège PARIS) recherche

UN DIRECTEUR

capable d'animer une équipe de 20 cadres.
Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure ayant assumé des fonctions de Direction dans un organisme de formation conseil ou ayant exercé des responsabilités dans le service formation d'une entreprise importante.
Adres. candidature manuscrite et C.V. à : C.E.F.C.A., B.P. 129, 75731 Paris Cedex 15.

Le Centre Hospitalier spécialisé de Villejuif organise
Un examen probatoire pour l'accès aux fonctions d'ELEVES INFIRMIERS et INFIRMIERES
scolarité en 33 mois à l'établissement en vue de l'obtention du diplôme d'infirmier (re) du secteur psychiatrique.
Affectation à l'issue de la formation au nouvel hôpital psychiatrique d'Antony (92).
Traitem. en cours de scolarité.
Avantages sociaux.
Roulement assurant 2 jours de repos par semaine.
Les épreuves se dérouleront le 5 septembre 1979.
Date de clôture des inscriptions le 5 août 1979.
Conditions d'inscription :
Posséd. la nationalité française, être âgé de 18 à 45 ans au 1er janvier de l'année. Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.
Ces trois conditions étant indispensables les candidats devront fournir à l'appui de leur demande d'inscription les documents justificatifs (fiche d'état civil et photocopie de diplôme).
Adresser les candidatures à : Monsieur le Directeur Centre Hospitalier spécialisé, 54, avenue de la République, 94800 VILLEJUIF.

POSTE RESPONSABILITÉ

Préfér. Femme niveau B.T.S.S. Exp. démarche commerciale. Exp. ou aptitudes formation permanente adultes. Min. 30 a. Ecr. nº T 14.257 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Centre de documentation rech JEUNE MEDECIN (thèse soutenue). Connaissant anglais (versions), si possible allemand pour poste mi-temps stable. Adr. C.V. et photo à C.N.R.S., bureau 107, 26, rue Boyer, 75971 Paris cedex 20.

Ecole Technique Secondaire Paris Est ch. pour septembre 23 ans minimum, **H. ou F.** pour assurer accueil, surveillance, tâches administr., transmission informat. Habitude contacts jeunes et animation souhaitée. – Ecrire à nº 845, CREATIONS DAUPHINE, 41, av. de Friedland, 75008 Paris, q. tr.

ORGANISME PUBLIC

recherche

- STENODACTYLOS
- AGENTS de BUREAU
- AGENTS TECHNIQUES

Licenciés en droit et possédant une formation administrative et comptable.

- 1 ECONOMISTE

30 ans minimum, bonne connaissance production Bovine-Ovine, contact humain naturellement aisé.

Adresser curriculum vitae avec photo à **ONIBEV** 33, avenue du Maine, 75755 PARIS Cedex 15.

SOCIETE ELECTRONIQUE (Hauts-de-Seine)

recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

- même débutants.
- connaissant les microprocesseurs (matériel et logiciel) pour études et développement de systèmes en temps réel.

Adresser C.V. détaillé à C.G.P. nº 738, 25, rue Cavendish - 75019 PARIS, qui transmettra.

Ch. Jne F. au pair CANNES. Septem./oct., pour dame seule. Voyage payé, proxim. plages, libre l'après-midi. Ecrire avec références morales, Mme VAR, 236, bd St-Germain, 75007 Paris.

Ch. étudiante pour garder 3 enfts 6 a., 3 a. et 6 mois à part. 15 août. Normandie jusqu'au 10 sept. puis Paris (mi-tps le matin), nourrie, logée + salaire. Tél. 264-65-07 apr.-midi.



emplois internationaux

GROUPE INTERNATIONAL

recherche

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

35 ans environ

- Formation : Centrale, Arts et Métiers ou équiv.
- 10 ans d'expérience dont au moins 5 expérience vécue conduite projets immobiliers.
- Trilingue Espagnol/Anglais impérativement.
- Préférence sera accordée à un candidat connaissant le marché argentin.
- Disponible pour de fréquentes missions à l'étranger.
- Lieu de travail : Monte-Carlo.
- Poste à pourvoir rapidement.

Envoyer lettre manuscrite en anglais, C.V. + photo et prét. à Havas Monte-Carlo nº 1.754, qui transm.

I.D.S.

4, rue du Fort-Hatry, 90000 BELFORT. Téléphone (84) 28-18-70.
Travail temporaire recrute pour outremer (pays francophone)

ENSEIGNANTS diplômés

1) Enseignement primaire.
2) Enseignement secondaire toutes disciplines et éducation physique.
3) Enseignement technique toutes disciplines.

Envoyer C.V. + photo et photocopies des diplômes.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.



emplois régionaux

HYDROGÉOLOGUE LANGUEDOC

RÉSIDENCE MONTPELLIER

55.000 F DÉBUT

POSTE DE TITULAIRE DÉPARTEMENTAL

auprès d'importante administration

NIVEAU DOCTORAT

Expérience souhaitée :
IL (ELLE) sera chargé (ée) de la mise en place de la protection des nappes souterraines notamment, sur le plan réglementaire, et du suivi de leur exploitation.

Envoyer C.V. manuscrit à DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, Cité Chaptal, 34076 MONTPELLIER Cedex.

LAB. DE RECH. TOULOUSE recrute **CHIMISTE ORGANICIEN** ing. ou universit., 5 à 10 ans d'expér. ds le dom. des microsynthèses et dérivatisations de substances fragiles. Bne expér. des ppales méthodes physiques d'analyse structurale : spectro de masse, RMN... souh. Prob. tr. avriés à traiter, nécess. gdes facultés d'adaptat. et créativité. Sect. d'activité nouv. à créer. Ecr. Lab. Additifs Alimentaires, INRA. SR28, 180, chemin de Tournefeuille, 31300 TOULOUSE.

LE CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE ROANNE 28, r. de Charlieu, 42328 Roanne Cedex, B.P. 511. T. : 67-96-11 Postes : 414/417. RECRUTE D'URGENCE DES FAISANT FONCT. D'INTERNE.

Lab. univ. associé C.N.R.S. est suscept. disposer rentrée 79 de bourse offerte par gr. indus. pr prép. thèse 3e cycle ou ing.-docteur. Etud. céramiques diélectriques polyphasées. Conv. ing. ou maît. physico-chimiste. S'ad. professeur WATELLE, sciences Mirande, B.P. 138, 21004 DIJON CEDEX.

STE NEGOCE MATERIAUX CONSTRUCTION région 84 recherche cadre chef de dépôt gestion, organisat., animation. Expér., sérieuses référ. exigées 1 TECHNICO-COMMERCIAL. Représ. conn. tous matériaux. Ecrire 6201 EUROSUD, 84 CARPENTRAS.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

TURENNE - Immeuble XVIIIe LIVING + CHBRE, caractère. A SAISIR. 295.000 F. 325-77-33.

Merveilleux appart. familial, 150 m² aménagé dans combles, demeure historique, living + 5 chbres, calme, soleil+parkg. S/pl., 14-16 h., mardi au vendredi, 4, rue ELZEVIR, ou DAN. 63-98, heures repas.

4e arrdt.

RUE VIEILLE-DU-TEMPLE Imm. classé s/cour-jard., très élégant 180 m², soleil, calme, terrasse 10 m², chbre service, MONTESFORT - 544-11-87.

ILE-SAINT-LOUIS 165.000 F, STUDIO caractère, refait neuf. TEL., cave, rez-de-chaussée - 325-75-42.

AU CŒUR DU MARAIS 5-7-9, R. DES TOURNELLES Rénovation de grande qualité 2-3-4-5 PIECES. Duplex. Lundi à vendredi hres bur. et samedi après-midi : 274-59-10.

5e arrdt.

PANTHEON. Imm. de caract., 3-4 p. à rénover, 2e étg., asc., ce jr 14 h. 30-17 h. 30, 622-41-28, 187, RUE SAINT-JACQUES.

LUXEMBOURG PROPRIETAIRE VEND dans immeuble refait neuf PLUSIEURS APPARTS tt cft. STUDIOS GRENIER AMENAGE Gd Appart. 128 M2 + terrasse Plein SUD. Sur place tous les jrs sauf dimanche 13-18 h., 7 et 10, rue Royer-Collard. 722-38-48.

BROCA-CLAUDE-BERNARD 45 m2, 2 pces plein ciel, asc. **TERRASSE 30 m2** Soleil, calme, park. ODE. 95-18.

GOBELINS Beau 6 pièces, 165 M2 tt confort, balc. soleil, possib. profession libérale. - 265-64-11.

CENSIER BAIGNE de LUMIERE LOFT AMENAGE EN MAISON D'ARTISTE 160 M2 de PLAIN-PIED DONT ATELIER 50 M2 Idéal pour amateur cherchant habitation calme et non conventionnelle 1.200.000 F Serge KAYSER - 329-60-60

6e arrdt.

SAINT-MICHEL DANS IMM. DE CARACTERE 3e ETAGE - TAPIS ESCALIER **LIVING + 3 CHAMBRES** POUTRES APPARENTES REFAIT NEUF **PRIX 950.000 F** Vendredi, samedi, 14 h. à 18 h., **12, RUE SUGER** Tél. : 723-91-28

7e arrdt.

ALMA Luxueux 3 pièces Prix élevé Vue sur Seine. Chbre de serv. MICHEL & REYL - 265-90-85

8e arrdt.

BOETIE-ST-AUGUSTIN, CALME **165 m2 - 5 P. - SOLEIL** Rénovation luxueuse. ODE. 42-70

10e arrdt.

Particulier vend 12, rue de Lancry, Mº République, Imm. P. de T., côté cour, calme, 1er étg., 2 pces, cuis., s. d'eau, entrée, petit débarr., cave et chambrette au 6e étage. Remis à neuf. Pour renseign., tél. à Mme PARIS ou à M. Germinal au 781-16-18.

13e arrdt.

A vdre 1 pce-cuis., 14 m², 6e ét., sans asc., place d'Italie. Sans confort. 70.000 F. Tél. 587-31-90, après 20 heures.

14e arrdt.

PARC MONTSOURIS. 6e étage, beau studio, cuisine équipée, bains, 88.000 F - 589-49-34.

15e arrdt.

TERRASSE PLEIN CIEL Imm. standg neuf, magnifique appt sur 2 niveaux, 7e et 8e étg., 170 m² + 26 m² loggia et 99 m² terrasse. Visite sur rendez-vous - GEFIC, Mme Morange - 723-78-78.

2-3 P. tt confort, 6e étage, terrasse 20 m2 330.000 F. - Tél. 589-49-34

CHAMP DE MARS prox. imm. pierre de t. 1930, 4-5 P., tt cft. 104 M2 + box. 750.000 F. JEAN FEUILLADE. 566-00-75.

16e arrdt.

XVIe - DAUPHINE DANS BEL IMM. STANDING **GRAND 6 P. CFT. 182 m2** 3e ET. - ASCENSEUR - TAPIS + 2 CHAMBRES SERVICE Poss. PROFESSION LIBERALE Possib. PARKING EN SS-SOL **PRIX 1.300.000 F** Vendredi, samedi, 14 h. à 18 h. **7,** RUE LAURENT-PICHAT ou tél. : 723-91-28.

HAMEAU BOILEAU Havre de verdure, luxueux duplex, living + chambre, très grand standing. Prix élevé justifié - 567-22-88.

17e arrdt.

PLACE MALESHERBES 4-5 p., r.-de-ch. ind., tr. calme, ambiance originale, charme, idéal. prof. libér. 264-02-63 mat.

18e arrdt.

MONTMARTRE. Splend. 2-3 p., ref. nf, tt cft, en r.-de-ch s/ verd. Pl. soleil. Exc. 878-41-65.

19e arrdt.

Mº PYRÉNÉES Urgent, imm. récent Séj., sal. + 3 ch., cab. toil., s. bns, 103 m2 4e ét., balc., park. 630.000 F. JEAN FEUILLADE. 566-00-75.

78 - Yvelines

SAINT-GERMAIN R.E.R. Calme Verdure, Tennis, Site classé Appart. exceptionn. stand, Séj., 3 chbres, 2 bains. Park. 700.000. AG. DE LA MAIRIE, 976-52-52.

ST-GERMAIN/LE PECQ, vend. spl. appt dern. étg., 10 min. R.E.R., constr. récente, 200 m² + 70 m² terrasse et 20 m² balc., 7 P.+studio au r.-de-ch., 2 gar., caves, vue imprenable, beau parc. Prix intéress. à débat. T. 770-28-43/33-04 ou 246-17-82.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE part. Beau 3 p., tt cft, loggia, pisc. 357.000 F. Tél. 973-08-08

91 - Essonne

IMBAULT-CHAIGNE Notaires associés 91103 CORBEIL-ESSONNES **EVRY** APPT type F 5 - Parking couvert. Prix 250.000 F. Rens. notaires : 088-36-35.

STUDIOS Dans immeuble neuf tt confort, cave, parking. Prix 108.000 F à 130.000 F. CABINET WURTZ, 51, rue Montessuy, JUVISY Tél. : 921-98-23

92 Hauts-de-Seine

SURESNES 3 min. Bois de Boulogne, très bel appt décoré de 100 m² avec entrée en duplex, 550.000 F - 772-56-60.

BOULOGNE-AUTEUIL Luxueux appartement 75 m², séjour + 2 chbres, 2e étage, verdure, soleil, parking. 567-22-88.

HAUTS-DE-SEINE 2-3 p. original et raffiné en rotonde, situation et ensoleillement unique - 553-14-14.

PUTEAUX (près pont Neuilly), 69, rue de la REPUBLIQUE Propriétaire cède 1er étg. séj., 2 chbres, cuis., bains, ref. neuf. Vendredi, sam., de 14 à 19 h.

COURBEVOIE 3, R. SAINT-GUILLAUME GARE ASNIERES SAINT-LAZARE **4 PIÈCES - 85 m2 2 et 3 PIÈCES** BALCONS NOUVEAU PRET PIC Tous les jours sauf mardi et mercredi, de 14 h. à 19 h. 359-63-63 - 788-41-45 Habitable immédiatement.

ASNIÈRES (92) 18/28, av. Henri-Barbusse 150 M GARE ASNIERES 3 ET 4 PCES, LOGGIAS Très ensoleillé, vue très étendue. Entièrement terminés. Prêt nouveau Pic. Tous les jours, 14 h. à 19 h., sauf mardi, mercredi. - Renseign. 359-63-63. HABITABLE IMMEDIATEM.

SACRIFIE NEUILLY ST-JAMES **690.000 F** ATELIER d'ARTISTE Duplex 110 m2 + 70 m2 terrasse Urgent - 354-56-72

ISSY (Mº) - CHARMANT 3-4 P. S/VERDURE, CALME Imm. 1960, chauff. cent. radiateurs. 349.000 F. - 577-88-68.

NEUILLY Dernier étage 260 m², parfait état. FRANK ARTHUR - 766-01-69

94 Val-de-Marne

LIMEIL/BREVANNES - Imm. bon standing avec gar., chauffage individuel au gaz.
— 3 p., 235.000 C.F. compris.
— 4 p., 267.000 C.F. compris.
Tél. : 569-78-15.

St-Maur, 20' Etoile par R.E.R., appart. gd standg, 180 m² disponible, mais finitions intérieures à faire. Vendu directement par constructeur 5.000 F le m² - 886-82-74.

VILLEJUIF. Près futur métro, récent, studio 30 m² + loggia. Bon état, 120.000 F - 535-56-92.

NOGENT, proche R.E.R. 4e et dernier étage, bel. vue, vaste séj., balcon, 2 chbres, tout cft, parkg, asc., 380.000 F. Tél. : 345-82-72.

Province

Vds ST-CYPRIEN-PLAGE (66) appt F 2 résidence. Tél. (61) 80-62-25, 200 m. plage

URGENT - A SAISIR DEAUVILLE FRONT DE MER Imm. gd stand. Bel appt 55 m2 tt conft. living + chambre, grande terrasse. Vue mer. PRIX INTERESSANT. Résidence Les Phalènes, 1, rue Pasteur, Deauville. 775-87-35 (bur.) ou week-end : (31) 88-20-20 ou 88-35-76

appartem. achat

Part. ach. appt occupé (viager ou non), 3 pces ppales 70 m2, confort, Paris quartier calme, Asc. si étage élevé. Ecr. nº 6068, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

COGEVIM rech., urgt : APPT 2-3 p., 8e, 16e, 17e, 18e. Tél. : 563-11-53.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

viagers

Maubeuge - Châteaudun - Appt 4 p. 100 m2 occupé 75 a. 120.000 + 2.500 rente. LODEL, 355-61-58

STE SPECIALISTE VIAGERS **F. CRUZ** 8, rue La Boétie Tél. 266-19-00 Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

villégiatures

PARIS-LONDRES (centre) Aller et retour avion + autocar 295 F, excursions. T. : 203-46-00

CORSE Camps d'adolescents en juillet-août Planche à voile, cyclotourisme, équitation, plongée sous-marine, randonnées montagne, camping. Tél. J.-P. TRUBERT : 389-18-5? ou 548-25-14 (poste 69)

demandes d'emploi

SECRÉTAIRE PARTICULIER

Public Relations
33 ans
Niveau d'Etudes Supérieures
Habitué contacts très Hauts Niveaux
Grande Disponibilité
Libre Voyager
Anglais courant
Sérieuses Références.
Etudie toutes Propositions.
Téléphoner à partir de 20 heures : 267-25-53.

H. 28 ans expérience GRANDE REMISE, Bne prés. cherche place **CHAUFFEUR DE DIRECTION** av. occupat. ou trav. de conf. Ecrire : Aucouturier, F. 91, bd du Moulin-de-la-Tour 92350 Le Plessis-Robinson.

Chef administratif et comptable, célibataire, 43 ans, expérience 17 a. Afrique noire francophone, secteur T.P., excellentes références, rech. place étranger toutes branches, préf. Afrique noire francophone. Libre immédiatement. Ecrire : HAVAS 20179 Ajaccio, référence nº 105.980.

Chef de prod. composants élect. passifs recher. poste similaire. Etud. ttes propos. Libre rapid. LOUPY : 755-88-40 hres bur. ou Ecr. nº 1.166 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune Femme, 35 ans, Bacc., bonne présentation Sténo-dactylo expérience notariat, sérieuses référ., recherche poste **SECRÉTAIRE** dans service commercial Société dynamique. Salaire 4.000 F. C. LEVY, 42-48, avenue Paul-Doumer, 75116 PARIS.

B.T.S. secrétariat de direction J.F. libre suite ch. place stable Téléphoner au 322-29-49 ou Ecr. nº 6.067 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Secrétaire de coordination et rédactrice administ. confirmée, angl., ital., exp. édit., not. dactylo., ch empl stable ds mais d'édition ou gr. de presse à Paris pr le 1-8-79, comme coordinat. au sein d'un groupe de travail. Prétent. : 4.800 X 13. Ecr. nº 1.157 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

secrétaires

SECRÉTAIRE DE DIRECTION BILINGUE FRANÇAIS ANGLAIS

recherchée par **Région COLOMBES** à partir du 1er septembre.

Adres. C.V., prétentions, photo et date de disponibilité nº 17.165, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er q. tr.

ASNIÈRES

CERGO-SEMIP recherche **SECRÉTAIRE** BILINGUE ANGLAIS

Expérience relations cciales. Import-Export. 5 jours semaines, congés août assurés.

Envoyer C.V. + prétentions, 105, rue des Bas, 92600 ASNIERES.

représent. offre

CONSEILLERS FINANCIERS Très introduits pour vente biens équipements près clientèle particulière toutes régions excepté Nord-Est, Sud-Est **LOGEMAFER** 17-19, rue de la Croix-Nivert, PARIS (15e). — Tél. : 306-24-39.

formation profession.

L'INSTITUT D'ANALYSE ET DE PROGRAMMATION Formation privée

STAGES DE PROGRAMMEURS de haut niveau en 4 mois

Dégagé des O.M. Minimum requis Bac + 1.

Tests d'admission sur rd.-vs

375-43-33

31, cours des Juilliottes, 94700 Maisons-Alfort.

occasions

LIVRES, Achat comptant à domicile, LAFFITTE, 13, rue de Buci (6e) - 326-68-28

STOCK MOQUETTE Bas prix Fin de séries Laine et synthétique 589-84-64

capitaux ou proposit. com.

Rech. 80.000 F pour Expédit. EGYPTE simple et très rentab., très gros rapport. Ecr. nº 146, MURATET, 15, r. Taitbout (9e)

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

A VENDRE R 5 Modèle 78. Coul. vert aigue mét. essuie-glaces arr. Ph. anti-br. Prix Argus 19.000. T. 960-43-00.

8 à 11 C.V.

504 GLD 79 (9 CV), 13.000 km. 37.500 F. Tél. 19 h.-21 h. au 326-63-56 jeudi et vendredi.

12 à 16 C.V.

CITROEN CX 2000 SUPER EXPORT 11 CV Diravi, 0 km JUIN 79. Tél. 660-45-45.

+ de 16 C.V.

Vds JAGUAR 1965 MK 2 3,8 l, gris métallisé. Int. cuir rge, mot. ref. nf, tr. b. aff., cause départ. 26.000 F. Tél. 970-46-56 apr. 19 h.

Urgent 20.000 F sous cote FERRARI coupé 365 GT 4 2 + 2 1976. Vitres teintées électriq. Cuir blanc. 60.000 km orig. garantie 3 mois. 100.000 F. 672-17-51 ou 222-16-07.

divers

Ets Neubauer, concessionnaires Peugeot, 9, bd Gouvion-Saint-Cyr, Paris 17e, vendent :
604 SL, 78 et 79.
Turbo diesel, 79.
504 GL et diesel, 79.
104 GL SL et S 78 et 79.
1004 ZS et grand confort. 79.
M. Saubade. Tél. 766-02-44.

locat.-autos

LOCATION AU MOIS POUR JUILLET ET AOUT SANS CHAUFFEUR

ROLLS ROYCE SILVER SHADOW 2, MERCEDES 450 SEL, MERCEDES 280 SE, RANGE ROVER, PORSCHE, FERRARI BOXER.

FINE INTERNATIONAL 66, rue La Boétie, 75008 PARIS.

Téléphone : 563-74-81

box-parking

PARKINGS A VENDRE 114, rue Cardinet, 17e mardi, jeudi, de 16 h. à 19 h.

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

MONTPARNASSE. Refait neuf, studio kitch. équ., bains, wc, tél. 1.250 F net. Tél. 548-41-91.

RUE DE COURCELLES RECENT, luxueux studio, 1.700 F/mens - 266-92-15.

STUDIO tt cft, libre fin août. 1.200 F + charges. Visites vendredi, 14 à 15 h., 9, rue Van-Loo, 3e étg., porte F.

Région parisienne

A louer - PUTEAUX - Logemt 2 p., chauff., w.-c., douche, grd balcon. A 10 mn R.E.R., 1/4 h. gare (sur St-Lazare). - Loyer, chauff. et charges 500 F/mois. Tél. 774-60-34 de 7 à 8 h. 15.

Pour Sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

locations non meublées Demande

Région parisienne

URGENT. Part. de préf. à Part ch. à St-CLOUD ou environs 4-5 Pièces, tél., standing. - Tél. matinée ou après 18 h. MONA, 970-86-20.

locations meublées Offre

Paris

CHAMBRE. 6e étg., asc., tt cft, pour étudiant avancé, 550 F/ms 7e VANEAU - 273-36-51.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE ETRANGERS Pour cadres mutés PARIS, rech. du STUDIO au 5 PCES LOYERS GARANTIS par Stés ou ambassades - 825-11-08.

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 P. PARIS et villa banlieue OUEST - Pptaire directem. - 265-67-77.

Région parisienne

INTERNATIONAL HOUSE **555-84-23** recherche apparts et villas avec garantie de banque.

hôtels-partic.

VILLA MONTMORENCY CHARMANTE MAISON 10 PIECES, garage, grand jard. Matin 567-47-47.

immeubles

ACHÈTE EN 48 HEURES Paris ou périphérie, immeubles libres et boutiques libres ou louées. Tél. M. Gérard, 563-11-40 (h. bur. C.F.I. 8, av. Hoche, 75008 Paris.

locaux commerciaux

PALAIS-ROYAL 2 bureaux de 13 m2 chacun, situation exceptionnelle, téléph., possible salle de conférences, télex et petit matériel de bureau 297-05-20

A vendre RIS-ORANGIS Plein centre PROPRIETE 8 pièces princip. sur belles caves. Construct. 1910. Parf. état, chauff. cent. fuel. Tél. Sur terr. boisé 1.900 M2 donnant sur Nat. 7 et rue laterale (2 entrées) possib. parking 40 voitures, conviend. tout commerce ou professions libérales. Prix 750.000 F. M. Nosette, 2, r. de la pêcherie 91100 CORBEIL. Tél. 075-49-49

QUARTIER HALLES IDEAL INVESTISSEURS Livraison Fin 79 LOCAUX CIAUX. Excellente rentabilité. Px : 300.000 F avec 60.000 comptant. Possib. crédit. 325-63-00.

LE MONDE s'efforce d'éliminer de ses Annonces Classées tout texte comportant allégation ou indications fausses ou de nature à induire en erreur ses lecteurs. Si, malgré ce contrôle, une petite annonce abusive s'était glissée dans nos colonnes, nous prions instamment nos lecteurs de nous la signaler en nous écrivant : LE MONDE Direction de la Publicité 5, rue des Italiens 75009 PARIS

fonds de commerce

A VENDRE ÉTUDE JURIDIQUE A ENGHIEN PLEIN CENTRE

Etude juridique actuellement exploitée par Conseil Juridique non inscrit.
Clientèle, cabinet de travail raffiné Louis XVI. Jurisclasseur parchemin complet, à jour, secrétariat fonctionnel.
Conviendrait parfaitement à Avocat ou Conseil Juridique.

Prix total : 450.000 F. Loyer bureaux 2.500 F/mois + charge 200 F. Tél. 989-89-63 +.

A LOUER 57th St. - 5th Ave., N.Y.C. **MAGASIN DE MODE** Emplacement exceptionnel pour une location de grande classe. Répondre en anglais. Ecr. no 6.064 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09.

échanges

PANTHEON/Claude-Bernard échang. appt 120 m2+ch. serv., 5e étg., loyer anc. 900 F mens. contre habit., prêt. pet. maison L'HAY-LES-ROSES ou environ. Ecr. à T 14.239 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

constructions neuves

au centre de la côte d'Azur **les terrasses de grasse** *sont à 15 mn de Cannes et de la mer*

Micro climat - Parc de 3 hac complanté. Calme, proximité commerces, écoles etc... appartements bon standing à vendre habitables Juin 79. 2, 3, 4 pièces 80 % crédit - Vente directe par promoteur - Bureau de vente sur place : Av. Henri Dunant 06130 Grasse T.(93)70.61.15 - Poste 40

VOTRE RESIDENCE EN GUADELOUPE à 5 mn du golf, du casino, de la marina, des hotels. Pointe Des Châteaux St François. Du bungalow simple ($57 m^2$) à la villa spacieuse ($114 m^2$). SOPROGIMO 2, rue Ferdinand Fabre - 75015 Paris Tél.: 533 46 23 - 533 43 49

CHARTRES 69, rue du Grand-Faubourg. Devenez propriétaire avec un apport maximum de 150.000 F + 2.500 F par mois d'un appartement de 4 pièces (92 m2) + 20 m2 de balcon + cave, ou avec 100.000 F + 1.250 F par mois de 2 pièces (45 m2) + 10 m2 de balcon + cave. DECORATION AU CHOIX DES ACQUEREURS Sur place vendredi et samedi, de 15 à 18 h. 30

5e ARRONDISSEMENT Dans petit programme neuf. Achèvem. prévu DECEMBRE 79 CONSTRUCTEURS PRIVES cèdent au prix préférentiel SURFACE à définir. Conviendrait à investisseurs ou utilisateurs. **TÉL. : 707-20-29**

villas villas

LE VESINET RESIDENTIEL - CALME - VERDURE TRES ENSOLEILLE. VILLA PARFAIT ETAT : Grand séjour, 3 chambres confortables, sous-sol aménagé. JOLI JARDIN. PRIX : 700.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE - LE VÉSINET Tél. : 976-05-90.

URGENT, VDS CAUSE DEPT **DANS L'YONNE** VILLA F 4 avec jardin 10 km autoroute du Sud Prix 300.000 F - Tél. : 201-03-02.

ESPAGNE Entre Tarragone et Valence Dans magnifique pinède surplombant Méditerranée Ravissantes villas neuves sur 300 m2 terrain et plus **A PARTIR DE 139.000 F** Vous avez séj., terrasse, cuisine équipée, 2 chambres, s. bains en mosaïque. - Toutes commodités sur place. - Crédits possibles. Voyages organisés pour visites. **AVIS** 68, bd Sébastopol, Paris-3e 274-24-45

NICE - Villa bourgeoise parfait état, séj., s. à mang., 3 chbres, 950.000 F. UFFI, 3, pr. des Anglais, 06000 Nice (93) 87-19-07, fichier import. appt. villas. Envoi gratuit condensé. Programme immobilier Côte d'Azur

Parc MAISONS-LAFFITTE Pptaire vd sur 2.000 m2 villa 10 p. à rénover. Vendr. à dim., 10, palce de Wagram, 11 à 19 h.

IGNY (91) 91, rue du 4-Septembre. Villa avec sous-sol, garage 4 voitures, hall d'entrée + 1 p., chaufferie. Rez-de-chaussée surélevé : salle de séjour 35 m2, salon, 2 chambres, salle de bains + w.-c. 1er étage : 2 chbres de 25 m2 chacune. TERRAIN 500 M2 PRIX : 735.000 F. Sur place samedi, dimanche de 14 h. à 18 h. Pour autre rendez-vous : **R448-96-23**

MARLY-LE-ROI Dans village Charm. MAISON 180 m2 surface habit., parfait état, réception, 5 chbres, confort. Petit JARDIN boisé clos. Prix : 890.000 F. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

Pr. VERSAILLES (Noisy), traditionnelles, neuves, 6 p., 2 bns, 180 m2 habit., gar. 2 voit. Terrain clos. 820.000 F - 027-57-40

MAISONS-LAFFITTE Centre. Charm. mais. 8 p., beau jardin, garage, soleil. 850.000 F. **LARGIER** 265-02-97 265-18-83

PAYS BASQUE ITXASSOU Vds VILLA rez-de-jardin et rez-de-chaussée surélevé, très beau parc 2.300 m2, construite 1953 TEL. (59) 29-74-33

LE VESINET Situation exceptionnelle MAISON MANSART RECENTE séjour, 3-4 chambres, bains, confort. Beau jardin 1.200 m2. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

LYS-CHANTILLY S/4.200 m2 de terrain paysagé. Entrée, séjour (cheminée), 3 ch. s. de bains, cuisine, grenier, cave. - Garage 2 voitures. URGENT 575.000 F DEVIQ CONSEIL Chantilly - 16 (4) 457-12-02

PARC DE SCEAUX UNE DES + BELLES VILLAS PRIX A DEBATTRE. - 702-34-86.

FONTENAY-LE-FLEURY Construction récente - S/650 m2 TERRAIN - Entr., cuis. équipée, séj. avec chem., 2 bns, 3 chbr., sous-sol complet, gar. 3 voit. + dépend. 240 m2. PX 890.000 F. I.N. - 045-29-09

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone **du lundi au vendredi de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h. au 296-15-01**

terrains terrains

VOTRE TERRAIN EN PÉRIGORD de 1 000 m² environ entièrement viabilisé à l'orée de St Chamassy - confluent de la Dordogne et de la Vézère - Situation exceptionnelle sur plateau : panorama à perte de vue. De 70 à 90 F le m² - Renseignements : Gilbert BORIE-44, quai Carnot 92210 ST CLOUD

PROVENCE, 7 km Fontaine-de-Vaucluse, part. vd terrain rural 1 ha pr placement ou poss. caravane, 70.000 F. Gaultier, rue Bonne-Santé, 76620 LE HAVRE.

Part. vd terrain à bâtir 3.200m² 90 F le m2 envir. 20, route de Bassise, Pringy-Ponthierry (77) Tél. à partir 14 h. au 070-06-77

Parc MAISONS-LAFFITTE 1.100 m2, fac. 40 m. Vendr. à dim., 10, pl. de Wagram, 11-19 h.

CHARENTE MONTBOYER - A 80 km de Royan, vends très beau terrain constructible, en bloc ou en partie de 25.000 m2. - Très bien situé sur petite colline. Ecr. no 6.058 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

CHEVREUSE Exceptionnel 7.500 m2 3 km RER, permis const. 160 m2 47 F le m2. 033-61-40 et 563-94-35

FEUCHEROLLES 25 KM OUEST Bx TERRAINS 1.500 à 1.800 m2, gdes façades, entièr. viabilisés. PRIX T.V.A. INCLUSE AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

A 20' SORTIE AUTOROUTE **VAUCLUSE** 20.000 m2 à bâtir dominant vallée de la Durance, plein sud, arboré en pinède et chêneraie, secteur standing. Prix 200.000 F H. T. + CREDIT POSSIBLE. CATRY - 16 (90) 57-47-95

pavillons

ST-MARD, pr. Dammartin-en-G. 35 km Paris, gare SNCF. A vdre maison tt cft, b. état, 4 p., cuis., entr., s. eau, wc, chauff. centr. Garage. Greniers. Jardin. Prix : 270.000 F. - M. Trollé, 54, rue Montaubert, Saint-Mard, 77230 Dammartin-en-Goële

Part. vd, St-Germain-lès-Corbeil (Essonne), VILLA 5 p., tt cft, 124 m2, chff. centr. au gaz, cellier, Garage. 2 téléph. Nombrx aménagements intérieurs, sur terrain clos de 650 m2 en gazon et planté de conifères. Px : 500.000 F - Tél. : 533-78-68 le soir ou 075-05-31, sam. et dim.

LIMEIL-BREVANNES, pav. récent. séj. 3 chbres cuis., salle de bains, sous-sol total, garage, chauffage central. - 1.200 m2 terrain. 440.000 F. - Tél. 569-32-53.

ASNIERES, résid. rustique état neuf, 120 m2 habit., séj. 33 m2, salon 18 m2, sur jardin clos, 1er étage : 3 chbres, sal. de bains luxe. - 793-29-26

CARRIERES-sur-Seine, tr. beau pav. mod. sur 530 m2 de terr., séj. dble, cuis., 1 chbre au rez-de-ch., 4 chbres, s. de bns, cab. de toil., w.-c. à l'ét., ss-sol tot. gar. ét. nf. 630.000 F. 913-07-44

Part. vend **3 km SAINT-BRIEUC** Une maison en pierre rénovée, gd séjour 48 m2 avec gde cheminée, garage, w.c. A l'étage : 2 chbres, s.d.bs, w.c. Sur 340 m2 de terrain. Px : 240.000 F. Tél. (96) 32-99-90.

LA VARENNE Sur 1.000 m2 VILLA GD SEJOUR + 4 CHAMBRES, tout confort. Garage 2 voitures. Prix 1.050.000 F. S/place jeudi-vendredi, de 14 h 30 à 19 h : 97 BIS, BD DE LA MARNE

VITRY 10' SAINT-MICHEL Maison parfait état Avec jardin 500 m2, 3 niveaux de 65 m2, sous-sol et grenier aménageab. 580.000 F. 293-62-16.

SARTROUVILLE - Très belle affaire sur 750 m2 de terr. Pav. réc. au rez-chauss., entr., cuis., séj. dble. 1 ch., s. bains, wc. A l'ét. : 2 ch., s. bains, wc. Sous-sol total. 683 000 F - 913-20-14. 9e résid., occupé, bel appt angle p. de t. 200 m2, 1er ét. Asc. 8 p. + 2 ch., s., 2 caves, profes. 300.000 cpt + rte s/1 tête 75 a. Ecr. no 8.141 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

maisons individuelles

NBRX PROGRAMMES IMM. **SAVOIE - ALPES - PROVENCE** Appartements. Propriétés Maisons individuelles. Excellents placements. LIVOLSI - 246-30-68 14 h. - 17 h.

châteaux

SOLOGNE SUD ORLEANS magnif. château impeccable dépend., petit étang, dans très joli parc boisé 7 ha. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Ag. LES TOURELLES, Orléans 1, av. Dauphine. T. (38) 66-70-90

100 km DEAUVILLE Limite CALVADOS. Très joli CHATEAU XVIe, parf. état, 20 p. ppales avec parc 12 ha. LIBRE. Poss. d'acquérir 20 boxes et 20 ha d'herbages. S'adresser : M. MABILLE, admin. de Biens, B.P. 190. - 14102 LISIEUX

maisons de campagne

Près Châtillon-sur-Seine région pêche et chasse Belle maison en pierre du pays dans bourg sans vis-à-vis, aménagement impecc. : salle de séjour avec grande cheminée, cuisine, 3 chbres, salle de bains, wc, chauffage, buanderie. Cave. Jardinet av. 410 m2 de terrain + grange. Prix : 130.000 F Rens. et visite : Mme Gisèle MARTIN, rue des Halles, à DANCEVOIR ou tél. le matin au 254-52-08

TIGNES, Club Hôtel, vends mois de juillet - Studio + ch. (7 lits). Prix 27.000 F. Crédit possible. Tél. (91) 77-00-11 et 75-54-50

Ardeche, terrain, 1 ha 30 avec grange à restaurer, site méridionnal, vue. Tél. (91) 73-07-55

100 km PARIS-CHARTRES SUD sur 700 m2 clos de mur, maison de plain-pied, tt cft, 5 p., gar. Téléph. : (37) 98-26-22, le soir.

LYONS-LA-FORET (Eure) vends propriété restaur. 160 m2, 7 pces, tt cft, cheminée, poutres, parc boisé 2.800 m2. Tél. (35) 88-44-16

VILLENEUVE-SUR-YONNE Partic. vd maison bourgeoise tout équip. habitable immed. tt cft 7 chbres, gd living. 3 s. de bns, vue magnif. imprenable sur Yonne. Pêche. Bateau. Px 650.000 F. - Crédit. JAVEY La Jacqueminière, 45320 Courtenay (38) 94-40-68.

manoirs

PACY-SUR-EURE (Rég.) Charmant petit MANOIR XVIIIe, à rénover. Récepl. +6 ch. Ss conft. 20 ha PARC BOISE et pâtures. Calme. Px 1.200.000. PACY-SUR-EURE T. 16 (32) 36-12-44 **VALDEUR**

REGION BLOIS MANOIR DU XVe SIECLE Anc. résidence notariale 11 p. ppales, gd confort. Parc, piscine, maison garde, dépend. LE VIEUX PARIS - 296-28-34

propriétés propriétés propriétés

EURE-ET-LOIRE Très belle propriété sur 5.000 m2 rivière. Tout confort. 6 chambres, etc. Dépendances. Prix très justifié. URGENT. 850.000 F. Rens. LE FANAL 28120 ILLIERS. Tél. (16) 37-22-05-24

Vends vallée vingeanne entre DIJON et GRAY, maison libre. . Pces, tt cft, bon état + dépend., cour agrément fermée + jardin, garage 2 voitures, Tél. apr. 18 h. : 16 (80) 71-57-76

COTE D'AZUR - Estérel, près de CANNES, la propriété COSMOS 2000 est à vendre, magnifique ensemble, villas, piscine, 600 m2 couverts dans un parc pinède de 2 hectares, villa principale luxueusement aménagée et décorée. Vente directe par particulier : 4.500.000 F Tél. : (93) 85-88-31

MAISONS-ALFORT (94) PROPRIETE, 7 Pièces (env. 300 m2 habitables) sur jardin 900 m2. Mo à 200 m. Prix : 1.500.000 F. Rens. et vis. Mme FRIEDRICH 261-56-52 poste 230

BORD DE SEINE séjour, 3 chambres, tout confort. Sur 2.800 m2. DELAPORTE, Seine-Port. Téléph. : 063-51-42.

A 25 km de TOULON magnif. propriété de 73 ha seul tenant. Vignes 6 ha, terre 1,5 ha avec métayer sans bail, forêts 65 ha + petit lac grande bastide, vieille bergerie, citerne, puits, hangar, électr. Prix 2.000.000 F. M. L. Coulomb, 83880 Meounes.

LA CAMPAGNE à 1/4 h. Paris **ST-NOM-LA-BRETECHE** Sur le golf MAISON CONTEMPORAINE Vue unique - Volume exceptionn. 362 m2 - Sur terrain 4.700 m2. Tout conft moderne souhaitable. IMMO BALZAC - 723-50-00

PACY-SUR-EURE (près) PROPRIETE ANCIENNE restaurée avec goût, bel. réception, poutres, cheminée, bibliothèque, 6 ch., tt cft, nbrses dépend., ds JOLI CLOS 2.500 m2 paysagé. ANSEL - 092-38-00 78200 Mantes-la-Jolie

A saisir Côte Bretonne, site exception., 30 km BREST, mais. 6 ch., grand séjour, 2 salles de bains, tout cft, 2.800 m2 terr. dt 70 m fce mer. Betuing, 13, rue Kérabécam, BREST. T. (98) 44-51-06 ou (98) 89-94-17.

(94) PLESSIS-TREVISE Sur 954 m2. Conviendr. profess. libérale ou maison bourgeoise. Ppté construction réc. 106 m2, s/sol aménagé + 120 m2 bureau ou pièces, 1.100.000 F - 576-76-85

PROX. CHANTILLY Ppropr. 2 Maisons, 15 P. Parc 2.600 m2. T. bon état. Px élevé justifié. Me ETIENNE, notaire, 95 Luzarches (471-03-85).

En forêt de RAMBOUILLET (45 km de Paris), luxueuse maison de campagne, superf. : 3 ha 80 ares, avec cours de tennis sur terre battue et piscine en grès chauffée. Impte maison de maître sur cave, rez-chaussée et 1 étage, compren. : salons, s. à mang., cuisine moderne, 9 chbres avec salles de bains. Grand pavillon indépendant pour personnel. Plusieurs bâtiments pour stockage bois, etc. Chauff. central et eau chaude fuel. Prix net : 2.500.000 F hors commission. Ecrire : no 3993, FRANCACIP, 17, rue de la Banque (2e)

PROVENCE Bouches-du-Rhône/Vaucluse Une équipe de spécialistes, tous corps d'État, construit et restauré pour vous. Dix ans d'expérience. Documentation sur demande : PROPINTER, 10, boulevard Mirabeau 13210 ST-REMY-DE-PROVENCE Téléph. : 16 (90) 92-11-73

PORT-MARLY Résidentiel, villa contemporaine originale 240 m2, 7 pces principales : cuisine, lingerie, 3 bns. Vue exceptionnelle. Solarium + maison de gardiens, 1.160.000 F.

SAINT-NOM-LA-BRETECHE 2.800 m2 jardin avec pet. verger, belle villa, séjour, 5 chambres : 1.300.000 F

CPH IMMOBILIER Agence de Parly 2 Tél. 954.54.54

DEAUVILLE **LA PLUS BELLE AFFAIRE** de la Côte Normande, magnifique villa 430 m2 habitables. Parc : 1/2 hectare PRIX EXCEPTIONNEL Promolic - 553-14-14

LES ESSARTS-LE-ROI JOLIE MAISON RECENTE Séj., cheminée, bur., 5 chbres, bns. Gar., jdin clos. Libr. suite. EXCLUSIVITE 460.000 F

LES ESSARTS-LE-ROI OREE FORET Tr. belle mais. s/1.600 m2 jdin clos et arborisé. Gd séjour avec cheminée, bureau, 5 chambres, 2 bains. Gd gar. Libre de suite. Impecc. EXCLUSIV. 840.000 F. **J.P. MARTIN - 041-56-56**

Pour acheter ou vendre votre propriété ds le Val-d'Oise et l'Oise. **A.I.D. - 964-59-92**

BEAUMONT-LE-ROGER 130 KM PARIS (EURE) 2 TRES BELLES **PROPRIÉTÉS** Habitables de suite. Prix : 600.000 F et 1.200.000 F. PPTAIRE S/PL. Tél. 16 (32) 45-00-34. Possible crédit.

IMBAULT-CHAIGNE Notaires associés, 91103 CORBEIL-ESSONNES

VERT-LE-GRAND (91) Ppté sur 5.429 m², 10 p., dép., garage, cave - 980.000 F.

SAINT-FARGEAU Maison 6 P., dépend. s/1.200 m² de terrain - 500.000 F.

CORBEIL Maison ancienne, 3 p., tt conft, gar., cave, terr. 500 m², 180.000 F Renseign. notaires : 088-36-35.

70 km SUD de TOULOUSE Particulier vd ens. ou sépar. : gde ferme aménag. 440 m², 13 p. + jardin, gar. 450.000 F à déb. Château bourgeois, lux. amén., 30 p., 1.000 m², terrasse 80 m², plein sud. Parc 1,8 ha. comm., 1.500.000 F à déb. - 727-32-31.

5 KM PACY-SUR-EURE UNIQUE, cause succession et réemploi immédiat DANS PARC CHATEAU de **VAUX-SUR-EURE** 3 TENNIS, PISCINE, RIVIERE, ETANG 1) PROPRIETE bord RUISSEAU, à terminer. 2) Ppté sur parc habitable de suite : cuisine + séjour + 4 chambres + 2 salles de bs, wc, garage, Prix 500.000 F. 3) Propriété sur parc, livrée impeccable, peintures au goût du client : cuisine + séjour + 4-5 chbres + 2 s. de bains + 2 wc. Prix : 600.000 F. 4) Bord d'EURE. Ppté impeccable, parc dessiné par paysagiste - Prix : 850.000 F. 5) TERRAIN Nu ou boisé, 60 F le m². S/pl. sam., dimanche, lundi. Tél. 16 (32) 36-61-73 ou pour rendez-vous : 16 (32) 51-08-72.

MOULIN XVIIIe restauré (caractère), rivière l'Epte sur 30 m, avec chute d'eau, séjour 48 m2, salon 48 m2, cheminée, 3 chambres, bains, w.-c., gde salle à aménager, 2 garages, 1.300 m2 paysagé - 580.000 F avec gros crédits. **AVIS** 8, faubourg Cappeville, GISORS (16) 32-55-14-05

Près **GISORS** Site magnifique Bel. PPTE, gd séjour, chemin., cuis., 3 chb. + 2 possib., bains, conft, jard. planté 3.500 m2. Px 685.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC, 2, faub. Cappeville, Gisors. Tél. (16-32) 55-06-20.

domaines

SOLOGNE SUD ORLEANS magnif. château impeccable dépend., petit étang, dans très jo' parc boisé 7 hectares. AFFAIRE EXCEPTIONNELLE Ag. LES TOURELLES, Orléans 1, av. Dauphine. T. (38) 66-70-90

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente au Palais de Justice à Paris, le JEUDI 12 JUILLET 1979, à 14 h.

UN APPARTEMENT de 3 p. princ. et une cave, dans imm. à PARIS (9e)

45, rue Rochechouart

Mise à Prix : 80.000 F

S'adr. à Me Marcel BELLAMY, avocat, Paris (16e), 6, rue Jasmin. 527-62-59 : au greffe du Trib. de Gr. Inst de Paris ; à tous avocats près T.G.I. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 12 juillet 1979, à 14 heures.

APPARTEMENT au 2e étage et cave sous-sol sis à PARIS (20e)

74, rue des Pyrénées

MISE A PRIX : 30.000 FRANCS S'adresser à Me André Valensi, avocat à Paris (5e), 72, rue Gay-Lussac, tél. : 633-74-51, et à tous les avocats postulant près Trib. de Gde Inst. de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

COMMUNIQUÉ E.B.N. **ANNULATION VENTE** prévue le 3 juillet 1979 **DES DROITS et BIENS IMMOBILIERS 38, Bd Montparnasse et 134, rue de Vaugirard** Me Bitoun, 115, av. H.-Martin, 16e.

Vte sur licitation Palais Justice Paris, lundi 9 juillet 1979, 14 h. EN UN LOT.

PROPRIÉTÉ 261 m2 DRANCY (93) 30, rue du 8-MAI-1945

LIBRE DE LOCATION comprenant : I) MAISON D'HABITATION sur rue, d'un rez-de-chaussée de : 3 pièces, cuisine ; 1er étage : 2 pièces, cuisine ; II) 2e BATIMENT à usage d'habitation, d'un rez-de-chaussée de : 1 pièce, cuisine. Eau, Gaz, Electricité dans les deux bâtiments. Dépendances. Cour.

M. à Px : 110.000 F - S'adr. Me JOHANET, S.C.P.A. J. Deleau, Y. Neveu, Ph. Deleau, G. Johanet, R. Hatton, P. Sudaka, L. Dulong, 43, avenue Hoche à Paris (8e), tél. : 766-03-40 ; Me A. de la Forcade, avocat à Paris (14e), 54/56, rue Boissonade, tél. : 033-66-98 - 326-29-36 et 325-85-02 ; Me Pinault Girard, avocat à Paris (17e), 20, rue du Colonel-Moll, tél. : 574-42-86. A tous les avocats près les tribunaux Gde Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

VENTE sur surenchère au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le MARDI 10 JUILLET 1979, à 14 heures

IMM. A USAGE DE COMMERCE D'HOTEL-RESTAURANT situé à

LEUVILLE-SUR-ORGE (Essonne) 1, place des F.F.I. (y compris le matériel d'exploitation)

MISE A PRIX : 668.800 FRANCS

Consignation indispensable pour enchérir par chèque certifié ou en espèces - Renseignements Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à CORBEIL-ESSONNES, 51, rue Champlouis à Corbeil-Essonnes, (496-14-18) ; Mes HABER et DAMOISEAU, avocats associés, 20, rue du Général-Leclerc à CORBEIL-ESSONNES (496-30-51) ; Me ELLUL, avocat, 3, rue du Village à EVRY (Essonne). 077-19-44.

Vte sur saisie immob. au Palais Justice à Paris, jdi 12 juillet 1979, à 14 h.

PARIS 10e, 62, rue de l'Aqueduc

MAISON DE RAPPORT élevée sur cave, d'un rez-de-ch. et 6 ét. avec cour. LE TOUT 176 m2

M. à Px : 600 000 F. S'ad. Me JOHANET, S.C.P.A. J. Deleau, Y. Neveu, Ph. Deleau, G. Johanet, R. Hatton, P. Sudaka, L. Dulong, 43, avenue Hoche, Paris (8e), tél. : 766-03-40. A tous les avocats près les tribunaux de Grande Inst. de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Vente au Palais de Justice à Versailles, le mercredi 4 juillet 1979, à 10 h. ACTIONS DE LA S.A.I.C. LE CHESNAY-TRIANON donnant vocation à jouissance et attribution de

DEUX STUDIOS au CHESNAY-PARLY II (78)
— Au 4e étage, Bât. D, Résidence Saint-James, 7, square de Bretteville
— Au rez-de-ch., Bât. H, Résidence Monceau, 7, square de Tocqueville

Mises à Prix : 50.000 F pour chaque lot

S'adresser à VERSAILLES au Cabinet de Me Xavier SALONE, avocat, 19, rue Sainte-Sophie ; au greffe du Tribunal de Grande Instance.

Vte sur saisie immob. au Pal. Just. Pontoise. Jeudi 12 juillet 1979, à 14 heures

PROPRIÉTÉ AUVERS-sur-OISE (95) Hameau du VALHERMEIL, 6, rue du Valhermeil, comp. de 3 Bâtim. et Jdin cad. Section AB no 186 et 187.

MISE A PRIX : 150 000 F. CONSIGNATION : 40.000 FRANCS

S'ad. Me Raymond VARAUT, avocat à Pontoise (95), 49, r. P.-Butin, tél. : 032-20-66.

Le Monde

régions

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Marseillais perdent leurs industries

Les grèves à répétition qui affectent les entreprises de manutention dans les ports français ont fait l'objet, le 27 juin, à l'Assemblée nationale, de deux questions orales de M. Claude Dhinnin, député R.P.R. du Nord, et de M. Guy Guermeur, député R.P.R. du Finistère. Ce dernier a dénoncé, à ce propos, « l'entreprise *de subversion qui menace l'économie nationale* ». M. Le Theule, ministre des transports, a constaté, dans sa réponse, que les arrêts de travail « enlèvent toute crédibilité à nos ports ».

La situation est particulièrement grave à Marseille, où l'Union maritime vient d'accuser, dans un tract, les dockers de « menacer de chômage vingt *mille travailleurs des professions maritimes et portuaires* ». Les difficultés *maritimes s'ajoutent pour la ville* à celles qu'entraînent le rétrécissement du tissu industriel, question qui sera examinée lors de la visite que doit faire à Marseille, le 29 juin, M. André Chadeau, *délégué* à l'aménagement du territoire.

Une métropole sans emplois

De notre correspondant régional

Marseille. — « *Nous ne pouvons accepter de voir dépérir la ville* », proclame le maire de Marseille, M. Gaston Defferre. L'agglomération marseillaise est, il est vrai, en proie à *de graves difficultés économiques* que reflète l'évolution de la situa*tion de l'emploi*. De décembre 1973 à décembre 1977, le nombre moyen mensuel des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 11 000 à 30 000, puis à plus de 31 000 en *1978, pour atteindre le niveau* record de 36 000 au cours du premier trimestre de 1979.

Parallèlement, les licenciements autorisés ont augmenté de 500 entre 1977 et 1978. Les offres d'emplois satisfaites diminuant sensiblement d'autre part, le taux de chô*mage s'établissait* à 9,6 % au début de l'année (au lieu de 3,4 % en décembre 1973), soit presque le double du taux national.

La crise économique, qui n'épargne pas les autres métropoles, amplifie *cependant à Marseille des dés*équilibres structurels très préoccu*pants. La faiblesse* chronique des taux d'emploi et d'activité est due essentiellement, en effet, à la sous-industrialisation de la cité phocéenne. Le nombre d'emplois indus*triels pour mille habitants était en* 1975 de 164 pour Lille, 158 pour Lyon, 110 pour Strasbourg, qui se situait ainsi juste au niveau moyen national, et seulement de 62 pour *Marseille...*

*Depuis, la situation n'a fait qu'em*pirer, car le démarrage de la zone de Fos n'a *eu aucun* effet d'entraînement pour l'économie marseillaise, plutôt au contraire désavantagée par le système d'aides publiques dont ont bénéficié les communes rive*raines de l'étang de Berre*. L'une des causes principales de cette désin*dustrialisation réside dans la* disparition ou la concentration de secteurs d'activités traditionnels, tels que l'industrie agro-alimentaire, qui a perdu près de 3 400 emplois de 1968 à 1975, *l'industrie mécanique* (moins 2 200) ou encore l'habillement (moins 1 200).

L'effondrement, en septembre 1978, du groupe de réparations navales Terrin (4 000 *salariés*, 7 000 *emplois* de sous-traitance), a considérablement aggravé la situation, caractérisée d'autre part par la crise du bâtiment et des travaux publics et la stagnation de l'activité portuaire. Dans le même temps, un assez grand nombre d'entreprises locales sont passées sous le contrôle de *groupes nationaux ou multinationaux* et ont perdu leur pouvoir de décision (1).

Manque d'espace

La ville a *directement* pâti financièrement de cet état de fait et a constaté notamment la diminution régulière du produit de la taxe professionnelle (ex-patente), par rapport au produit total des centimes (53,4 % en 1973, 50,7 % en 1977, *50,2 % en 1978). Même si ses* moyens d'intervention demeurent *limités*, elle compte néanmoins les utiliser le plus efficacement possible. « *Un certain nombre d'unités industrielles dynamiques* », constate en particulier une note établie par le *secrétariat général à l'expansion* de la ville, « *ne trouvant plus à Marseille l'espace nécessaire à leur extension, en raison des contraintes du site, des coûts fonciers ou de leur enclavement dans le tissu urbain, se desserrent au profit des communes environnantes* ».

On évalue, en effet, à 600 hectares la superficie des terrains industriels disponibles à plus ou moins long *terme dans la grande périphérie* de Marseille (Vitrolles, Aix Les Milles, Aubagne, etc.) ; alors que l'offre potentiel en terrains susceptibles d'accueillir, *intra muros* à Marseille, des activités artisanales ou de production est d'à peine plus de *25 hectares, dont 10 hectares non* encore équipés. « *Nous allons mener une politique foncière beaucoup plus active, intégrant la dimension économique* », déclare M. Philippe Sanmarco, secrétaire général à l'expansion de Marseille. En clair : *recenser tous les terrains publics et* privés favorables à des implantations *industrielles*, s'en assurer la maîtrise, les équiper, puis les revendre ou les louer. A l'offre à court terme s'ajoute virtuellement tout ou partie du camp militaire de la Delorme, dont la ville de Marseille devrait disposer d'ici à la fin de l'été 1979. *Dans un délai de trois à cinq ans*, le portefeuille foncier de la ville pour*rait s'enrichir, selon des prévisions* récentes, de près de 40 hectares (dont 12,5 hectares en ZAC privées).

M. Defferre a aussi indiqué, lors d'une conférence de presse, qu'un important effort de prospection serait *fait par l'intermédiaire du bureau* municipal d'action économique, en coordination avec le bureau régional d'industrialisation et la Foire internationale de Marseille. Mais on sait que dans ce domaine l'aide des pouvoirs publics est souvent déter*minante et il sera très certainement* demandé un « coup de pouce » à M. Chadeau le 29 juin.

L'agglomération marseillaise est, au demeurant, comprise dans la zone bénéficiant des primes accordées par le Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.). Mais, sur les neuf *implantations ou extensions d'entre*prises annoncées en début d'année par la DATAR, deux seulement, créatrices de cent vingt emplois, la concernent directement. D'autre part, *sur quatre-vingt-seize* décentralisations d'administrations décidées ces dernières années, deux, pas davantage, l'ont été à Marseille, contre douze à Lyon.

Marseille veut bien s'aider, mais en espérant qu'on l'aidera aussi à Paris.

GUY PORTE.

(1) *En 1975, une étude avait mis* en évidence plus de quatre-vingt-dix participations étrangères dans les sociétés marseillaises.

M. AKHRAM OJJEH ACHÈTE LES CHANTIERS NAVALS DE L'ESTEREL

(De notre corresp. régional.)

Cannes. — A Cannes, où il possède une *résidence*, M. Akhram Ojjeh, qui vient de céder le *France à un armateur norvégien* et de vendre aux enchères la collection *Widestein*, a pris une participation majoritaire de 80 % par l'intermédiaire de l'une de ses sociétés, Techniques d'avant-garde (TAG), *dans* le capital des Chantiers navals de l'Estérel.

Créée en 1945, cette entreprise, qui emploie cent quarante salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel compris entre 30 et 40 millions de francs, est *spécialisée* dans la construction de vedettes rapides, de patrouilleurs et de garde-côtes pour les services des douanes ou de la défense française et étrangère.

Depuis son installation à Cannes, elle a fabriqué environ cent soixante bateaux, dont une centaine ont été exportés dans vingt et un pays différents. Les Chantiers de l'Estérel ont notamment équipé les marines de plusieurs pays africains (Gabon, Togo, Mauritanie, Guinée), ainsi que celles du Venezuela et de l'Indonésie. Ils sont aussi les principaux fournisseurs des douanes françaises.

Les Chantiers navals de l'Estérel, *dont les effectifs sont* en augmentation, ont un plan de *charge* complet jusqu'à *la* fin de 1980, représentant une vingtaine de bateaux, dont sept vedettes de surveillance côtière de 28 mètres pour l'Indonésie et deux patrouilleurs de 32 mètres pour le centre d'essais des Landes.

Le P.-D. G., M. Jean Jolly, âgé de soixante-douze ans, a indiqué qu'il avait décidé de vendre son entreprise parce qu'il n'avait pas de successeur. Le ministre des finances a donné son accord à l'opération, qui a demandé quatre mois de négociations. La direction de l'entreprise doit rester française. M. Akhram Ojjeh aurait l'intention de développer les activités des chantiers cannois, qui ont également construit plusieurs yachts de grande dimension, dont, en 1964, le *Carinthia-IV*, toujours considéré comme le plus rapide du monde, avec 35 nœuds pour une longueur de 42 mètres. — G. P.

— *À PROPOS DE...* —

LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Les services boudent la province

Les demandes de primes de développement régional pour des projets industriels ont marqué un net progrès durant les trois premiers mois de l'année, annonce la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR). Ce fait témoigne, ajoute la DATAR, d'un regain d'intérêt pour l'investissement industriel.

Durant ces trois mois, la DATAR a reçu 307 demandes en faveur de projets industriels, portant sur un total de 2,5 milliards de francs et correspondant à la création de 13 000 emplois.

Il s'agit de chiffres élevés si on les compare à ceux qui ont été enregistrés pour toute l'année 1978 : 960 dossiers déposés, pour un investissement total de 6 milliards et la création de 39 500 emplois.

Ces projets concernent les secteurs industriels les plus élevés : mécanique, pièces détachées, électronique, bois et textile, et un très grand nombre de régions, dont certaines cependant se montrent plus dynamiques. C'est le cas en particulier pour l'Ouest atlantique.

Dans le secteur des services, on note aussi une progression des demandes d'aides, mais le chiffre reste encore très modeste : 16 projets comportant la création de 900 emplois, à comparer avec 46 projets et 2 500 emplois pour l'ensemble de l'année 1978.

Bien que plus de la moitié de ces dossiers intéressent les services centraux des sociétés (sièges sociaux, gestion, recherche), il semble que les entreprises n'aient pas encore saisi le parti qu'elles peuvent tirer, notamment dans leurs projets de décentralisation, de la prime tertiaire. D'autre part, les projets tertiaires concernent généralement un nombre très réduit de créations d'emplois et se situent donc au-dessous du plancher exigé pour la prime.

Enfin, durant le premier trimestre, la DATAR a reçu 300 demandes d'aides spéciales rurales, portant création de 1 200 emplois, à comparer avec 979 demandes et 3 900 emplois pour l'ensemble de l'année 1978.

Il convient de noter, souligne la DATAR, que ces statistiques touchant les aides aux investissements industriels ne comptabilisent pas les projets traités dans le cadre du Fonds spécial d'adaptation industriel (F.S.A.I.) qui avait en avril et depuis sa création, en octobre dernier, financé la création de 15 200 emplois. Les investissements correspondants représentent 5,6 milliards de francs.

BRETAGNE

● *Un programme pour Redon.* — Après l'annonce faite le 25 juin au comité d'entreprise de la SNET Garnier de Redon du licenciement de trois cent sept salariés de cette entreprise, en liquidation de biens depuis le 17 avril 1979, un programme de développement économique du pays de Redon a été présenté à Rennes par M. Jean Périer, préfet d'Ille-et-Vilaine, puis par M. Alain Madelin, député (U.D.F.) de Redon.

Un système d'aide à la création et au développement d'entreprises a été mis en place dans des conditions équivalentes aux formes d'intervention créées en Lorraine pour les infrastructures et les équipements collectifs; le désenclavement routier sera accéléré ; Gaz de France réalisera le raccordement de Redon au réseau de gaz naturel en 1981 ; le financement des travaux pour la deuxième tranche du centre hospitalier sera assuré en 1980. — *(Corresp.)*

PARIS-NICE TROP CHER ?

Paris-Nice en avion hors de prix ? La question a de nouveau été examinée le mercredi 27 juin à l'Assemblée nationale par M. Charles Ehrmann député (app. U.D.F.) des Alpes-Maritimes. « *Pourquoi le transport aérien Paris-Nice et retour est-il un des plus chers de France, on dit même un des plus chers du monde?* s'est-il interrogé. *Pourquoi Air-France offre-t-elle pour l'été des vols moins coûteux, bien que plus longs, vers l'étranger ? A quoi sert-il de dire que les étrangers dépensent 27 milliards de francs dans notre pays, si nous perdons 24 milliards et demi en incitant nos compatriotes à déserter la Côte d'Azur ?* »

Dans sa réponse, M. Joël Le Theule, ministre des transports, indiqué que « *le tarif de base d'un voyage aérien Paris-Nice et retour est de 516 F, soit 148 F de plus que le prix d'un billet de chemin de fer, en première classe. Il n'est cependant pas le plus élevé des tarifs pratiqués par Air-Inter : celui de Paris-Nantes, en effet, est plus élevé au kilomètre* ». « *J'ajoute*, a encore précisé le ministre, *que sur les 892 000 passagers qui ont douze mille passagers qui ont fréquenté la ligne Paris-Nice en 1978, la moitié ont bénéficié de tarifs inférieurs de 20 à 50% au tarif normal parce qu'il s'agissait de groupes, de personnes âgées, de conjoints ou d'étudiants. Si l'on considère l'évolution des tarifs en francs constants depuis cinq ans, on s'aperçoit que le tarif de base a diminué de 7 %, et la moyenne des tarifs effectivement pratiqués de 12 %.* »

Paris

Moins de logements aidés dans la capitale

M. Lucien Lanier, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, a donné des indications, mardi 26 juin, devant le Conseil de Paris, réuni en formation de conseil général, sur l'évolution du secteur aidé des logements sociaux de 1975 à 1978.

En réponse à une question orale de deux élus socialistes, le préfet a tout d'abord constaté « *que le secteur aidé, qui a connu un développement sensible en 1975-1976, est actuellement en régression* ».

Une statistique annuelle des logements aidés et non aidés entre 1975 et 1978 fait effectivement apparaître que, pour les logements terminés, on comptait 5 545 logements aidés en 1975 (dont 1 497 H.L.M.) et 3 379 en 1978 (dont 2 314 H.L.M.). Pour les constructions mises en chantier, le nombre des logements aidés était de 3 650 en 1975 (dont 2 994 H.L.M.) et de 2 542 en 1978 (dont 2 190 H.L.M.). Enfin, pour les logements financés, il y a eu 4 105 logements aidés en 1975 et 2 829 en 1978.

Au cours de la même séance, les conseillers de la capitale ont étudié un mémoire préfectoral relatif à l'action du département en matière de centres d'hébergement. Ce texte propose la création de deux nouveaux centres et souhaite la construction de deux autres établissements. M. Christian de La Malène (R.P.R.), rapporteur *général* du budget du département, a jugé trop onéreux la politique suivie en la matière. Il a évoqué un risque d'augmentation des frais de fonctionnement de 65 % par an. *Finalement*, le crédit a été fixé à 4 millions de francs pour le financement de deux centres nouveaux.

Le budget modificatif de fonctionnement du département pour *1979* a été approuvé. *Il ne modifie* pas sensiblement la masse budgétaire, mais *prévoit 29* millions de francs de dépenses nouvelles. *Enfin, les conseillers* ont étudié une communication *relative au projet de* barrage-réservoir Aube, qui fait partie du programme *de luttes contre* les inondations et contre les bas étiages en *cas de sécheresse*.

LES SOCIALISTES CRITIQUENT LA POLITIQUE DE LA VILLE VIS-A-VIS DES PERSONNES AGÉES

MM. Georges Sarre et Daniel Benassaya, *conseillers socialistes* de Paris, ont vivement critiqué le *mercredi 27 juin*, au *cours* d'une réunion de presse, l'opéra*tion « spécial été »* que lance la mairie de Paris, du 1er juillet au 31 *août*, *en faveur* du troisième âge.

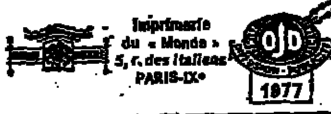
M. Georges Sarre a *notamment* déclaré : « *Cette opération est exemplaire de ce qu'est la politique du maire de Paris : une politique dont les aspects positifs ne sont que la compensation d'une insuffisance d'actions plus fondamentales.* » M. Sarre a dénoncé l'inadaptation des transports parisiens aux besoins des retraités, le manque de logements sociaux et la difficulté pour les personnes âgées invalides de rester chez elles.

Les deux élus socialistes ont aussi annoncé la création de « groupes socialistes retraités » composés de militants et de sympathisants, de retraités et de non-retraités qui étudieront toutes les questions concernant la retraite.

NORD-PAS-DE-CALAIS

● *Trois cents emplois nouveaux dans le Boulonnais.* — Le comité de gestion du Fonds spécial d'adaptation industrielle (F.S.A.I.) annonce qu'il vient de décider plusieurs interventions dans la région de Boulogne-sur-Mer. Il s'agit de quatre programmes d'extension d'entreprises qui entraîneraient la création de plus de trois cents emplois. Trois de ces programmes concernent le secteur agro-alimentaire (produits surgelés et plats cuisinés).

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



ENVIRONNEMENT

Point de vue

L'AFFICHAGE EN QUESTION

par JACQUES DAUPHIN (*)

L'AFFICHAGE répond à un besoin évident de la société moderne. Chaque fois que, quelque part, on l'a interdit, ou on ne lui a accordé qu'une place insuffisante, loin de disparaître, il a été remplacé par une pose sauvage ou clandestine, celle qui, telle une lèpre, envahit les murs et jusqu'aux arbres de certaines villes. L'affichage, il faut donc le réglementer, si possible convenablement, en lui laissant des espaces suffisants pour jouer son rôle, mais ne pas chercher à le tuer ou à le restreindre en deçà d'un seuil raisonnable.

Mais l'affichage, aujourd'hui en France, qu'est-il exactement ? Prise entre les besoins croissants des clients et une indifférence teintée d'hostilité des pouvoirs publics, la profession a néanmoins prospéré, mais d'une manière quelque peu désordonnée. L'affichage a réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 1 milliard de francs environ. Il emploie dix mille personnes et fournit du travail à cinq mille autres par les activités qu'il procure soit en amont, soit en aval (créatifs, dessinateurs, papetiers, imprimeurs, décorateurs et peintres en lettres, fabricants de panneaux, etc.). Il est donc devenu une petite industrie.

⁂

Cependant, l'affichage reste artisanal à plusieurs titres :

Artisanal d'abord, parce que, pour la moitié, le personnel employé est composé d'afficheurs et de monteurs. L'afficheur est un ouvrier spécialisé. Assurer la pose correcte d'affiches de 12 mètres carrés, qui comportent huit morceaux, chaque morceau mesurant de 1,50 à 2 mètres carrés, et cela qu'il pleuve ou vente, n'est pas à la portée de n'importe qui. *Ce genre de travail exige une formation et de l'expérience.*

Artisanal ensuite, parce que, de toutes les techniques publicitaires, l'affiche est la seule dont la création s'apparente à l'art. Il n'y a pas de collectionneurs d'annonces de presse ni de films publicitaires ni de spots radio ou télévision ; on collectionne par contre les affiches et, leur carrière commerciale terminée, on place les meilleures au musée.

Artisanale enfin, l'affiche l'est aussi quant à son utilisation. 60 % du chiffre d'affaires de l'affichage est traité localement. Il est le moyen privilégié que les petites et moyennes entreprises ont de se faire connaître et de signaler leurs établissements.

Pour les marques, l'affiche est le relais entre la campagne de publicité générale et le point de vente. Et aucun autre média ne peut remplacer l'affichage ni au plan local ni au plan national, car il est le seul à être présent dans la rue et dispose de ce fait, dans la vie des Français, d'un budget temps qui lui est particulier, le temps que chacun passe hors de chez soi. Les autres médias, presse, radio et télévision, se partagent principalement les heures passées au foyer.

Je voudrais ici faire table rase de certaines affirmations inexactes, par exemple que la croissance de l'affichage s'est faite au détriment de la presse. La baisse du chiffre d'affaires publicitaire de certaines publications est liée à la concurrence de l'information télévisée. Par contre, l'importance que donnent aujourd'hui les annonceurs à l'affichage est la conséquence d'un fait totalement indépendant : l'augmentation des déplacements, liée à la mécanisation et à l'urbanisation de nos sociétés modernes. Les deux médias ne sont donc pas interchangeables. Une excessive sévérité des pouvoirs publics à l'égard de l'affichage ne provoquerait que peu de transferts de budget vers la presse.

Pourquoi d'ailleurs une telle sévérité ? Les pouvoirs publics, que l'on sache, cherchent à favoriser la création d'emplois qui protègent le travail manuel et sont favorables au développement des petites et moyennes entreprises, lesquelles doivent pour cela pouvoir se faire connaître. L'affichage devrait donc bénéficier de la sollicitude des pouvoirs publics.

C'est pourtant au nom de la défense du cadre de vie et de l'environnement qu'un projet de loi est actuellement en cours de discussion devant nos Assemblées. Et l'on a vu à cette occasion nombre de bons esprits fustiger les « agressions » visuelles dont l'affichage se rend coupable. Outre la publiphobie inhérente au caractère français, il y a bien sûr des raisons à cela. Il n'est pas dans nos intentions de le nier. Les monuments et sites, et leurs abords, doivent être protégés.

Certains abus, faciles à déceler et à localiser, notamment la prolifération excessive de panneaux dans certains secteurs, doivent être supprimés. Personne ne le conteste.

Pour ce faire, une nouvelle loi, remplaçant celle du 12 avril 1943, qui porte bien son âge, était sans doute nécessaire. Cette loi doit, bien entendu, donner la parole aux maires et à leurs conseils municipaux. La profession en est parfaitement d'accord.

Mais faut-il pour autant livrer l'affichage à la bureaucratie ? Faut-il pour le réglementer convenablement créer en France plus de huit mille groupes de travail, à raison d'un par commune ? Ni la profession ni d'ailleurs les services de l'Etat n'auront les moyens de fournir des représentants qualifiés pour siéger dans un si grand nombre d'instances.

⁂

Faut-il lui faire courir le risque, alors qu'il doit demeurer un média d'expression nationale, de se trouver en butte aux tracasseries des publiphobes, sans lui donner la possibilité d'un recours aux instances administratives supérieures ?

Pourquoi faire de l'affichage un bouc émissaire tenu pour responsable de la laideur publique ? C'est un peu trop facile, et d'ailleurs injustifié dans bien des cas. L'affichage, par l'apport de couleurs et de lumière qu'il procure, n'est-il pas souvent un élément d'animation des quartiers les plus tristes et de l'univers du béton ?

Faut-il, par ailleurs, le soumettre à la sévérité d'un double système de sanctions, administratives d'une part, pénales, voire correctionnelles, de l'autre ?

Faut-il lui refuser, en cas d'injonction administrative, la possibilité de se pourvoir devant la justice lorsque l'administration commet des erreurs, et elle le fait souvent ?

Pourquoi empêcher la prescription de l'infraction en matière d'affichage, alors que même les délits de droit commun se prescrivent ?

Considère-t-on que les afficheurs n'ont pas à bénéficier des garanties ordinaires de droit dont dispose chaque citoyen d'un pays démocratique ?

Faut-il enfin, au prétexte d'abus isolés, mais soigneusement mis en relief, empêcher les entreprises d'entretenir avec leurs bailleurs des rapports normaux en les privant de la possibilité d'inclure une clause de tacite reconduction dans leurs contrats, ce que toutes les professions sont autorisées à faire ?

Il ne faudrait pas sombrer, avec la meilleure conscience, dans une technocratie excessive et stérilisante.

Les afficheurs veulent une réglementation simple et logique.

Les organisations professionnelles ont bien tenté d'imposer un code de bonne conduite, mais que faire dans un pays où le syndicalisme, même patronal, n'est pas obligatoire, et lorsque les entreprises, la loi l'exige, doivent se trouver en totale concurrence ? *Celle-ci s'exerce non seulement* auprès des utilisateurs, mais aussi pour l'acquisition des emplacements. Toute entente malthusienne dans ce domaine serait illégale.

⁂

Donc une nouvelle loi, oui. Elle doit protéger le cadre de vie, mais également permettre aux entreprises un développement plus harmonieux, sans les soumettre à d'innombrables tracasseries. La profession est prête à accepter la nécessaire évolution de ses méthodes et de ses techniques. *Habituée à la plus âpre* concurrence, au moins dans le domaine du grand format, elle n'est pas frappée d'immobilisme.

Elle demande seulement que l'on tienne compte de la capacité économique et financière des entreprises, afin que les licenciements soient évités, et que les sacrifices qui lui seront imposés soient vraiment justifiés par un intérêt public indiscutable, et non dictés par une sorte de démagogie écologique ou antipublicitaire qu'elle décèle trop souvent dans les attaques qu'on lui porte.

(*) Président d'honneur de la Fédération nationale de la publicité et de l'Union des chambres syndicales d'affichage et de publicité extérieure.

Le Monde

économie

L'Assemblée permanente des chambres de métiers souhaite que soient rendus obligatoires les stages d'initiation à la gestion

L'assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.) qui a réuni à Paris, les 27 et 28 juin, son assemblée générale de printemps, a dressé un catalogue fort complet de ses suggestions en matière d' « incitation à la création d'emplois et d'entreprise dans l'artisanat ». Les cent deux présidents de chambres de métiers devaient présenter, en fin de matinée, ce jeudi 28 juin, le résultat de leurs travaux à M. Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat.

La gamme des incitations suggérées par les Chambres de métiers se répartit en plusieurs volets. Pour améliorer la qualification des *hommes, chefs d'entreprises ou salariés*, l'assemblée consulaire souhaite que l'orientation des jeunes vers le secteur des métiers se fasse dès les classes de 5e et de 4e *et que*, pour les métiers à faibles effectifs, une convention-cadre nationale soit *conclue avec les pouvoirs publics* pour assurer une formation complète à l'échelon régional.

Parallèlement, constatant que les *stages d'initiation à la gestion* ne touchent que le quart des personnes qui s'installent à leur compte, *l'A.P.C.M.* demande que ces stages soient rendus obligatoires ; tout candidat à l'installation d'une nouvelle entreprise artisanale devrait à *la fois faire la preuve de sa qualification* technologique (cinq ans d'expérience professionnelle comme ouvrier qualifié, ou titre de formation — *C.A.P. par exemple*, — assorti d'une pratique de trois ans) et de sa sensibilisation à la gestion en produisant une attestation de fin de stage spécialisé. De plus, l'octroi des aides financières (prêts bonifiés, primes, allègements financiers divers) devrait être lié à cette exigence de qualification professionnelle.

En plus des classiques suggestions *d'allègements de la fiscalité et des* contraintes administratives en matière d'embauche — et le troisième pacte pour l'emploi a déjà mis en place *un certain nombre de mesures de ce* type (*le Monde* du 1er juin), — l'A.P.C.M. souhaite que les accords ou *conventions collectives signées* par le C.N.P.F. en matière de mensualisation ne s'appliquent plus automatiquement à l'artisanat *« dont ils méconnaissent la spécificité »*, et que les butoirs de formalités, que *représentent* l'embauche du premier salarié (trois cent cinquante mille artisans travaillent seuls) ou le passage de neuf ou dix salariés, soient *assouplis*.

Pour développer l'esprit d'entreprise, les organisations consulaires *souhaiteraient la création d'un statut* juridique *séparant* les patrimoines des entreprises et des artisans et d'une société professionnelle à responsabilité limitée, la mise en place de services chargés d'améliorer la commercialisation des produits et de *« tableaux de bord de l'économie des métiers »* permettant localement d'apprécier les besoins en équipement *artisanal*.

Tel quel, ce catalogue, malgré sa forme, se présente moins comme un cahier de doléances et de revendications *que comme un contrepoint* au rapport sur *« les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise »* établi par M. Gabriel Mignot à la demande de M. Jacques Barrot. Ces deux documents serviront de base de discussion à la *charte de l'artisanat qui doit* voir le jour avant la fin de l'année.

Parmi les nombreuses suggestions dont ce texte fourmille, M. Mignot *souhaite la création d'un registre* unique des entreprises, qui aurait l'avantage de fonder l'assise juridique de l'entreprise et de banaliser les *frontières* qui existent entre artisanat et petite entreprise. Il estime inadéquate, pour améliorer la qualification des artisans, *la méthode de* la contrainte indirecte par le biais des aides : une reconnaissance officielle du métier et de la qualifica*tion professionnelle lui semble indispensable*. De plus, toute une série de mesures devraient faciliter le passage entre le salariat et l'artisanat (congés sans solde, droit de retrouver la protection sociale antérieure en cas d'échec dans un certain délai...). *En revanche, le rapport juge* tout à fait prématurée une réforme juridique radicale du statut de l'entreprise artisanale.

Jusqu'ici, la politique menée est loin d'avoir produit les effets attendus, qu'il s'agisse de formation professionnelle, d'emploi *ou* de revalorisation du travail manuel. La détermination de la charte de l'artisanat doit représenter une étape nouvelle. *Encore s'agit-il non de protéger les* artisans, mais de compenser efficacement les handicaps dont ils souffrent.

JOSÉE DOYÈRE.

La cession de Jaz à Matra par Empain-Schneider est confirmée

La cession par Empain-Schneider à Matra du contrôle (38 %) de la société Jaz est confirmée (*le Monde* du 28 juin 1979). Cette opération s'inscrit dans un vaste plan de restructuration de l'industrie *horlogère*, souhaitée depuis longtemps par les pouvoirs publics. En acquérant Jaz, premier *fabricant français* de grosse horlogerie qui s'est lancé dans la montre électrique avec ses associés Framelec et Montrelec, Matra assure un débouché à sa production de composants électroniques dans l'association franco-américaine Matra-Harris.

Cette firme s'était déjà assuré un autre débouché avec le rachat à la société ouest-allemande Schindling-V.D.O. de la moitié du contrôle de Jaeger, spécialisé dans les instruments de bord pour l'automobile, avec une évolution très nette vers l'électronique.

L'ensemble prend un aspect d'autant plus cohérent que les pouvoirs publics viennent de donner leur accord au rachat récent par Jaeger, firme franco-allemande, du tiers du capital de la société Yema, premier fabricant français de montres. Ainsi va se constituer un pôle de regroupement de l'industrie horlogère *française, appuyé sur l'électronique*, qui va tenter de résister aux Suisses (ASUAG), aux Américains (Timex) et aux Japonais (Seiko et Citizen).

● *M. Michel Lemaignan* a été nommé président de l'*Association* de cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique (*ACADI*), *en remplacement* de M. Jean Varoquaux, dont le mandat n'était pas renouvelable.

[Né en 1921, M. Lemaignan, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a été successivement officier de cavalerie, ingénieur-conseil en organisation, directeur du Centre de productivité de l'industrie du jute. Entré en 1958 à la Compagnie française des pétroles, il en est, depuis 1976, directeur de l'information et des relations extérieures.]

CONJONCTURE

LES INDUSTRIELS SONT MAINTENANT TRÈS PESSIMISTES

Les industriels, écrit l'INSEE, sont maintenant très pessimistes quant à l'évolution de la production industrielle au cours des prochains mois, selon la dernière enquête mensuelle de l'Institut menée auprès de deux mille cinq cents chefs d'entreprise. Pourtant, en ce qui concerne leur propre production, les *industriels* portent des jugements beaucoup moins sombres.

Les carnets de commande se sont améliorés grâce à la demande intérieure (la demande en provenance de l'étranger ne progresse plus depuis le début de l'année). « *Les hausses de prix à la production devraient rester vives au cours des prochains mois*, ajoute l'INSEE ; *les perspectives s'infléchissent un peu pour les biens intermédiaires, mais elles se sont fortement relevées depuis le début de l'année dans le secteur des biens de consommation.* »

AGRICULTURE

LA COMMISSION DE LA C.E.E. CRITIQUE LES DÉCISIONS DES « NEUF » SUR LES PRIX

La Commission européenne a l'intention de présenter, dès l'automne prochain, de nouvelles propositions visant à lutter contre les *excédents laitiers, et*, ultérieurement, contre les excédents de sucre. Selon un porte-parole *de la Commission*, celle-ci a vivement critiqué, mercredi 27 juin, les décisions du conseil des ministres de l'agriculture qui s'était tenu la semaine passée à *Luxembourg, comme* l'avait déjà fait M. Gundelach, le commissaire chargé des questions agricoles, à l'issue de cette session.

Le maintien de la taxe de *coresponsabilité* laitière à 0,5 %, au lieu des 2 % demandés par M. Gundelach, et l'augmentation de 1,5 % des prix communs de l'ensemble des produits (à *l'exception du lait*) devraient se traduire, selon la Commission, par des dépenses de soutien supplémentaires de l'ordre de 7,4 milliards de francs.

AFFAIRES

E.D.F. EMPRUNTE 1 100 MILLIONS DE DOLLARS

Un groupement international de cinquante-cinq *banques, dirigé par* le Crédit Lyonnais et la Morgan Guaranty Trust de New-York, vient d'accorder à E.D.F. un crédit de 1 100 millions de dollars (4,7 *milliards de francs*), *pour une durée* de douze ans, et remboursable à partir de la neuvième année, avec un taux d'intérêt égal à celui des eurodollars à six mois sur la place *de Londres* (Libor), majoré d'une marge fixe variant de 0,15 % à 0,35 %. E.D.F. garde la possibilité *de « tirer » soit sur cette* ligne de crédit, soit sur le marché du « papier commercial » aux Etats-Unis, d'un coût généralement moins élevé.

Cette opération, effectuée aux *conditions* les meilleures depuis plusieurs années, va permettre à l'établissement national de rembourser par *anticipation des emprunts* similaires antérieurement consentis avec des commissions plus élevées, de sorte que l'en-cours de ses dettes sur ce poste bien particulier sera de *2,2 milliards* de dollars.

RENAULT : *nette progression* du chiffre d'affaires et des bénéfices en 1978.

Les résultats financiers de la régie Renault sont en nette progression pour l'année 1978. Le chiffre d'affaires, qui a atteint *34,2 milliards* (*dont 20,6 milliards* pour la France), s'élève de 14,3 % par rapport à 1977. Le bénéfice net, *qui avait été de 12 millions*, passe à 158,8 millions. Ce chiffre est calculé après le versement de 146 millions au titre de la rémunération de l'Etat.

Le communiqué de la Régie, qui fait état de ses résultats, précise encore que la firme a acquitté *373,6 millions* de francs d'impôts et taxes diverses, versé 183,6 millions au titre de l'impôt sur les *bénéfices des sociétés et accru ses* provisions de 327 millions de francs. Enfin, l'endettement, qui s'était fortement accru en 1977, a été réduit et ne représente plus que 13,6 % du chiffre d'affaires.

Ces résultats ont été obtenus alors que le nombre de voitures *fabriquées* régresse très légèrement (1 718 398 véhicules, contre 1 737 707), ainsi que le nombre de *salariés : 104 659 personnes, contre* 106 311. Cette diminution est due, selon la Régie, aux départs naturels. Les ventes à l'étranger représentent 55,9 % de la production mondiale, et Renault a assuré 42,2 % de la production automobile française dans le monde.

L'ensemble des investissements et des participations s'est élevé à plus de 2 milliards pour l'exercice. Au *niveau consolidé, le chiffre* d'affaires, encore provisoire, s'élève à 57,2 milliards. La conjoncture difficile que traverse la branche des véhicules industriels (*R.V.I.*) s'est traduite par une baisse des fabrications de 11,8 %. L'activité du matériel *agricole, enfin, s'est bien* redressée sur le marché intérieur (+ 26,6 %).

LE « BOOM » DE LA PRODUCTION D'AUTOMOBILES CONTINUE

Près de 300 000 voitures particulières (299 298) ont été construites en France en mai, *soit* 12 % de plus qu'en mai 1978, qui, toutefois, comptait moins de jours ouvrés. Pour les cinq premiers mois de l'année, la production se monte à 1 433 558 *véhicules; soit* 3,2 % de plus que pendant la même période de 1978. *Les exportations* ont porté, en mai, sur 157 448 unités (22,6 % de plus qu'en mai 1978) et sur 734 465 unités *depuis le 1er janvier* (+ 4,5 %).

Les immatriculations se sont élevées à 198 299 en mai, presque autant qu'en mai 1978 (199 815), et à 982 995 pour les cinq premiers mois de 1979 (+ 5,6 %).

CORRESPONDANCE

La civilisation de l'automobile

Faisant état de plusieurs articles critiquant l'utilisation de l'automobile, M. Georges Bernard, de Paris, nous écrit :

L'Occident — en premier lieu les Etats-Unis — a créé la *civilisation — et la culture —* nouvelle et unique de l'automobile, du téléphone et du jet. Pour la première fois dans l'histoire, à peu près tous les hommes de *nos régions* peuvent *jouir de la* liberté de voyager et de communiquer.

Avec la *complicité des princes* de l'Orient, des gens qui se croient supérieurs voudraient supprimer ces libertés, empêcher tout le monde, la masse, d'en jouir, *pour se les réserver*. Au siècle de Louis XIV, seuls les nobles et les riches en avaient la possibilité. On voudrait revenir à cette étape de l'histoire.

D'où la crise, *factice, du pétrole*, d'où les attaques incessantes contre l'automobile, d'où la propagande pour les transports « publics », en clair pour parquer les voyageurs ordinaires dans des wagons et laisser les routes libres pour les puissants, les riches [...]

FINANCES PUBLIQUES

LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Opéra de Paris : chaque spectateur coûte 360 F aux contribuables

Nous publions aujourd'hui la suite du rapport de la Cour des comptes. Dans nos éditions datées du 28 juin, nous avons donné des extraits du rapport concernant les autoroutes (« L'Etat de plus en plus sollicité ») et l'INRA (« Les contrats de recherche »).

« *Si l'action de l'actuel administrateur*, constate la Cour, *a contribué à faire de l'Opéra de Paris l'une des premières salles lyriques dans le monde, ce résultat a été obtenu au prix d'une croissance rapide des dépenses, qui sont passées de 50 à 150 millions entre 1969 et 1978, la subvention de l'Etat s'élevant, dans le même temps, de 41 à 117 millions de francs. En 1977, chaque spectateur coûtait ainsi en moyenne 360 F au budget national.* »

La Cour critique la gestion budgétaire et comptable puis relève au chapitre des recettes le nombre élevé des places « de servitude », allouées gratuitement à diverses *personnalités*, les *déficits* importants de plusieurs spectacles donnés à l'extérieur de la salle Garnier, *notamment à Créteil* et dans la cour Carrée du Louvre en 1977, le progrès sensible des recettes tirées des retransmissions radiotélévisées, la faiblesse du produit des enregistrements de disques. Elle note que le tournage du film *Don Juan* n'a procuré aucune ressource à l'Opéra, alors que l'orchestre et les chœurs étaient mis à contribution et rémunérés directement.

Au chapitre des dépenses, la Cour souligne que les dépenses de personnel *représentent* plus de 70 % de la masse budgétaire et qu'elles sont caractérisées « *par une forte croissance des salaires versés au personnel administratif et de direction, dont la part a plus que doublé en dix ans, sans que les conditions de la gestion se soient améliorées en conséquence.* »

Pour le personnel de direction, la Cour « *ne peut que relever le caractère exceptionnel des avantages consentis à l'actuel administrateur en ce qui concerne le montant de ses traitements et honoraires, fixés pour partie en monnaie étrangère et nets d'impôts* ». Elle ajoute : « *Certains membres du personnel supérieur reçoivent des honoraires dont les conditions soulèvent également la critique : ainsi plusieurs collaborateurs de haut niveau ont-ils perçu des honoraires supplémentaires pour des activités relevant de leurs fonctions normales.* »

S'agissant des personnels techniques, elle estime que « *l'octroi des heures supplémentaires, jadis excessif et réduit en 1971, a connu à nouveau une augmentation notable à partir de 1977 et conduit, pour certains agents, à énoncer des durées de travail dont certaines frôlent l'invraisemblance : ainsi, en 1976, un électricien aurait effectué cent dix-sept heures supplémentaires en juillet et cent quatorze en décembre, un machiniste quatre-vingt-six heures supplémentaires en juillet et deux cent vingt et une en septembre...* »

Pour les personnels artistiques, la Cour observe que l'orchestre paraît parfois « *largement sous-employé* » : « *Ainsi, pendant le premier semestre de 1976, près du tiers des vingt-six ou vingt-sept services mensuels dus par les musiciens n'ont pas été effectués ; la situation ne s'est pas améliorée en 1977.* »

« *Ce sous-emploi*, précise-t-elle, *se conjugue, pour de nombreux musiciens, avec d'importantes activités extérieures qui doivent être déclarées et donner lieu à des retenues sur rémunération ; mais l'application de ces dispositions n'est pas faite avec une rigueur suffisante.*

» *Le corps de ballet apparaît également sous-employé, le nombre annuel des représentations pour chaque chanteur se situant très en dessous de l'optimum communément admis, et plusieurs des solistes de la troupe permanente de chant ne paraissent pas effectuer régulièrement les soixante représentations annuelles prévues.* »

« *D'une manière générale, indique la Cour*, on constate qu'au *cours des dernières années, pour des raisons essentiellement fiscales, les contrats de recrutement d'artistes lyriques, de chefs d'orchestre et de décorateurs, notamment étrangers, ont été conclus en nombre croissant avec des sociétés plus ou moins fictives, domiciliées dans des pays connus pour constituer des refuges fiscaux : ainsi une chanteuse a perçu ses honoraires par l'intermédiaire d'une société domiciliée d'abord à Londres, puis au Lichtenstein ; un chanteur a été rémunéré par l'entremise d'une société établie aux Bermudes ; un chef d'orchestre a perçu 500 000 francs suisses en 1976 par l'intermédiaire d'un compte ouvert dans une banque suisse à une société panaméenne.* »

Parmi les dépenses diverses, la Cour souligne que « *la nouvelle conception des décors et des costumes, mise en œuvre par l'actuel administrateur, s'est traduite par une forte augmentation du coût des mises en scène : celui-ci, qui dépassait rarement 300 000 francs à 400 000 francs jusqu'en 1971, a excédé couramment 1 000 000 de francs pendant les années plus récentes (près de 1 500 000 francs pour* Parsifal *en 1972-1973)* ».

En conclusion, la Cour considère que le renouveau « indiscutable » de la salle Garnier a été obtenu « *au prix de dépenses dont le niveau et le rythme d'expansion sont disproportionnés avec ceux des moyens que l'Etat consacre à l'art lyrique dans son ensemble* ».

Dans sa réponse, le ministre de la culture et de la communication note que les pourcentages retenus par la Cour pour les dépenses de personnel incluent les cachets payés aux artistes invités et que, si on s'en tient au personnel régi par les conventions collectives, les dépenses représentent, dans les budgets de 1976, 1977, 1978 et 1979, respectivement 60 %, 65 %, 68,5 % et 65,3 %, proportion qui, selon le ministre, « *peut être considérée comme normale* ». « *L'importance des dépenses de personnel n'a pas varié de plus de 5 % au cours de la période considérée* », ajoute M. Lecat, qui attribue cette « stabilité » à trois causes : la compression des effectifs revenus de mille cent quarante-huit en 1976 à mille cent six en 1979), un contrôle très strict de l'emploi des personnels *occasionnels, la* quasi-disparition des mesures individuelles d'augmentation ou d'aménagement de carrière.

Le ministre justifie ensuite les diverses dépenses relevées par la Cour et indique que, « *d'une façon générale, il est extrêmement difficile de concilier un légitime souci de rentabilité et les exigences de qualité auxquelles l'Opéra se doit de satisfaire* ».

SOCIAL

Les Français détiennent eux-mêmes les solutions à leurs difficultés

estime la commission parlementaire sur l'emploi

M. Philippe Seguin, député R.P.R. des Vosges, présentait à la presse, ce jeudi 28 juin, les travaux de la commission parlementaire d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage. Présidée par M. André Rossinot, député U.D.F. de Meurthe-et-Moselle, cette commission a été créée par la résolution du 17 mars dernier, adoptée par le Parlement réuni en session extra ordinaire.

Exposées dans un volumineux rapport de quelque quatre cent cinquante pages, les analyses et les réflexions de la commission parlementaire aboutissent à cette conclusion première : en matière d'emploi, la France peut se sauver elle-même. Il ne s'agit pas de nier la réalité de la crise économique internationale, mais d'assurer que le pays a les moyens de rétablir la situation à condition d'effectuer *« un sursaut national comparable à celui qui s'est manifesté en 1958 ». « Il n'est d'autre solution au problème de l'emploi,* a affirmé le rapporteur, M. Seguin, *que celle qui emprunte les voies de l'effort et de la solidarité. Il n'existe ni recette ni remède miracle. Il y a des contraintes et sans doute des devoirs. »*

Ce langage là, certes souvent entendu, a été rejeté par les commissaires communistes et socialistes, et le rapport n'a été adopté que par onze voix contre neuf. Les élus du P.C. ont dénoncé, en bloc, non seulement les interprétations, mais l'existence même de cette commission, qui n'a été mise en place, selon eux, que pour permettre au gouvernement de continuer, sous son couvert, sa politique capitaliste en faveur des sociétés multinationales.

Les parlementaires socialistes ont estimé, de leur côté, que le contenu du rapport était « *inacceptable* » et qu'« *une fois de plus le vieux système commission-rapport-tiroir* » risquait d'être appliqué. Ils ont critiqué en particulier les *« mesures timides et imprécises »* que préconise le texte, tout en admettant cependant qu'*« il y a quelques divergences entre la tonalité de certains passages de ce rapport et le discours habituellement tenu sur le problème de l'emploi par le gouvernement et sa majorité ». « Nous donnons également acte au rapporteur,* poursuit la déclaration des commissaires socialistes, au nombre desquels figuraient MM. Pierre Mauroy et Alain Vivien, *des efforts qu'il a faits pour que soiens examinées par la commission des propositions (notamment concernant la réduction de la durée du travail ou bien encore la cinquième équipe) habituellement rejetées avec mépris par la majorité. »*

Sans doute, le rapport Seguin souffre-t-il, d'une façon générale, d'un manque de souffle et d'audace dans l'exposé des propositions, encore que ce jugement doit être nuancé sur des points précis comme : le nouveau système d'indemnisation du chômage, dont il dénonce certaines lacunes — la garantie de ressources devrait en particulier être *revalorisée* ; la réforme de l'A.N.P.E., qu'il encourage à se faire rapidement, en prenant toutefois des distances avec le rapport Farge, notamment sur le problème de la « déconnexion » ; la cinquième équipe, dont il préconise la création dans la sidérurgie ; les seuils sociaux, dont il réclame le maintien actuel, contrairement au vœu d'autres parlementaires de la majorité, etc.

Les mesures proposées

Parmi les propositions faites par la commission, on relève notamment :

• Soutien de l'exportation, de l'investissement et de la recherche;

• Amélioration des procédures d'aide à la mobilité ;

• Modification du fonctionnement de l'A.N.P.E. ;

• Meilleur contrôle des refus d'emploi et sanction réelle en cas d'abus ;

• « Reprise en main » des ASSEDIC pour simplifier et uniformiser leur action ;

• Gestion tripartite de l'UNEDIC ;

• Mesures en faveur du travail à temps partiel;

• Prise en compte des charges familiales dans la détermination de l'ordre des licenciements ;)

• Assouplissement des charges financières des entreprises qui franchissent le seuil des dix salariés ;

• Durée du travail : abrogation quasi totale des équivalences (c'est-à-dire des heures faites et non payées au-delà de 40 heures par semaine), freinage du recours aux heures supplémentaires, dépôt d'une loi-cadre sur la durée du travail, instauration de la cinquième équipe dans la sidérurgie ;

• Encouragement des négociations par branches sur l'abaissement de l'âge de la retraite.

Le coût de l'indemnisation doublerait en 1983

Ce qu'il faut mettre en lumière, c'est d'abord la célérité avec laquelle la commission parlementaire, qui a tenu sa première réunion le 3 avril, a mené à bien sa tâche, même si elle a été aidée en cela par les multiples rapports qui se sont accumulés ces derniers mois sur le bureau du ministre du travail et de la participation. Et le résultat obtenu est le contraire d'un travail bâclé : le document présenté ce jeudi fourmille de données statistiques. Pour n'être pas dans l'ensemble inédites — mais avait-on, par exemple, en mémoire le coût prévu de l'indemnisation du chômage en 1983 : 54 milliards (en francs constants), soit le double d'aujourd'hui, et 1,8 million de sans-emploi si la situation continue à se dégrader ? — elles ont le triple avantage d'être récentes, d'être regroupées et de porter sur de multiples domaines de l'économie. Le rapport Seguin constitue en cela un outil de travail qui peut se révéler précieux.

Au regard de l'analyse de la situation économique actuelle, le document parlementaire, qui apparait aux yeux du P.S. *« superficiel »*, dans la mesure où *« il ne rend pas compte des données structurelles du chômage »*, est intéressant. Contrairement aux discours officiels entendus à satiété, il y est écrit que *« l'augmentation du prix de l'énergie, si elle aggrave les difficultés, ne saurait suffire à les expliquer : les Français doivent savoir qu'ils détiennent eux-mêmes les solutions à leurs difficultés (...) Il est une évidence qu'il faut méditer : un milliard de francs d'exportations industrielles supplémentaires représente dix mille emplois directs, et plus de vingt mille emplois en tenant compte du travail induit. »*

Enfin, la commission, qui s'attaque aussi au travail noir et au travail temporaire, mais qui estime d'autre part que *« les cumuls d'emplois sont rares »*, prend position sur le problème, très actuel, de l'immigration : s'il est, pour elle, entendu qu'un large accord s'est établi en faveur de l'arrêt de l'immigration, le reflux de la population étrangère *« ne peut, en tout état de cause, résoudre à court terme les problèmes d'emplois en France, car les possibilités de substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée sont réduites ».* Le rapport Seguin estime que *« la solution la plus digne, mais aussi la plus rationnelle, consiste à associer le retour des travailleurs immigrés à l'aide au développement des pays d'origine ».*

MICHEL CASTAING.

LE DÉFICIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

« L'avenir de notre système de protection est en jeu » *déclare M. Barre*

M. Raymond Barre, premier ministre, a annoncé le mercredi 27 juin qu'il n'hésiterait pas à prendre *« dans les prochaines semaines toutes les mesures nécessaires pour rechercher et obtenir rapidement une inflexion significative du rythme de progression des dépenses de santé »* Selon M. Barre, il n'y a pas d'autre voie possible, à moyen terme, que celle qui consiste à ramener, durablement, le rythme d'accroissement des dépenses sociales à un niveau proche de celui des recettes et du produit intérieur brut.

« Nous nous sommes efforcés, a-t-il précisé, *d'assurer le redressement financier de la Sécurité sociale, et nous avions prévu qu'il y aurait pour fin 1979 un excédent de dépenses de 4 milliards de francs. Or, à l'heure actuelle,* le déficit prévisible atteint 2,9 milliards de francs.

En ce qui concerne les charges indues, M. Barre a rappelé les travaux de la commission Grégoire, ajoutant : *« Quand bien même l'Etat prendrait à sa charge 5 ou 10 milliards, dont je m'empresse de dire qu'il n'a pas le premier centime, le déséquilibre financier se reproduirait à nouveau à échéance plus ou moins rapprochée, puisqu'il résulte du rythme d'accroissement des dépenses sensiblement plus rapide que celui des recettes. »*

A propos d'une réforme de l'assiette des cotisations, le premier ministre a estimé que les différents types d'assiettes — valeur ajoutée, impôt sur le revenu, salaires — ont un rendement qui progresse en longue période à peu près au même rythme, c'est-à-dire au rythme du produit intérieur brut en valeur. *« Dès lors,* a-t-il ajouté, *si l'augmentation de la dépense est durablement plus rapide que celle du produit intérieur brut en valeur, il faudra majorer régulièrement les taux, ce qui présente de graves inconvénients, quelle que soit l'assiette retenue. »*

Quant à la proposition présentée régulièrement par le C.N.P.F. de faire financer par l'Etat les prestations familiales, elle aboutirait, selon M. Barre *« à une augmentation de 50 % des taux de l'impôt sur le revenu ». « Or,* a-t-il ajouté, *je n'ai pas trouvé jusqu'à présent d'Assemblée qui accepterait de procéder à un tel vote. »*

M. Barre a conclu : *« Dans cette affaire, c'est tout l'avenir du système de sécurité sociale qui est en jeu. Si, dans les dix-huit mois qui viennent, le gouvernement, les caisses d'assurance-maladie et les professions de santé ne parvenaient pas à obtenir de façon concertée les moyens d'une décélération durable du rythme d'accroissement des dépenses de santé, ce sont les bases mêmes de tout notre système de protection sociale qui seraient atteintes. »*

C'est la raison pour laquelle le premier ministre a tenu à installer lui-même la commission des comptes de la Sécurité sociale réunie ce même jour par Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille.

Dans un rapport provisoire présenté au cours de cette première réunion, la commission indique que l'agence centrale des organismes de sécurité sociale connaîtra *« pendant le deuxième semestre »* de l'année 1979 *« des difficultés importantes de trésorerie »* et que, pour l'ensemble de l'année, le volume total des dépenses *« atteindra 276 milliards de francs »*, alors que les frais de gestion des régimes ne cessent de s'élever (16 milliards 800 millions de francs en 1978, soit 4,16 % du total des dépenses)

Le rapport souligne qu'une erreur de prévision peut entraîner une erreur absolue de 5 milliards de francs. Or, la conjoncture, en matière de dépenses notamment, est toujours incertaine. Les évolutions constatées en 1977 et en 1978 en sont un exemple probant.

Les projets de loi sur les immigrés

LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES AJOURNE L'EXAMEN DU PROJET DE M. STOLÉRU SUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a décidé de renvoyer à la session parlementaire de cet automne l'examen du projet de loi relatif aux conditions de séjour et de travail des immigrés en France. La commission, qui avait désigné M. Henri Bayard (U.D.F.) comme rapporteur du projet de loi, avait suspendu l'examen du texte, mercredi matin 27 juin, jusqu'à l'audition de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation. Celui-ci a été entendu par la commission mercredi après-midi. Les commissaires ont ensuite décidé, par 11 voix contre 6, d'ajourner l'examen du texte, dont la discussion en séance publique avait été inscrite à l'ordre du jour de jeudi après-midi.

Les députés ont exprimé des réserves quant à l'examen trop rapide d'un texte qui donne tous pouvoirs au gouvernement pour décider du renouvellement des titres de séjour des travailleurs étrangers en France. Les commissaires n'ont pas été convaincus par la déclaration de M. Barre en réponse à une question de M. Montdargent (P.C.), au cours de la séance des questions d'actualité, mercredi, a affirmé : *« Le gouvernement ne fera rien d'indigne à l'égard de gens qui ont contribué à la croissance de l'économie française. Les textes soumis à l'Assemblée tiennent compte de nos devoirs à leur égard. Mais il est compréhensible que nous prenions des mesures pour limiter l'immigration sur notre sol. »*

La commission des lois, saisie pour avis du projet de loi de M. Stoléru, a entendu, mercredi matin, M. Alfred Sauvy, dont M. Nicolas About (U.D.F.), rapporteur, a rappelé le rôle dans l'élaboration de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers. M. Sauvy a déclaré que plus de la moitié des étrangers installés en France, soit environ un million de personnes, sont indispensables à l'économie française et que leur départ provoquerait du chômage. En revanche, huit cent mille travailleurs étrangers environ pourraient, selon M. Sauvy, être plus ou moins aisément remplacés par des Français.

Répondant aux questions des commissaires, M. Sauvy a indiqué que l'arrêt de toute immigration ne peut constituer une bonne solution et que le mécanisme de régulation de l'emploi par département, que prévoit le projet de M. Stoléru, lui paraît de nature à accroître la rigidité du système et à créer des difficultés supplémentaires.

CETTE POLITIQUE EST « INTOLÉRABLE ET INHUMAINE » estime M. Pierre Bas député R.P.R.

Commentant, le mercredi 27 juin, au cours d'un déjeuner de presse, la proposition de loi qu'il a déposée en mai dernier sur le bureau de l'Assemblée nationale, et qui vise à faciliter l'acquisition de la nationalité française pour certaines catégories d'étrangers, M. Pierre Bas, député R.P.R. du sixième arrondissement et conseiller de Paris, a eu des mots très durs pour la politique de M. Lionel Stoléru, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail chargé des immigrés.

« Il s'agit, a-t-il dit, *d'une politique intolérable et inhumaine, que je ne peux que désapprouver. M. Stoléru et, derrière lui, M. Barre et le ministre de l'intérieur pratiquent une stratégie à courte vue que nous risquons de payer très cher par la suite. »*

Invoquant *« le cri d'alarme lancé par M. Michel Debré sur la situation démographique de la nation »*, M. Pierre Bas a ajouté : *« La France a besoin d'un sang nouveau. Il existe de par le monde au moins cinquante millions de personnes de souche française et dont la plupart ont conservé notre langue et notre culture. Beaucoup d'entre elles qui, souvent, appartiennent à l'élite, seraient heureuses de venir vivre en France. »*

Dans sa proposition de loi, M. Pierre Bas préconise notamment que tout étranger ou apatride *« qui compte un ascendant de nationalité française, originaire du territoire actuel de la République, et qui établit son appartenance à l'entité culturelle et linguistique française »* puisse réclamer la qualité de Français par simple déclaration, s'il justifie de cinq années de résidence en France.

TRANSPORTS

UTA va commander des Boeing

UTA s'apprête à commander, deux Boeing-747 — sous réserve de l'accord du conseil d'administration — dont elle prendra livraison au mois de juillet 1981. *« Compte tenu de la croissance du trafic, nous aurons besoin d'un avion gros porteur par an jusqu'en 1985 »*, a précisé M. Antoine Veil, directeur général de la compagnie privée, le mercredi 27 juin, devant le cercle des relations publiques de l'aéronautique et de l'espace.

Fidèle client de Mc Donnell Douglas, UTA change donc de fournisseur. Cette décision est indépendante de l'accident de Chicago, dont M. Veil réaffirme qu'*« il est dû à un cumul de défaillances humaines et que la fiabilité du DC 10 n'est aucunement en cause ».*

La compagnie privée possède déjà un Boeing-747 « tout cargo » qu'elle a commencé d'exploiter au mois de septembre dernier et attend la livraison d'un deuxième appareil au cours de l'été 1979. Ces avions lui servent, dans le cadre d'un accord avec la firme Peugeot, à approvisionner en pièces détachées l'usine d'assemblage de Kaduna, au Nigéria, grâce à la création d'un pont aérien entre Lyon et Kano.

« Nous avons hésité entre le DC 10 allongé et le Boeing-757, a expliqué M. Veil. *Comme le premier n'existe que sur le papier, nous avons choisi le second pour équiper notre flotte. »* Pour autant, l'achat d'Airbus n'est pas écarté, mais *« cet avion nous intéressera lorsqu'il possédera un plus large rayon d'action et qu'il pourra ainsi relier Paris à Abidjan sans pénalisation de charges »,* a-t-il indiqué.

Evoquant la *« déstabilisation permanente »* dans laquelle vit l'industrie du transport aérien, le directeur général d'UTA a vivement critiqué la politique américaine du *« ciel ouvert ».* A ses yeux, *« ce système consiste à faire subventionner les trafics denses entre pays riches par les tarifs faibles entre pays riches et pays pauvres. Il tourne donc le dos à l'objectif de réduction des inégalités ».* Selon lui, *« ne survivront à la longue que les transporteurs les plus solides ou les plus aidés ».*

A cet égard, M. Veil a regretté le manque de compétitivité des compagnies françaises, grevées de lourdes charges, salariales notamment ; il a souhaité qu'*« un corporalisme excessif du personnel navigant n'accentue pas la précarité des entreprises »* Le directeur général d'UTA juge, d'autre part, insuffisante la coopération entre les transporteurs français. *« Nous ne tirons pas le meilleur profit du pluralisme »,* a-t-il souligné. — J.-J. B.

ÉTRANGER

Aux États-Unis

Malgré une baisse des achats de pétrole le déficit commercial s'est aggravé en mai

Washington *(A.F.P.)*. — Le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis s'est aggravé en mai, pour le deuxième mois de suite, atteignant 2,48 milliards de dollars, contre 2,15 milliards en avril. Les importations ont représenté 16,34 milliards (+ 1,9 %) et les exportations 13,86 milliards de dollars (— 0,1 %). Il s'est agi du trente-sixième déficit mensuel consécutif, le plus élevé depuis janvier (3,1 milliards). Sur une base C.A.F., le déséquilibre a été de 3,49 milliards en mai (3,17 milliards en avril).

Les importations de produits pétroliers ont atteint en mai 234,2 millions de barils (3,83 milliards de dollars), contre 266,7 millions de barils (4,04 milliards) en avril, en baisse de 12,1 %. Les seuls achats de pétrole brut ont représenté 192,8 millions de barils (3,18 milliards de dollars) contre 216,7 millions de barils (3,23 milliards), en baisse de 11,1 %.

Pour les cinq premiers mois de 1979, le déficit commercial américain a atteint 9,85 milliards de dollars, nettement inférieur à celui enregistré de janvier à mai 1978 (15,49 milliards de dollars). Pour l'ensemble de l'année dernière, le déséquilibre avait atteint 28,5 milliards de dollars.

● *Les commandes de machines-outils* restent soutenues, en dépit du ralentissement économique. Selon l'Association nationale des producteurs, ces commandes ont progressé de 1,6 % en mai pour totaliser 469,2 millions de dollars contre 461,7 millions en avril. Pendant les cinq premiers mois de l'année, les commandes ont progressé de 41 % par rapport à l'an dernier. La forte demande de machines-outils, dans une conjoncture économique moins favorable qu'il y a six mois, est attribuée en partie aux investissements liés à la reconversion de l'industrie automobile et aéronautique face à la hausse des prix des carburants. Les livraisons de machines-outils ont, elles, totalisé 317,7 millions de dollars en mai, soit 4,1 % de plus qu'en avril (305 millions de dollars) et 24 % de plus qu'en mai 1978.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dép —	
$ E.-U. ..	4,2470	4,2530	— 85	— 55	— 145	— 105	— 230	— 160
$ can. ...	3,6535	3,6605	— 100	— 60	— 145	— 100	— 255	— 180
Yen (100).	1,9685	1,9740	+ 40	+ 75	+ 115	+ 150	+ 325	+ 385
DM	2,3140	2,3195	+ 40	+ 70	+ 100	+ 135	+ 315	+ 375
Florin ...	2,1045	2,1100	— 15	+ 20	+ 15	+ 50	+ 25	+ 75
F.B. (100).	14,4125	14,4380	— 310	— 160	— 460	— 280	— 610	— 225
F.S. (100).	2,5775	2,5855	+ 145	+ 180	+ 350	+ 390	+ 975	+ 1050
L. (1 000).	5,1115	5,1295	— 345	— 270	— 595	— 495	— 1190	— 1000
£	9,2165	9,2370	— 485	— 425	— 915	— 810	— 1955	— 1785

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 7/16	5 13/16	5 11/16	6 1/16	5 7/8	6 1/4	6 9/16	6 15/16
$ E.-U. ..	3 11/16	4 5/16	10 5/16	10 15/16	10 5/16	10 15/16	10 3/8	11
Florin ...	6 1/2	7	7 1/2	8 3/16	7 13/16	8 1/2	8 13/16	9 1/2
F B. (100).	8 1/4	9 1/4	9 1/2	10 1/2	9 1/2	10 1/2	9 3/4	10 1/4
F.S.	5 3/8	6 1/8	1 1/16	1 9/16	1 1/4	1 3/4	1 7/8	2 1/4
L. (1 000).	16	18	16 11/16	18 3/4	15 3/16	16 1/2	14 1/16	15 3/16
£	14	14 1/2	14 3/8	15 1/4	14 1/4	15 1/8	13 5/8	14 1/2
Fr. franc..	8	8 3/4	10 1/4	11	10 1/2	11 1/4	10 7/8	11 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

هكذا من الأصل

TECHNOLOGIE

Prométhée au creux de la vague

(Suite de la première page.)

Certes, il existe encore de nombreux secteurs où la recherche est prometteuse (électronique, biologie, énergies de remplacement, par exemple). Mais on constate aussi que la progression ne se fait pas sans difficulté. L'abandon en 1971, par les Etats-Unis, de l'avion supersonique S.S.T. marque une date dans l'histoire des techniques. Pour la première fois depuis l'essor de la civilisation industrielle, l'homme renonçait à faire ce qu'il pouvait faire. Le Concorde a pris le relais, mais on ne peut dire qu'il contribue à « tirer » la croissance, et les programmes de mise au point de l'avion à décollage vertical sont pratiquement abandonnés.

I.B.M. a renoncé en 1975 aux innovations prévues par son programme dans le secteur des grands ordinateurs, et la firme se contente d'améliorer les systèmes existants. Dans l'industrie chimique, le taux d'apparition de nouveaux produits a baissé, et l'industrie automobile... tourne en rond.

Pour MM. Giarini et Loubergé, le progrès technologique s'essouffle, non seulement du fait de la diminution de l'effort d'investissement dans la recherche et le développement, qui tient notamment aux dépenses accrues sur d'autres chapitres, mais aussi à la baisse du taux de succès de la recherche : l'allongement de la durée moyenne des études en particulier ne favorise pas l'éclosion des découvertes fondamentales, qui sont le plus souvent le fait de savants de moins de trente ans.

On constate en outre un accroissement du délai entre recherche et invention et entre invention et innovation. Sans doute, le public a encore le sentiment que l'industrie sait vite tirer parti d'une invention pour la rendre utilisable dans le domaine courant, et la publicité n'est pas pour rien dans cette opinion. En fait, c'est l'inverse qui est en train de se produire, dans de nombreux domaines.

Selon nos auteurs, les physiciens affirment que, de nos jours, toute découverte fondamentale n'a que très peu de chances de devenir utilisable avant vingt ans, et, même lorsqu'une technologie nouvelle a été développée jusqu'au stade du prototype, son industrialisation demande souvent plusieurs années avant qu'elle n'apparaisse au public. La télévision a été mise au point avant la seconde guerre mondiale et, pour le métier à tisser « sans navette », les premières idées ont vu le jour entre 1939 et 1949, les premiers prototypes ont été « fignolés » entre 1945 et 1960, les premières ventes de machines ont commencé en 1960 et c'est en 1975 que ces métiers ont atteint la barre des 10 % du marché mondial.

Le « tertiaire » est moins fertile

Non seulement, écrivent MM. Giarini et Loubergé, il y a un ralentissement du progrès technologique, mais il devient de moins en moins efficace, du fait de la « tertiarisation » de l'économie. Les innovations portent encore essentiellement sur la sphère de production, c'est-à-dire sur un sous-ensemble de l'économie qui va en s'amenuisant, car il faut beaucoup plus de ressources aujourd'hui pour *organiser* cette production et la *distribuer*.

Si l'on veut que le progrès technique retrouve une efficacité globale, il faut non seulement que la productivité du tertiaire se développe (l'électronique a déjà permis de faire un pas important dans ce sens), mais que la technologie de la production soit réorientée, car, à partir d'une certaine dimension des firmes, par exemple, les avantages procurés par l'innovation sont plus que compensés par les inconvénients dans les domaines du stockage, de la pollution, etc.

L'affinement des innovations conduit aussi à la vulnérabilité croissante du système socio-économique, trop concentré, trop spécialisé, ce qui concourt à la diminution du rendement global du progrès technique. L'exemple de l'énergie nucléaire est le cas extrême, car, notamment, « le sinistre maximum possible » est plus considérable que pour le pétrole et le charbon.

Selon nos auteurs, la preuve que la technologie basée sur la science est largement entrée dans une phase de rendements décroissants apparaît dans les mouvements de technophobie, l'intérêt rencontré par l'écologie, la crainte suscitée par les conséquences prévisibles de la recherche fondamentale actuelle, notamment dans le domaine de la biologie médicale.

Sans doute l'ébranlement, par ces phénomènes, de la croissance de plus en plus rapide n'est peut-être que momentané. Mais l'idée que le progrès technique se dévide suivant un fil régulier et continu doit en tout cas être bannie des esprits. C'est sur ce thème qu'insistait Alexandre King (3) : « *Le mécanisme par lequel la loi du marché engendre de nouvelles technologies ne fonctionne plus aussi bien qu'il était censé le faire* », disait-il. « *Nous sommes à un moment où l'évolution politique et économique va faire apparaître de nouveaux besoins que le développement technologique ne permettra pas de satisfaire dans un délai utile. Beaucoup croient encore, par exemple, que les nouvelles technologies du genre fusion nucléaire seront au point en temps voulu — autour de l'an 2000 — pour prendre le relais du pétrole. Ce n'est pas vrai du tout.* »

Dans un autre domaine, celui de l'éducation, deux experts soulignaient récemment la tendance générale, malgré des exceptions notables, à voir le taux de rendement marginal de l'éducation décroître lorsque le niveau des études augmente (4).

« Le poisson pris dans la nasse »

De même, Lester C. Thurow (5) signalait que les grands filons sur lesquels travaillaient les économistes au cours du demi-siècle (comptabilité nationale, keynésianisme, économétrie) s'épuisaient, et qu'aucun nouveau filon d'importance majeure ou même secondaire n'avait été mis à jour au cours de la dernière décennie.

Le rendement décroissant de la technologie ne va-t-il pas contribuer à réduire le chômage ? Raisonnement simpliste. La baisse de la productivité se traduit par une pression accrue sur les prix. Le pouvoir d'achat des salariés se trouve écorné, les hausses de rémunération ne pouvant plus suivre du fait précisément d'une productivité amoindrie. La demande et donc l'activité économique se ralentissent, compromettant un peu plus l'emploi.

Ces constatations pourraient conduire à un pessimisme totalement démobilisateur si elles ne poussaient à poser des questions sur l'évolution d'une société où les conditions de l'activité économique auraient changé de visage. La plupart des auteurs que nous avons cités s'interrogent sur les nouveaux paramètres pour une économie de bien-être. Les uns veulent restaurer la valeur d'usage des choses, du patrimoine naturel, les structures sociales qui garantissent des services d'aménité, la réorientation de la production vers des formes plus accentuées d'autonomie (Giarini et Loubergé) ; les autres (King, Robertson) prônent la nécessité de changements sociaux fondés sur la distribution nouvelle entre « emploi » et « occupation » et sur la recherche de travaux de nature à satisfaire le besoin d'activité de l'homme, afin que disparaisse la marque infamante qui s'attache au « chômage ». Dans cet ordre social nouveau, beaucoup de personnes pourraient avoir deux activités : un emploi rémunéré et une activité annexe, partiellement subventionnée : sport, art, œuvres sociales.

C'est après une longue préparation de psychologie collective que ce modèle post-industriel pourra sans doute peu à peu s'imposer, tant la tradition puritaine a fait de l'éthique du travail une sorte d'absolu. Mais il arrive aussi que, nécessité faisant loi, l'homme sache trouver plus vite qu'on ne le croit de nouvelles raisons de s'adapter. La crise y poussera. Comme dit un proverbe africain : « *Le poisson pris dans la nasse commence à réfléchir.* »

PIERRE DROUIN.

(3) Membre de l'International Federation of Institutes for Advanced Study. Intervention lors d'un colloque organisé par *Futuribles*, les 4-5-6 décembre 1978 à Paris.

(4) *Economique de l'éducation*, par *J.-C.* Eicher, L. Levy-Garboua ; Editions Economica, 1979, 378 p., 68 F.

(5) Dans *Daedalus* (automne 1977).

PUBLICATION JUDICIAIRE

DEVEDJIAN & WOLINER
Avocats
26, avenue Kleber, 75116 PARIS

Extrait d'un jugement rendu le 20 juin 1977, par le Tribunal de Grande Instance de PARIS, confirmé par la Cour d'Appel.

...« Dit que les pochettes réalisées par BRUNO LEYS et éditées par la Société PHONOGRAM du disque n° 9.101.014, de Johnny Hallyday « La Terre Promise », comportant la contrefaçon artistique du papier marbré modèle 2402 créé par Michel DUVAL.

Condamne Bruno LEYS à payer à Michel DUVAL la somme de 25 000 F à titre de dommages-intérêts en réparation de son préjudice... »

Pour publication.
Serge WOLINER.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

EUROVAL

SICAV SPÉCIALISÉE DANS LES OBLIGATIONS FRANÇAISES ET INTERNATIONALES

La nouvelle Sicav qui vient d'être créée à l'initiative de la Banque de l'Union Européenne, en collaboration avec des sociétés d'assurance, des Caisses de retraite et de prévoyance et des sociétés du secteur mutualiste sera spécialisée dans la gestion d'un portefeuille d'obligations investi sur les marchés français et étrangers et sur le marché international.

Les organismes institutionnels, qui, traditionnellement, réalisent une part importante de leurs placements sur le marché français des obligations, pourront ainsi, par l'intermédiaire de cette Sicav, diversifier une partie de leurs investissements.

Le conseil d'administration est composé de la manière suivante :

— Président : M. André Despas ;

— Vice-président : Banque de l'Union européenne, représentée par M. René Ehrmann ;

— Administrateurs : CANAREP — Caisse nationale de retraite de l'enseignement privé, — représentée par M. Jacques Tauzin ; Caisse fédérale bretonne de crédit mutuel, représentée par M. Marcel Guillerm ; Caisse fédérale de crédit mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, représentée par M. Christian Berthemet ; Caisse de retraite interentreprises — C.R.I., — représentée par M. Guy Maurice ; Devoir et prévoyante, représentée par M. Philippe Tizzoni ; France Vie, représentée par M. Théodore-Gisquel ; G.A.N. Incendie-Accidents, représentée par M. Claude-Giraud ; Mondiale Vie, représentée par M. Henri Recoules.

Le collège des censeurs est composé de :

— C.A.P.I.M.M.E.C., représentée par M. Jacques Lavirotte ; Mutuelle assurance artisanale de France — M.A.A.F., — représentée par M. Jacques Liénard ; Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France — MACIF, — représentée par M. Jacques Vandier.

Le directeur général est M. Christian Giacomotto, directeur adjoint de la Banque de l'Union européenne.

CHARGEURS RÉUNIS S.A.

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) réunie le 26 juin 1979 sous la présidence de M. Francis C. Fabre a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de 33 183 167 F, au lieu de 29 320 144 F en 1977.

Conformément à la proposition du conseil, l'assemblée a décidé de répartir un dividende de 12,50 F par action (au lieu de 11,70 F au titre de l'exercice 1977) et de 253,26 F par part de fondateur (au lieu de 232,36 F au titre de l'exercice 1977). Ces dividendes, qui donneront droit à un avoir fiscal de 50 % de leur montant, seront mis en paiement à partir du 4 juillet 1979.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Francis C. Fabre et ratifié la cooptation, faite par le conseil, de M. Philippe Giscard d'Estaing comme administrateur.

L'assemblée a également nommé deux nouveaux administrateurs : M. Jérôme Seydoux et M. Jean-Pierre Lagrange. Leur entrée au conseil d'administration, au moment où deux administrateurs de Chargeurs Réunis vont être nommés à celui de Pricel, marque l'intention de l'une et l'autre société d'instaurer entre elles une étroite coopération.

Statuant à titre extraordinaire, l'assemblée générale a complété les dispositions statutaires relatives à l'âge limite pour l'exercice des fonctions de président.

Elle a enfin autorisé le conseil d'administration à porter, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, le capital social jusqu'à un montant maximum de 372 000 000 de francs, soit par émission d'actions nouvelles à souscrire contre espèces, soit par l'incorporation de réserves ou de primes d'émission et création d'actions nouvelles ou élévation du taux nominal des actions existantes, soit par l'emploi simultané de ces divers procédés.

Le conseil d'administration, au cours de la réunion qui a suivi cette assemblée, a renouvelé M. Francis C. Fabre dans ses fonctions de président et confirmé M. Dominique Boyer, vice-président, dans ses fonctions de directeur général ainsi que M. Jacques Chanteloube dans celles de directeur général adjoint.

Le rapport indique que la société a bénéficié en 1978, grâce à la diversification de ses intérêts, poursuivie depuis plusieurs années, d'une progression de ses revenus courants et d'une revalorisation de son patrimoine coté. Elle a ainsi pu dégager des résultats en amélioration, malgré la crise du secteur maritime.

Les résultats du secteur aérien ont en effet été très favorables, et ceux des autres affaires satisfaisants, en dehors du secteur du négoce international affecté provisoirement par un certain tassement.

Les comptes consolidés (part du groupe) se soldent au titre de l'exercice 1978 par un bénéfice de 49,7 millions de francs au lieu de 36,4 millions de francs en 1977. Le bénéfice consolidé par action s'élève à 22,40 F au titre de 1978 au lieu de 16,50 F en 1977.

CARNAUD S.A.

L'Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 25 juin 1979 sous la présidence de M. Jean Droulers, président du conseil de surveillance. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

SOCIÉTÉ

Le chiffre d'affaires de la société progresse de 17 % et a atteint 2,02 milliards.

Compte tenu des contraintes et des retards apportés par l'administration à la mise en œuvre d'une saine politique du prix des emballages, maintenant effective, et de la baisse momentanée des marges de la branche métallurgie à l'exportation, le résultat d'exploitation est passé de 45,68 millions de F en 1977 à 12,42 millions de F en 1978.

Cependant, le résultat net est stable et ressort à 18,41 millions de F contre 17,78 millions de F en 1977, soit 10,67 F par action.

GROUPE

Le développement du groupe, spécialement à l'étranger, a conduit la société à reconsidérer les principes de consolidation appliqués antérieurement. Les nouveaux comptes consolidés du groupe sont établis en utilisant une méthode de retraitement des bilans et des résultats de chaque société annulant les différences de législation, tant fiscale que comptable, qui existent dans les réglementations de chaque pays. L'exercice 1977 a été retraité de manière à permettre une comparaison significative.

Pour l'exercice 1978, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 3 364 millions de F, en augmentation de 19 % par rapport à l'exercice précédent. La marge brute d'autofinancement (amortissements et résultat net, y compris intérêts minoritaires) s'élève à 153,9 millions de F contre 148,3 en 1977, soit une progression de 3,8 %. Cette marge représente 89 F par action.

Le bénéfice net consolidé s'élève, pour la part du groupe, à 39,9 millions de F contre 47,6 millions en 1977, soit 23,1 F par action. Le bilan consolidé au 31 décembre 1978 fait apparaître une situation nette de 509 millions de F pour la part du groupe, soit 295 F par action.

En raison de perspectives encourageantes, l'Assemblée a décidé, sur proposition du directoire, d'augmenter le dividende et de le fixer à 5,80 F net par action, assorti d'un avoir fiscal de 2,90 F soit un revenu global de 8,70 F contre 8,25 F au titre de 1977.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 28 juin 1979, contre remise du coupon 131.

L'Assemblée a, par ailleurs, nommé M. Bruno Roger et M. Ernest Antoine Seillière, membres du conseil de surveillance.

Au cours de l'Assemblée, M. Henri Thiébaud, président du directoire, a notamment déclaré :

« La Société poursuit avec vigueur la mutation technologique entreprise depuis quelques années dans le domaine de l'emballage métallique :

— A la fin de 1981, la moitié des lignes d'assemblage pour l'emballage alimentaire aura été convertie pour souder électriquement les corps de boîtes et utiliser du fer sans étain.

— La production des boîtes embouties-réembouties sera développée.

— Le groupe engagera cette année l'installation, en Espagne et en Belgique, de deux lignes de boîtes embouties-étirées pour bière et boissons gazeuses, d'une capacité annuelle de 250 millions d'unités par ligne.

Le développement de la recherche, la réorganisation en cours des services centraux, l'adaptation des structures, nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance. »

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE PARTS 1958

Les intérêts courus du 15 juillet 1978 au 14 juillet 1979 sur les parts Electricité de France 1958 seront payables, à partir du 15 juillet 1979, à raison de 20,82 francs par titre de 200 francs nominal, contre détachement du coupon n° 21 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 2,50 francs (montant global : 23,32 francs).

Pour cet emprunt, les personnes domiciliées en France ou dans les départements d'outre-mer n'ont pas droit à l'option pour le prélèvement d'impôt forfaitaire.

A partir de la même date, les 158 625 parts restant en circulation et appartenant à la série désignée par la lettre « R », cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 520,46 francs (démunies de coupons).

Ci-après, sont rappelées les lettres désignant les séries de parts sorties aux tirages antérieurs :

Amort.	Série	Amort.	Série
1960	« B »	1970	« W »
1961	« U »	1971	« P »
1962	« M »	1972	« L »
1963	« T »	1973	« K »
1964	« H »	1974	« E »
1965	« N »	1975	« G »
1966	« D »	1976	« A »
1967	« S »	1977	« V »
1968	« F »	1978	« C »
1969	« J »		

Le paiement des coupons et le remboursement des titres sont effectués, sans frais, aux caisses des Comptables directs du Trésor (Trésoreries générales, Recettes des finances et perceptions), à la Caisse nationale de l'énergie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires désignés ci-après :

— Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse centrale des Banques populaires et toutes les Banques populaires de France, Société centrale de Banque.

SOMMER - ALLIBERT

L'assemblée ordinaire du 26 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Le chiffre d'affaires du groupe qui consolide, pour la première fois, les sociétés Balamundi, s'élève à 2 722 millions de francs contre 2 095 millions de francs en 1977. A structure comparable, la progression, par rapport à l'exercice 1977, est de 6,80 %. Les comptes consolidés font ressortir un bénéfice net de 31 410 000 francs.

Les comptes de la société Sommer-Allibert font apparaître un bénéfice net de 37 129 000 francs contre 13 638 000 francs en 1977. L'assemblée a approuvé la distribution d'un dividende net de 17,90 francs auquel s'ajoute l'impôt déjà payé au Trésor de 8,95 francs, soit un revenu global de 26,85 francs, identique à celui de 1977. Ce dividende sera mis en paiement contre remise du coupon n° 7, à partir du 15 juillet 1979.

Au 31 mai 1979, le chiffre d'affaires s'élève à 1 250 000 000 de francs, en progression de plus de 11 % sur la période correspondante de 1978.

Les activités de transformation de matières plastiques progressent de 16 % et celles du revêtement enregistrent une progression de 8 % en net redressement.

REVILLON FRERES

L'assemblée générale de Revillon Frères, qui s'est tenue le 15 juin 1979, a approuvé les comptes de l'exercice 1978, qui font ressortir l'importante progression du groupe. Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé s'établit à 1 135 millions de francs contre 872 millions de francs en 1977 (+ 30 %) ; le bénéfice net consolidé hors plus-value à 60,13 millions de francs contre 36,85 millions de francs en 1977 (+ 63 %) ; le cash flow consolidé à 90,88 millions de francs contre 61,87 en 1977 (+ 47 %).

Le résultat de la société holding est passé de 23,94 millions de francs en 1977 à 37,74 millions de francs en 1978. L'assemblée générale a décidé de distribuer un dividende net de 26 francs par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 13 francs, ce qui donne un dividende total de 39 francs par action, soit une augmentation par rapport à l'année précédente de 96,96 %.

En réponse aux questions qui lui ont été posées, M. Mazerand a fait part à l'assemblée de son sentiment sur l'évolution des filiales de luxe et a précisé les mesures de restructuration qui étaient prises dans la filiale textile André Roudière & Companie dont les résultats devraient nettement s'améliorer en 1979.

En outre, M. Mazerand a informé l'assemblée générale que, devant atteindre prochainement la limite d'âge prévue par les statuts, il avait décidé de résilier ses fonctions de président-directeur général à compter du 1er janvier 1979. M. Daniel Lebard, actuellement administrateur-directeur général du groupe, sera appelé à lui succéder à la présidence.

Enfin, l'assemblée générale a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Maurice Bastide et nommé deux nouveaux administrateurs, MM. Bernard André et Pierre Bosvieux en remplacement de MM. Jean-Luc Gendry et Bernard Simon-Barboux.

COMPAGNIE PARISIENNE DE RÉESCOMPTE

Le conseil d'administration a, le 27 juin 1979, sur proposition de son président M. René Cassou et en vertu des pouvoirs accordés par l'assemblée générale du 25 avril 1979, décidé de porter le capital de la société de 150 à 170 millions de francs par incorporation de la réserve de réévaluation et prélèvement sur les réserves spéciales.

En conséquence, les actionnaires bénéficieront d'une distribution gratuite de deux cent mille actions qui seront créées jouissance le 1er janvier 1979.

ÉTABLISSEMENTS NICOLAS

L'assemblée générale ordinaire annuelle, réunie le 26 juin 1979, a approuvé les résolutions qui lui étaient proposées par le conseil d'administration. Le dividende, mis en paiement le 23 juillet, a été fixé à 12 francs ce qui, avec l'impôt déjà versé au Trésor, représente un revenu global par action de 18 francs au lieu de 15 francs pour l'exercice précédent.

MERLIN GERIN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 1979

Extrait de l'allocution du président Jean VAUJANY

« Le rapport qui vient de vous être présenté sur l'exercice 1978 vous a montré que les résultats confirmaient les progrès de 1977.

» ...Les résolutions qui vous sont soumises vont vous permettre de maintenir le dividende de 18 F (avoir fiscal inclus) à un nombre d'actions augmenté de 25 %.

» Les investissements de l'année ont porté à 250 millions de francs les sommes consacrées par le groupe au cours des trois dernières années à l'amélioration de son efficacité générale pour se placer en bonne position internationale...

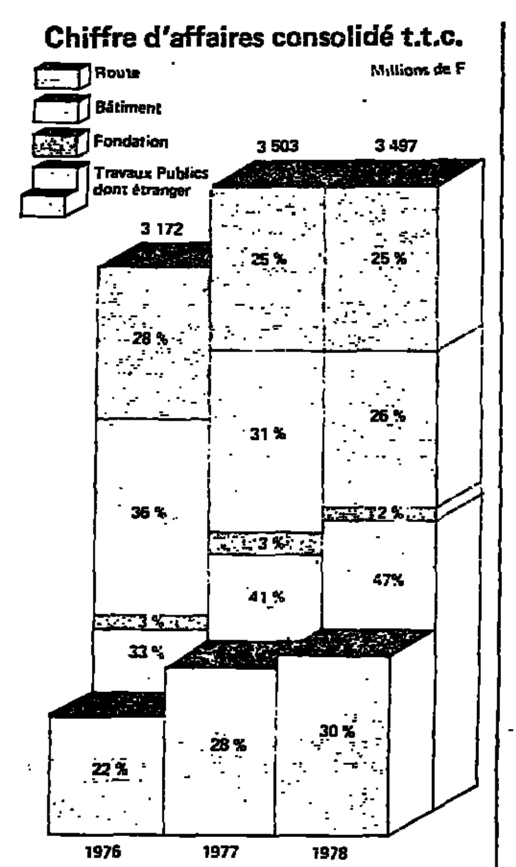
» Pour le premier semestre 1979, nos objectifs de vente en volume sont globalement tenus sur le marché national, moins bien sur le marché international... Le bénéfice net du premier semestre 1979 devrait être, de ce fait, inférieur à celui du premier semestre 1978... »

FOUGEROLLE

exercice 1978

L'Assemblée Générale du 21 juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978.

Chiffre d'affaires consolidé t.t.c.



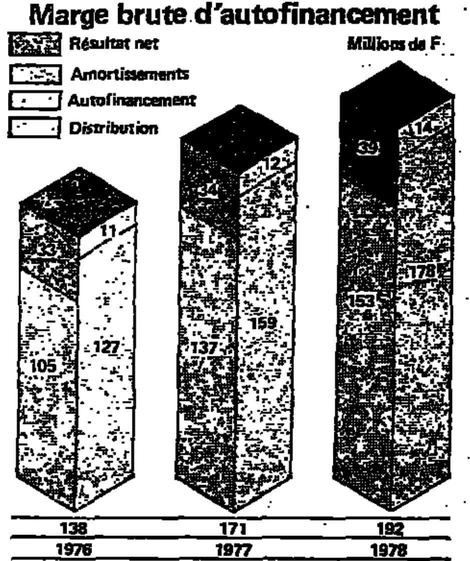
. En France, forte progression (+ 25 %) du secteur Travaux Publics, principalement due à l'expansion du département Grands Travaux. Diminution de l'activité Bâtiment.

. A l'étranger, augmentation de 8 % en raison du développement du chiffre d'affaires dans des pays où la Société est bien implantée (Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigéria) et par suite de l'ouverture de chantiers dans de nouveaux pays (Maroc, Niger, Egypte). En 1978 le Groupe a exercé son activité dans 20 pays.

. Fonds propres consolidés :

Compte tenu de la réévaluation, ils atteignent 339,4 MF. et représentent 11% du chiffre d'affaires. Il faut noter que la Société dispose d'un montant d'obligations convertibles relativement important (93 MF.) qui représente un potentiel de renforcement des fonds propres.

Marge brute d'autofinancement



. Bénéfice consolidé du Groupe :

Il atteint **39,4 MF.** en progression de 15 % sur 1977 pour un chiffre d'affaires de même montant.

. Marge brute d'autofinancement :

En s'établissant à **192 MF.** contre 171 MF. en 1977, elle représente **6,2 %** du chiffre d'affaires (HT) contre **5,6 %** en 1977.

. Dividende net par action :

F. 10,50 + 5,25 F. d'avoir fiscal contre F. 9,00 + 4,50 F. d'avoir fiscal en 1977. Il sera mis en paiement à partir du 2 juillet 1979.

Le rapport annuel peut être demandé au Siège de la Société, 3, avenue Morane Saulnier - 78140 Velizy-Villacoublay.

Cette annonce est publiée à titre d'information seulement.
Il ne s'agit en aucun cas d'une invitation à souscrire ou à acheter des actions émises par Security Pacific Corporation.



SECURITY PACIFIC CORPORATION

(Société à responsabilité limitée régie par la législation de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

CAPITAL-ACTIONS

Autorisé		Emises et à émettre le : 1er juin 1979
500 000 000 $	divisé en 50 000 000 actions ordinaires ayant une valeur au pair de 10 $ chacune	$306 293 960

2 000 000 actions privilégiées sans valeur au pair sont autorisées mais non émises.

Toutes les actions ordinaires émises ou à émettre de Security Pacific Corporation ont été admises sur la Cote Officielle de la Bourse de Londres. Tous les renseignements utiles relatifs à Security Pacific Corporation sont disponibles sur les listes statistiques de Extel Statistical Services Limited que l'on pourra se procurer tous les jours de la semaine (samedi excepté) pendant les heures ouvrables habituelles, jusqu'au 20 juillet 1979, ou en s'adressant à :

Kleinwort, Benson Limited 20 Fenchurch Street, Londres EC3P 3DB

Hoare Govett Limited Atlas House, 1 King Street, Londres EC2V 8DU

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 JUIN

Séance d'attente Irrégularité des actions françaises

A quelques heures de l'annonce d'une décision capitale pour les économies occidentales, il eût été étonnant que la Bourse se distinguât dans un sens ou dans l'autre. Très logiquement, le marché parisien s'est donc contenté d'expédier les affaires courantes et, à l'issue d'une séance relativement calme, l'indicateur instantané s'établissait en progrès marginal (+ 0,2 % environ).

Une grande irrégularité a dominé l'ensemble des compartiments, sauf, peut-être, à la chimie et à l'alimentation, où les baisses semblaient l'emporter. Aux pétroles, également irréguliers, seuls Esso et B.P. ont monté de façon significative (+ 3,5 % en moyenne). A noter aussi la hausse de 5 % de Primagaz. Mais les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Saulnes (+ 9 %) (voir ci-contre), B.H.V., Dassault, Moulinex et Denain N.E.L. (+ 5 à 6 % environ).

Relativement nombreuses, les baisses ont été sensibles sur SCOA (— 6,5 %), Sogerap, SEB, Nobel, Bozel et Mérieux (— 4 % à 5 %).

« Dix-huit dollars ? Vingt ? Vingt et un ? » Les professionnels tournaient autour de la corbeille, recherchant l'information qui leur permettrait de prendre leurs dispositions. Le prix du baril de pétrole constituait l'essentiel des conversations. La tenue du franc, plutôt satisfaisante, sauf contre le deutschemark, n'avait guère droit de cité.

Sur le marché de l'or, à nouveau actif, le lingot de 1 kilo a gagné 100 francs à 41 200 francs et le napoléon s'est adjugé 2 francs à 330 francs. En revanche les mines d'or sont restées assez irrégulières.

LONDRES

L'OPEP aurait *décidé* une hausse de prix du « brut » inférieure aux prévisions de la City. Sur cette « information », les cours se sont légèrement redressés au Stock Exchange. Seules, les pétroles reprennent vigoureusement leur mouvement de hausse, tandis que les mines d'or sont délaissées.

Or (ouverture) (dollars) 281 30 contre 281 50

VALEURS	CLOTURE 27/6	COURS 28/6
Beecham	625	626
British Petroleum (1)	12 58	12 45/64
Courtaulds	98	98
De Beers	385	387
Imperial Chemical	348 ..	349
Rio Tinto Zinc Cor.	274	273
Shell	368	384
Vickers	167	168
War Loan 3 1/2 %	31 1/8	31 5/16
*West Driefontein	49 3/8	49 1/8
*Western Holdings	34 1/4	34 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE PARISIENNE DE REESCOMPTE. — Le capital sera prochainement augmenté et passera de 150 millions à 170 millions de francs, par incorporation de réserves et prélèvement sur les réserves spéciales. Les actionnaires recevront 200 000 actions gratuites donnant droit au dividende de l'exercice en cours.

PICHET-BAUCHE. — Le capital de la société est porté de 42,3 millions de francs à 50,8 millions, par incorporation de réserves. Une action gratuite pour cinq anciennes (jouissance 1-1-1979) sera distribuée d'ici à la fin de l'année.

SICLI. — « L'exploitation devrait redevenir bénéficiaire en 1979 », a déclaré le président de la société (perte de 5,2 millions de francs en 1978).

J. BOREL INTERNATIONAL. — La perte d'exploitation de l'exercice 1979 devrait être, sauf événement imprévisible, réduite de moitié par rapport à celle de 1978 (53 millions de francs).

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27.6	28.6
1 dollar (en yens)	215 40	215 60

NEW-YORK

Légère reprise

Pour des raisons strictement techniques, les cours se sont légèrement redressés mercredi à Wall Street. A l'issue d'une séance encore plus active que la précédente (38,76 millions d'actions échangées contre 34,94 millions la veille) l'indice Dow Jones a pu reprendre 2,86 points avant de s'établir à 840,52.

Sur 1 883 valeurs cotées, 868 sont parvenues à monter, 527 reculant encore tandis que 488 restaient à peu près inchangées.

Les investisseurs institutionnels sont en partie à l'origine de ce redressement technique. Ils se sont d'ailleurs échangés 488 « paquets » d'au moins dix mille actions contre 458 la veille.

Genève, Tokyo, tous les regards sont bien entendu braqués sur ces deux villes où se tiennent deux conférences capitales. En l'absence d'informations certaines (du moins à l'heure de la séance), les opérateurs se sont contentés d'expédier les affaires courantes.

VALEURS	COURS 26 6	COURS 27 6
Alcoa	51 1/4	52 ..
A.T.T.	57 5/8	57 1/2
Boeing	41 1/4	41 3/8
Chase Manhattan Bank	35 7/8	35 7/8
Du Pont de Nemours	127 3/4	127 1/4
Eastman Kodak	58 1/4	58 ..
Exxon	52 1/8	52 1/4
Ford	43 3/4	43 5/8
General Electric	49 3/4	50 ...
General Foods	30 7/8	31 1/2
General Motors	58 1/2	59 1/8
Goodyear	16 1/8	16 1/8
I.B.M.	72 3/4	73 3/4
I.T.T.	28 3/8	29
Kennecott	23 1/8	23 1/4
Mobil Oil	77 1/4	38 ...
Pfizer	30 1/2	30 5/8
Schlumberger	73 1/8	73 1/8
Texaco	26 3/8	26 5/8
U.A.L. Inc.	24 7/8	26 ...
Union Carbide	37 1/2	37 5/8
U.S. Steel	21 3/4	21 3/4
Westinghouse	19 1/4	19 5/8
Xerox	61 1/2	61 3/4

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 3/8 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	26 juin	27 juin
Valeurs françaises	110,1	110,3
Valeurs étrangères	125,6	124,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	95,5	95,5

BOURSE DE PARIS - 27 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	36 20	2 219
5 %	53 50	2 014
5 % 1920-1960	151 .	2 014
3 % amort. 45-54	71	2 721
4 1/4 % 1963	97 50	3 514
Emp. N. Eq. 5 1/2 65	110 70	3 858
Emp. N. Eq. 6 % 66	109 50	4 438
Emp. N. Eq. 6 % 67	106 50	0 443
Emp. 7 % 1973	5230	
Emp. 8,80 % 77	110 50	0 386
Emp 9,80 % 78	98 25	9 290
E.D.F. parts 1959	.	0 693
— 3 % 1960	186 80	1 808

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	571	... ..
E.D.F. parts 1959		
Ch. France 3 %	186 90	184 50
A.G.F. (Sté Cent.)	495	503 .
Ass. Gr. Paris-Vie	1750	1760 .
Concorde	385	353
Epargne France	275	271 50
Financ. Victoire	306	308
France I.A.R.D.	228	228

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	670	670
S.P.E.G.	186 90	180
U.A.P.	550	549
Alsacien. Banque	325	324
Banque Hervet	195 60	195 60
Bque Hypot. Eur.	288	280 .
Bque Nat. Paris	315 ..	315
(Li) B. Scalb Dup.	105	104
Banque Worms	197	197 .
C.G.I.B.	54	54 20
C.A.M.E.	93	92 .
Creditel	144 80	144 80
Créd. Gén. Indust.	284	284
Crédit Lyonnais	306 50	307 50
Electro-Banque	157 50	157 50
Eurobail	171 50	171 50
Financière Sofal.	386	390
Foncia-Credit	364	362
Fr Cr. et B. (Cie)		91
France-Bail	315	310
Hydro-Energie	20 05	20
Immobail B.I.P.	247 50	246 50
Immobanque	360	355 .
Immofice	258	252 .
Interbail	255	256 .
— (obl. conv.)	259	258
Laffitte-Bail	199 .	195

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail	317 ..	185 ..
Locabail Immob.	224 ..	
Loca-Expansion	145 ..	145
Locafinancière	218	209 50
(Ly) Lyon. Dép. Cr	120 50	120 .
Marseil. Crédit	233	233
Paris-Réescomp.	312 10	315 10
Séquanaise Banq	270	267
Sicotel	153 80	153 90
SLIMINCO	336 60	346 40
Sté Cent. Banq.	69	70 90
Sté Générale	226 70	226 50
SOFICOMI	310 40	315 .
Sovabail	378 ..	378
UCIP-Bail	160	161 .
Unibail	319	326 ..
Un. Ind. Crédit	289 50	292
Cie Foncière	149 40	149 40
C.G.V.	240	235 10
Fonc. Cht.-d'Eau	...	651
(M.) S.O.F.I.P.	...	109 .
Fonc. Lyonnaise	1125	1125
Immob. Marseille	1314	1302
Louvre	315	329 .
SINVIM	135	135 ..
Cogifi	184 10	185
Foncina	161	161 50
Gr. Fin. Constr.	177	172 .
Immindo	172 ..	172

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Imminvest	147 ..	148 ..
Cie Lyon. Imm.	158	150
UFIMEG	123	123 80
U.G.I.M.O.	176	176 .
Union Habit.	269 50	273
Un. Imm. France	212 ..	213
Acier Investiss.	111	110 50
Gestion Sélect.	381 60	368 .
Sofragi	252	250 .
Abeille (Cie ind).	270 40	281 20
Applic. Hydraul.	280	278 .
Artois	162 70	164
Centen. Blanzy	362	362 30
(NY) Centrest	137	... .
(NY) Champex	140 50	... ..
Char. Réun. (p.)	3999	3995
Comindus	465	453 50
(Li) Dév. R. Nord.	160	158 .
Electro-Financ.	315	315 .
(M) Et. Particip.		83 20
Fin. Bretagne	77	76 10
Fin. Ind. Gaz Eaux	600 .	603
Fin. et Mar. Part.	94 30	94 40
France (La)	701	709
La Mure	61 10	61 10
Lebon et Cie	229 .	237 ..
(NY) Lordex	115	115
Cie Marocaine	33 ..	31 70

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GPB Paribas	119 90	119 90
Paris-Orléans	107 20	111 ..
Paternelle (La)	216	208 ..
Placem. Inter	113 50	113
Providence S.A.	277	275
Rosario (Fin.)	214 10	210 10
Santa-Fé		75 70
Softo	122 .	122 ..
Sofinex	350 ..	345 ..
Cambodge	70 ..	69 50
Classe	388 ..	403 .
Indo-Hévéas	184 ..	184
Madag. Agr. Inc.	.. ..	23 50
(Ja) Minot		16 50
Padang	199	202 .
Salins du Midi	260 .	260 10
Aliment Essentiel	260	260 .
Allobroge	370	370
Banania	214 90	215 ..
Cot. Foucher		
Fromagerie Bel	154 .	158 10
Cédis	677	677
(M.) Chambourcy	. .	439
Économats Centr	628	623 ..
Epargne	650	650
Euromarché	465	486
From. P.-Renard	396	398
Général Aliment.	... ..	... ..
Genvrain	175 40	179 ..
Goulet-Turpin	242	237 ..
Lesieur (Cie fin.)	438	437
Gr. Moul. Corbeil		... .
Gr. Moul. Paris	270	272 ..
Nicolas	480	488 ..
Piper-Heidsieck	240	240
Potin	..	648
Rochefortaise	180	185 ..
Roquefort	325	321 .
Taittinger	320 10	338 .
Unipol	112 .	113 ..
Bénédictine	1388	1395
Bras. et Glac. Ind	380	381 .
Dist. Indochine	492	488
Ricqlès-Zan	124 90	125 .
Saint-Raphaël	155	158 .
Sogepal	360	362
Union Brasseries	44 40	44 60
Siemag	181	... .
Sucr. Bouchon	119 ..	119 ..
Sucr. Soissonnais	245	245
Chausson (US)	62	62
Equip. Véhicules	63 ..	62 40
Motobécane	51 .	52 .
Borie	314	314
Camp. Bernard	235	225 50
C.E.C.	58 80	58
Cerabati	82	82
Ciments Vicat	..	
Cochery	44 50	45 ..
Drag. Trav. Pub.	365	360
Fougerolle	160 50	159 50
G. Trav. de l'Est	d 48	48
Herlicq	180	178 10
Lambert Frères	77 90	77 90
Leroy (Ets G.)	29 30	30 ..
Origny-Desvroise	112 10	115 ..
Porcher	215	215
Rougier	186	187
Sablières Seine	135	134
S.A.C.E.R.	42 90	42 90
Salorapt et Brice	205	205
Savoisienne	91	91 70
SMAC Acieroïd	65 ..	62 50
Spie Batignolles	78 50	75 20
Dunlop	20 50	20 45
Hutchinson-Mapa	66	63 40
Safic-Alcan	225 .	226 ..
Comiphos	118 80	118 80
Gaumont	620	
Pathé-Cinéma		75 20
Pathé-Marconi	58	52 ..
Tour Eiffel	169	171 ..
Air-Industrie		..
Applic. Mécan.	25 10	25 ..
Arbel	173 .	174 80
Bernard-Moteurs	53 50	d54 50
B.S.L.	161	160
C.M.P.	278	288
De Dietrich	516	490
Duc-Lamothe	o379	o388
E.L.M.-Leblanc	544	528
Erpault-Somua	54	c 58 20
Forges Strasbourg	88	89
(Li) F.B.M. ch. fer	.	
Frankel	570 ..	570
Huard-U.C.F.		..
Jaeger	240	240
Jaz	.	... ..
Lachaire	363 60	358 80
Manurhin	624	658
Métal Déployé	289	281 20

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nadella	24 50	25 .
Nodet-Gougis	231 ..	231
Peugeot (ex. aut.)	180	181 30
Ratier-For. G.S.P.	12 50	12 50
Ressorts Ind.	158 90	159 ..
S.A.F.A.A. Ap. Aut	..	. ..
Saban	74	75 ..
Sicli	78 ..	78 .
Souders Autog.	155 ..	154 ..
S.P.E.I.C.H.I.M.	289 ..	288 ..
Trailor	338	349
Virax	69 80	67 50
At. Ch. Loire	16 ..	16 10
Ent. Gares Frig.	133 ..	132 80
Indus. Maritime	324	324
Mag. gén. Paris	177 90	177 90
Cercle de Monaco	76 90	77
Eaux de Vichy	650	684
Sofitel	43 20	41 50
Vichy (Fermière)	440	446
Vittel	300 .	304 .
Aussedat-Rey	45 55	45
Darblay S.A.	35 ..	35 ..
Didot-Bottin	301	308
Imp. G. Lang	6 20	6 40
Papet. Gascogne	85	84 .
La Risle	21 50	21 50
Rochette-Cenpa	31 30	32 55
A. Thiéry-Sigrand		108 ..
Bon Marché	115 ..	113 .
Damart-Servip	545 .	550 ..
Mars Madagasc.	60 10	60
Maurel et Prom.	66 50	68 50
Optorg	156 20	160
Palais Nouveauté	300	308 .
Uniprix	68 50	71 ..
Europ Accumul.	286 ..	289 .
Ind.P. (CIPEL)		164 10
Lampes	129 ..	128 60
M.E.C.I.	...	
Merlin-Gerin	300 ..	294
Mors	41 ..	40 05
Piles Wonder	218 .	219 .
Radiologie	131 50	131 50
SAFT Acc. fixes	950	950
S.I.M.I.R.A.	594	600 .
Unidel	160 .	161
Carnaud S.A.	85	88 30
Davum	78	
Escaut-Meuse	199 90	198 90
Fonderie préc.		
Gueugnon (F. de)	48	48
Profilés Tubes Es	24 55	24 20
Saulle-Maub.	76 50	77 90
Tissmétal	38 20	36 .
Vincey-Bourget		
Huaron	172 ..	170 .
Kinta	312 ..	310 20
Mokta	306 ..	306 .
Amrep B.	344	858
Ent-Antargaz	o215 ..	215 .
Hydroc. St-Denis	145	143 ..
Lille-Bonnières-C	296	298 .
Carbone-Lorraine	78	69 50
Delalande S.A.	199 50	207 50
Finalens	74	72 20
FIPP		
(Ly) Gerland	320	318
Gévelot	134 60	131 ..
Grande-Paroisse	140 70	138 .
Percor	1300	1325 ..
Ripolin-Georget	52 50	.. .
Rousselot S.A.	540	540
Soufre Réunies	218	210 ..
Synthelabo	162 50	162 ..
Thann et Mulh.	25 50	25 50
Ufiner S.M.D.	117 .	118
Agache-Willot	449	458
Filés-Fourmies	18 10	17 80
Lainière-Roubaix	58 ..	51 .
Rondière	325	326
Saint-Frères	75	75
M. Chambon	135	136 50
Gén. Maritime		
Delmas-Vieljeux	247	246 ..
Nat Navigation	71 50	
Navale Worms	105 ..	104 .
Saga	21 85	23 20
S.C.A.C.	149 ..	149
Sterni	298 ..	295 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	128	128
Trans. et Indust.	112 10	112 10
(Li) Baignol-Fart	25	26 75
Blanzy-Ouest	249	250
La Brosse	160	160 ..
Degrémont	150	150 .
Duquesnes-Purina	380	380 10
Ferrailles C.F.F.	227	233
Havas	336 30	335 30
Locatel		...
Lyon-Alemand	110 10	110 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
G. Magnant	54 50	. ..
M.L.C.	189 80	197 ..
O.F.P.-Om.F.Paris	366 50	370 ..
Publicis	404	405 .
Sellier-Leblanc	285 ..	..
Waterman S.A.	242 ..	240 ..
Brass. du Maroc	.	238 ..
Brass. Ouest-Afr.	62 50	63 ..
A.E.G.	..	... ..
Akzo	57	58 .
Alcan Alum.	142 60	.
Algemene Bank	748	739 .
Am. Petrofina	150	...
Arbed	358	
Asturienne Mines	80	79 50
Bco Pop. Espanol	77	76 ..
Barlow-Rand	21 40	. ..
Bell Canada	77 50	76
Blyvoor	32 40	31 80
B. N. Mexique	49 90	49
Bowater	15 60	16 70
Bowring C.I.	10	10 50
B. Régl. Inter.	29500	29500
British Petroleum	123	123 .
Br. Lambert (GBL)	...	...
Canadian-Pacif.	119 ..	121 50
Cockerill-Ougrée	68	64 ..
Cominco	...	..
Commerzbank	468	465 ..
Courtaulds	.. ..	.. ..
Dart. Industries	... ..	188
De Beers (port.)	.	.. ..
Dow Chemical	116 30	116 ..
Dresdner Bank	500	495 .
E.M.I.	9 60	
Est-Asiatique	44 10	46 ..
Femmes d'Auj.	.	. ..
Finoutremer	... .	153 ..
Finsider		. ..
Fosaco	16 20	
Gén. Belgique	289 40	... ..
General Mining	46	.. ..
Gevaert	...	...
Glaxo	44 ..	42 50
Goodyear	. ..	78
Grace and Co.		117 80
Gulf Oil Canada	228	224 ..
Hartebeest	145 .	142 ..
Honeywell Inc.	...	289 .
Hoogovens	..	.
I.H.C.	.. ..	38 ..
Johannesburg	...	135 ..
Kubota	5 30	... .
Latonia	..	.. ..
Lyons (J.)	...	...
Mannesmann	...	...
Marks-Spencer		..
Matsushita	13 30	13 50
Mineral-Resourc.	12 96	12 95
Nat. Nederlanden	224	223 .
Noranda	181 ..	186
Olivetti	6 65	6 65
Pakhoed Holding	... .	... .
Petrofina Canada	... ..	. ..
Pfizer Inc.	128 ..	128 ..
Phoenix Assuranc.		. .
Pirelli	4 25	. ..
President Steyn	71 30	71
Procter Gamble	335	338
Rolinco	276 20	276 50
Robeco	340 ..	340
Shell fr. (port.)	34 80	33 50
S.K.F. Aktiebolag	d 54 10	54
Sperry Rand	191 80	197 ..
Steel Cy of Can.	118 20	111 50
Stilfontein	28 10	28 60
Sued. Allumettes	52 10	61 70
Tenneco	151 80	150 ..
Thorn Electrical	39 95	. ..
Thyss c. 1 000	280	... .
Vaal Reefs	147 ..	144 50
Vieille Montagne	238 80	238 80
Wagons-Lits	138 .	...
West Rand	12 45	11 35
C.E.C.A. 5 1/2 %	...	
Emprunt Young	...	... ..

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	...	..
Banq. Fin. Eur.	... ..	...
Cellulose Pin		
Coparex	428 50	403 ..
Ecco	1131	1146
Eurafrep	860	780 .
Intertechnique	680	740
Métall. Minière	77	80 ..
Océanic		
Pronuptia	329	330
Sab Mor Corv.	130	130
Total C.F.N.	98	d 97 70
Ufimex	...	..
Voyer S.A.	. ..	7 45
Oce v. Grinten	... ..	..
Rorento NV	238 10	237 50

SICAV

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Plac. institut.	15165 99	15619 31
1re catégorie	10237 49	10038 75

27/6	Émission frais inclus	Rachat net
Actions France	146 51	139 87
Actions Sélec.	173 42	165 81
Aedificandi	224 76	214 56
A.G.F. 5000	150 83	143 29
Agfimo	269 33	257 12
A.L.T.O.	179 34	171 21
America-Valor	308 64	294 64
Amérique Gestion	169 73	162 03
Assurances Plac.	138 33	132 03
Bourse-Invest.	178 57	182 84
C.I.P.	380 57	363 32
Convertibles	139 56	130 77
Convertimmo	153 33	146 38
Drouot Invest.	250 67	239 30
Drouot-France	142 78	136 31
Elysées-Valeurs	159 25	150 31
Epargne-Croiss.	630 25	601 67
Epargne Industr.	269 90	257 74
Epargne-Inter	277 73	183 02
Epargne-Oblig.	143 58	137 07
Epargne Revenu	327 09	312 26
Epargne-Unie	362 57	346 13
Epargne Valeur	211 99	202 38
Foncier Investiss.	403 56	385 26
France-Epargne	206 25	196 93
France-Garantie	243 13	238 37
France-Invest.	179 98	171 82
Fr.-Obl. (nouv.)	336 28	321 02
Francic	152 65	145 73
Gestion Rendem.	319 68	305 16
Gest. Sél. France	219 10	209 16
I.M.S.I.	212 62	203 17
Indo-Suez Valeurs	263 33	251 39
Intercroissance	136 50	130 31
Intersélect. Fr.	179 45	171 31
Invest. St-Honoré	262 02	250 84
Livret portef.	242 65	231 66
Laffitte-France	133 22	127 18
Laffitte-Rend.	121 79	116 27
Laffitte-Tokyo	298 90	285 35
Multirendement	126 74	120 99
Natio-Valeurs	313 07	298 87
Oblig. ttes catég.	206 78	197 52
Paribas Gestion	208 66	199 58
Pierre Investiss.	254 84	243 99
Rothschild-Exp.	330 60	315 50
Sécur. Mobilière	330 43	315 45
Sélec. Croissance	132 63	126 62
Sélect. Mondiale	133 .	126 99
Sélection-Rend.	145 14	138 55
Sélection val. fr.	147 88	140 42
Sicav 5 000	127 94	122 14
S.F.I. FR. et ETR.	209 33	199 84
Sicavimmo	328 24	313 36
S.I.G.	317 56	302 81
Silvafrance	226 20	216 94
Silvam	143 47	136 96
Silvarente	167 29	159 70
Silvinter	148 46	141 73
S.N.I.	559 63	544 66
Sogepargne	306 47	292 57
Sogevar	401 62	383 41
Soleil-Investiss.	233 98	223 37
Unigestion	247 04	235 84
U.A.P.-Investiss.	166 57	159 02
Unifoncier	411 83	392 39
Unifrance	151 91	146 07
Uni-Hoche (Vern.)	273 65	261 15
Unijapon	310 47	296 39
Uni-Obl. (Vernes)	1804 93	1735 51
Uniprem. (Vernes)	1794 14	1726 13
Unirente	1164 34	1126 65
Unisic (Vernes)	227 83	217 50
Worms Investiss.	278 98	266 91
28 6		
Credinter	160 52	*153 24
Croissance-Imm.	213 28	*203 59
Euro-Croissance	184 26	*175 90
Financière Privée	433 02	*412 43
France-Entrepr.	262 80	*250 88
Fructifrance	289 06	275 96
Fructidor	162 62	155 25
Gestion Mobilière	234 05	*223 44
Mondiale Invest.	203 82	194 58
Oblisem	137 57	*131 33
Optimavalor	207 88	*198 55
Planinter	313 40	299 27
S. L. Est	491 09	*468 82
Sogince	134 38	*128 76
Soginter	441 09	*421 89
Valorem	195 12	186 27

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1800	4,5 % 1973	1826 ..	1826	1820	1828
3665	C.N.E. 3 %	3678	3674	3675 ..	3674 .
325	Afrique Occ.	320	320	320	320 .
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
60 ..	Dollfus-Mieg.	60 50	60 ..	60 .	59 .
685 .	Dumez	732	735 ..	735 .	732 ..
470 ..	Cie Gle Eaux	468 .	454	454 .	450 .
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
109	Nouvel. Gal.	108 .	106 .	102 50	98 50
186	Gitane-Caby	184 .	190 ..	190	192 60
108	Opfi-Paribas	111 .	114 .	113 50	113
154	Paris-France	146 50	141 10	142	142
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
310 .	Tél. Ericsson	324	338	340	342 50
220 .	Thomson-Br.	220 90	220 50	220 .	220 50
265 .	— (obl.)	251	252	262	247
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
153	Chase Manh.	163	162 ..	152	150 70
131	Cie Petr. Im.	141 50	141 50	141 50	140 ..
32	De Beers (S.)	32 15	31 80	31 80	31 75
620	Deuts Bank	639 .	638	632	634 ..
485	Dome Mines	511 .	512	511 .	514 ..
550	Du Pont Nem.	550 .	563	553 ..	550
250	East Kodak	254 .	251 50	251 50	248 70
39	East Rand	39 80	40 30	40 75	40 80
120	Ericsson	120 .	123 50	123 50	122
225	Exxon Corp.	225 ..	226 50	224 90	225 40
191	Ford Motor	189	186 ..	186	184 50
110	Free State	115 ..	116	115 ..	114
210	Gen. Electric	214 10	214 10	214 10	212 60
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
255 .	Gen. Motors	258	258	258 ..	247 .
23 .	Goldfields	21 10	20 80	20 80	20 30
31 .	Harmony	31 50	32	32 40	32 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
75 .	Siemens A.G.	76 50	76 50	75 80	74 50
320	Schlumberger	322 80	318 30	316 50	318 30
32	Shell Fr (S)	36 75	34 50	34 20	34 ..
565	Stillwater Co.	587	582	580	582 ..
40	Sony	40 10	40 10	40 10	40 ..
260	Unilever	261	260 60	260 60	259 50
32	Union Corp.	31 60	31 40	31 40	30 80
121 .	U Min. 1/10	119	120	121 50	120 10
164	Unit. Techn.	161	162 ..	162 .	162 .
215	West Driet.	214 90	214	214	215 ..
70	West Deep.	70	70 95	70 50	70 95
152	West Hold.	149 80	150 30	150 ..	147 60
270	Xerox Corp.	271	264 50	264 60	262
8 35	Zambia Corp.	8 35	8 35	8 35	8 35

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27 6	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 306	4 285	4 180	4 370
Allemagne (100 DM)	231 750	231 890	224 .	238
Belgique (100 F)	14 470	14 465	13 600	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	211 080	211 020	205 .	216
Danemark (100 krd)	80 440	80 390	78	83 ..
Norvège (100 k)	84 130	83 890	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 227	9 239	9 ...	9 600
Italie (1 000 lires)	5 148	5 149	5 ..	5 400
Suisse (100 fr.)	258 220	257 620	252 ...	265
Suède (100 krs)	100 470	100 050	97 ...	102 500
Autriche (100 sch.)	31 570	31 580	30 750	32 250
Espagne (100 pes.)	6 510	6 484	6 350	6 750
Portugal (100 esc.)	8 760	8 760	8 600	10 .
Canada ($ can. 1)	3 695	3 689	3 630	3 780
Japon (100 yens)	1 982	1 978	1 890	1 990

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/6
Or fin (kilo en barre)	40900	41050
Or fin (en lingot)	41200	41100
Pièce française (20 fr.)	328	330 10
Pièce française (10 fr.)	225	228 .
Pièce suisse (20 fr.)	320 30	314 80
Union latine (20 fr.)	282 .	288 ..
Souverain	379 50	385 .
Pièce de 20 dollars	1712	1620
Pièce de 10 dollars	968	968 20
Pièce de 5 dollars		...
Pièce de 50 pesos	1599 50	1589 ..
Pièce de 10 florins	380 .	382 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 28 juin 1979 a été tiré à 565 691 exemplaires.

LA RENCONTRE DES LEADERS SOCIALISTES

Un meilleur climat et la promesse d'un débat

Le bureau exécutif du parti socialiste, réuni mercredi 27 juin à Paris, a décidé de lancer une action contre la politique économique gouvernementale. Des délégations se rendront dans les préfectures pour protester, en particulier contre la hausse des prix, et notamment celle des loyers qui doit intervenir le 1er juillet prochain.

Auparavant, M. François Mitterrand, accompagné de M. Lionel Jospin, avait rencontré pendant un peu plus d'une heure MM. Pierre Mauroy et Michel Rocard. Cette rencontre faisait suite à une initiative de M. Gaston Defferre. Le maire de Marseille a assisté à l'entretien que M. Fabius, porte-parole du parti, a qualifié d'« utile ».

Après la séance du bureau exécutif, le premier secrétaire a réuni autour de lui les représentants de la majorité du parti (courant Mitterrand et CERES).

En demandant à MM. Mitterrand, Mauroy et Rocard de se rencontrer, M. Gaston Defferre poursuivait trois objectifs : obtenir que cesse la polémique, faire l'inventaire des convergences qui existent entre la majorité et la minorité, mettre en place un processus permettant de réunir l'une et l'autre autour du « *projet socialiste* ». Ce texte devrait, en effet, faire figure de programme du candidat socialiste à l'élection présidentielle. Or le maire de Marseille considère que le P.S. ne peut se permettre d'aborder cette échéance en ordre dispersé.

Sur ce point, il rejoint le maire de Lille qui estime que, dans cette perspective, une « *synthèse générale* » est nécessaire.

La démarche de M. Defferre impliquait donc que le débat s'engage sur le fond entre la direction et la minorité.

A l'inverse, M. Mitterrand avait paru vouloir limiter l'entretien à la simple « *organisation de la vie quotidienne* » au sein du parti.

Finalement, la rencontre de mercredi s'est tenue à mi-chemin de ces deux schémas. D'une part « *modus vivendi* » tacite, devrait permettre d'éviter qu'une nouvelle polémique s'instaure. D'autre part, le « *projet socialiste* » est considéré comme une « *occasion intéressante pour discuter au fond des choses* » selon l'expression de M. Fabius.

Sur le premier point, l'approche des vacances devrait faciliter les choses. M. Mitterrand s'est borné à indiquer, jeudi matin au micro de France-Inter, qu'il faut « *veiller à ce que l'harmonie règne dans la maison* » et que, si la minorité doit être écoutée, elle doit également respecter les décisions du congrès. Il est donc permis de penser que cette rencontre au sommet (que le porte-parole du parti a commenté en des termes éloquant en entretien diplomatique) aura valeur de précédent et permettra, peut-être, une meilleure concertation, notamment sur le droit d'expression de la minorité à l'intérieur du parti.

En ce qui concerne l'élaboration du « projet socialiste », la discussion devrait pouvoir s'engager dans de meilleurs conditions qu'il n'était prévu.

A l'inverse de M. Rocard, resté silencieux depuis le congrès de Metz, M. Mauroy avait souhaité prendre l'offensive sur ce terrain dès la réunion du comité directeur du 16 juin. Le maire de Lille considère, en effet, que le congrès de Metz a doté le P.S. d'une loi, la motion de M. Mitterrand, et d'un premier secrétaire. Mais la synthèse ne s'est pas faite comme il le souhaitait, M. Mitterrand ayant choisi l'alliance avec le CERES.

Un banc d'essai

Dès lors, il faut soumettre cette alliance à une sorte de banc d'essai. De la définition du programme du P.S. dépendra donc la réalisation ou non d'une véritable synthèse politique. S'il apparaît que de larges zones d'accord se dégagent entre la majorité et la minorité, le P.S. retrouvera son unité, la direction étant élargie à la minorité. Sinon, la majorité et la minorité se distingueront l'une de l'autre sur des bases politiques claires.

Il était important, pour le député du Nord, d'obtenir qu'un tel processus soit engagé, en premier lieu parce qu'il estime que les positions de M. Mitterrand sont plus proches des siennes que de celles du CERES, et en second lieu parce qu'il souhaite poser les problèmes en termes de rapports de force politiques, tout en conservant une image de rassembleur.

Pour ces raison le CERES a pu nourrir quelques inquiétudes au sujet de cet entretien. Les amis de M. Jean-Pierre Chevènement craignent toute évolution susceptible d'apparaître comme une solution de rechange à la majorité actuelle et donc d'amoindrir leur participation à l'élaboration du « projet socialiste ».

En revanche, ils souhaitent, comme MM. Mauroy et Rocard, que le débat se développe, afin de hâter la « *recomposition* » du parti qui s'est engagé, selon eux, à Metz.

Il reste que, malgré l'initiative de M. Defferre, la situation interne du P.S. n'a guère évolué. L'objectif de l'équipe dirigeante groupée autour de M. Mitterrand reste, semble-t-il, de parvenir à disjoindre le courant de M. Mauroy de celui de M. Rocard. Elle fonde ses espoirs sur une réorientation de M. Mauroy vers la majorité.

A cet égard, il semble non seulement que le maire de Lille n'a nullement l'intention de participer à une entreprise qui conduirait à l'isolement du député des Yvelines, mais aussi que le « gauchissement » du discours majoritaire et que le « verrouillage » de l'appareil du parti ne facilite pas une telle réorientation.

Il reste également que, en avalisant la proposition du maire de Marseille, le premier secrétaire ait atteint son objectif : apparaître comme le seul fédérateur possible du P.S. « *Ma porte*, a-t-il dit, *est toujours ouverte lorsqu'il s'agit de tout mettre en œuvre, afin que le parti socialiste puisse se présenter comme le grand parti qui a la confiance des Français.* »

J.-M. C.

« RADIO-RIPOSTE » UNE ÉMISSION « LIBRE » DU P.S.

La fédération de Paris du parti socialiste a annoncé qu'elle diffuserait jeudi 28 juin, de 19 heures à 20 heures, sur 90 MHz (modulation de fréquence) une émission de radio libre intitulée « Radio-Riposte », car elle a pour objet de riposter à la « *mainmise du pouvoir sur l'information* » et de s'opposer aux « *atteintes contre les libertés* », telles que les condamnations « *injustes* » après la manifestation du 23 mars, la « *chasse au faciès* » et les projets de loi contre les immigrés, les « restrictions » au droit de grève. M. François Mitterrand interviendra au cours de cette émission.

M. Fabius, porte-parole du P.S., a précisé : « *Nous sommes pour le monopole comme garant de la liberté et contre son utilisation à des fins d'exclusion. Actuellement, ce monopole est détourné de son but. Au lieu d'être une garantie des libertés, il sert le pouvoir dans sa mainmise sur l'information.* » Le parti socialiste sera conduit, « *chaque fois qu'il sera nécessaire* », à utiliser ce moyen d'expression.

● *Le couvre-feu* a été établi mercredi 27 juin dans la ville turque de Manisa, située à 550 kilomètres à l'ouest d'Ankara, où une série d'attentats, depuis lundi, a couté la vie à M. Cemil Ccollu, dirigeant régional du parti de l'action nationaliste, à Mme Nese Culersoy, ancienne responsable du parti républicain du peuple, et à deux militants de ce même parti. — *(A.F.P.)*

● *Une organisation s'intitulant « Brigade Julien Lahaut du 25 jin 1979 »*, a renvendiqué, ce jeudi 28 juin, dans une lettre adressée à l'agence de presse *Belga*, la responsabilité de l'attentat commis, lundi dernier, contre le général Haig, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe. Julien Lahaut était un dirigeant du parti communiste belge, assassiné peu après la fin de la guerre. — *(A.P.)*

● *Deux suicides*. — On a appris ce 28 juin qu'un homme de quarante ans, M. Angel Testolin, s'était donné la mort, mardi 26 juin, dans la cellule de la gendarmerie de Cluses (Haute-Savoie), où il avait été placé en garde à vue depuis la veille à 14 heures. M. Testolin était suspecté d'attentat à la pudeur sur mineur de quinze ans.

La veille, Gérard Page, âgé de trente ans, détenu depuis le 25 février à la maison d'arrêt de Trévoux (Ain), s'était pendu dans sa cellule. Il avait été condamné à six mois de prison pour escroquerie et devait être libéré prochainement.

Devant la presse ministérielle et parlementaire

M. Barre : plus que jamais, les salaires ne devront pas augmenter plus vite que les prix

M. Raymond Barre, qui était jeudi matin 28 juin l'invité des associations de la presse ministérielle et parlementaire, a parlé des conséquences pour l'économie française des hausses du prix du pétrole. Il a indiqué que la balance commerciale de la France serait légèrement déficitaire en 1979. « *Si l'on prend pour hypothèse que l'Arabie Saoudite se tiendra bien à 18 dollars par baril et que les autres pays se rapprocheront du prix maximum de 23 dollars, on peut estimer que la facture pétrolière de la France sera portée de 53 milliards de francs à 79 milliards de francs en année pleine* », a-t-il déclaré.

Le premier ministre a ajouté que, compte tenu du fait que l'année était déjà entamée, la facture pétrolière ne serait majorée que de 18 milliards de francs en 1979 par rapport à 1978. En ce qui concerne les conséquences de la hausse des prix pétroliers sur les prix de détail en France, M. Barre a indiqué que ces augmentations ne se limiteraient pas seulement au pétrole mais s'appliqueraient également aux tarifs du gaz et de l'électricité. « *L'indice des prix de détail franchira très probablement le seuil des 10 % en 1979. Cela ne veut pas dire que nous allons assister à un dérapage des prix car je maintiendrai un strict contrôle de la progression de la masse monétaire. De même, la politique budgétaire menée par le gouvernement n'est pas expansionniste. Enfin, j'espère que la progression modérée de ces rémunérations sera maintenue. Plus que jamais le principe édictée par les pouvoirs publics et qui veut que les salaires ne doivent pas augmenter plus vite que les prix doit être maintenu.* »

Concernant enfin les répercussions des hausses des prix pétroliers sur l'activité économique et notamment sur l'activité industrielle, le premier ministre a indiqué qu'il ne croyait pas que les conséquences seraient ressenties dès cette année. « *En revanche, le problème de l'effet dépressif du prélèvement pétrolier se posera pleinement en 1980. Il se posera d'autant plus que l'activité économique sera ralentie dans de nombreux pays étrangers.* » C'est pourquoi, a répété M. Barre, « *le gouvernement met en œuvre une politique de soutien de l'activité. Dans les semaines qui viennent, le Parlement sera saisi de mesures de soutien pour le bâtiment. De même, le budget de l'Etat pour 1980 assurera un soutien important de l'activité. Mais*, a souligné avec insistance M. Barre, *il ne s'agit pas de politique de relance qui serait tout à fait inopportune car elle aggraverait le déficit commercial que nous allons connaître.* » Le premier ministre a tout de même indiqué que la balance des paiements courants resterait, quant à elle, équilibrée.

LES BANQUES CENTRALES FREINENT LA BAISSE DU DOLLAR : 4,25 FRANCS

Le dollar a nettement fléchi, jeudi 28 juin, sur le marché des changes, revenant de 4,285 F à 4,25 F sur la place de Paris, 1,8450 DM à 1,8370 DM à Francfort, de 1,66 F.S. à 1,65 F.S. à Zurich. Les interventions de la Bundesbank et de la Banque Nationale Suisse ont limité sa baisse.

C'est l'aggravation du déficit de la balance commerciale des Etats-Unis en mai qui a le plus défavorablement impressionné les milieux financiers internationaux. Quant aux résultats de la réunion de l'OPEP à Genève, ils ont laissé les opérateurs dans l'incertitudes. Ces derniers les jugent généralement « bons » pour l'Europe, et moins « bons » pour les Etats-Unis, d'où la baisse du dollar. Le franc français s'est légèrement redressé par rapport au DM, qui se maintient au-dessous de 2,32 F.

